

HISTOIRE DE HOLLANDE,

Depuis la Tréve de 1609. où finit GROTIUS jusqu'à nôtre tems.

Par M. DE LA NEUVILLE.

TOME I.



A PARIS,

Chez GUILLAUME DE LUYNES, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
La Veuve BOUILLEROT, ruë S. André des Arcs, vis à vis le Pont S. Michel, au bon Protecteur,
ET
CLAUDE CELLIER, ruë S. Jacques, au grand Navire.

M. DC. XCIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



PREFACE.



L y a peu d'Etats ſur la terre dont l'Hiſtoire merite mieux d'être connuë que celle de la Hollande : & il y en a peu qui aient rencontré un plus grand nombre d'Ecrivains diſpoſez à la faire connoître.

Parmi la multitude de ceux qui ſe ſont chargez de cette commiſſion, quelques-uns ont fini à la décadence de l'Empire Romain ; d'autres ont continué ſous le regne des François juſqu'aux premiers Comtes de Hollande.

Pluſieurs eſtimant que l'Hi-



ſtoire de la vraie Hollande ne devoit pas monter plus haut que ce point capital que l'on a fixé vers le milieu du IXe ſiecle, ont donné la ſuite de ces Comtes, les uns juſqu'à la maiſon de Bourgogne, les autres juſqu'à la révolution arrivée ſous Philippes II. Roi d'Eſpagne.

Mais ſoit que l'on conſidére le nombre, ſoit que l'on ait égard au mérite & à la capacité, ces Ecrivains ont peu d'éclat auprés de ceux qui ont entrepris d'écrire l'Hiſtoire des guerres & des troubles cauſez par cette révolution. La grandeur du ſujet a excité non ſeulement dans les Païs-bas, mais dans les Nations étrangéres ce qu'il y a eu de grands Hommes qui ont crû avoir quelque talent pour le traiter avec dignité: & il n'y a preſque point de langue dans l'Europe outre

la Latine qui n'y ait été emploïée.

Ces Auteurs ont fini pour la plufpart dés le commencement de nôtre fiécle, & nous n'en connoiffons pas qui aïent paffé le tems de la tréve concluë en 1609. Les uns n'aiant entrepris que la defcription des guerres & des troubles, ont jugé qu'il leur fuffifoit d'entrevoir les apparences d'une paix ou d'un accommodement folide dans la tréve pour ceffer d'écrire, fe croiant parvenus fans doute au but qu'ils s'étoient propofé de voir terminer cette fameufe revolte des Païs-bas-unis, ou par un retour fous la domination de l'Efpagne, ou par l'acquifition d'une liberté qui devoit produire l'indépendance & la Souveraineté. Les autres fans fe prefcrire de femblables bornes auroient peut-être

poussé leurs desseins jusqu'au tems auquel ils écrivoient, s'ils n'avoient manqué de loisir, ou de moiens pour les executer.

Il est assez surprenant que depuis tant d'années personne n'ait encore entrepris la continuation d'une Histoire si importante: & que ceux qui auroient pû s'en acquitter avec le plus de suffisance se soient toûjours contentez d'en representer la necessité ou les difficultez, sans loüer autre chose que les efforts de ceux qui auroient plus de résolution qu'eux. Ces raisons d'éloignement n'ont pû excuser que ceux que la Nature ou la Fortune n'avoient pas mis dans les interests de la Hollande: & si le Public pouvoit exiger cet ouvrage de quelque Historien, il n'auroit ce droit que sur les Naturels du Païs.

Mais s'il a ſçu gré à des Etrangers, tels que Campana, Strada, Querenghi, Bentivoglio, Coneſtaggio, Pomp. Giuſtiniani & les autres, d'avoir entrepris l'Hiſtoire des troubles & de la révolution de ce Païs, lors même que pluſieurs Ecrivains du lieu ſe ſont preſentez pour rendre ces devoirs à leur Patrie, pourra-t-il rebuter un François, lors qu'aprés plus de quatre-vingts ans de patience il ne voit perſonne dans le Païs ni dehors, qui s'offre à lui donner la ſuite d'une Hiſtoire tant attenduë?

Je ne m'arrêterai point à prouver qu'un François ne doit pas être regardé comme un Etranger par rapport à la Hollande. La protection que les Rois Trés-Chrétiens ont donnée à cette République naiſſante pendant plus de cent ans, les ſecours

continuels d'hommes & d'argent, les traitez reciproques des deux Nations qui ont exclu le droit d'aubaine entre elles en font assez foi. On ne peut pas nier même que l'Histoire de tout ce qui est arrivé à la Hollande depuis qu'elle s'est détachée en 1672. de la societé & de l'union qu'elle avoit toûjours entretenuë avec la France ne fasse partie de l'Histoire de France, & qu'elle ne touche un François d'aussi prés qu'un Hollandois.

Je consens néanmoins de passer en Hollande pour un Ecrivain étranger : & j'avouë qu'on pourra m'y reconnoître à de certains caractéres comme un homme élevé dans l'Eglise Catholique & dans un Etat Monarchique, malgré toute la modération avec laquelle j'ai tâché de traiter les affaires de la Religion reformée

formée & celles de la Républi-que. Ce n'eſt point la diverſité de Religion ou de Coûtumes qui doit nous détourner de faire connoître ceux qui ne ſuivent pas nos mœurs. Ce n'eſt que la partialité ou le défaut des lumiéres neceſſaires pour ne loüer ou ne blâmer que ce qui eſt veritablement loüable ou blâmable.

M'étant donc propoſé d'écrire l'Hiſtoire d'un Peuple qui ſe gouverne par d'autres maximes de Religion ou de Politique que nous, & voulant en faire une ſuite à ce que les plus célébres Auteurs en ont écrit avant moi, je m'étois aiſément flaté de trouver un modéle de deſintereſſement parmi ceux d'entre eux qui ont été Catholiques. Mais j'ai remarqué que ceux qui y ont acquis le plus de réputation ſe ſont rendus les plus ſuſpects de partialité, & que

 d'ailleurs

d'ailleurs la nature de leur ouvrage ne demandoit point de continuation. Je n'avois pas lieu d'esperer que le modéle que je cherchois dust se rencontrer parmi les Ecrivains Protestans qui ont traité le même sujet, puisque la pluspart ont fait paroître encore plus de passion que les Catholiques, & que la route qu'ils ont prise dans leur maniere d'écrire ne fait gueres envie de marcher aprés eux.

J'en excepte neanmoins Grotius qui semble avoir ramassé presque toutes les excellentes qualitez des autres, sans estre tombé dans leurs defauts. Ce grand homme a fait paroître toute la capacité, l'exactitude, le jugement, la solidité, l'industrie, la netteté d'esprit, la bonne-foi & l'intégrité d'un veritable Historien dans son ouvrage. L'égalité qu'il y a

y a observée le feroit presque passer pour un Etranger qui n'auroit eu nul interêt dans tout ce qu'il rapporte. Il ne paroît Hollandois que pour montrer qu'il connoît à fonds les causes, les motifs, les fins, & toutes les autres circonstances du sujet qu'il a entrepris de traiter. On n'y trouve point d'autre distinction d'Amis, d'Ennemis, d'Alliez, non pas mesme assez souvent de Catholiques, & de Protestans, que par la qualité moralement bonne ou mauvaise des faits qu'il expose. Enfin rien n'empêcheroit qu'on ne le pust regarder comme un modéle achevé pour ceux qui le suivront, s'il s'étoit moins assujetti aux maniéres de Tacite, & s'il avoit rendu son stile un peu plus naturel. Il avoit pour s'en corriger une docilité qui étoit d'autant plus estimable en lui, qu'elle

eſt plus rare dans les Ecrivains qui n'ont point d'ailleurs ſon mérite. Car à la premiere reflexion que M. l'Avocat General Bignon ſon ami lui fit faire ſur ce defaut, il avoit commencé à refaire ſon ouvrage tout de nouveau: il en avoit montré divers eſſais à ſes amis de Paris qui les avoient extrêmement goûtez. Mais ſoit que ſes autres occupations l'euſſent détourné, ſoit que ſa pente naturelle ou la force de ſes habitudes l'euſſent fait retourner à ſon premier genie, il mourut avant que de l'avoir achevé. De ſorte que ſes enfans le firent imprimer douze ans aprés ſa mort, tel qu'il l'avoit fait la premiere fois en Hollande avant ſon exil.

On jugera ſans doute, au ſtile prés, qu'il m'auroit été fort glorieux de pouvoir imiter un ſi grand

grand modéle, & j'en ſuis perſuadé le premier. Mais il y a des eſprits ſi libres & ſi peu accoûtumez à tout ce qui les peut gêner, qu'il eſt inutile de vouloir les reduire à ſuivre d'autre guide que leur propre genie dans les choſes qu'ils entreprennent volontairement. Je n'oſe pas trop examiner ſi je ſuis de ce nombre: mais il eſt certain que j'ai regardé un aſſujettiſſement de cette nature comme une torture d'eſprit continuelle qui ne m'auroit produit que la ſatisfaction de m'être rendu l'eſclave ou l'imitateur d'un autre.

Toute la vuë que j'ai euë dans la relation que mon deſſein pourroit avoir avec le ſien, n'a été que de marcher ſimplement aprés lui, & de faire dire pour tout éloge à la poſterité que j'ay commencé préciſément où il a fini,

fini. Pour me mettre en état de remplir cette carriére au gré du Public, je me ſuis procuré tous les ſecours que j'ai pû retirer de ce qui a été écrit juſqu'ici par rapport à mon ſujet. Je ne me ſuis point arreſté à ce qui en eſt devenu public par l'impreſſion: j'ai encore recherché ce qui pouvoit être demeuré manuſcrit dans les bibliotheques & les cabinets des Perſonnes de conſideration. En quoi il ſera aiſé à un Lecteur un peu pénétrant de juger ſi j'ai été entierement malheureux.

Je n'ai donc negligé aucun de ces monumens qui portent le nom de Memoires, de Negociations, d'Ambaſſades, de Titres, de Lettres, de Recueils, d'Actes, de Traitez, d'Hiſtoires, de Deſcriptions, de Voiages, de Relations, de Mercures, tant pour les affaires de la Religion, & du Gouver-

Gouvernement politique, que pour celles de la Guerre, du Commerce & de la Navigation. La liste de toutes ces piéces, à n'y comprendre même que celles qui ont été imprimées, seroit d'une lecture trop ennuieuse au Lecteur pour sa longueur: il en peut aisément juger par le prodigieux nombre des ouvrages publiez sur ce sujet depuis les Negociations de Jeannin qui a travaillé à la tréve de l'an 1609. où je commence, jusqu'aux Memoires de M. le Chevalier Temple qui s'est trouvé à la conclusion de la paix de Nimegue où je finis.

Je ne pretens pas mettre moi-même le prix à tous les Memoires dont je me suis servi, pour prévenir le Public en leur faveur: & les loix de la sincerité ne me permettent pas de donner au Lecteur une idée de leur exactitu-

de & de leur fidelité qui ſoit plus grande que celle qu'on en doit avoir. La neceſſité où je me ſuis trouvé ſouvent de corriger les uns par les autres m'a fait un peu rabatre de l'opinion avantageuſe qu'on a coûtume de nous faire concevoir pour tout ce qui porte le ſpecieux nom de Manuſcrit. Je comprens maintenant le tort qu'ont les Auteurs curieux de réputation, de laiſſer imprimer des Ecrits dont ils ont ſçu faire un myſtére au Public pendant quelque tems: & je plains ceux qui aiant aſſez d'adreſſe pour faire eſtimer & deſirer leurs Ouvrages manuſcrits, ont manqué de prudence lorſqu'ils les ont tirez de leurs heureuſes ténébres pour leur faire voir le jour.

Ce que l'on a dit en Hollande contre les Memoires de M. du Maurier, & ce que l'on dit en France

France contre ceux de M. Temple depuis qu'on les a donnez au Public, doit faire croire qu'on ne traiteroit pas avec plus d'indulgence les autres Manuſcrits qui concernent la Hollande, dés que leur publication les expoſeroit au jugement de tout le monde. Quoique je n'ignore pas quelle protection ces noms tutelaires de Miniſtres, d'Ambaſſadeurs, de Généraux ont coûtume de donner aux Ecrits qui les portent, je ſuis perſuadé néanmoins qu'il n'eſt pas toûjours ſeur de ſe répoſer ſur le préjugé que l'on s'en forme. La Politique la plus ſçavante a ſes défauts & ſes excés. Les grands Hommes ont leurs paſſions à combattre comme les petits : pour peu que l'attention leur manque ils découvrent leur foibleſſe, & font voir qu'ils ſont hommes comme les autres, quelque

que grands qu'ils puissent être.

C'est faire honneur à M. le Chevalier Temple de le mettre de ce nombre, au moins dans la pensée de ceux qui trouvent plus de gloire à se rendre grand homme avec des defauts, qu'à demeurer petit sans defaut. Il a été Ministre, Ambassadeur, Plénipotentiaire, Mediateur: & sans lui faire grace on peut dire qu'il s'est acquitté de tous ces emplois avec beaucoup de capacité. On peut donc l'alleguer pour exemple de ce que je viens d'avancer, puisque les Memoires qu'il a publiez découvrent malgré qu'il en ait ses inclinations pour Monsieur le Prince d'Orange, sa passion contre la France, & sa negligence dans le recit des faits dont il n'a pas été le témoin. M. du Maurier, qui n'avoit aucun des caractéres de M. Temple, & qui n'étoit

toit que fils d'un Ambaſſadeur en Hollande, n'a donné ſans doute que des Memoires trés-imparfaits, chargez de beaucoup d'inutilitez: mais pour plus d'une raiſon il doit être moins ſuſpect en ce qu'il rapporte des Princes d'Orange ſur la foi de ſon Pere.

On peut reduire à ces deux exemples le jugement que l'on doit faire de tous les autres Memoires ou Ecrits dont je me ſuis ſervi: & il ſera aiſé de comprendre comment tout n'eſt pas à ſuivre dans les uns, comment tout n'eſt pas à rejetter dans les autres, ſans m'obliger au détail. Il ſuffit maintenant de marquer au Lecteur ce que je me ſuis propoſé dans l'uſage que j'ai fait des uns & des autres.

J'ay tâché de ne contrevenir nulle part à la premiere Loi de l'Hiſtoire, que l'Orateur Romain

main en appelle le fondement: de ſorte que ſi j'ai toûjours été trop timide pour oſer débiter une fauſſeté que j'aurois reconnuë telle, je ne l'ai pas été aſſez pour craindre d'avancer une verité qui étoit en danger de n'être pas agréablement reçuë de ceux à qui elle n'étoit point favorable. J'ai cru devoir retrancher toute harangue, & lorſqu'il s'en eſt rencontré dans mes Originaux renfermant des circonſtances qui ne ſe trouvoient point ailleurs, j'ai reduit en peu de mots & par des expreſſions obliques, pour parler aux termes de l'art, ce qui étoit neceſſaire à mon ſujet.

Quis neſcit primam eſſe Hiſtoriæ legem, ne quid falſi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat? Cic l. 2. de Orat.

J'ai évité principalement les digreſſions, & racourci autant qu'il m'a été poſſible les deſcriptions, lorſqu'il m'a paru que je ne pouvois me diſpenſer entierement de les faire. Mais l'exacti-

tude

tude que j'ai apportée à marquer la ſituation des lieux, le diſcernement des tems, & la diſpoſition actuelle des affaires étrangéres qu'il falloit lier avec celles des Hollandois, ne laiſſera pas de faire voir malgré toute ma briéveté, que mon intention a été de faire en ſorte que le Lecteur n'euſt pas beſoin de récourir aux Cartes géographiques, aux Tables chronologiques, ni aux Hiſtoires des autres Païs.

Je ne m'expliquerai pas ſur le reſte de la conduite que j'ai gardée dans cette Hiſtoire, pour ne pas donner lieu de croire que je vouluſſe prévenir ou éviter le jugement des Lecteurs éclairez. Je veux ſeulement en faveur de ceux qui ne connoîtroient point l'Etat de la République de Hollande, mettre ici l'explication des principales Charges & de quel-

ques

ques termes qui renferment des pratiques ou des uſages qu'on ne pouvoit expliquer dans le cours de l'ouvrage ſans en interrompre la ſuite.

Les *Provinces-Unies* ſont les ſept Provinces qui ſe liérent enſemble l'an 1579. aprés s'être entierement détachées de la domination de l'Eſpagne par le traité d'alliance qui s'appelle l'*Union d'Utrecht*. Le rang qu'elles gardent entre elles dans les Etats Généraux eſt, Gueldres, Hollande, Zélande, Utrecht, Friſe, Ower-Iſſel, Groningue. Elles ſont indépendantes les unes des autres comme autant de Républiques differentes: & elles ne tiennent enſemble que par cette union qui n'en fait qu'un corps. Elles envoient chacune leurs Deputez à la Haye, où il s'en forme trois Colléges qui ont l'adminiſtration des

des affaires, ſçavoir l'Aſſemblée des Etats Généraux, le Conſeil d'Etat, & la Chambre des Comptes.

Les *Etats Généraux* ſont composez des Députez de chaque Province, & ſont ainſi appellez parce qu'ils ne traitent que des affaires de l'Union générale des Provinces concernant la Paix, la Guerre, les Ambaſſades. Ils ne ſubſiſtent qu'autant qu'ils ſont aſſemblez. Les Provinces n'y ont pas plus d'une voix chacune, quoiqu'elles puiſſent y députer pluſieurs perſonnes. La preſéance & l'ordre des ſuffrages s'y obſervent ſelon le rang des Provinces que nous venons de marquer.

Le *Conſeil d'Etat* eſt perpetuel. Il eſt chargé de l'éxécution de ce qui a été arrêté dans les Etats Généraux. Il repreſen-

te



te toute la République en leur absence. Il est aussi composé des Députez de toutes les Provinces, mais réduits au nombre de douze, trois de Hollande, deux de Guel-dres, deux de Zélande, deux d Utrecht, un de Frise, un d'Ower-issel, un de Groningue. Les voix s'y comptent par teste & non par provinces, au contraire de ce qui se pratique dans les Etats Généraux. Il a la sur-intendance de la guerre, des Fortifications, des contributions en païs ennemi, des passeports, & sur tout des places de conquête. C'est pour cela que sur la fin de chaque année il dresse un Memoire de toute la dépense que l'Etat est obligé de faire l'année suivante, selon lequel les Etats Généraux ordonnent un fonds pour être levé sur les Provinces, à proportion de ce qu'elles ont coûtume de

con-

contribuer pour les dépenſes générales.

La *Chambre des Comptes* établie pour ſoûlager le Conſeil d'Etat, qui a toute la diſpoſition des Finances, & pour empêcher le divertiſſement des deniers publics, eſt compoſée de deux Députez de chaque Province que l'on change de trois en trois ans.

Le *Grand Conſeil* eſt une Cour de Juſtice qui eſt ſupérieure à une autre Cour dont elle reçoit les appellations ; & toute la Juriſdiction du Païs ſemble être compoſée de ces deux Cours.

Les *Etats* particuliers des Provinces ſont proprement les Souverains du Païs dans l'étenduë de leur Province. Ils peuvent faire toutes ſortes d'Actes d'indépendance & de Roïauté, hors ceux qui n'appartiennent qu'aux Etats Généraux en vertu

de l'Union. Les affaires de la Religion étoient même de leur ressort: mais le Prince Maurice fit diminuer leur puissance pour augmenter celle des Etats Généraux par le changement qu'il introduisit l'an 1618. dans la généralité. Ces Etats particuliers sont composez des Deputez de la Noblesse & de ceux des Villes. Il y a aussi un Conseil d'Etat particulier & une Chambre des Comptes pour chaque Province.

Les *Etats de Gueldres* represent les anciens Ducs de Gueldres & les Comtes de Zutphen. Ils traitent toutes les affaires de la souveraineté de leur Province: & lorsqu'ils ne sont point assemblez, le gouvernement politique est entre les mains de la Cour de Justice, qui a droit de de convoquer leur Assemblée. Il en est presque de même des E-

tats des autres Provinces.

Mais les *Etats de Hollande* & *West-Frise* reprefentant la fouveraineté des Comtes de Hollande, fe font rendus les plus confiderables, parce que leur Province a toujours été plus puiffante & plus riche que les fix autres, & qu'elle contribuë feule plus que toutes les autres enfemble aux neceffitez publiques. Ils s'affemblent toûjours quatre fois l'an; fçavoir, aux mois de Février, Juin, Septembre & Novembre. Mais lorfqu'ils s'affemblent pour des occafions extraordinaires, on appelle cette Affemblée *le Confeil des Commiffaires*. Tous les Nobles qui y font convoquez n'y ont enfemble qu'une feule voix, de mefme que les Députez de la plus petite Ville. Leur autorité ne laiffe pas d'y être fort grande, parce qu'ils ont la direction de

tous les biens Ecclesiastiques, & qu'ils possedent les plus belles charges de la Province.

Par le terme de *West-Frise* que l'on joint ordinairement à la Hollande lorsqu'on en qualifie les Etats, on ne doit pas entendre la Frise occidentale qui comprend deux des sept Provinces-unies sous le nom de vraye Frise & de Seigneurie de Groningue, & qui ne laisse pas de s'appeller West-Frise, par relation à l'Oost-Frise, ou Frise orientale. On entend seulement la partie septentrionale de la Province de Hollande qui s'appelle communément Nord-Hollande, & dont sept Villes députent aux Etats de la Province contre onze de Sud-Hollande.

Les Députez de toutes ces Villes ont été pour l'ordinaire où sont actuellement Bourg-

maîtres

maîtres. On leur donne pour Ajoint quelque Conseiller ou Echevin, ou Syndic, ou même Assesseur Licentié en Droit que l'on nomme *Pensonnaire*. Mais celui de la Province de Hollande qui est l'Avocat General & le Ministre des Etats, s'appelle souvent *Grand-Pensionnaire*, Conseiller-Pensionnaire, ou simplement Pensionnaire de Hollande. J'ai expliqué suffisamment les fonctions, & le crédit de cette importante charge au Chapitre XVII. du troisiéme Livre de cette Histoire, & les écueils qui l'environnent au Chapitre IX. du XIVe. Livre.

Ce que l'on appelle en Hollande le *Magistrat des Villes* n'est pas une personne seule. C'est un Conseil composé de Bourg-maîtres & d'Echevins dont les fonctions sont annuelles; & de Con-

 seillers

ſeillers qui ſont perpetuels, mais qui ne ſont appellez que dans les affaires extraordinaires & importantes.

Le *Stathouder* ou *Stadtoldre* n'eſt autre que le Gouverveur. Chaque Province a le ſien, & à proprement parler il n'y en a jamais eu de Général pour toute la République, depuis le Prince d'Orange Guillaume I. qui aprés l'union avoit été reconnu de toutes les Provinces pour leur Gouverneur général & particulier. Aprés ſa mort, le Gouvernement de Friſe aïant été détaché, puis rendu héréditaire dans les deſcendans de ſon frére, les autres Provinces reconnurent ſes Enfans pour leurs Gouverneurs juſques à la mort de Guillaume II. Le Prince Guillaume III. aujourd'hui vivant, aprés en avoir été dépoüillé par les Etats, y fut ré-

tabli

tabli en 1672. & deux ans aprés le Gouvernement particulier de Hollande fut rendu héréditaire à ſes deſcendans maſles qui ſeroient legitimes. Gueldres & Utrcht ont ſuivi cet exemple: hors cet engagement, chaque Province eſt en droit de ſe nommer un Stathouder & de le changer. On conte parmi les priviléges du Stathouder celui de faire grace pour toutes ſortes de crimes, ce qui eſt un droit de Souveraineté; celui de préſider dans toutes les Cours de Juſtice; celui d'établir ou d'ôter les Magiſtrats des Villes; celui d'envoyer ou de recevoir des Ambaſſadeurs pour ſes affaires particulieres; celui de faire exécuter les ordonnances des Etats de la Province dont il eſt le Gouverneur.

Le *Capitaine Général* eſt celui qui a le commandement général

de toutes les troupes par terre. Cette charge qui a toûjours été donnée aux Princes d'Orange jusqu'ici n'est pas inséparable de celle de Stathouder. Elle avoit éte supprimée aprés la mort de Guillaume II; elle fut renduë à Guillaume III. en 1672. avant même qu'il fust question de déliberer s'il seroit jamais déclaré Stathouder. Le Capitaine Général dispose de toutes les charges militaires : mais les Gouvernemens des Villes frontieres & les commandemens des Places d'armes sont à la nomination des Etats Généraux.

L'Amiral-Général ou *Grand-Amiral*, est le Chef de toute la navigation Hollandoise tant pour le commerce que pour les armées navales. Cette charge n'a été conferée qu'aux Princes d'Orange; & elle avoit été réünie

aux Etats aprés la mort de Guillaume II. jusqu'au rétablissement de Guillaume III. Jamais le Grand-Amiral ne s'est trouvé aux expéditions maritimes: tout s'est fait jusqu'ici par son *Lieutenant-Amiral*, ou par les quatre Vice-Amiraux de la Meuse, d'Amsterdam, de Nord Hollande & de Zélande. L'an 1665. on réhaussa ces charges subalternes. Le Lieutenant-Amiral fut fait *Lieutenant-Amiral-General*; les quatre Vice-Amiraux furent faits Lieutenans-Amiraux dans chaque Amirauté; les Contre-Amiraux furent faits Vice-Admiraux sous eux, & l'on donna à ceux-ci quatre nouveaux Contre Amiraux. Ainsi celui qui s'appelle depuis ce tems-là Amiral de la Meuse, Amiral d'Amsterdam, Amiral de Hollande, Amiral de Zélande n'est autre chose qu'un

 des

des quatre Lieutenans du Lieutenant-Amiral-Général, qui ont ſous eux d'autres Lieutenans ſous le nom de Vice-Amiraux : de même qu'avant ce tems là celui qu'on appélloit ſimplement *Amiral de Hollande* n'étoit proprement que le Lieutenant Général du Grand-Amiral; c'eſt-à-dire du Prince d'Orange, ou de la République dans l'intervalle de la deſtitution du jeune Prince Guillaume III.

Le *Conſeil de l'Amirauté* diſpoſe abſolument de tout l'équipage des vaiſſeaux, du fonds deſtiné pour les dépenſes de la Mer, & de toutes les autres affaires de la Marine, aprés que les Etats Généraux ont reſolu l'armement des flotes, & arrêté le nombre des vaiſſeaux. Il ſe diviſe en cinq Colléges ou Aſſemblées, ſçavoir trois en Hollande, un en Zélande,

&

& un en Frise. Chaque Collége est composé de sept Députez. Ces Colléges s'appellent quelquefois Amirautez; & pour distinguer les trois de Hollande, celui qui a son siege à Roterdam s'appelle Amirauté de la Meuse, celui d'Amsterdam retient son nom, celui qui se tient à Horn ou à Enchuyse s'appelle Amirauté de Nord-Hollande. Celui de Zélande se tient à Middelbourg, & celui de Frise à Harlingue. L'Amiral du Nord n'est autre que le Lieutenant Amiral de Nord-Hollande, l'Amiral du Sud est le Lieutenant Amiral de la Meuse.

L'obligation où j'ai été de circonstancier les combats sur Mer les plus fameux, sur tout dans les dernieres guerres d'entre les Anglois & les Hollandois me porte à dire un mot pour en faciliter l'intelligence à ceux qui n'ont

point l'uſage de la Marine. Ces combats ne ſe font jamais que ſur une ligne. L'ordre de bataille eſt compoſé de trois eſcadres, & chaque eſcadre de trois diviſions. Chaque eſcadre a ſon Amiral qui gouverne la principale des trois diviſions: ainſi une Armée navale qui eſt accomplie en toutes ſes parties & rangée en bataille, a toûjours trois Amiraux qui ont chacun leur Vice-Amiral & leur Contre-Amiral à leurs côtez pour commander les diviſions des eſcadres. Chaque diviſion a ſon Pavillon ſur le vaiſſeau Amiral, Vice-Amiral & Contre-Amiral, d'une même couleur. Mais les Pavillons d'une eſcadre different de couleur d'avec ceux d'un autre pour ſe diſtinguer, & l'un ſe prend pour l'autre: de ſorte que le *Pavillon bleu* par exemple, *l'Eſcadre bleuë*, ou même *l'Amiral bleu* ne

ne signifient qu'une mesme chose. Quelquefois même pour marquer les combatans des escadres on se contente de dire les *blancs*, les *rouges*, les *bleus*. Comme on ne doit pas confondre les escadres de bataille avec les escadres ordinaires, on ne doit pas croire aussi que les Amiraux de ces escadres soient toûjours Amiraux hors les combats. Ce sont des commissions que l'on donne souvent à des Lieutenans Généraux & à des Chefs d'escadres. Il en est de même de ceux qui font la fonction de Vice-Amiraux & Contre-Amiraux. L'avant-garde d'une Armée navale est toûjours le côté des proües, & l'arriere-garde celui des poupes, & jamais on ne se bat que par les flancs des vaisseaux. On prend ordinairement l'avant-garde pour l'aisle droite, & l'arriére-garde pour

l'aiſle gauche; mais l'aiſle gauche ne laiſſe pas de devenir quelquefois avant-garde, & l'aiſle droite arriére-garde ſelon la neceſſité où l'on ſe trouve de courir de différens bords.

Pour ce qui eſt de la Navigation de long cours, je crois en avoir fait un détail ſuffiſant lorſque j'ai rapporté les expéditions des Hollandois en Aſie, en Afrique & en Amérique. On y trouvera ce que l'on y pourroit ſouhaitter concernant les deux célébres Compagnies des Indes Orientales, ou des *Grandes-Indes*, & Occidentales ou *West-Inde*, & les découvertes des Particuliers depuis l'an 1609. On y verra auſſi tout ce qui regarde l'Etat floriſſant de la Hollande Indienne ou Orientale, dont le centre eſt à Batavia où le *Gouverneur Général* tient une Cour de Roi. J'ajoûterai

terai ſeulement à ce que j'ai dit de la puiſſance de ce Général qu'il ne rend compte à perſonne; qu'il eſt revocable au gré de la Compagnie des Indes Orientales; & qu'il peut ſe démettre au bout de trois ans. Il eſt le chef du Conſeil d'Etat des Indes Orientales, & ce Conſeil eſt compoſé ſous lui d'un Directeur Général, de ſix Conſeillers ordinaires. & d'autant d'extraordinaires qu'il plaît aux LVI. Perſonnes dont la Compagnie eſt compoſée. Il eſt auſſi le Généraliſſime de toute la guerre qui ſe fait au delà du Cap de bonne Eſperance. Il a ſous lui le Major Général, les Amiraux particuliers & les Généraux de chaque armement.

L'on conte ordinairement ſix Gouvernemens généraux ſous le Général des Indes Orientales, dont les Gouverneurs ſont abſolus

lus sans pouvoir être révoquez par le Conseil d'Etat de Batavia. Ce sont ceux 1. de la Côte de Coromandel, 2. de l'Isle d'Amboina, 3. de Banda, 4. de Ternate, 5. de Ceylan, & 6. de Malacca. Les Gouverneurs particuliers de toutes les places depuis le Cap de Bonne-Espérance s'appellent assez souvent *Commandeurs*: mais je me suis servi plus ordinairement de celui de Commandant comme étant moins équivoque.

Pour ce qui est des expéditions militaires des Indes tant en Asie qu'en Amérique, je me suis attaché scrupuleusement à les rapporter dans le tems qu'elles sont arrivées. Mais lors qu'elles n'avoient point de liaison avec les affaires de l'Europe dont il étoit question de suivre l'Histoire, je me suis contenté souvent de les

placer

placer au tems que la nouvelle en étoit venuë en Hollande par le retour annuel des Flotes marchandes.



SOMMAIRE
DES LIVRES
ET DES CHAPITRES
contenus en ce premier Tome.

LIVRE PREMIER.

I. *SOUVERAINETE' des Provinces-Unies reconnuë par tout. Exercice de la Religion Catholique demandé par Henri le Grand.* II. *Desseins du Prince Maurice sur la souveraineté des Etats, traversé par Barneveld. Cause véritable & unique de la ruine de Barneveld. Maurice donne des Charges à ses enfans.* III. *Ratification de la tréve. Peste de l'armée que les Portugais avoient préparée contre les Hollandois. Ambassadeurs du Roy de Siam en Hollande. Commerce & conquête aux Indes Orientales.* IV. *Visite des frontiéres & réparation des places. Rétablissement des Princes, Seigneurs, Gentilhommes dans leurs biens. Le Prince d'Orange Catholique demeure à Breda. Il voit son beau frére le Prince de Condé à Bruxelles.* V. *Tentative d'un passage à la Chine par l'Amerique septentrionale.* VI. *Guerre de Iuliers Siége & prise de la ville par le Prince Maurice assisté des François.* VII. *Alliance des Hollandois avec le Roi de Maroc.* VIII. *Alliance avec l'Empereur du Iapon. Défaite des Hollandois par les Espagnols aux Indes Orientales.* IX. *Séparation entiére des Hollandois d'avec les Flamans. Difficultez sur les contributions des*

Pro-

Provinces. Troubles d'Utrecht. X *Troubles dans la Religion Réformée. Origine & progrés de deux factions des Gomaristes & des Arminiens qui se forment en sectes. D'où vient le nom de Remontrans. Troubles touchant le successeur d'Arminius. Instances du Roi d'Angleterre pour faire condamner & chasser Vorstius. Le Prince Maurice prend parti contre Barneveld, dont les sages conseils sont rejettez par les Gomaristes.* XI. *Ambassade des Hollandois au Iapon, où ceux de leur religion sont en paix, tandis qu'on persécute les Catholiques sous le nom d'Espagnols & Portugais.* XII. *Ambassade des Perses en Hollande. Ambassade des Hollandois en Turquie. Etenduë du nom & du commerce de la Hollande par toute la terre.*

SOMMAIRE DU LIVRE second.

I. *LES Espagnols & Portugais veulent disputer le commerce aux Hollandois au delà de la ligne équinoctiale.* II. *Le Prince Maurice est fait Chevalier de l'Ordre de la Iarretiére.* III. *Reception de l'Electeur Palatin dans plusieurs villes de Hollande.* IV. *Combat naval des Espagnols contre les Hollandois qui le gagnent. Contestation entre les Anglois & les Hollandois pour la liberté de la mer septentrionale.* V *Les Hollandois obligent le Roi de Danemarck à ôter des impôts sur le passage du Sond. Traitez d'alliance de Lubeck & des autres villes hanséatiques avec les Hollandois.* VI. *Continuation des troubles civils touchant la Religion. Le Roi Iacques s'en méle. Aerssens se dévouë au Prince Maurice pour ruiner Barneveld. Ordonnance des Etats pour appaiser les troubles & concilier les partis.* VII. *Réglemens pour les premiéres découvertes des terres & isles inconnuës. Les Hollandois délivrent la mer des courses d'un Pirate Anglois.* VIII. *Démelez sur les pais de Cléves & Iuliers entre les Princes Possédans. Les Hollandois assistënt Brandebourg, & les Espagnols Neubourg sans rompre la tréve. Expéditions de Spinola dans les Duchez de Iuliers & de Bergh. Expéditions du Prince Maurice dans le païs de*

Cléves

Cléves. IX. *Les Hollandois s'emparent du Comté de Ravensberg. Ils secourent la ville de Brunsuvic assiégée par le Duc de Brunsuvic.* X. *Victoire des Hollandois sur les Portugais dans les Indes. Les garnisons Angloises sont ôtées des villes de Hollande engagées au Roi d'Angleterre. Tumulte à Delft excité par les femmes.* XI. *Utilité que les Hollandois & les Espagnols retirent de la guerre de Juliers. Affection des Hollandois pour le service de la France. Les Hollandois envoient du secours aux Venitiens, puis au Duc de Savoie.*

SOMMAIRE DU LIVRE troisiéme.

I. TROUBLES *nouveaux dans les Eglises de Hollande. Tumulte d'Amsterdam contre les Arminiens.* II. *Déclaration des Etats de Hollande & VVest-Frise sur la puissance du Magistrat civil dans les affaires Ecclesiastiques ; & sur les cinq propositions des Arminiens.* III. *Les Gomaristes se pourvoient contre les Etats de Hollande & VVest-Frise. Les Arminiens levent des soldats.* IV. *Découverte du détroit de le Maire par deux Hollandois. Expéditions contre les Espagnols aux Indes orientales & occidentales.* V. *Le Prince Maurice marche avec des troupes en Gueldres & en Over-Issel contre les Arminiens. Il devient Prince d'Orange par la mort de son frére ainé.* VI. *Apologie de Barneveld contre ses calomniateurs. Reduction d'Utrecht par le Prince d'Orange. Changement dans la forme du Gouvernement de la République, où l'on donne aux Etats Généraux ce qui appartenoit aux Etats particuliers des Provinces. Barneveld est arrêté avec Hoogerbetz & Grotius.* VII. *Le Roi de France veut remettre l'union dans les Provinces. Déposition des Magistrats des villes. Bannissement des Ministres. Lindenberg se tuë dans la prison. Le Roi d'Angleterre entretient les troubles pour nuire à Barneveld.* VIII. *Convocation du Synode de Dordrecht. Pourquoi les Ministres de France n'y assistérent pas ?* IX. *Histoire du Synode de Dordrecht.* X. *Suite de l'histoire de ce Synode.*

node. Réglemens touchant la version de l'Ecriture, les Cathechismes, le Baptême des Paiens aux Indes, le Ministére, l'Imprimerie. XI. *Les Arminiens citez comparoissent devant le Synode. Ils recusent le Synode, & protestent de nullité contre lui.* XII. *Ils ne laissent pas de donner par écrit leur sentiment sur les cinq propositions; & leurs considerations sur la Confession de Foi & sur le Catechisme. Mauvaise conduite du Synode à leur égard.* XIII. *Chagrin des Réformez de France, pour ne pouvoir assister au Synode. On emploie l'autorité séculiére contre les Arminiens, & on les chasse du Synode. Troubles du Synode. Brutalitez des Gomaristes de Frise envers ceux de Bréme. Gomarus se divise d'avec le Synode. Ecrits & fierté des Arminiens.* XIV. *Canons du Synode.* XV. *Sentence du Synode contre les Arminiens. Révision de la Confession de Foi. Révision du Catechisme. Censure des Ecrits de Vorstius. Fin du Synode de Dordrecht.* XVI. *Procés de Barneveld, & sa mort.* XVII. *Emplois de Barneveld & ses services rendus à la République. Fonctions de la Charge de Pensionnaire de Hollande. Hoogerbetz & Grotius condamnez à une prison perpetuelle. Haen banni.*

LIVRE QUATRIEME.

I. BATAVIA *devient la Capitale de la Hollande orientale dans les Indes.* II. *Guerre des Hollandois contre les Anglois à Iava. Description de Batavia.* III. *Guerre d'Allemagne pour la Couronne de Bohéme. Les Hollandois vont au secours de l'Electeur Frederic Palatin du Rhin.* IV. *Mort de Guillaume-Louïs de Nassau, Gouverneur de Frise: & de la Princesse doüairiére d'Orange. Persécution des Arminiens. Exil de Vander-Myle. Alliance des Hollandois avec les Venitiens.* V. *L'Electeur Palatin chassé de la Bohéme se retire en Hollande. Le Prince d'Orange déchû de l'espérance de la Souveraineté.* VI. *Ambassade des Archiducs aux Etats Généraux pour la réunion des dix-sept Provinces sans fruit. Préparatifs des uns & des autres pour la guerre. Trahison découverte & punie.* VII. *Continuation de la Tréve. Traité des Hollandois avec le Roi de Danemarc. Puissance de la Compagnie des Indes Orienta-*

les

les à Batavia. Mauvaise conduite des Hollandois envers la France. VIII *Mort de l'Archiduc Albert. Fin de la tréve & déclaration de la guerre. Siége de Iuliers par Spinola.* IX. *Troubles nouveaux au sujet des Arminiens. Grotius se sauve de prison & se retire à Paris. Le Roi de France donne sa protection aux Arminiens persécutez.* X. *Siége de l'Ecluse levé par les Espagnols. Prise de Iuliers & des places qui en dépendoient sur les Hollandois. Ordonnance des Etats contre les Iesuites & le reste des Catholiques.* XI. *Progrés des Espagnols en VVestphalie sous le Comte Henri de Bergh. Traité de l'Electeur de Brandebourg avec les Etats Généraux. Siége de Berg-op-zoom mis par Spinola sans succés.* XII. *Retraite des Hollandois & des Espagnols aprés ce siége. Prise de Pfaffemutz sur les Hollandois par les Espagnols.* XIII. *Entreprise du Prince d'Orange sur la ville d'Anvers faillie.*

LIVRE CINQUIE'ME.

I. *CONSPIRATION contre le Prince d'Orange. Punition des conjurez.* II. *Persécution nouvelle des Arminiens accusez de la conjuration. Grotius sous la protection du Roi. Supplice de Slatius.* III. *Etat florissant de la Compagnie des Indes Orientales. Etablissement de la Compagnie des Indes Occidentales. Premiére expédition de cette Compagnie.* IV *Accord des Hollandois avec les Corsaires de Barbarie. Les Allemans se joignent aux Espagnols contre les Hollandois qui se servent de Mansfeld & de l'Evéque de Halberstat contre eux. Expéditions de Mansfeld pour les Hollandois.* V. *Deportemens de l'Evéque de Halberstat. Il est battu par Tilly, qui chasse toutes les garnisons Hollandoises de la VVestphalie.* VI. *Pertes des Hollandois sur mer en Europe. Succés au Perou & dans le Bresil. Combat naval de Lima gagné par l'Hermite. Prise de San-Salvador & de la Baye de tous les Saints par VVillekens.* VII. *Mansfeld remercié par les Hollandois, & battu par les troupes de l'Electeur de Cologne. Irruptions des Espagnols dans les Provinces-Unies.* VIII. *Accord entre l'Electeur*

de Brandebourg & le Duc de Neubourg touchant la succession de Iuliers traversé par les Hollandois & l'Archiduchesse. Combat naval entre les Espagnols & les Hollandois devant Calais. *Autres avantages des Hollandois sur les Espagnols.* IX. *Traité des Etats avec la France. Avec l'Angleterre.* X. *Siége de Breda par Spinola ; & autres expéditions des Espagnols sur les Hollandois.* XI. Seconde entreprise sur Anvers par les Hollandois, sans succés. Continuation du siége de Breda. *Prise de Goch par les Hollandois.* XII. Continuation du siége. *Mort du Prince d'Orange Maurice, & son éloge.*



Extrait du Privilege du Roy

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris le trentiéme jour de Janvier 1693. signées, BOUCHER: & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à Michel Chilliat de faire imprimer un Livre composé par le S[r] BALT. HEZENEIL DE LA NEUVILLE, sous le titre d'*Histoire de Hollande, depuis la Tréve de l'an 1609. où finit Grotius jusqu'à nôtre tems, &c.* & ce pendant l'espace de six années consécutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec défenses tres-expresses à toutes personnes de l'imprimer, vendre & débiter, même d'impression étrangere, sans le consentement dudit Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits, selon qu'il est stipulé dans lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le troisiéme Février 1693.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le quinziéme Avril 1693.

HISTOIRE



HISTOIRE DE HOLLANDE

Depuis la tréve de l'an 1609. où finit GROTIUS jusqu'à nôtre tems.

LIVRE PREMIER.

LA Tréve de douze ans concluë à Anvers le IX. jour d'Avril 1609. entre l'Espagne & la Hollande, par la médiation des Rois de France & de la Grand'-Bretagne, est regardée 1609. I.

1609. de toute la terre comme le point fixe de la souveraineté des Etats des Provinces-Unies. C'est ainsi que s'appelle la République composée des sept d'entre les Provinces des Païs-bas, qui secoüérent le joug des Espagnols au siécle passé, & que nous comprenons communément sous le nom de Hollande; parce que cette Province est la plus considerable de toute l'union, & qu'elle contribuë seule plus que les six autres ensemble aux nécessitez publiques.

Le Roi d'Espagne *Philippes III.* & & les Archiducs *Albert & Isabelle*, Gouverneurs des Païs-bas Catholiques, aiant paru renoncer aux prétentions qu'ils avoient euës sur cette République; & l'aiant reconnuë pour un Etat libre & indépendant par le premier article de la tréve; l'on vit en peu de tems les Puissances de la terre recevoir avec plaisir les Envoiez de cet Etat, comme les Ministres des Souverains,

Henri le Grand Roi de France, a qui les Hollandois témoignoient avoir la principale obligation de leur fortune, voulut en donner l'exemple à tous les autres

autres. *François Aerssens*, qui n'avoit 1609.
été jusques-là que Resident des Etats à Paris, fut aussi-tôt reconnu pour Ambassadeur par ce bon Prince, qui sans s'arrêter au peu de satisfaction qu'il recevoit de cet esprit fourbe & intriguant, le combla encore de bienfaits & d'honneurs personnels en considération de ses Maîtres; l'annoblit, le fit Chevalier & Baron; ce qui porta les Etats à le recevoir ensuite entre les Nobles de la Province.

Les Hollandois en eurent toute la reconnoissance dont ils étoient capables, & le témoignage qu'ils en firent paroître pour lors, fut le renouvellement de leur alliance avec le Roi, espérant que la tréve leur donneroit lieu de le servir dans l'execution des desseins qu'on croioit qu'il avoit sur la Maison d'Autriche. Il n'y eut qu'un point sur lequel ils voulurent s'excuser de donner au Roi toute la satisfaction qu'il souhaitoit d'eux. Ce point regardoit la Religion Catholique, dont ce Prince leur avoit fait demander le libre exercice pour leurs Sujets Catholiques Romains par son Ambassadeur.

Exercice de la Religion Catholique demandé par Henri IV.

1609. C'étoit alors *Pierre Jeannin*, President au Parlement de Bourgogne, que le Roi y avoit envoié depuis deux ans avec *Paul Choart de Buzanval* *, auparavant Ambassadeur ordinaire en ces Provinces, & *Etienne de la Place Sieur de Roissy* destiné pour être son successeur, afin de negocier à l'avantage des Etats le traité que ceux-ci vouloient passer avec l'Espagne.

* mort dés 1607.

Le President Jeannin, voiant que ni le Roi d'Espagne, ni les Archiducs n'avoient pas réüssi à proposer parmi les conditions de la tréve, la liberté de la Réligion Catholique, n'avoit osé lui-méme remuer la question durant le traité, par la crainte de multiplier les difficultez. Il avoit jugé à propos de remettre la chose aprés la conclusion du traité. Il en fit l'ouverture incontinent aprés son retour à la Haye, par un beau discours qu'il prononça dans l'assemblée des Etats Généraux, par maniére de recommandation faite de la part du Roi en faveur des Catholiques de ces Provinces. Il obtint, premiérement „ pour les Archiducs que rien ne seroit „ innové touchant la Réligion dans les villages

villages du reſſort des villes de la Ré- « 1609.
publique ſituées dans le Brabant : & «
que comme le ſeul exercice de la Ré- «
ligion Catholique & Romaine y avoit «
été fait juſques-là, il y ſeroit continué «
de la même maniere ſans aucun chan- «
gement. Mais quant à l'exercice public «
que l'on demandoit pour les Catholi- «
ques des ſept Provinces qui compoſoient «
les Etats, les Députez aſſemblez à la Haye s'aviſerent d'un expedient pour empêcher qu'on ne prît leur reſolution pour un refus. Ils priérent l'Ambaſſadeur de faire trouver bon au Roi, que l'on differât la déciſion de cette affaire à un autre tems, parce que la plûpart d'entre eux eſti-
moient que cet exercice ne pouvoit «
être introduit & autoriſé par la loi «
publique, ſans mettre en danger leur «
Etat naiſſant. Que cependant on uſe- «
roit de tolerance & de diſſimulation «
pour le reſpect & la conſidération qui «
étoit dûë à un ſi grand Roi, pourvû que «
cet exercice fût *comme ſecret*, ſans tenir «
de grandes aſſemblées, en y ajoûtant «
les cautions & les ſuretez contenuës «
dans la demande qui leur en étoit faite. «

1609. QUARANTE-DEUX ans d'une guerre opiniâtre n'avoient pas été capables d'éteindre l'amour de la paix dans l'esprit des peuples. C'est ce qu'ils firent connoître par les réjouïssances extraordinaires, dont la publication de la tréve fut suivie dans toutes les villes & les villages des Provinces de l'une & l'autre obéïssance. La joie qu'en eurent les Etats ne fût pas moins sincere que celle des Archiducs. Il n'y eut peut-être que celle du Prince *Maurice* de Nassau, qui ne fut que superficielle & dissimulée. Ce Prince qui avoit succedé à son Pére Guillaume I. Prince d'Orange, dans les trois prémiéres charges de la République *, & qui en étoit l'apui par sa valeur & son habileté, regardoit la tréve comme l'obstacle le plus terrible qu'on pût oposer aux desseins secrets qu'il avoit formez sur la souveraineté des sept Provinces. Il ne s'étoit point rebuté du refus que les Etats assemblez à Dort avoient fait autrefois à son Pére de l'élever à la qualité de Comte souverain de Hollande & de Zelande, s'imaginant que pour l'obtenir il n'avoit manqué que de re-resolution

II. Desseins du Prince Maurice sur la souveraineté des Provinces traversé par Barneveld.

* 1. Gouverneur ou Stathouder, 2. Capitaine Général, 3. Admiral Général.

resolution ou de vie. Dans la persuasion où il étoit, que la continuation de la guerre lui étoit absolument necessaire pour parvenir à ses fins, il s'étoit toûjours oposé par ses créatures, premiérement au traité de paix qu'on avoit minuté dés l'an 1607. puis à celui de la tréve que l'on venoit de conclure. Il voulut néanmoins avoir la principale part au festin que les Etats donnerent aux Ambassadeurs de France & d'Angleterre, avant que de les laisser retourner prés de leurs Maîtres. Ce fut avec plaisir qu'il y entendit faire les éloges du President Jeannin, dont le rare merite s'étoit fait connoître dans ces Provinces depuis deux ans. Mais il ne put digerer les aplaudissemens que toute la compagnie y donna pareillement au celebre Jean de *Barneveld**, Avocat Général & Garde des Sceaux de Hollande, qui avoit representé les Provinces-Unies parmi les Députez pour la tréve. 1609.

* ou Olden-Barneveld.

Barneveld étoit le premier homme de la République, & il en étoit regardé comme le Pere & le Protecteur. Il étoit entierement dévoüé aux inte-

1609. rêts de sa patrie; & il ne respiroit que la liberté & le repos des Peuples. Il joignoit à une probité & une sagesse incomparable, une capacité toute extraordinaire, qu'il avoit acquise par une longue experience dans plusieurs emplois importans. Il avoit un abord majestueux, qui lui assujettissoit les esprits; & sa coûtume étoit de dire beau coupen peu de paroles. C'est ce qui lui avoit acquis dans les Etats une autorité capable de borner celle du Prince Maurice. Il avoit été l'un des principaux Confidens & Ministres du Prince d'Orange son pére, aprés la mort duquel il l'avoit fait sortir du Collége *, pour lui faire donner, nonobstant sa grande jeunesse, le commandement général par mer & par terre, en se rendant sa caution sur les nobles inclinations qu'il avoit remarquées en lui. Depuis ce tems il n'avoit cessé de l'assister de ses conseils & de son credit: & ce Prince l'avoit toûjours suivi & honoré comme son directeur & son pére, jusqu'à ce qu'enfin l'ambition étouffa en lui les sentimens de la reconnoissance, & des égards

* Il étudioit à Leyde, & n'avoit que 17. ans.

égards qu'il devoit à son bienfaiteur. 1609.
L'un & l'autre userent de dissimulation pendant quelques années, Barneveld dans l'espérance de corriger doucement l'esprit de Maurice, & Maurice dans l'espérance de vaincre l'intégrité de Barneveld. Ils se suportérent jusqu'au tems de la Tréve, où Barneveld s'étoit cru obligé de préferer les interêts de sa République, à la complaisance qu'il avoit eué pour l'humeur guerrière de Maurice. Ce Prince indigné de voir que Barneveld eût sçû persuader le Roi Henri le Grand, de la necessité d'une Paix ou d'une Tréve pour sauver la République épuisée par les guerres ; & qu'il entrainoit seul les Etats par son autorité, ne put s'empêcher alors de faire éclater son ressentiment, de lui dire des duretez dans les Conférences publiques, & de lever même une fois la main sur lui.

La moderation de Barneveld ne servit qu'à l'irriter. Le chagrin que lui donna la conclusion du Traité, lui fit chercher depuis ce tems là l'occasion de se vanger de Barneveld. Il forma même dessors le dessein de le perdre, prévoiant que tant

1609. que cet homme intrépide ſeroit dans le monde, il auroit toûjours une barriére inſurmontable contre le deſſein qu'il avoit d'envahir la ſouveraineté du Païs.

Mais avant que de ſe reſoudre aux extrémitez, il voulut hazarder une derniére tentative. Il s'adreſſa dans cette vûë à la Princeſſe doüairiere d'Orange, ſa belle-mere. C'étoit *Louiſe de Colligny* fille de l'Amiral de France, biſayeule du Prince d'Orange d'aujourd'hui, qui étant veuve de Teligny maſſacré avec ſon beau-pére à la journée de ſaint Barthelemi, avoit épouſé le Prince d'Orange Guillaume I. aprés la mort de ſa troiſiéme femme.

Maurice qui avoit toûjours bien vécu avec cette bonne Princeſſe, lui découvrit ſon cœur, perſuadé de ſa diſcrétion & de ſa bienveillance. Il la pria de ſonder à fonds celui de Barneveld, & de s'aſſurer de ſon conſentement & de ſon aſſiſtance. Pour engager la Princeſſe à favoriſer ſon entrepriſe, il lui repréſenta qu'elle avoit elle-même le principal interêt dans cette affaire, parce qu'aiant abſolument renoncé au mariage, *Frederic Henri* ſon jeune fréres,

frére, fils unique qu'elle avoit eu de 1609.
de son pére, heriteroit seul de tous ses biens ; & lui succederoit à la souveraineté dont il étoit question, & qu'il rendroit hereditaire à sa posterité. La Princesse se laissa éblouïr à ces belles apparences, & s'imaginant travailler pour l'avancement de son propre fils par les services qu'il s'agissoit de rendre à Maurice, elle alla voir Barneveld, quoiqu'elle ne le visitât jamais. Elle lui fit en confidence l'ouverture des projets du Prince, & lui marqua l'interêt qu'elle y avoit aussi pour son fils. Aprés lui avoir confié ce secret important, elle lui demanda sa faveur & son secours pour l'execution d'un si grand dessein, l'assurant de la part du Prince & de la sienne d'une éternelle reconnoissance, dont les effets seroient sensibles à sa famille.

Barneveld qui étoit également sincére & prudent, ne fit point difficulté de découvrir son cœur à la Princesse. Il lui protesta qu'il ne souhaitoit rien au « monde avec plus d'ardeur & de pas- « sion, que la gloire & l'agrandissement « de la Maison d'Orange ; qu'il donne- «

A vj roit

1609. » roit même de son sang avec plaisir, pour
» pouvoir lui procurer non seulement la
» souveraineté de ces Provinces, mais
» l'empire de toute la Terre, par la seule
» mémoire des vertus & des bienfaits du
» feu Prince Guillaume son mari, pére de
» Maurice. Ensuite il lui répréśenta que
» la plûpart des hommes se ruinoient par
» des désirs contraires à leur propre bien,
» & par l'ignorance de leurs vrais inte-
» rêts: & il lui prouva par des raisons
» sans réplique, que le Prince Maurice
» souhaitant cette souveraineté, souhai-
» toit sa ruine manifeste.

Les principales de ces raisons étoient:
» Que les Hollandois & les autres Peu-
» ples confédérez aiant toûjours le cœur
» républicain, étoient d'humeur à vou-
» loir être menez, & non pas traînez: à
» vouloir être persuadez, & non pas for-
» cez dans les choses qu'on desiroit d'eux.
» Que s'étant soustraits de l'obeïssance
» d'un Roi tres-puissant, & jouïssant d'u-
» ne liberté qu'ils n'avoient acquise que
» par la force des armes, ils se résou-
» droient difficilement à souffrir le joug
» d'un Prince particulier. Que la crainte
» de retomber sous celui des Espagnols
leur

leur avoit fait chercher autrefois des « 1609.
Maîtres étrangers pour les garantir de «
leurs cruautez. Que le Roi de France «
Henri III. & la Reine Elizabeth d'An- «
gleterre les avoient refusez. Qu'à la «
vérité le Duc d'Anjou & d'Alençon «
avoit enfin accepté la Souveraineté du «
Païs qu'on lui avoit offerte ; mais qu'il «
en avoit si mal usé, que son exemple «
les avoit mis dans de continuelles pré- «
cautions, pour ne jamais retomber «
dans un pareil inconvenient. Que le «
souvenir de la mort des Comtes d'Eg- «
mond & de Horn, de l'entreprise d'An- «
vers, de la barbarie du Duc d'Albe & de «
ses successeurs, leur faisoit haïr jusqu'à «
la moindre ombre du pouvoir despoti- «
que. Que pendant les funestes con- «
jonctures de ces tems malheureux, la «
necessité qui n'a point de loi, les avoit «
fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; «
mais que ces remedes avoient été plus «
dangereux que les maux dont on vou- «
loit se garantir. Que depuis la publi- «
cation de la Tréve, que l'on commen- «
çoit tout de bon à goûter les douceurs «
de la paix & de la liberté, il n'y avoit «
pas le moindre prétexte pour appuier «
une

1609. „ une proposition si dangereuse, qui ne
„ manqueroit point d'allarmer les esprits;
„ & que c'étoit s'exposer au danger d'être
„ mis en pieces que d'en faire l'ouverture.
„ Que le Prince Maurice en l'état où il se
„ voioit pour lors, étoit plus heureux
„ cent fois que s'il parvenoit à la Souve-
„ raineté telle qu'il l'envisageoit, & où
„ il se trouveroit toûjours environné de
„ précipices. Qu'aiant en qualité de Gou-
„ verneur la puissance des Souverains, &
„ les effets mêmes de la Souveraineté, il
„ se mettroit toûjours à couvert de la
„ haine ou de l'envie, tant qu'il n'en
„ porteroit pas le nom. Qu'étant Capi-
„ taine Général des Provinces, & Ami-
„ ral Général, il commandoit absolument
„ sur terre & sur mer sans trouver d'obsta-
„ cle à sa volonté. Qu'il disposoit de tous
„ les Gouvernemens, & de toutes les
„ Charges militaires. Que lorsqu'on fai-
„ soit des Magistrats dans les Villes, on
„ lui en présentoit trois, dont il choisissoit
„ celui qu'il vouloit. Qu'en un mot il
„ avoit les mêmes avantages & la même
„ autorité qu'avoient les anciens Comtes
„ de Hollande, les Ducs de Bourgogne, &
„ l'Empereur Charles-Quint même. Que
don-

donnant des remissions & des graces « 1609.
pour les crimes, il n'étoit point exposé «
a la haine que produit la mort des «
Particuliers; & que ceux qu'il sauvoit «
lui avoient obligation de la vie. Qu'il «
devoit se faire un plaisir d'entendre dire «
à toute heure, qu'*il falloit augmenter* «
les pensions & les appointemens d'un «
Prince qui exposoit continuellement sa «
personne pour le salut public. Mais que «
si une fois il prenoit cet odieux nom de «
Maître, on lui envieroit jusqu'aux li- «
vrées de ses Valets de pied; & qu'on «
lui reprocheroit continuellement les «
impositions qu'il mettroit sur les peu- «
ples, dont ceux-ci en l'état present des «
choses n'avoient aucun sujet de se plain- «
dre, puisqu'elles étoient mises par leur «
propre consentement. «

Barneveld voiant que la Princesse prenoit goût à ses remontrances, voulut lui ouvrir les Annales de Hollande, pour la persuader encore par l'histoire des choses passées. Il lui fit voir avec surprise, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses sujets ne se fussent revoltez : & que souvent ils étoient allez en armes jusqu'au

Châ-

1609. Château de la Haye pour s'en défaire.

La Princesse se trouva si satisfaite de sa visite, & si convaincuë de la solidité & de l'importance des raisons de Barneveld, qu'elle changea d'avis absolument. Elle entreprit même de faire entrer le Prince Maurice dans ces sentimens. Elle le conjura par l'amour qu'il devoit avoir pour lui même, pour son propre bien, son repos & sa gloire, de ne point penser à une chose qui lui seroit toûjours préjudiciable, quand même le succés en seroit heureux. Mais elle s'apperçut bien par la froide réponse du Prince, qu'elle ne l'avoit nullement persuadé: & que l'ambition dont il avoit l'esprit aveuglé le dégoutoit de tout ce qu'il ne croioit point propre à la satisfaire.

Maurice voiant qu'il n'avoit rien à esperer de la part de Barneveld, dont il connoissoit la constance & l'intégrité, prit d'autres mesures pour lever les obstacles qui pourroient se rencontrer au dévant de ses fins. Le chagrin le fit résoudre à rechercher l'amitié & le service de tous ceux qu'il sçavoit ou qu'il croioit être ennemis ou envieux de la

ver-

vertu & de l'autorité de Barneveld. Il se contenta d'abord de préparer leurs esprits, & de s'assurer d'eux, sans leur découvrir si tôt le fond de ses desseins. C'étoient tous esprits inquiets, interressez, accoûtumez aux troubles, amateurs de nouveautez; & comme il ne leur parloit dans ces commencemens que de la perte de Barneveld, il les rendit tous dévoüez à sa passion par la promesse qu'il leur fit de les revêtir de ses dépouilles. 1609.

Voilà quelle fut la veritable cause de la ruine de cet illustre Magistrat & de ceux de son parti, qui soûtenoient la liberté du Païs. Elle avoit été ignorée du Public pendant plus de soixante ans par la discretion de *Benjamin Aubery du Maurier*, Ambassadeur de France en Hollande, à qui seul la Princesse doüairiere d'Orange avoit confié le secret de Maurice & de Barneveld. Le Prince, pour ôter à ceux qu'il vouloit perdre, tout sujet de se défier de lui, & de prendre des suretez pour leur défense, affecta depuis ce tems-là de ne leur refuser aucune des graces ni des emplois qui pouvoient être à leur bienséan-

Cause veritable & unique de la ruine de Barneveld.

Maurice donne des Charges à ses enfans.

1609. séance, ou à celle de leurs proches.

Il donna quelque tems aprés à *Groeneveld* [1] fils aîné de Barneveld la charge de grand Maître des Eaux & Forests de Hollande, & à *Stautembourg* [2] son cadet, le gouvernement de Bergopzoom, qui étoit l'une des principales clefs du Païs. Il fit aussi du bien à *Vander-Mile* [3] son gendre, homme de probité & de sçavoir, qui fut Ambassadeur à Venise, puis en France, & Curateur de l'Université de Leyde. Groeneveld étoit un homme fort sage, fort moderé; & la considération de son pere porta le Roi à l'honorer du collier de l'Ordre de Saint Michel. Pour Stautembourg, c'étoit un jeune étourdi qui avoit toûjours été la croix de son pere, tant à cause de ses débauches, que pour son humeur violente & inquiete. Maurice n'ignoroit pas sa vie; mais feignant de reconnoître les services de son pére pour la République en cette occasion, il espéroit que dans un poste aussi dangereux qu'étoit une Place frontiére & de nouvelle conquête, il ne manqueroit pas de faire quelque faute, qui lui fourniroit un prétexte de se vanger

1. *René de Barneveld.*

2. *Guillaume de Barneveld.*

3. *Corneille.*

gér du pére sur toute sa famille. 1609.

CEPENDANT les Archiducs aiant reçu du Roi d'Espagne la ratification de la Tréve du VII. de Juillet, dépecherent à la Haye Louis *Verreiken* Audiancier & leur Secretaire d'Etat, qui avoit travaillé à la négociation en qualité de leur Député avec le P. J. de *Neyen* Commissaire Général des Cordeliers. Les Etats reçurent cette ratification comme le dernier sceau de leur liberté. Et le jour même que Verreiken la leur avoit présentée de la part de ses Maîtres, on eut avis que quatre navires Hollandois chargez de richesses étoient arrivez des Indes Orientales à Amsterdam, & avoient rapporté la nouvelle de la dissipation de la grosse armée que les Portugais avoient ramassée prés de Goa pour réparer les pertes que les Hollandois leur avoient fait souffrir depuis quelques années dans les Indes.

III. Ratification de la Tréve.

Les Portugais avoient regardé le départ de l'Amiral Corneille *Mathelief* qui avoit été leur fleau, comme une conjoncture favorable au dessein qu'ils avoient de se vanger. Mais les vents les avoient prévenus en faveur des Hollandois,

Perte de l'armée des Portugais aux Indes, préparée contre les Hollandois.

1609. dois, avant même qu'ils se fussent mis en état de rien entreprendre, & la tempête avoit séparé leurs vaisseaux & ruiné leur flote.

Mathelief tout glorieux de ses heureuses expéditions, étoit revenu depuis peu avec une partie de ses vaisseaux. L'autre qui avoit été écartée par les vents, étoit incessamment attenduë avec les Ambassadeurs que le Roi de Siam envoioit au Prince Maurice & aux Etats. Etant arrivez en Zelande quelque tems aprés, ils furent conduits à la Haye par Mathelief, qui avoit déja prévenu le Prince & les Etats à leur sujet, & sur les diverses alliances qu'il avoit contractées pour les Hollandois avec plusieurs Rois & peuples des Indes. Le lendemain ils furent introduits devant les Etats; & sans distinguer le Prince Maurice d'un vrai Souverain ou d'une tête couronnée, ils ne s'approcherent de lui qu'à genoux, les mains jointes & la tête contre terre: cérémonie qu'ils recommencérent par trois fois. Ils présenterent ensuite la lettre de leur Maître, & celles des autres Rois leurs alliez, pour lesquels ils étoient venus pareillement

Ambassadeurs du Roi de Siam en Hollande.

ment



ment demander l'amitié & la confédé- 1609.
ration des Hollandois. Aprés ils firent leurs présens, qui étoient presque tous pour Maurice, à qui la lettre de leur Roi & celles des autres Rois ses voisins & ses alliez étoient personnellement adressées. Cette Ambassade parut fort glorieuse à ce Prince, qui crut y trouver dequoi flatter son ambition, & se consoler un peu de la Tréve; sur tout aprés s'être imaginé, à la persuasion de Mathelief qui lui étoit tout dévoüé, que le Roi de Siam étoit l'un des plus grands Rois des Indes; qu'il avoit cinq Rois sous lui ou sujets ou tributaires; & qu'il pouvoit mettre en tout tems trois cens mille hommes, & deux mille Elephans en campagne. Les Ambassadeurs furent traitez magnifiquement, & chargez d'autres presens pour leur Roi: aprés quoi le Prince Maurice les fit conduire à Amsterdam, où ils s'embarquerent pour retourner aux Indes.

Commerce & conquêtes aux Indes Orientales.

C'étoit un grand surcroît de prospéritez aux prémiéres douceurs de la Tréve, de voir l'état florissant du commerce & de la puissance des Hollandois, qui augmentoient de jour en jour dans les



1609. les Indes Orientales. Outre ce que nous avons dit des expéditions de Mathelief, qui étant parti avec une flotte de douze vaiſſeaux ſur la fin de l'an 1605. avoit battu les Eſpagnols, & pris ou brûlé aux Portugais ſept Galions devant la ville de Malaca ; *Etienne Vander-Haghe* avoit emporté la fortereſſe de l'iſle d'Amboina ſur ces derniers, & pris diverſes places dans les Molucques, d'où l'on tiroit quantité d'épiceries & d'autres marchandiſes fort riches. Le Zamorin de Calicut, le plus puiſſant Prince des côtes de Malabar, avoit recherché auſſi depuis peu l'alliance des Etats. Les Amiraux *Paul de Caerden* avec huit grands vaiſſeaux, & *Pierre Verhoeven* ou *Verhouf*, qui avoit ſuccedé à Hemskercke, & gagné la bataille de Gibraltar, & qui étoit depuis allé aux Indes avec treize vaiſſeaux marchands de 800. à 1000. tonneaux de charge, fournis de bonnes troupes, revenoient chargez de gloire & de richeſſes. Caerden étant heureuſement arrivé aprés le départ des Ambaſſadeurs de Siam avec quatre vaiſſeaux, on réſolut d'y envoier encore au mois de

de Decembre suivant huit grands vais- 1609.
seaux outre une pinasse avec passeport du Roi d'Espagne & des Archiducs, & quelques uns de leurs Commissaires, pour répandre la nouvelle de la Tréve dans toutes les Indes, avertir les deux parties de faire cesser tout acte d'hostilité, & se régler de part & d'autre suivant les articles du Traité. Tels étoient les succés du commerce Hollandois dans les Indes Orientales, dont le Roi d'Espagne avoit si opiniâtrement demandé durant les negociations de la Tréve, la cassation & le renoncement, comme le prix de la souveraineté qu'il leur abandonnoit pour les sept Provinces.

Compagnie des Indes Orientales.

Tout ce grand commerce du trafic, & toutes ces expeditions militaires se faisoient aux dépens de la *Compagnie des Indes Orientales*, dont l'établissement s'étoit fait en 1602. dans le dessein de résister à toutes les forces des Espagnols & des Portugais. Le progrés en fut si grand d'abord, pour le commerce, qu'en moins de six ans elle avoit vû sa somme capitale de six millions accrûë de plus de trente millions,

ou-

1609. outre le gain provenu, qui avoit été distribué aux *Participans*; & pour les expeditions militaires, non seulement elle resserra les Castillans & les Portugais dans des bornes incommodes, mais elle y conquit encore des roiaumes entiers, fit plusieurs Rois tributaires, & se mit ensuite en état d'envoier des Ambassadeurs en son nom aux Empereurs de la Chine & du Japon. Sur la fin de l'an 1609. la Compagnie des Indes Orientales avoit pour le seul commerce prés de cinquante vaisseaux tous bien montez, fournis de bonnes troupes de soldats choisis, portant toûjours le double de ce qui étoit necessaire pour les équipper: & le moindre lui coûtoit 25000. écus.

La République ne laissoit pas d'entretenir encore dans le même tems vingt vaisseaux pour la Guinée, quatre-vingts pour le trafic de l'Amerique, & vingt pour celui des Isles de Cuba & S. Domingue. Mais quoiqu'on eût parlé dés l'an 1607. d'établir une Compagnie des Indes Occidentales ou de l'Amerique sur le modéle de celle des Indes Orientales, dont l'état florissant don-

noit de l'émulation aux nouveaux Confederez, l'éxécution en fut empêchée ou differée à cause de la Tréve avec l'Espagne & les Archiducs : de sorte que les Etats n'en purent faire l'établissement que l'an 1623. 1609.

IV. Visite des Frôtieres & réparation des Places.

LES ETATS attendant que les Archiducs envoiassent des Commissaires à la Haye pour régler le reste des difficultez, qui par les articles de la Tréve avoient été réservées pour un accommodement particulier, jugerent à propos de faire visiter leurs frontiéres, & reparer incessamment les fortifications de leurs places. Le Prince Maurice partit au mois d'Aoust pour cet effet, & il se fit accompagner du Comte *Guillaume de Nassau* Gouverneur de Frise son cousin germain, du Prince Frederic-Henry son frére de pére, de Dom *Emmanuel de Portugal* son beau-frére, & de trois Commissaires des Etats.

Ils commencerent par Lillo sur l'Escaut aux extrémitez du Brabant. Ils y firent aggrandir la forteresse, & bâtir un temple de bois pour les Réformez du quartier, qui s'étendoit jusqu'à Anvers. La dépense monta jusqu'à prés

1609. de cent mille florins. De là ils passerent à Flessingue en Zelande; ils ordonnerent l'aggrandissement de cette ville, & ils en marquerent l'enceinte aprés lui avoir adjugé un large terrain du côté de l'Orient. Ils y firent faire aussi un havre fort vaste & magnifique, aprés en avoir obtenu la permission du Roi d'Angleterre, qui y tenoit encore une garnison avec un Gouverneur*: cette ville aiant été donnée en dépôt avec la Brille & Ramekens à l'Angleterre pour l'assurance des sommes que la Reine Elizabeth avoit prétées aux Etats.

*Philippe de Sidney.

De Zelande les Commissaires passerent dans l'isle de Cadsandt pour voir les conquêtes que les Etats avoient faites dans la Flandre. Ils y visiterent l'Ecluse, Isendick, & Ardenbourg, où ils firent les réparations necessaires, & mirent ces places en état de défense.

Rétablissemét des Princes, Seigneurs & Gentilhommes dãs leurs biens. Le Prince d'Oran-

Ce fut à la faveur de la Tréve que divers Princes & Seigneurs qui n'avoient point eu auparavant de résidence assurée, s'établirent & fixerent leur demeure dans les Provinces Unies. Le Prince d'Orange qui étoit Catholique se voiant rétabli dans ses biens paternels,

nels, choisit la ville de Breda comme 1609.
l'ancien heritage de ses Péres qui étoit g: Catholique demeure à Breda.
dévolu dans la Maison de Nassau de
leur branche, par le mariage d'Engelbert trisayeul de son grand pére avec l'héritiére de Breda. Il êtoit frére aîné du Prince Maurice, & s'appelloit *Philippes Guillaume*, parce qu'il étoit filleul de Philippes II. Roi d'Espagne, & fils de Guillaume I. Prince d'Orange en prémiéres noces. Il avoit été longtems connu sous le nom de Comte de Bure, titre qui lui étoit venu de sa mere Anne d'Egmont, Comtesse de Bure. Il étudioit au Collége dans l'Université de Louvain, lorsqu'en 1567. âgé de 15. ans il y fut enlevé par les ordres du Duc d'Albe, & mené prisonnier en Espagne, où il fut renfermé pendant vingt-huit ans dans un château de la campagne, sous le beau prétexte de garantir de l'hérésie un jeune homme qui avoit l'honneur d'être le filleul du Roi Catholique. Là il n'eut point d'autre exercice que le jeu des Echets, que le Châtelain lui apprit; & il n'y fit rien de mémorable que de jetter un jour par la fenêtre de sa chambre le Capitaine

Fille & héritiére de Maximilien d'Egmont, Comte de Bure.

1609. qui le gardoit, pour avoir mal parlé du Prince d'Orange son pére. Sur la fin de l'an 1595. Philippes II. touché d'une si longue & si injuste prison, le mit en liberté à la priére du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, qui l'amena dans les Païs-Bas, dont il étoit nouvellement nommé Gouverneur, & qui le renvoia péu de tems aprés en Espagne, pour conduire à Bruxelles l'Infante *Isabelle* sa future épouse, à qui le Roi donnoit en mariage la souveraineté des dix-sept Provinces.

L'an 1606. il épousa Leonore de Bourbon, sœur de Henry Prince de Condé. Ce mariage avec la prémiére Princesse du Sang de France, lui procura la jouïssance entiére de la Principauté d'Orange avec plus de droit & de souveraineté que tous ses Prédecesseurs n'avoient eu, & une remise que lui fit le Roi Henry IV. des prétentions de la Couronne sur cette Principauté. Philippes se retira d'abord à Orange avec sa femme. Il retourna ensuite à Bruxelles durant les négociations de la Tréve: & il fut en 1608. pour la prémiére fois de sa vie en Hollande, où il ne

ne fit autre chose que de reconcilier sa 1609.
sœur Emilie avec le Prince Maurice son frére, qui ne l'avoit pas voulu voir depuis son mariage avec le Prince fugitif de Portugal, Dom Emmanuel. Aprés la tréve il s'établit à Breda du consentement des Etats & du Prince Maurice son frére, qui lui laissa la jouïssance paisible de cette Baronnie & de quelques autres Seigneuries que leur Pére avoit possedées. Il se logea dans le Château avec sa femme, qui l'étoit venu trouver aprés avoir assisté aux nôces du Prince de Condé son frére & de la fille du Connétable de Montmorenci. Mais il n'y avoit aucun commandement, & les Hollandois y entretenoient une garnison avec un Gouverneur, qui étoit *Justin de Nassau* fils naturel de leur pére. De sorte que sa Baronnie s'étendant principalement sur les villages du territoire de Breda, il n'avoit à lui dans la Ville que son domestique avec quelques petits droits, & le libre éxercice de la Religion Catholique pour lui & les siens. Sur la fin de Novembre il apprit que son beau-frére le Prince de Condé étoit arrivé à Bruxel-

Il voit le Prince de Condé son

1610. les, sorti du Roiaume sans congé du Roi; & que les Archiducs aprés l'avoir reçu fort civilement l'avoient logé dans l'hôtel de Nassau qui lui appartenoit. Aussi-tôt il partit de Breda avec la Princesse sa femme pour l'aller visiter, & il s'y vit bien-tôt accompagné de la fleur de la noblesse Flamande & Hollandoise, qui prit cette occasion pour passer l'hiver à la Cour des Archiducs dans les divertissemens. Ceux qui firent le plus d'éclat & qui scandaliserent davantage les peuples voisins, furent le bal & le somptueux festin que le grand Capitaine *Spinola* Général des troupes Espagnoles & Flamandes, donna le jour des Rois de l'an 1610. aux Princes & Princesses de Condé & d'Orange, où se trouverent le Nonce du Pape, l'Archevêque de Cambray avec la prémiére Noblesse du Païs; & où les Dames furent servies par des Ducs & des Comtes du prémier ordre.

Beau tréve à Bruxelles.

Ambr. Spinola, Duc de S. Severin, Prince de Saravalle, Marquis de Benafro, Cheval. de la Toison d'or, Conseiller d'Etat, &c.

V. LES ETATS & le Prince Maurice avoient des occupations plus sérieuses en ce commencement d'année. Ils ne songeoient qu'à reparer les pertes causées par les guerres, & à chercher des fonds

Tentative d'un passage à la Chine par l'Amerique

fonds pour acquitter les dettes de la République. Tandis que les Députez des Etats s'appliquoient à la pacification des troubles excitez dans Alcmaer, Utrecht, Liewarde, où quelques mécontens tâchoient de former des partis; & que le Prince travailloit aux fortifications des places frontiéres: la Compagnie des Indes Orientales songeoit à étendre le commerce, & à faciliter de plus en plus la navigation. Mais au mois de Janvier elle reçut de la part des Anglois une petite mortification, au lieu de la reconnoissance qu'elle méritoit pour le service qu'elle avoit voulu rendre à l'Europe. Neuf mois auparavant les Administrateurs de cette Compagnie avoient envoié un Pilote Anglois nommé *Henry Hudson* aux frais des Hollandois, pour aller chercher quelque passage à la Chine par le Septentrion. Hudson étoit parti du Texel avec environ vingt hommes le 6. d'Avril 1609. il avoit doublé le Cap de Norwégue le 5. de May, & pris son cours vers la nouvelle Zemble. Mais n'aiant pu passer à cause des glaces, au lieu de revenir en Hollande, il

1610.

que Septentrionale.

1610. persuada à ses gens de tourner à l'Occident du Nord, & de chercher le passage par le détroit de Davis qui est à 70. dégrez vers le Pole. Ils passerent l'Eté le long des côtes de la nouvelle France, tantôt à prendre terre, tantôt à tenir la mer, jusqu'à ce qu'étant arrivez à la hauteur de quarante degrez & trois quarts, ils découvrirent une large & profonde riviére entre la Virginie & le païs des Iroquois, & lui trouverent un excellent fonds pour anchrer de côté & d'autre. Etant avancez sur la latitude de 42. dégrez & 40. minutes avec leur grand vaisseau, & étant montez ensuite avec leur chaloupe fort avant dans la riviére, ils trouverent que les habitans des deux rivages étoient fort traitables & fort civils; que ceux qui étoient plus prés de la mer étoient fort aguerris, & subsistant ordinairement du port des armes; mais que plus on montoit avant dans le païs, plus on trouvoit le monde éxercé dans les arts & dans le commerce.

Hudson voiant que l'année étoit trop avancée, n'osa pas pousser plus loin pour ce coup: & remettant l'expédition

tion de ſon paſſage par le détroit de 1610.
Davis au Printems prochain, il ſe mit en mer vers le milieu d'Octobre pour aller rendre compte de ſes découvertes à ſes Maîtres en Hollande, y reprendre de nouvelles proviſions, & y changer cinq ou ſix mutins, qui par leurs contradictions continuelles avoient preſque toûjours traverſé ſes deſſeins. Etant arrivé le ſeptiéme de Novembre à Darmouth en Angleterre, il fut arrêté au mois de Janvier ſuivant, & il reçut ordre de ſervir ſa Patrie, ſans qu'il lui fût permis d'aller retrouver en Hollande, ceux qui l'avoient équippé. Les Anglois envoierent incontinent en Virginie pour pouſſer plus loin la découverte de la nouvelle riviére, prémiérement *Thomas Gates* qui avoit ſervi en Hollande, puis le Baron de *la Ware.* L'on reſerva Hudſon pour la découverte du paſſage en Aſie par le detroit de Davis, ou par celui qui porte maintenant ſon nom entre Eſtotiland & les terres Arctiques.

La Compagnie des Indes Orientales en Hollande ſe voiant ainſi fruſtrée par les Anglois des avantages qu'elle

1610. esperoit d'un chemin abregé pour la Chine & le Japon par l'Amerique Septentrionale, tourna ses vûës vers la route ordinaire. Aiant équippé une flote de neuf navires bien montez & chargez de soldats, de femmes & d'enfans, elle la mit sous la conduite de l'Amiral *Pierre Bot* d'Amersfort, qui devoit être Gouverneur Général. Ces navires firent voile le xxx. de Janvier 1610. les uns de Hollande, les autres de Zelande, accompagnez de quelques pinasses.

VI. Guerre de Juliers.

LES ETATS n'étoient pas tellement occupez de leurs propres affaires qu'ils ne songeassent encore à celles de leurs Alliez. C'est ce qui parut par l'engagement qui les obligea de s'interesser dans les differens survenus depuis peu, touchant la succession des Duchez de Juliers & de Cléves. Le Duc *Jean-Guillaume* étoit mort sans enfans dés le xxv. de Mars de l'année précedente; mais il avoit eu quatre sœurs, dont les heritiers prétendoient à sa succession. Elle comprenoit, outre les Duchez de Juliers & de Cléves, celui de Berghe ou Mons, les Comtez

Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Raveſtein, & d'autres Seigneuries adjacentes, qui par les anciennes conventions du mariage d'un Duc de Cléves, Comte de la Marck & Seigneur de Raveſtein, avec l'heritiére de Juliers, de Berghe, & de Ravensberg, devoient toûjours demeurer annexées enſemble ſans partage, pour ſe maintenir contre les Princes voiſins, ſur tout ceux de la Maiſon de Bourgogne & de Brabant qui étoient puiſſans. Les prétendans de ce côté-là, étoient l'Electeur de Brandebourg [1]; le fils du Comte Palatin de Neubourg [2]; le Duc des deux Ponts [3]; & le Marquis de Burgaw. [4] Les autres étoient l'Electeur de Saxe, [5] qui ſoûtenoit que c'étoient tous Fiefs maſculins de l'Empire; le Duc de Nevers, comme le ſeul qui portât le nom & les armes de Cléves; & le Comte de Maulevrier, comme l'unique heritier de la Maiſon de la Marck, dont il portoit les armes & le nom. L'Empereur Rodolphe de ſon côté prétendant que le jugement du different lui appartenoit, & que cependant il devoit avoir le ſequeſtre, avoit envoié 1610.

1 Jean Sigiſmond.
2 VVolfgang Guillaume.
3 Jean, Comte Palatin.
4 Charles d'Autriche.
5 Chrétien II.

1610. pour Commissaire de l'Empire *Leopold* d'Autriche, Evêque de Strasbourg, qui se saisit de la ville & du château de Juliers, & y laissa garnison avec *Jean de Rauschenberg* pour Gouverneur.

Cette entreprise porta l'Electeur de Brandebourg, & le Palatin de Neubourg à se lier ensemble. Etant convenus de s'accommoder ensuite à l'amiable, ils prirent d'abord possession des Etats du défunt : & au lieu de vouloir se soûmettre au jugement de l'Empereur, qui cherchoit à investir quelqu'un de la Maison d'Autriche de cette riche succession, ils demanderent du secours au Roi Henri le Grand, & aux Etats de Hollande. Le Roi faisoit alors un grand armement, qui tenoit toute l'Europe attentive à ses desseins sans les connoître, & qui inquiétoit sur tout la Maison d'Autriche. Il promit le secours que lui demandoient les deux Princes *Possedans* (c'est le nom qu'on leur donna à cause de la possession où ils s'étoient mis,) & fut fort aise de pouvoir couvrir les autres desseins de son armement, sous le pretexte de ce secours

cours. Il donna ordre aux troupes qu'il 1610.
avoit dans les Provinces-Unies de se
tenir prêtes pour le joindre: & pria
les Etats d'envoier le Prince Maurice
avec celles de la République, l'attendre sur la frontiére de Cléves. Cette
nouvelle fit trembler l'Allemagne &
les Païs-Bas. On tint diverses assemblées à Hall pour les Protestans, & à
Würtzbourg pour les Catholiques,
qui interesserent le Pape & le Roi d'Espagne dans leur ligue offensive. Cependant l'Evêque de Strasbourg faisoit entrer de fortes garnisons dans
Juliers, & dans les autres places
contestées qu'il faisoit fortifier avec
diligence. Il recevoit aussi beaucoup
de bonnes troupes, que les Archiducs
Gouverneurs des Païs-Bas lui envoïoient avec des Ingenieurs habiles,
& des Chefs expérimentez, parmi lesquels étoit le Comte de *Bucquoy*. Mais
rien ne contribua tant à diminuer ses Charles de Longueval.
apréhensions, & celles des Alliez de
la Maison d'Autriche, que la funeste
nouvelle du parricide qui ôta du monde
le Roi Henri le Grand le XIV. de
May.

Cette

1610. Cette mort jetta d'un autre côté les Princes Possedans dans la consternation, quoiqu'on eût soin de les assurer sur le champ de la continuation de bienveillance & de protection de la part du jeune Roi *Louis* XIII. qui avoit succedé au feu Roi dans la qualité de Pére de la République de Hollande, que les Etats lui avoient donnée par leurs Ambassadeurs. Henri fut regreté & pleuré en cette qualité à la Haye, & par toutes les Provinces-Unies, où il avoit été toûjours aimé, comme celui qui avoit veillé le plus efficacement à leur conservation. Il n'y avoit que cinq ou six semaines, que les Etats lui avoient dépêché une Ambassade extraordinaire composée de *Brederode*, de *Vander-Myle* qui revenoit de Venise, & de *Maldere*, trois personnes des plus considerées de la République. Leurs commissions étoient premiérement de remercier le Roi de sa protection, dont les Etats lui demandoient la continuation; ensuite de se plaindre de ce que les Archiducs observoient fort mal les conditions de la tréve, même aprés le réglement fait à la Haye le XXIX. de Janvier

Janvier dernier, entre les Commissaires députez de part & d'autre, pour la liquidation & l'accommodement des difficultez qui étoient restées aprés la conclusion du traité; & enfin de prendre avec lui les mesures necessaires concernant la guerre de Juliers, & le secours des Princes Possedans. Aprés avoir reçû toute la satisfaction possible, & tous les honneurs imaginables du Roi & de toute la Cour, ils étoient partis de Paris le VIII. de May. Mais la nouvelle de la mort de ce Prince étant arrivée un jour aprés eux à la Haye, la joie publique qu'ils y avoient répanduë se tourna tout d'un coup en un deüil universel. 1610.

Cependant les Princes Possedans pressérent le secours qui leur avoit été promis: & sur l'assurance que le Roi Louis XIII. ne revoquoit pas celui que son Predecesseur leur avoit destiné, les Etats resolurent, que le Prince Maurice continueroit sa marche vers Juliers. Ce Prince aiant appaisé les troubles survenus dans la Ville d'Utrecht pour l'élection des Magistrats, donna le rendez-vous à toutes ses troupes au Fort de Schenck,

1610. Schenck. Là il fut averti de redoubler ses Gardes sur quelques soupçons concernant la sureté de sa vie. On lui fit entendre à demi, que l'amitié dont le Roi Henri le Grand l'avoit honoré si particuliérement devoit lui être fatatale, & qu'il étoit menacé du même sort. Avec cette précaution l'on prit deux Etrangers, qui s'étoient glissez dans le Fort vétus en pelerins, & qui avoient l'air assez suspect. On les trouva saisis chacun d'une baïonnette bien affilée: & sur ce qu'ils refuserent de dire leur nom & leur païs, ils furent faits prisonniers, & conduits à la Haye.

Maurice voiant son artillerie arrivée sous la conduite de *Kessel*, Gouverneur de Gertruydenberg, ou sainte Gertrude, fit la revûë des troupes qui se trouverent de 130. compagnies d'infanterie, & de trois mille chevaux, en y comprenant les François conduits par les Sieurs de *Châtillon* & de *Bethune*, & les Anglois qu'avoit amenez le Général *Cecill*. Il fit partir son armée de Schenck le XVI. de Juillet. Craignant que le Gouverneur de Rhimberg * qui étoit pour les Archiducs ne s'opposât

* Fuentes.

s'opposât à son passage, il s'arresta pour faire monter son artillerie : & dans cet intervalle il fut joint par le Prince *d'Anhalt* [2] Général des troupes des Princes Possedans, qui avoit déja défait un parti considerable de l'Evêque de Strasbourg sur la Meuse, le premier jour de May, avec l'assistance des Hollandois. Ils furent surpris de voir le Gouverneur de Rhimberg accompagné de plusieurs Gentilshommes Allemans, Espagnols & Flamans, venir les saluer dans leur Camp, leur offrir le passage libre le long du Rhin, & leur apprendre que les Archiducs ses Maîtres s'étoient rendus neutres, & qu'ils avoient retiré une partie de leurs troupes de Juliers, aiant envoié le Comte de Bucquoy à la Cour de France pour y faire de leur part les complimens de condoléance sur la mort du Roi. Etant arrivez le xxv. de Juillet à Nuys qui n'est qu'à une lieuë de Dusseldorp, les Princes Possedans y allerent saluer le Prince Maurice & voir son armée. Deux jours aprés il se rendit lui-même à Dusseldorp avec eux, & alla voir aussi-tôt le Sieur de *Boissise* [3] Ambassadeur de France

1610.

2 *Chrétien.*

3 *Jean Thumerie de Boissise*

1610. de France. Aprés avoir été regalé par les Princes Possedans, & avoir assisté aux delibérations de l'assemblée, où étoient les Ambassadeurs d'Angleterre,[4] & des Etats Généraux[5] avec celui de France, il voulut retourneren son camp sur le soir. Il y courut fortune de la vie durant la nuit, le feu aiant pris à deux chariots de poudre fort proche de lui. Cet accident, que quelques-uns attribuerent à de secretes pratiques, & d'autres seulement à la négligence des soldats, fit perir soixante & dix hommes, & en laissa un grand nombre de blessez.

[4] *Rodolph VVinvvood.*
[5] *Henri de Brienen, & Iean de Berc.*

Siege & prise de Juliers par le Prince Maurice.

Le Prince d'Anhalt lui aiant amené ses troupes, qui étoient composées de Reitres & de Lansquenets, ils allerent ensemble dés le lendemain XXVIII. du mois, investir la ville de Juliers. Dés que le Prince Maurice eût formé le siége, il renvoia son cousin le Comte Guillaume de Nassau avec un détachement de ses troupes au fo t de Schenck, craignant quelque suprise sur les frontiéres des Etats de la part des Espagnols & des Flamans. Mais il ne le fit qu'aprés avoir appris que le Maréchal

chal de la *Chatre* [6] étoit à Tréves venant au secours des Princes Possedans avec une armée de 12000. fantassins, 2000. chevaux, & quelques pieces de canon. Il dépêcha en même tems le Comte de *Solms* avec six Cornettes de Cavalerie, & quelques Capitaines François, de ceux qu'il avoit amenez de Hollande pour aller au devant du Maréchal. Il ne laissa point de pousser cependant les travaux, & d'avancer le siége de tout son possible, sous prétexte de gagner du tems : mais dans le fonds c'étoit pour avoir la principale gloire de l'entreprise, & pour reduire la ville au point de ne pouvoir être mise en sequestre entre les mains du Maréchal, comme le bruit en couroit déja. La garnison de la ville étoit d'environ 2500. hommes qui firent tous leur devoir, & se défendirent fort bien. Le château qui étoit tres-fort & fait en quarré avec quatre bastions ou boulevarts, d'un côté sur un roc, & de l'autre sur le bord des marais, ôtoit au Prince Maurice les moiens de le saper, ou de le miner jusqu'à ce qu'il eût été renforcé de l'armée Françoise. Cependant

1610.

6 Claude.

1610. dant il attaqua les retranchemens que les assiégez avoient au dehors du château. Il s'en étoit déja rendu le maître aussi-bien que de trois demi-lunes, où il avoit dressé ses batteries, & de deux bastions, qui découvroient entiérement le château aux assiégeans, lorsqu'on vid le XVIII. d'Aoust arriver le Maréchal de la Chatre avec son armée, qui n'étoit que de troupes fort choisies. Alors Maurice à qui le Maréchal déféra le commandement général, comme avoient fait les Princes Possedans & celui d'Anhalt, attacha le mineur au pied des remparts, fit tirer jour & nuit cinq chambrées de 40. canons, jusqu'à ce qu'enfin Rauscheinberg qui s'étoit vaillamment défendu, se vit obligé de lui remettre la place par une capitulation du premier jour de Septembre, aprés un siége de prés de cinq semaines. Le premier article de la reddition, portoit que „ Puisque les Princes Possedans avoient promis au feu „ Roi *de haute memoire l'invincible Henri* „ *le Grand*, qu'il ne seroit introduit „ aucun changement touchant l'éxercice „ de la Religion Catholique dans les Païs de

de Juliers, Cléves, Bergh, & autres « 1610.
appartenans à ces Princes[1], ils vou- «
loient executer leur promesse, faire «
entretenir & observer le même exer- «
cice, maintenir les personnes Eccle- «
siastiques & autres, dans leurs priviléges «
& immunitez, dans la jouïssance de «
leurs biens & de leurs revenus. «

Rauschemberg sortit le lendemain avec *Schomberg*, & 1500. hommes qui étoient restez de la garnison. Le Prince Maurice aprés avoir fait devant les Princes, les Seigneurs & Gouverneurs de villes qui s'étoient rendus en son camp pour voir le siége, diverses preuves de sa science militaire en particulier & en public, embarqua son artillerie, ses bagages & ses malades sur le Rhin, & partit le XVIII. de Septembre avec le reste de son armée pour retourner en Hollande. Etant arrivé au fort de Schenck, il renvoia ses troupes dans les garnisons d'où il les avoit tirées. Il s'arrêta quelques jours dans le Comté de Meurs pour y régler les affaires de sa famille, & retourna ensuite à la Haye avec son frére Frederic Henri & son cousin le Gouverneur

[1] Qui étoient Protestans.

de

1610. de Frise. Les Etats envoierent au devant de lui des Députez qui vinrent le saluër avec les Ambassadeurs de Suede & de Maroc.

VII. Alliance des Hollandois avec le Roi de Maroc

CE DERNIER étoit arrivé à la Haye quelques jours aprés le départ de celui de Venise, [1] qui étoit venu donner des gages de la nouvelle & perpetuelle alliance que la République de sa Seigneurie avoit nouvellement contractée avec celle des Etats, sous la caution du bon Roi Henry le Grand. Il s'appelloit l'*Alcayde-Hamet Ben-Abdala*, & avoit été envoié par *Muley Saydan* [2] Roi de Maroc & de Fez, pour faire avec les Etats un traité de confédération & de commerce. Deux ans auparavant les Hollandois aiant appris par leur Agent en Barbarie [3] que ce Prince étoit en guerre avec deux de ses fréres naturels qui lui disputoient la Couronne, lui avoient envoié du secours dans deux vaisseaux tres-bien équippez sous la conduite de *Wolfart-Hermans*, ci-devant Amiral aux Indes Orientales pour la République. Ce secours quoiqu'arrivé trop tard, fit connoître à Saydan que l'amitié des Hollan-

1. *Thomas Contarini.*

2. *ou Sidan.*

3. *Pierre Martin Coye.*

landois ne lui ſeroit pas inutile, parce 1610.
qu'il regardoit l'Eſpagnol comme un
ennemi commun, dont la ſeule conſi-
dération ſuffiſoit pour les unir. Dans
cette vûë il avoit envoié un Ambaſſa-
deur [1] en Hollande durant l'Eté de
1609. tant pour offrir aux Etats la liber-
té entiére du trafic ſur les côtes de ſes
roiaumes, que pour demander une flo-
te de 8. à 10. vaiſſeaux montez de deux
ou trois mille hommes pour ſon ſervice.
Il lui avoit donné auſſi des inſtructions
particuliéres, qui tendoient à choquer
l'Eſpagne. Mais il n'étoit plus tems
de traiter ainſi avec les Etats à qui
la Tréve venoit de lier les mains. Ils
éluderent auſſi la demande que Say-
dan faiſoit des vaiſſeaux & des hom-
mes de ſervice, parce qu'ils ne ju-
geoient pas qu'il eût ſuffiſamment ré-
compenſé l'Amiral Hermans & les
deux vaiſſeaux de guerre qui avoient
coûté plus de 50000. florins. De ſorte
qu'ils ſe contenterent de lui promettre
des navires, du monde & des muni-
tions pour ſon argent, comme ils fai-
ſoient aux Princes Chrétiens qui étoient
leurs alliez : & ils renvoierent ſon Am-
baſ-

1. Hamon ben Bechier.

1610. baſſadeur avec des preſens du Païs.

Saydan qui durant tout cet intervalle avoit une ſeconde fois perdu puis recouvré le roiaume de Fez, voiant que ſes ennemis avoient vendu & livré la ville de Larache au Roi d'Eſpagne pour la ſomme de 800000. ducats avant qu'il eût eu le loiſir de la reconquerir, envoia l'année ſuivante une ſeconde Ambaſſade à la Haye, pour s'unir encore plus étroitement avec les Etats. L'Ambaſſadeur qui étoit Hamet Ben Abdala dont nous avons parlé, avoit ordre de ne point retourner à Maroc ſans conclure un ample & avantageux traité pour affermir la correſpondance que ce Roi vouloit entretenir avec eux. Le traité fut arrêté le XXIV. de Decembre de l'an 1610. & compris en dix-huit articles. Dans le premier il étoit dit qu'on entretiendroit pour toûjours entre les ſujets du Roi (c'eſt-à-dire les habitans des Roiaumes de Maroc, de Fez, de Sus, de Tafilete, d'une partie de la Guinée, de Gago, de Tombut, de Jenez, &c.) & ceux des Etats Généraux dans les païs des uns & des autres, une ferme & inviolable amitié & cor-

correſpondance, tant par terre, que par mer & ſur les rivieres. De ſorte que les ſujets & habitans de part & d'autre, pourroient naviger, paſſer & repaſſer librement & ſans dommage, ſans même qu'il fût beſoin de ſauvegarde ou de paſſeport pour les perſonnes,les marchandiſes & les bagages. 1610.

VIII. Alliance avec l'Empreur du Japon.

OUTRE pluſieurs vaiſſeaux tres-richement chargez qui aborderent cette année des Indes Orientales au port du Texel,il en arriva un du Japon le XXI. de Juillet nommé le Lion rouge qui amenoit les Députez de l'Empereur de ce pais aux Etats.La lettre de créance dont ils étoient chargez de la part de leur Maître, étoit une réponſe aux lettres de recommandation ou d'adreſſe, que le Prince Maurice lui avoit fait tenir avec quelques preſens. Elle portoit confirmation de l'alliance que le Prince avoit ſollicitée; liberté aux Hollandois de trafiquer dans tous les lieux de ſon obéiſſance; permiſſion d'y bâtir des magazins pour leurs marchandiſes dans tous les ports ou havres, & dans toutes les villes qu'ils jugeroient à propos; & promeſſe de proteger & main-

1610. tenir les Hollandois comme ſes propres ſujets.

On apprit auſſi par le même vaiſſeau que le Général Pierre Bot qu'on avoit envoié aux Indes ſept mois auparavant, étoit heureuſement arrivé avec ſa flote; mais que la guerre y étoit declarée aux Hollandois. On ſçavoit déja que les Eſpagnols tâchoient de ſe rendre maîtres des Molucques, tant pour ne point perdre le commerce des clous de girofle qui y croiſſent, que pour entretenir la navigation & le trafic entre les Indes Occidentales & Orientales par le moien des iſles Philippines qui font un grand commerce avec les Chinois. De ſorte que les Molucques étoient conſiderées comme la clef du paſſage de l'Orient en Occident, & ſembloient joindre la nouvelle Eſpagne aux Indes Orientales en faveur des Eſpagnols.

Guerre aux Indes. Ceux-ci aiant reçû avis de la tréve des Païs-bas plûtôt que les Hollandois, commençoient à traiter les Indiens des Molucques avec plus de fierté & de rigueur qu'auparavant. Ils s'étoient aſſemblez des Philippines: ils avoient pris

pris l'isle de Tidore parmi les Molucques sur les Hollandois : & ils étoient venus ensuite devant celle de Ternate pour les en chasser encore. Les peuples de l'isle de Banda mal satisfaits depuis quelque tems des Hollandois, parce que ceux-ci avoient bâti sans leur consentement, une citadelle qui bridoit les Insulaires, & sembloit commander à toute l'isle, aiant appris ces remuemens, s'étoient pareillement soûlevez contre leurs hôtes. De sorte que le Général Pierre Guillaume Verhoef, dont il a été parlé ci-dessus, aiant été appellé au secours par le Gouverneur de l'isle, fut tué par ces Indiens qui l'avoient supris à quelque distance de la citadelle. 1610.

D'un autre côté l'Amiral Paul de Caerden qui étoit retourné dans les Indes incontinent aprés son arrivée en Hollande, étant allé aux Molucques dans une pinasse avec 24. ou 25. hommes seulement, rencontra sur sa route quelques galeres d'Espagne qui le forcerent, parce que son monde s'étant mutiné contre lui n'avoit pas voulu combattre. Il fut mené prisonnier à Ter-

1610. nate le xxv. de Juillet 1610. avec vingt de ses gens. Lorsqu'il voulut traiter de sa rançon; les ennemis demanderent premiérement l'isle de Maquian, avec son artillerie & tout son équipage: outre cela, ils stipulerent encore quinze mille doubles ducats, & une demi-année de gages pour les matelots. Ces conditions parurent exorbitantes à l'Amiral Hollandois; & il aima mieux se laisser transporter avec ses gens dans les prisons de Manilles aux Philippines, que d'y acquiescer.

Ces succés n'étoient pas les prémiers que les Espagnols eussent eu sur les Hollandois dans les Indes, depuis les avantages que l'Amiral Mathelief, & quelques autres Généraux Hollandois avoient remportez. Ils en avoient eu le courage tellement enflez, que lorsqu'on leur apporta la nouvelle de la tréve, ils pretendirent qu'elle n'étoit que pour l'Europe, & qu'ils n'étoient point obligez à l'observer dans les Indes. Quatre vaisseaux de la Compagnie Hollandoise, s'étoient mis en mer avec un brigantin vers le commencement de l'année pour surprendre un galion

d'Espagne

d'Espagne tres-richement chargé de 1610.
marchandises de la Chine. Le galion étant malheureusement peri contre un banc sur la route de Macao aux Philippines avec environ six vingts hommes, tant Espagnols que Portugais, les Hollandois chagrins de voir que cette riche proie leur eût échappé, apprirent qu'il devoit revenir de la Chine & du Japon aux Philippines quelques autres bâtimens chargez pour les Espagnols. Cette nouvelle les fit resoudre à les attendre prés de l'isle Manille, pour tâcher de se rendre maîtres de leurs marchandises. Dans cet intervalle, quelques-uns de leurs matelots étant allez à terre furent pris par les Espagnols, qui sceurent d'eux quel étoit le dessein des Hollandois, & en donnerent avis au Gouverneur ou Viceroi des Philippines Don *Jean de Silva*. Le Gouverneur fit promptement équiper ce qu'il pouvoit avoir de vaisseaux, de galéres & de galiotes prêtes, & fit monter ses troupes pour aller donner la chasse aux Hollandois. Il attaqua trois vaisseaux qui se trouvérent prés des Isles, mais à une demi-lieuë l'un écarté de l'autre. Il s'en

Défaite des Hollandois.

1610. rendit le maître aprés un combat fort opiniatré, donné le xxv. jour d'Avril 1610. dans lequel l'Amiral Wittert eut la tête emportée d'un boulet de canon, & 125. hommes furent tuez, ou faits prisonniers. Silva n'y perdit de son côté qu'environ 53. hommes, mais il y en eut plus de 70. blessez qui moururent la plûpart de leurs blessures quelque tems aprés. Le butin qu'il fit en cette rencontre fut estimé environ 200000. ducats. Mais de trois vaisseaux qu'il prit, il y en eut un qui perit par le feu qui se mit aux poudres avant qu'on l'eût amené sur le bord, & qui fit sauter la plûpart des matelots dans la mer. Le quatriéme, qui ne s'étoit point trouvé au combat, parce qu'il étoit allé avec une pinasse à la rencontre des navires qui venoient de la Chine, se sauva promtement, dés qu'il eût appris ces tristes nouvelles, Le Gouverneur des Philippines pour profiter des avantages de sa victoire avant que les Hollendois songeassent à reparer leur perte, avança les preparatifs du dessein qu'il avoit de leur enlever les Molucques. Mais la nouvelle en étant venuë en Hollande,

Hollande, les Etats firent équipper en diligence une flote nouvelle de treize vaisseaux qu'ils y envoierent sur la fin de l'an 1610. avec ordre de se joindre à celle de l'Amiral Pierre Bot, à qui ils donnerent le commandement général. 1610. 1611.

IX. separatiō entiére des Hollandois d'avec les Flamans.

Il etoit resté encore parmi les Hollandois & les Flamans diverses marques de leurs anciennes liaisons que les guerres n'avoient pû effacer. On auroit eu lieu d'esperer, que la tréve que plusieurs regardoient comme une préparation à une bonne paix, pouroit conserver ces restes d'union entre deux peuples voisins. Mais la différence du gouvernement poussa jusqu'au bout la division que la diversité de Réligion avoit commencée. On desespera si bien de pouvoir jamais se réünir, que ceux qui possedoient encore des biens immeubles dans le pais des autres, cherchèrent à les vendre durant la tréve. C'est ce que firent en cette année le Comte d'Aremberg, le Comte de Ligny, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilhommes Catholiques, qui traiterent des fiefs, seigneuries, & autres heritages que leurs péres avoient pos-

1610. ſedez dans les Provinces-Unies. Com-
1611. me il y avoit dans les villes de ces Provinces quantité de riches marchands, les Flamans, c'eſt-à-dire, les peuples qui étoient reſtez ſous l'obéïſſance des Archiducs, trouvoient fort aiſément à vendre. Mais ceux des Provinces-Unies qui avoient du bien dans les Païs-bas Catholiques, n'en pouvoient pas trouver la valeur ſi facilement, ſoit parce que l'argent y étoit devenu plus rare à cauſe de la diminution du commerce, ſoit qu'on y fût effectivement dans l'eſperance d'avoir la confiſcation de ces biens, comme le bruit en couroit déja dans le Brabant, la Flandre & le Hainaut. La voie des mariages auroit été ſur tout un excellent moien de réünion par les alliances particuliéres des familles. Mais le ſcrupule fit ſur ce ſujet ce que la loi n'avoit pas voulu faire : & l'on s'abſtint preſque généralement de contracter avec des perſonnes de religion différente.

On voulut néanmoins en faveur de la navigation travailler à trouver un bon accord entre ceux de Zelande & ceux d'Anvers. Les prémiers arrêtoient

tous

tous les vaisseaux chargez dans leurs 1610.
ports & leurs havres, sans souffrir qu'on 1611.
en fist passer jusqu'à Anvers : de sorte que l'on voioit cette ville diminuer de jour en jour faute de trafic. Il ne fut pas possible d'accommoder le différend. Ce qui fut cause que la plûpart des marchandises d'Italie & d'Allemagne, qui avoient accoûtumé d'aborder au port d'Anvers pour être envoiées de là en Espagne, en France & en Angleterre, prirent la route de Dunkerque en Flandres, où le commerce devint de plus en plus florissant aprés que les provinces voisines y eussent établi un sauf-conduit.

Difficultez sur les cõtributions des Provinces.

On avoit traité sur la fin de l'année dans les Provinces-Unies, des moiens & contributions pour paier les arrérages de la République du consentement de chaque Province. Ceux de Hollande s'étoient volontairement engagez à contribuer dans la généralité la somme de 3600000. florins pour l'année 1611. à condition que les autres Provinces suivroient leur quote-part selon la vieille taxe. Ceux de Zelande refusérent d'y consentir, alléguant que

C v leur

1610. leur trafic & leurs moiens étoient
1611. diminuez. C'est ce qui obligea le Prince Maurice à se transporter sur les lieux avec le Trésorier général des Etats, & quelques autres Commissaires. Ils lui representerent par leur Syndic & leurs Députez, que les affaires étant en bon état durant les prémiers troubles de la guerre, on s'étoit reglé sur cette prosperité pour hausser leur taxe. Que dans la suite le nombre de leurs habitans étoit fort diminué, tant par les transmigrations aux Indes & en Flandres, que par les levées fréquentes des troupes qu'ils avoient fournies dans les armées; & que leur commerce baissant toûjours de plus en plus, ils se ne trouvoient plus en état de porter leur prémiére taxe. Ils presenterent au Prince l'état de leurs facultez, qui ne montoient qu'à 800000. florins par an, dont il leur en faloit 190000. dans leur Province pour paier les charges particulieres. De sorte que ne leur en restant que 610000. ils s'offroient d'en fournir six cens mille tous les ans pour la généralité : Mais que ces mêmes moiens diminuant encore tous les jours, ils ne s'obligeoient pas à continuer

tinuer toûjours cette remiſe. Le Prince Maurice vouloit ſe faire répreſenter les regiſtres des fermiers & receveurs de la Province, pour verifier ce qu'on lui alleguoit. Mais les Députez s'en étant excuſez dans les conjonctures préſentes, promirent de le faire dans la ſuite, pourvû que l'on engageât les cinq autres Provinces à de ſemblables repreſentations. De ſorte qu'il falut remettre la choſe à la déciſion des Etats Généraux aſſemblez à la Haye. 1610. 1611.

Nous avons vû que le Prince Maurice avant que de partir pour le ſiége de Juliers, avoit tâché de pacifier les troubles de la ville d'Utrecht. Mais il parut en 1611. qu'on s'étoit contenté de couvrir la plaie ſans la guerir. Les Mécontens à qui l'état preſent du gouvernement ne plaiſoit pas, & qui avoient été les auteurs du trouble de l'an 1609. ſe ſoûleverent de nouveau. Nonobſtant le ſerment de fidelité qu'on fit prêter aux Bourgeois, & particulierement aux deux Bourgmaîtres dépoſſedez, ſçavoir, *Theodore Canter*, & *Henri Helsdinghe*, ſur toutes les choſes qui avoient été arrêtées pour lors : la conſpiration

Troubles d'Utrecht.

1610. s'étoit renouée au mois de Decembre
1611. 1610. par les intrigues de quelques brouïllons d'entre les artisans. Le dessein des conjurez étoit de tuer ou d'écarter les soldats qui veilloient à la garde de la ville ; d'assassiner le Magistrat qui gouvernoit la police, & les Ministres de la Réligion ; de se saisir de la Chambre des Etats du pais ; de faire perir les principaux membres des Etats Généraux & le Prince Maurice même, si l'on ne rendoit à la ville d'Utrecht ses anciens priviléges, & si l'on ne rétablissoit les Bourgmaîtres Canter & Helsdinghe. On n'oublia point d'envelopper les Catholiques dans la conspiration : & quoiqu'ils fussent demeurez fort tranquilles, on les accusa de s'être unis aux conjurez pour demander le rétablissement de l'exercice public de leur Réligion, & leur retour aux charges de la République. Les plus coupables furent condamnez à la mort. Mais l'intercession de quelques anciens Bourgmaîtres, & des Ministres mêmes, qui ne sçavoient pas encore qu'on en vouloit aussi à leurs personnes, fit qu'on se contenta de les bannir avec les autres.

Quoi-

Quoique la sentence portée contre eux 1610.
au mois de May les exclût à perpetui- 1611.
té des limites des Provinces-Unies, la plûpart ne laisserent pas d'y rentrer dés l'année suivante, & de trouver de l'appui, & de la protection jusqu'au cœur de la ville même d'Utrech. C'est ce qui obligea les Etats Généraux de faire publier un placard le xv. d'Aoust 1612. contre ceux qui leur donneroient retraite chez eux, ou qui leur fourniroient des commoditez & des moiens dans le ressort des Provinces-Unies.

X. Troubles dans la Réligion Réformée.

Ces Troubles qui sembloient ne regarder que le gouvernement civil d'une Province particuliére, parurent de petite importance auprés de ceux que les differens de la Réligion commençoient à mettre parmi les personnes d'une même communion dans toutes les Provinces-Unies. Les semences de ces differens avoient été jettées dés l'an 1608. ou plûtôt dés la fin de l'autre siecle. Mais la guerre qui occupoit les Etats & le Prince Maurice, les avoit tenuës jusques là comme étouffées sous le toit de l'Université de Leyde. Là il s'étoit formé deux par-

tis

1610. 1611. tis, dont les chefs étoient deux Professeurs en Theologie, l'un nommé *Jacques Harmin* dit *Arminius*, l'autre *François Gomar*. Celui-ci s'attachant particuliérement aux opinions des prémiers Docteurs Calvinistes sur la Prédestination absoluë, la Réprobation, l'inamissibilité de la Grace, & sur quelques autres points qui ont rapport à ces dogmes, se flattoit non seulement de l'autorité des prémiers Réformateurs & chefs de sa secte, mais encore de celle de Saint Paul & de Saint Augustin. Arminius homme plus adroit & plus artificieux s'étudioit à faire valoir la liberté de l'homme, & prétendoit que nôtre volonté a beaucoup plus de part au salut ou à la damnation que ne s'imaginoit le commun des Protestans. Il estimoit les sentimens de Gomar trop durs: & pour mieux réüssir à les décrier, il tâchoit de persuader que c'étoit rendre Dieu auteur du peché, détourner en même tems l'homme de faire de bonnes œuvres, ou de travailler à son salut.

Origine & progrés des deux factions des Gomaristes & des Arminiens qui se forment en sectes.

Gomar de son côté accusoit Arminius d'aller encore plus loin que les Ca-

Catholiques Romains, dont les Evan- 1610.
géliques & les Réformez, c'est-à-dire, 1611.
les Luthériens & les Calvinistes s'étoient écartez principalement pour ce sujet. Il prétendoit que son sentiment n'étoit propre qu'à entretenir l'homme dans son orgueil, sa présomption sur ses propres forces, & son ingratitude envers Dieu. Comme il étoit naturellement fort entier dans les opinions dont il étoit prévenu, & fort zélé à les défendre; il mit toute son étude à préparer l'esprit de ses écoliers contre ce qu'il appelloit le venin d'Arminius. Il fit sa querelle personnelle de ce different, & y interessa ses amis.

Arminius qui avoit pareillement des écoliers & des amis, trouvoit de quoi grossir & fortifier aussi son parti. De sorte qu'une simple dispute d'Ecole qui n'avoit été agitée dans les prémiéres années que dans les Colléges d'une seule Université, devint bien-tôt une controverse publique, qui se répandit par tous les Colleges des autres villes. Elle se communiqua aussi en peu de tems aux Eglises, aux Classes & aux Consistoires: de sorte que les Ministres aiant voulu pren-

1610. prendre parti dans la querelle selon
1611. leurs préventions ou leurs interêts, on s'apperçut d'une espece de schisme au dedans des Provinces dés qu'on parla de paix ou de tréve avec les ennemis du dehors.

L'affaire alla jusqu'aux Etats qui jugérent qu'elle étoit d'une trop fâcheuse consequence pour la negliger. Afin de prevenir les dangereuses suites qu'ils en apprehendoient, ils ordonnerent l'an 1608. une Conference publique à la Haye entre Arminius & Gomar, qui prirent chacun de leur côté les Theologiens les plus habiles de leur parti pour les seconder. La dispute fut longue & opiniâtre. Les Magistrats & quelques Bourgeois voulurent s'en mêler comme les Ministres. Personne ne voulut ceder, de sorte qu'aprés beaucoup de contestations l'on se separa sans conventions & sans accommodement. Les Etats voiant que leur remede n'avoit servi qu'à aigrir le mal, ordonnérent que tous les actes de la Conference seroient supprimez, & que l'on garderoit un silence général sur tout ce qui s'y étoit passé. Ainsi cette as-

semblée

ſemblée ne ſervit qu'à faire connoître 1610.
plus préciſément le caractére & la qua- 1611.
lité des partiſans des deux factions. On remarqua que le parti de Gomar étoit principalement composé de Miniſtres & de Gens d'épée ; & celui d'Arminius, de Magiſtrats & de Bourgeois. D'un côté l'on fit valoir l'opinion de Gomar comme plus proportionnée à l'idée que nous devons avoir de la Divinité : celle d'Arminius comme plus populaire & plus à la portée du genre humain.

La conference produiſit encore un nouveau mal qu'on n'avoit point prévû, ſur ce que ceux qui avoient convoqué l'aſſemblée, & qui n'étoient que des laïcs ſembloient lui donner la qualité de Synode légitime. Pluſieurs Miniſtres en murmurérent comme d'une nouveauté injurieuſe à leur caractére. Il s'en forma une nouvelle conteſtation. Les uns vouloient que le jugement des choſes de la Religion appartînt aux Puiſſances ſéculiéres. Les autres prétendoient qu'elles ne pouvoient être définies & décidées que par les Miniſtres dans les Conſiſtoires & les Synodes légitimes. Les Etats ne furent point fâchez

d'entendre

1610. d'entendre dire en cette occasion qu'ils
1611. étoient les *Souverains du Païs & Protecteurs de la Religion.* De la dispute l'on passa à des écrits qui se firent ensuite [1] pour examiner l'autorité d'*un souverain Magistrat Chrétien dans les affaires Ecclesiastiques.*

1. par J. Ouytenbogaert & H. Grotius, &c.

Aprés quelques autres contestations sur les confessions de Foi & quelques catechismes dont les sectateurs d'Arminius avoient demandé la révision, les Etats renvoierent les parties, dans l'espérance de les rassembler en un Synode général, dés que l'on auroit fini ce qui regardoit la conclusion de la tréve avec l'Espagne. Cependant chacun cherchoit à détruire secrétement le parti de son adversaire & à fortifier le sien. Arminius que l'on faisoit passer déja pour un Demi-Pelagien & un Papiste, se soucioit peu du premier reproche. Mais quoiqu'il travaillât extérieurement à se justifier du second, qui étoit beaucoup plus odieux parmi des Protestans, il ne laissoit pas d'approuver secrétement les Ecrits de Bellarmin & de quelques autres Catholiques sur les matiéres contestées, & de rechercher

de

de l'appui parmi les Docteurs de l'E- 1610.
glise Romaine. Gomar découvrit bien- 1611.
tôt ces pratiques, & il en tira de grands avantages pour sa cause auprés de ses Maîtres. Mais ce qui acheva de l'irriter personnellement contre Arminius, fut une fameuse dispute qu'il eut avec lui le xxv. de Juillet 1609. touchant les moiens dont Dieu se sert pour nous sauver. Il se trouvoit avec eux deux autres disputans, dont l'un étoit un Jesuite Flamand nommé *Adrien Schismidt* ou *Smetius*; l'autre étoit *Conrad Vorstius* soupçonné dés lors de Socinianisme. Ce Vorstius qui étoit rusé & fort dissimulé feignant de ne pas bien comprendre la question, se contentoit d'écouter les autres, & de proposer quelques doutes par intervalles, sans se mettre trop en peine qu'on les approfondît. Gomar de son côté paroissoit trop bilieux & trop violent pour pouvoir soûtenir long-tems une dispute reglée. De sorte que le fardeau retomba sur le Jesuite Smetius, & sur le Docteur Arminius qui se traiterent mutuellement avec beaucoup d'honnêteté & de modération. Smetius prit la défense

Adr. Borrii Ep. ad Sim. Episcop. 30. Julii 1609.

1610. 1611. fenſe de la grace efficace, & Arminius celle de la grace ſuffiſante. L'un & l'autre poufſerent leur pointe ſi loin que Gomar en colére dit tout haut, que c'étoit une choſe indigne qu'un Docteur Proteſtant comme Arminius défendît ſi bien le Papiſme, tandis qu'un Jeſuite ſembloit vouloir s'approcher des ſentimens qui paſſoient pour orthodoxes parmi eux. Voiant continuer les civilitez & la diſpute ſans chaleur entre Smetius & Arminius, il quitta bruſquement l'aſſemblée qui étoit fort nombreuſe: & il fit connoître en des termes fort aigres & pleins de ménaces qu'il meditoit de s'en venger par d'autres voies.

Arminius vint à mourir le 19. d'Octobre ſuivant en la 49. année de ſa vie, ſans qu'il parût que ſa perte affoiblît beaucoup ſon parti. Ses ſectateurs renouvellerent & ſoûtinrent les differens avec encore plus d'ardeur qu'auparavant. Ils dreſſerent de nouveaux articles pour mettre dans un plus grand jour la doctrine de leur Maître ſur les Decrets immuables & éternels de Dieu, & ſur ce qui en dépend par rapport au ſalut & à la damnation de l'homme. Ils

les inserérent dans une ample Requeste, qu'ils présenterent aux Etats de Hollande & de West-Frise l'an 1610. sous le nom de Remontrance. Et parce que les supplians s'y appelloient par tout les *Remontrans*, le nom en demeura toûjours depuis à ceux du parti d'Arminius, qui ne laissent pas d'être nommez aussi *Arminiens*, comme leurs Adversaires ont été à leur exemple appellez indifferemment *Gomaristes* ou *Contre-Remontrans*. Les Docteurs du parti contraire, dont les principaux outre Gomar étoient *Hommius*, & *Trecault* ou *Trelcatius* le jeune, representerent qu'on vouloit surprendre les Eglises, & demanderent d'être entendus en ce qu'ils avoient à alleguer contre la Remontrance. Les Etats pour satisfaire les uns & les autres, & pour finir une bonne fois cette fâcheuse controverse, indiquerent une nouvelle Conference publique à la Haye pour l'an 1611. & ils nommerent douze Docteurs des plus habiles, six de chaque parti, pour soûtenir la dispute.

1610.
1611.

D'où vient le nom de Remontrans.

Festus Hommius, Lucas Trelcatius jun.

Cependant il étoit question de donner un successeur à Arminius pour rem-

Troubles touchant le succes-

plir

1610. plir la chaire de Theologie qu'il avoit
1611. occupée à Leyde. Les principaux Remontrans & particuliérement le Prédicateur *Jean Uytenbogart*, *Guillaume Coddeus* Professeur de la Langue sainte, & *Pierre Bertius*, celui qui vint quelques années aprés se rendre Catholique à Paris, travaillerent secrétement avec Barneveld & leurs amis pour y faire placer ce Conrad Vorstius dont nous avons parlé, sans qu'il y parût de la brigue de leur part. Ils y réüssirent si bien que les Curateurs de l'Université de Leyde le nommerent: & parce que Vorstius étoit encore actuellement Ministre & Professeur en Theologie à Steinfurt en Westphalie, ils en écrivirent sur la fin de Juillet 1610. aux Comtes de Teckelembourg & Bentheim, Seigneurs de Steinfurt pour obtenir son congé. Les difficultez que l'on fit de le laisser partir de Steinfurt, dont on prétendoit qu'il étoit le principal ornement, ne servirent qu'à rehausser encore l'idée qu'on avoit conçûë de son mérite, & à exciter davantage la passion des Curateurs, qui l'obtinrent enfin aprés une seconde députation faite

Successeur d'Arminius.

te au Comte *Guillaume Henry* sur la fin d'Octobre. 1611.

Vorstius ne fut pas plûtôt arrivé à Leyde, qu'il trouva du changement dans les esprits à son égard. Non seulement on avoit eu soin de le décrier comme un Arminien, mais on commençoit aussi à le faire passer pour un Socinien couvert. Il avoit publié depuis quelques mois un Traité *de Dieu*, qui faisoit déja murmurer les plus intelligens d'entre les Lutheriens & les Calvinistes: ce qui l'avoit obligé d'en faire l'Apologie, même avant son départ de Steinfurt. Le respect dû aux Etats de Hollande & West-Frise, dont les Deputez joints aux Curateurs de Leyde avoient eu part à sa vocation, fit qu'on le laissa en paix dans les commencemens de son nouvel emploi, sur tout aprés que les Deputez eussent témoigné publiquement être satisfaits de sa justification, sur ce que ses accusateurs lui avoient imputé dans son Traité *de Dieu*. Mais au mois de May de l'an 1611. six Ministres l'entreprirent hautement, & demanderent qu'il leur fût permis de démontrer ses erreurs devant

Tractat. de Deo, Steinfurti 1610. *in* 4. *Hanoviæ.* 1610. *in* 4.

1611. vant les Juges. Ils furent entendus dans leurs accusations, & Vorstius dans ses défenses, au milieu de l'Assemblée même des Etats de Hollande & de West-Frise, en présence des Curateurs de l'Université & de six autres Ministres. Aiant été renvoié absous, & maintenu dans sa chaire, il s'avisa de traduire en Flamand & de dédier aux Etats l'Apologie qu'il avoit faite l'année précédente de son Traité *de Dieu*, sous le titre d'*Exegesis Apologetica*, pour tenir lieu de réponse générale à tous les petits écrits qu'on faisoit voler contre lui. Mais cela ne servit qu'à lui attirer de nouvelles accusations, ou à faire renouveller les anciennes.

Instances du Roi d'Angleterre, pour faire condamner & chasser Vorstius.

Le plus fâcheux de ses Adversaires, & celui auquel il s'étoit attendu le moins, fut le Roi d'Angleterre *Jacques I.* qui sçavoit mieux se signaler par sa plume que par son épée. Ce Prince aiant reçu les deux livres de Vorstius, c'est-à-dire, son Traité de Dieu & l'Apologie de ce Traité sur la fin du mois d'Aoust, les parcourut sur le champ avec tant de diligence, qu'il récrivit une heure aprés à son Ambassadeur prés

Rodol-

des

des Etats Généraux, pour lui envoier 1611.
la liste des héréſies ou erreurs qu'il pré- pheVvin-
tendoit y avoir remarquées. Il lui or- vvood-
donna de proteſter en ſon nom devant «
l'aſſemblée des Etats contre les livres «
& leur Auteur; de les avertir de la ré- «
ſolution que ſa Majeſté avoit priſe de «
publier un Manifeſte, pour faire con- «
noître à toute la terre, juſqu'à quel «
point d'horreur elle déteſtoit ces héré- «
ſies, & tous ceux qui les maintenoient «
ou qui les permettoient. L'Ambaſſa- «
deur préſenta aux Etats le XXI. de
Septembre un écrit contenant les intentions de ſon Maître. Les Etats lui firent auſſi par écrit une ample Réponſe, qui lui fut miſe entre les mains par leurs Députez le premier jour d'Octobre. Ils y rapportérent l'hiſtoire de tout ce qui s'étoit paſſé au ſujet de la vocation de Vorſtius, avec quelques éloges qu'ils croioient devoir au mérite de ce Docteur. Mais ils déclarerent en même tems que ſi Vorſtius ſe trouvoit coupable d'aucun des points qui lui étoient imputez, ils conſentiroient volontiers qu'il fut exclu de la chaire de Profeſſeur; & qu'ils promet-

1611. toient en cela comme dans le reste toute sorte de satisfaction à sa Majesté qu'ils croioient assez persuadée de la droiture de leurs intentions.

Le Roi dans cet intervalle aiant appris que l'on avoit fait passer en Angleterre un nombre d'exemplaires des livres de Vorstius, les fit brûler publiquement par l'Exécuteur de la Justice, non seulement au cimetiére de S. Paul à Londres; mais encore à Cambridge & à Oxford où étoient les deux Universitez de son roiaume. Peu de jours aprés il reçut la Réponse des Etats, mais elle ne fut point capable d'appaiser ses inquiétudes. Il résolut de poursuivre le bannissement de Vorstius, & d'emploier toute son autorité pour le faire chasser des Provinces-Unies, où les Anglois avoient alors, comme aujourd'hui, beaucoup de pouvoir, & quelques prétentions touchant certains droits; & où l'Ambassadeur d'Angleterre étoit Conseiller d'Etat. Cependant Vorstius ne laissa point d'être confirmé dans son établissement: & il lui fut permis de faire venir à Leyde sa femme & tout le reste de sa famille.

Le

Le Roi Jacques récrivit aux Etats Généraux le VI. d'Octobre avec tout le zéle d'un Docteur ou d'un Missionnaire qui n'auroit eu en vûë que la gloire de Dieu & l'intérêt de sa Religion. Il leur représenta l'interêt qu'ils avoient de se délivrer promtement d'*une aussi grande peste qu'étoit Vorstius*, & de prévenir les funestes effets *des execrables blasphèmes, qu'il avoit vomis* dans ses deux derniers livres. Il leur rémontra que *la mauvaise semence que cet ennemi de Dieu Arminius avoit semée parmi eux* depuis quelques années, devoit les avoir rendus plus circonspects, voiant la division & les troubles qui en étoient venus, & qui perdroient infailliblement la République, si l'on n'y rémedioit dans le tems présent. Qu'il n'avoit oüi parler de cet Arminius & de ses sentimens qu'aprés sa mort, mais qu'aussi-tôt il en avoit fait ses plaintes aux deux derniers Ambassadeurs extraordinaires [1] qu'ils lui avoient envoiez. Que la mort étoit le moindre des supplices dûs à Vorstius; & que si les Etats avoient la complaisance de le laisser

1611.

[1] *de VVarmond & de Berck.*

1611. vivre, ou même de le tolerer, il ne pourroit s'empêcher de se séparer lui & ses sujets de leur communion, & d'en détacher aussi les autres Eglises Réformées. L'Ambassadeur ne jugea point à propos de rendre la lettre de son Maître avant le v. de Novembre, auquel les Etats avoient assignez leur assemblée générale, dont l'affaire de Vorstius devoit faire le principal sujet. Il prépara pour ce jour une docte & véhémente harangue, pour soûtenir les intentions du Roi, tant sur ce qui regardoit personnellement Vorstius, que pour ce qui concernoit aussi les Remontrans ou Arminiens, dont il poursuivoit la condamnation. Il insista encore fortement sur le point de la lettre, où le Roi demandoit que l'on punît l'audace d'un inconnu du nombre des sectateurs d'Arminius [1] qui aiant composé un livre qu'il jugeoit plein de blasphêmes touchant l'*Apostasie des Saints*, avoit eu l'effronterie d'en envoier un exemplaire à l'Archevêque de Cantorbery, & de publier qu'il étoit entiérement conforme aux sentimens de l'Eglise Anglicane.

[1] *Petr. Bertius Auct. libri cui titul.* Hymenæus desertor. *seu* De Apostasia Sanctorum.

La dispute publique ordonnée entre 1611.
les six Remontrans & les six Contre-Remontrans s'ouvrit le même jour devant les Députez des Etats, les Curateurs de la ville de Leyde, & une assemblée nombreuse de toutes sortes de personnes. Les Remontrans qui prévoioient que la cause personnelle de Vorstius pourroit nuire à leur parti, s'ils ne détachoient leurs interêts des siens, protesterent qu'ils n'avoient de commun avec lui que les *cinq propositions* qu'ils avoient entrepris de défendre devant l'assemblée concernant la Prédestination, la Grace de JESUS-CHRIST, la Foi qui justifie, & les autres qu'ils avoient inserées dans leur Remontrance de l'année précédente. Cette conference n'eut pas beaucoup plus de succés que celle de l'an 1608. Cependant les Députez des Etats lassoient la patience de l'Ambassadeur d'Angleterre. Enfin aprés un delai de six semaines ils lui répondirent que les Etats Généraux avoient meurement déliberé sur sa proposition du v. de Novembre, & sur les lettres de sa Majesté Britannique du vi. d'Octobre.

1611. Que par provision Vorstius ne seroit point admis à l'exercice de son emploi de Professeur : mais qu'il seroit regardé dans Leyde comme un simple habitant ou bourgeois de la ville. Que si Vorstius ne pouvoit se purger de tout ce dont il étoit chargé à la prochaine assemblée des Etats de Hollande & West-Frise qui devoit se tenir au mois de Février suivant, on y vuideroit sa cause au contentement de sa Majesté. L'Ambassadeur prenant cette réponse pour un honnête refus, fit une nouvelle protestation aux Etats contre la résolution qu'on avoit prise de retenir Vorstius comme Professeur honoraire à la place
En 1609. du celebre *Joseph Scaliger* mort la même année qu'Arminius, en le privant de l'exercice de Professeur en charge, pour contenter le Roi d'Angleterre. Il leur déclara qu'il prenoit cette conduite pour une protection particuliére que l'on accordoit au plus pernicieux des Sociniens & à un véritable Athée, au grand mépris de la considération dûë au Roi son Maître. Vorstius eut beau anathematiser le Socinianisme. Ce fut en vain qu'il présenta au Roi

Roi & à son Ambassadeur des requêtes 1611.
pour justifier sa foi, & qu'il lui fit parler en sa faveur par l'Archevêque de Cantorbery & par *Isaac Casaubon*. Ce Prince demeura toûjours inflexible : & pour faire connoître à toute la posterité le peu de satisfaction qu'il avoit reçu des Etats Généraux en cette rencontre, & le desintéressement de ses intentions dans toute sa procedure, il fit imprimer un livre à Londres sous le titre de *Déclaration du serenissime Roi de la Grand'-Bretagne sur ses actions vers les Etats Généraux des Païs-bas-Unis, touchant le fait de Conrad Vorstius*. De sorte que les Etats voiant qu'il prenoit la chose si fort à cœur, se crurent obligez de sacrifier la fortune de Vorstius au zéle d'un Prince, avec lequel il leur étoit important de ne pas se broüiller. On fit donc sortir enfin ce Docteur de la ville de Leyde. Mais on lui procura ensuite un établissement dans celle de Goude.

Les instances du Roi Jacques n'eurent pas tant de succés pour l'extinction de l'Arminianisme qu'il sollicitoit auprés des Etats Généraux, tant par ses

1611. lettres, que par son Ambassadeur. Aprés l'assemblée du v. de Novembre 1611. les esprits parurent encore plus éloignez de la réünion qu'auparavant. Les provinces & les villes se partagerent plus ouvertement dans la diversité de leurs opinions. Les troubles augmenterent dans les Ecoles, où l'on se chargeoit d'injures : & l'on voioit souvent à la sortie des Eglises des batteries & des meurtres. Ce qu'un Ministre préchoit le matin dans la chaire, étoit souvent refuté l'aprés-midi par un autre Ministre dans la même chaire : & l'on étoit tour à tour heretique, impie & athée. Le peuple qui ne comprenoit rien aux matiéres qu'on lui préchoit, & qui n'entendoit plus parler de charité, de paix, ni d'humilité dans les prédications, suivoit aveuglément le parti du Ministre qu'il connoissoit ou qu'il aimoit le plus : & l'on se fortifioit de jour en jour dans l'animosité mutuelle & dans l'esprit de vengeance contre ceux de l'opinion contraire.

Le Prince Maurice prend parti cōtre Bar-

Pour le Prince Maurice avec ceux de sa suite, à qui toute Religion paroissoit assez indifferente dans le fonds, il ne

ne se déclara d'abord que contre les factieux, de quelque parti qu'ils fussent. Mais aiant consideré depuis, qu'il lui étoit fort important de n'être pas de la Religion de Barneveld, dont il cherchoit à se défaire; & que les troubles du païs pourroient servir aux desseins qu'il avoit conçus sur la souveraineté: il se déclara pour les Gomaristes, dont le parti lui paroissoit plus propre à ses fins, & plus éloigné de l'esprit de Barneveld, que celui des Arminiens. La vûë du Roi d'Angleterre, dont l'appui & l'amitié lui étoient nécessaires pour l'execution de ses projets, avoit aussi contribué beaucoup à le déterminer en faveur des prémiers, voiant le zele avec lequel ce Prince se portoit contre les opinions des derniers. Mais au jugement de l'Ambassadeur de France [1] qui vint quelque-tems aprés dans ces Provinces, si Barneveld avoit embrassé ensuite les sentimens des Gomaristes, Maurice les auroit abandonnez sur l'heure pour prendre ceux des Arminiens, parce qu'il ne cherchoit qu'à contredire ce Magistrat, & à profiter de la division des peuples.

1611. [Bar]neveld, dont les sages cōseils sont rejettez par les Gomaristes.

1. Benj. Aub. du Maurier.

1611. Cependant les Etats Généraux s'assemblerent diverses fois, pour tâcher de remedier aux desordres. Barneveld, qui sembloit être encore leur oracle fut d'avis que l'on fist défense à tous Ministres & Professeurs en Theologie de parler dans les Temples & dans les Ecoles des questions de la Prédestination & de la Grace : que l'on défendît aussi à tous Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ou débiter aucuns livres sur ces matiéres. Il ajoûta qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans se déchirer dans les disputes, & sans diviser la communion de leur Eglise réformée par un schisme si scandaleux. Que la doctrine de la Grace & de la Prédestination étoit si délicate & si incomprehensible pour le peuple, que les Provinces-Unies rentreroient dans le calme qu'elles venoient d'acquerir par la tréve, dés qu'on n'en parleroit plus. Qu'il falloit obliger les Ministres à ne parler dans leurs prédications que de la pratique des Commandemens de Dieu & des vertus Chrétiennes ; à ne prendre dans l'Ecriture sainte pour instruire les peuples, que ce

qui

qui pouvoit porter les esprits à la paix & à la charité, que ce qui étoit capable de consoler les ames, de les édifier, & de leur donner de la confiance en la miséricorde divine. 1611.

Mais les Prédestinatiens ou Gomaristes animez par le Prince Maurice & ceux de sa faction, s'opposerent à des sentimens si modérez, sous prétexte de ne vouloir ni trahir, ni affoiblir les véritez Chrétiennes. Comme la plûpart de ceux de ce parti avoient l'esprit violent, la dureté des sentimens touchant leur controverse n'étant en plusieurs qu'un effet de leur tempérament, ils ne firent point difficulté d'accuser Barneveld d'être d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir introduire la Religion Romaine dans les Provinces-Unies, qu'ils regardoient comme la ruine de leur République.

XI. Ambassade des Hollandois au Japō.

Les mouvemens où étoient les Provinces-Unies pour les differens de la Religion n'occupoient pourtant pas tellement les Etats, qu'ils n'eussent encore le loisir de vacquer aux affaires de dehors. Non seulement

1611. ils firent faire par l'Amirauté d'Amsterdam une seconde tentative du passage à la Chine par le Nord, qui leur réüssit aussi mal que la prémiére : ils envoierent encore des troupes aux Indes Orientales en trois ou quatre flotes différentes, dont celle qui étoit particuliére aux deux provinces de Hollande & de Zélande portoit bien en argent la valeur de 2800000. florins, pour paier les soldats & fortifier les places, dont on devoit renforcer les garnisons.

Mais il ne parut rien de plus important pour eux en cette année que l'ambassade qu'ils envoierent à l'Empereur du Japon *Goyssio* Samma, qui tenoit alors sa cour à Soringou, autrement Surunga, ville au Sudest de l'isle de Niphon. Le but de cette ambassade, dont les chefs s'appelloient *Jacques Spex* & *Pierre Segerszoon*, étoit de remercier l'Empereur de l'alliance qu'il avoit voulu contracter l'année précedente avec les Hollandois, d'excuser la Compagnie des Indes Orientales de n'avoir pas envoié des vaisseaux au Japon durant les négociations de la tréve avec les Espagnols, & de lui demander

quel-

quelques franchises nouvelles pour le commerce. Spex & Segerszoon arriverent au mois de Juin à Firando, qui est la prémiére ville des isles du Japon vers la Chine, où les Hollandois avoient établi & fixé leur commerce. Ils en partirent le XVI. de ce mois, & aborderent le VI. d'Aoust suivant à Osacca ville maritime de la grande isle de Niphon à dix lieuës au deça de Meaco. Là ils trouverent le jeune Prince *Fideri* Samma âgé de 18. ans, fils & héritier du feu Empereur *Taico* Samma, qui avoit été dépouillé de l'Empire par son tuteur & son beau-pére *Daifu* Samma, lequel se faisoit appeller depuis son usurpation Goyssio Samma. Quoique Fideri Samma fust encore en possession d'un petit roiaume avec d'assez grands revenus, & que l'amour de la noblesse & du peuple à son égard lui donnassent de grandes espérances pour remonter sur le trône: les Ambassadeurs Hollandois éviterent de le voir, pour ne pas perdre auprés de l'Empereur regnant les fruits de leur députation. Etant arrivez le x. du mois à Meaco où le siége de l'Empire n'étoit pas encore transporté, ils

1611.

1611. ils reçurent dix chevaux que l'Empereur leur envoia avec un passeport du Gouverneur de la ville [1]. Ils continuérent leur route par des chaleur si excessives, qu'elles firent périr diverses personnes de leur suite.

1. Itakara Froymondonne.

Le lendemain de leur arrivée à Surunga, ils furent présentez à l'Empereur par le Président de son Conseil nommé *Cosequidonne*. Ils y furent reçus plus favorablement que l'on n'avoit fait deux heures auparavant l'Ambassadeur d'Espagne qui avoit déplû, à la Cour par son faste & sa pompe excessive, & plus encore par les propositions choquantes qu'il avoit faites. Car il avoit demandé 1°. Qu'il fût permis aux Castillans ou Espagnols, de faire construire des navires au Japon, de la maniére qu'il leur plairoit; 2°. Qu'ils pussent sonder par tout les havres & les côtes du païs; 3°. Que l'Empereur défendît le commerce aux Hollandois, à faute de quoi le Roi d'Espagne seroit obligé d'envoier une armée vers le Japon pour détruire les Hollandois; 4°. Que le commerce des Castillans ne fût point

point troublé par les Viſiteurs & les 1611.
Commis Japonnois, mais qu'il leur fût permis de vendre & d'acheter comme il leur plairoit ſans aucune ſujétion.

Les Ambaſſadeurs Hollandois parurent beaucoup plus modeſtes dans leurs demandes. Elles conſiſtoient à obtenir deux paſſeports de l'Empereur, par le moien deſquels les vaiſſeaux Hollandois puſſent être dorénavant ſous la protection de ſa Majeſté Impériale, décharger leurs marchandiſes à Firando ſans gardes, & les montrer aux marchands, à la réſerve des plus rares & des plus extraordinaires qui pourroient agréer à l'Empereur, & que l'on mettroit à part. Ces demandes furent trouvées raiſonnables. Les Ambaſſadeurs eurent l'audience la plus favorable que cet Empereur eût encore accordée à perſonne, même aux plus grands Rois du Japon : ce qui fit naître une fâcheuſe jalouſie parmi ceux d'Eſpagne, qui eurent leur congé ſans avoir pû entendre un ſeul mot de ſa bouche. A l'iſſuë de l'audience l'on apporta les préſens qui furent mis chacun ſur une table à part, à la difference de ceux des Eſpagnols, qui

1611. qui bien que beaucoup plus riches que ceux des Hollandois, avoient été jettez sous le trône de l'Empereur. Ce Prince eut encore l'honnêteté de dire en considerant ces présens, *je trouve que les Hollandois sont de grands maîtres dans les arts, aussi-bien qu'au métier de la guerre.*

Il accorda aux Ambassadeurs un passeport portant défense d'arrêter ou empêcher sous quelque prétexte que ce fût les vaisseaux Hollandois qui alloient au Japon pour trafiquer; avec commandement de les secourir en toute rencontre, & de les assister de tout ce dont ils pourroient avoir besoin. Il y ajoûta même un privilege qui n'étoit accordé à aucun Ministre des Princes étrangers; sçavoir, que les Hollandois seroient entiérement libres de la visite des Péagers, tant pour la charge que pour la décharge des marchandises. Ce qui les mit à couvert des violences & des extorsions de l'un d'entre eux [1] qui étoit devenu fort insolent & tout-à-fait insupportable dans le païs depuis que sa sœur étoit maîtresse de l'Empereur. Mais ils n'obtinrent leur con-

1. *Saffdonne, Maître des Doüanes à Nangasaque.*

congé qu'à condition que les Hollandois reviendroient au Japon l'année suivante. De sorte qu'aprés avoir reçû toute la satisfaction possible de l'Empereur, des deux prémiers Ministres, & des Gouverneurs de toutes les villes où ils avoient passé, ils revinrent à Firando le XIX de Septembre 1611. & delà se rendirent avant l'hiver auprés des Directeurs de la Compagnie des Indes. 1611.

La bonne odeur qu'ils laisserent par tout le pais, & la consideration que l'Empereur voulut avoir pour la nation Hollandoise, furent cause qu'on excepta les Calvinistes, & généralement tous les Protestans de la sanglante persecution que ce Prince avoit excitée depuis quelque tems contre les Chrétiens. Pour s'affermir dans la possession des Etats qu'il avoit ôtez à son pupille & son gendre, qui étoit l'heritier legitime & unique du dernier Empereur, il avoit cru pouvoir attirer les Etrangers dans l'Empire pour le commerce seulement, mais non pas pour y introduire d'autres Réligions que la sienne. Sur tout il crut devoir en exterminer

Les Hollandois sont épargnez dans la persecution du Japon contre les Chrétiens.

là

1611. la Catholique ou Romaine, dont les Missionnaires parloient trop librement de la necessité des restitutions, pour ne lui pas faire apprehender que les peuples ne l'obligeassent un jour malgré lui à restituer l'Empire à qui [1] il appartenoit. Comme les Catholiques réüssissoient beaucoup mieux en conversions que les Protestans, qui ne s'appliquoient gueres qu'au négoce, il trouva des milliers de fidelles qui suivoient l'Eglise Romaine parmi les naturels même du pais. De sorte que sous prétexte que ce grand changement de Réligion pourroit un jour changer aussi la face des affaires de l'Empire à son desavantage, il fit rechercher & punir du dernier supplice tous les Catholiques, & ne fit grace qu'à ceux qui se disoient de la Réligion des Hollandois. Ce qui rendoit principalement l'Eglise Romaine odieuse à ce Persecuteur, étoit de voir que presque tous les Missionnaires étoient Espagnols ou Portugais, c'est à dire, tous sujets du Roi d'Espagne. [1] Il trouvoit que les Espagnols étoient trop puissans aux Indes, & qu'ils se rendoient redoutables aux voisins des Isles

[1] à Fideri Samma.

[1] *le Portugal étoit alors sous le Roi d'Espagne.*

Isles & des Roiaumes où ils étoient les 1611.
maîtres. Qu'ils étoient entreprenans & V. Corn.
imperieux: & qu'aprés avoir trouvé & Hazart
acquis un nouveau Monde, ils avoient Sc. Ief.&
pénétré par un chemin nouveau dans Amb. au
l'Orient, où ils entassoient tous les jours Iap. part.
conquêtes sur conquêtes. Qu'étant maî- 1 pag. 168. 169. 170.
tres des Philippines, de Malaca, & des Molucques, ils porteroient bien-tôt leurs armes dans le Japon, où les Catholiques, dont le pais étoit déja rempli, ne manqueroient point par principe de Réligion de les aider à le détrôner. Il s'étoit aussi persuadé, sur le rapport d'un pilote Castillan, que les Espagnols commençoient à se vanger de leurs ennemis par envoier chez eux des Prêtres & des Religieux, pour disposer secretement les peuples à secouer le joug de leurs Princes naturels, sous prétexte qu'ils étoient païens, afin de les mettre sous l'obéïssance des Espagnols. Un autre prétexte de la persecution, que les Jesuites rejetterent sur quelques Hollandois avec assez de probabilité, étoit que depuis qu'on avoit toleré les Missionnaires Catholiques, on ne voioit plus au Japon que Chapelles, que Mo-

nastéres,

1611. nastéres & que Confréries, principalement de la Sainte Vierge, qu'ils multiplioient à l'infini pour tirer l'argent du peuple. *Desorte qu'au calcul des Hollandois, les Missionnaires amassoient prés de dix millions* par an, qu'ils emploioient à des usages suspects, & qui appauvrissoient les peuples de son Empire.

XII. Ambassade des Perse en Hollande. DURANT l'été de cette année l'on vit arriver en Hollande un Ambssadeur de Perse, qui se disoit envoié du Sophi pour contracter une alliance particuliére avec les Etats des Provinces-Unies. Cet Ambassadeur étoit Anglois de nation, fils d'un Chevalier. Il s'appelloit *Robert Scherley*, & avoit épousé une femme Persienne qui l'accompagnoit dans tous ses voiages. Il avoit été déja prés de la plûpart des Princes de l'Europe, pour les exciter contre le Turc, & pour procurer une puissante diversion de leur côté à la guerre que son Maître avoit à soûtenir contre les Ottomans. Il voulut aussi faire des ouvertures aux Etats pour proposer quelque traité de commerce concernant la liberté que l'on offroit aux Hollandois de

trafiquer par toute la Perse. Mais parce 1611.
qu'il venoit d'Espagne, où l'on sçavoit qu'il avoit été long-tems, & où l'on craignoit qu'il n'eût fait quelque traité semblable, il fut soupçonné d'avoir été envoié par le Roi d'Espagne pour tâcher d'empêcher le trafic des Hollandois aux Indes Orientales. On se crut obligé de lui demander sa lettre de créance, & les instructions particuliéres ou générales qu'il avoit reçûës de son Maître. Mais sur les difficultez qu'il fit de les representer, il fut congedié sans avoir eu audience; & de la Haye il passa à Londres pour traiter avec le Roi d'Angleterre.

Ambassade des Hollandois à la Porte. Alliance avec le Turc.

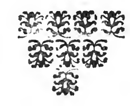
L'alliance qui se ménageoit alors entre le Turc & les Provinces-Unies, fut cause que les Etats témoignérent moins d'empressément pour les propositions qu'on leur faisoit de la part des Perses. Le Sultan *Achmet I.* aiant appris dés l'an 1610. la generosité que les Etats & le Prince Maurice avoient euë de relâcher gratuitement, & sans en être sollicitez, tous les esclaves Mores & Mahometans qui s'étoient trouvez dans les galeres d'Espagne que leurs

Amiraux

1611. Amiraux avoient prises avant la tréve ; leur avoit fait écrire par le Bacha de la mer pour leur en marquer sa reconnoissance, & pour leur offrir une liberté entiére de trafiquer par tous les lieux de son obéïssance & de celle de ses alliez. Sur ces premiéres ouvertures les Etats avoient député à la Porte le Docteur *Corneille de Haghe* ou *de la Haye* qui avoit été auparavant en Suede. Il partit sur la fin de l'an 1611. avec de bonnes instructions, escorté d'une jeunesse tres-bien choisie & capable de rehausser encore à la Cour du Grand Seigneur l'idée avantageuse qu'on y avoit donnée de la République naissante des Provinces-Unies. Il
1612. arriva à Constantinople le premier jour de May de l'année suivante, & fut reçû si favorablement, que les Ambassadeurs des autres Cours en conçurent de la jalousie. Le VI. de Juillet il fit arrêter & signer le traité d'alliance entre le Turc & ses Maîtres, portant 1. Que tous les esclaves Hollandois, & autres sujets de l'obéïssance des Etats Generaux répandus par tout l'Empire Ottoman, seroient mis en liberté. 2 Que

Que le trafic y seroit libre pour eux 1612.
dans toute l'étenduë de ses terres. 3
Qu'ils auroient un Ambassadeur ordinaire à la Porte. Ce dernier traité aiant ouvert toute la Mediteranée, & le cœur de nôtre Continent aux Hollandois, fut regardé comme l'accomplissement de ce qui auroit pû manquer à la souveraineté, & à la perfection de cette République. De sorte que nonobstant sa nouveauté elle pouvoit se vanter d'avoir déja porté son nom & ses forces aussi loin que les anciennes Monarchies, aiant pour alliez les plus grands Princes de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique, trafiquant en liberté sur toutes les mers, & parmi toutes les nations de la terre.

Etenduë du nom & du commerce de la Hollande par toute la terre.



HISTOIRE





HISTOIRE DE HOLLANDE

LIVRE SECOND.

Contenant ce qui s'est passé depuis l'an 1612.

CES grands succés étoient regardez de tres-bon œil par tous les Alliez des Provinces-Unies, qui sembloient trouver leur propre satisfaction dans un état si florissant. Il n'en étoit pas de même des Espagnols & de Portugais. 1612.

I. Les Espagnols & Portugais veulent disputer le cômerce

1612. tugais, qui étoient alors réünis non seulement sous la domination d'un même Monarque, mais encore par l'interêt commun qu'ils croioient avoir de s'oposer aux progrés des Hollandois dans l'Orient. Les Archiducs Gouverneurs des Pais-bas Catholiques observoient la tréve d'assez bonne foi, depuis que les Ambassadeurs de Hollande avoient porté quelques plaintes contre eux à la Cour de France. Le Roi d'Espagne vouloit aussi paroître au dehors religieux observateur de ses traitez: mais il ne se croioit pas obligé d'empêcher ses sujets, & sur tout les Portugais, de troubler le commerce des Hollandois dans le nouveau monde. Ceux-là prétendoient, que quelque alliance que ceux-ci eussent contractée avec quelque Prince, Peuple, ou Etat que ce fût, nul autre qu'eux ne devoit passer la ligne équinoctiale pour aller trafiquer au delà, soit dans les Indes Orientales, soit dans l'Amerique, & les terres australes. C'est ce qui obligea les Etats Généraux d'équipper une flote de trente vaisseaux de guerre qui devoient partir au printems de l'année suivante,

aux Hollandois au delà de la ligne équinoctiale.

ſuivante, pour aller aſſurer leur commerce contre tous ceux qui voudroient y apporter de l'obſtacle. 1612.

II. Le Prince Maurice eſt fait Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére.

LE PRINCE Maurice de ſon côté veilloit avec ſon activité ordinaire à la diſcipline militaire, & à la garde des frontiéres. Il avoit toûjours la prémiére part de tout ce qui revenoit de gloire à la République, dont il étoit regardé comme le chef dans tous les traitez que les Princes étrangers, & les autres Alliez faiſoient avec elle. Le Roi de la Grand'-Bretagne voulut alors lui donner des marques de la conſidération qu'il avoit pour lui: & il l'honora de l'Ordre de la Jarretiére avec l'Electeur Palatin *Frederic* V. qui devoit épouſer au prémier jour la Princeſſe Eliſabeth ſa fille unique, & qui étoit neveu de Maurice. Au mois de Decembre 1612. il convoqua le Chapitre des Chevaliers de l'Ordre dont le nombre n'eſt que de 26. ſelon l'inſtitution qui en avoit été faite par Edouard III. en 1347. Là il fut arrêté que la ceremonie s'en feroit à Windſor le IV. de Fevrier de l'année ſuivante, auquel on fut obligé de la remettre à

Ils n'étoient que 24. en 1613.

1612. cause du deuil où étoit la Cour pour la mort du Prince [1] de Galles. L'Electeur Palatin se trouvoit actuellement en Angleterre où il s'étoit rendu pour la celebration de ses noces. Mais parce que le Prince Maurice étoit en Hollande, le Roi lui manda qu'il eût à se substituer un Chevalier par procuration: & il lui fit porter cependant la Jarretiére, & la Medaille de S. George par Garter [2] son prémier Heraut d'armes, avec commission au Chevalier *Winwood*, son Ambassadeur ordinaire en Hollande, de presenter cet ordre au Prince le même jour que la ceremonie s'en feroit à Windsor. Maurice envoia aussi-tôt le Comte Guillaume de Nassau son cousin en Angleterre pour représenter sa personne au jour de la fête. Il y fit pour ce Prince tout ce que fit l'Electeur Palatin: & il s'obligea par serment de garder les statuts de l'Ordre en tout ce qui ne seroit point contraire ou préjudiciable à l'autorité, ou à l'interêt des Provinces-Unies. Aprés le service qui fut fort solennel, le Roi fit un gand festin aux Chevaliers, but à la santé des Etats des Provinces-Unies, puis

1 Henri.

2 Guillaume Sheager.

puis à celle du Prince Maurice: & se fit faire raison par l'Ambassadeur des Etats, auquel il dit publiquement qu'il « étoit fort aise d'avoir dans sa confrai- « rie le plus vaillant, & le plus renommé « Capitaine de son tems (parlant du Prin- « ce Maurice:) & que dans cette pensée « il lui avoit renvoié *l'ordre qu'avoit* « *porté autrefois le Roi Tres-Chrétien Henri* « *IV. le plus vaillant Prince de son siècle.* « 1613.

Le même jour on fit à la Haye la cérémonie que le Roi Jâques avoit prescrite à son Ambassadeur, & à son Heraut d'armes. Les gardes du Prince Maurice, les Compagnies du Prince Frederic Henri, & le regiment François du Comte de Châtillon, furent rangez dans la basse-cour du Palais des Comtes de la Haye, & le bourgeois dans la cour de devant. Sur les trois heures aprés midi, l'Ambassadeur d'Angleterre & le Heraut Garter se rendirent chez le Prince Maurice où la Noblesse s'étoit assemblée: & en même tems les Etats Généraux qui s'étoient fait accompagner de toute la Magistrature, députérent des Seigneurs pour aller querir l'Ambassadeur de France en son hôtel, & le

1613. conduire au lieu de la cérémonie. Cet Ambassadeur [1] étant arrivé dans la Chambre des Etats prit la prémiére place dans l'assemblée, comme elle lui avoit été marquée au haut bout de la table. Le President de la Chambre, & Messieurs les Etats Généraux se placerent de l'autre côté. Le Prince Maurice aprés le cérémonial des entrées & des salutations, s'assit au côté gauche de l'Ambassadeur de France. Les rangs aiant été remplis, & le bruit des trompettes fini, l'Ambassadeur d'Angleterre prononça sa harangue en langue Françoise. Il presenta ensuite au President la commission qui lui avoit été envoiée par son Maître, & elle fut lûë par le Greffier des Etats [2]. Aprés cette lecture, il addressa la parole en même tems au Prince Maurice, qui fit un remerciment fort court. Il lui mit ensuite la Jarretiére assisté du Heraut Garter, qui pendit la medaille de Saint Georges au coû du Prince. Barneveld Chevalier Avocat général ou Pensionnaire de Hollande & Garde des Sceaux de la Republique, fit le remerciment au nom des Etats Généraux

1 M. de Refuge.

2 *Corneille Aerssens Pere de François Aerssens.*

raux par une belle harangue, suivie d'une congratulation particuliére au Prince Maurice, faite au nom des mêmes Etats. La cérémonie finit par la predication du Ministre *Jean* Uytenbogart, qui étoit à l'autre bout de la table. Les réjouissances qui furent fort extraordinaires & d'une tres-grande dépense durerent tout le jour & toute la nuit suivante. Maurice donna un festin magnifique aux Ambassadeurs, aux Princes, aux Seigneurs, & aux principaux des Etats. A chaque coup que l'on y beuvoit à la santé de leurs Majestez Trés-Chrétienne & Britannique, on déchargeoit outre la mousqueterie les 36. pieces de canon qui étoient dans la cour de devant. 1613.

III. Receptiō de l'Electeur Palatin & de l'Electrice dās plusieurs villes de Hollande.

LA FESTE de l'Ordre de la Jarretiére fut suivie de celle des noces de l'Electeur Palatin & de la Princesse de la Grand'-Bretagne celebrées le xiv. de Fevrier avec une pompe dont l'Angleterre n'avoit pas encore vû la semblable. L'Electeur retournant à Heidelberg avec sa nouvelle épouse, passa par la Hollande au mois de May: & depuis le port de Flessingue en Zelande jusqu'aux

1613. terres de l'Archevêché de Cologne, où leur fit tous les honneurs dont on put s'aviser. Aprés avoir été reçûs splendidement dans les villes de Dort, de Roterdam & de Delpht, ils arriverent le xv. de May à la Haye, où les Etats Généraux signalerent leur magnificence: en quoi ils furent généreusement secondez par le Prince Maurice qui étoit oncle maternel de l'Electeur. Les plaisirs de la chasse n'y furent pas oubliez, & la nouvelle Electrice y tua elle-même le cerf. Trois jours aprés l'Electeur partit pour Heidelberg, afin de préparer les choses nécessaires à la reception de son épouse. Cependant le Prince Maurice procura en Hollande tous les divertissemens imaginaginables à cette Princesse, & lui fit voir les plus belles villes des Provinces-unies. Il la conduisit de la Haye à Leyde, où elle fut haranguée en plusieurs sortes de langues qu'elle avoit apprises; de Leyde à Harlem où on lui fit present d'un berceau avec ses accompagnemens prisé 50000. florins. De Harlem il la mena à Amsterdam où elle fit une entrée superbe au son de toutes les cloches,

ches, trompettes, tambours, grosse & petite artillerie, &, fut reçûë par le Sénat audevant de deux arcs de triomphe dressez pour elle. Trois jours s'y passerent dans les festins & les jeux qui finirent par les presens de la ville estimez plus de 150000. florins. D'Amsterdam il la conduisit à Utrech, d'Utrecht à Arnhem, & delà sur les frontiéres des Provinces-Unies, comblée d'honneurs & de présens, pour lesquels les villes de son passage avoient fait à l'envi leurs efforts, les unes pour surmonter les autres. C'est ainsi que cette jeune Princesse ignorant alors quel devoit être son sort, fut reçûë & traitée dans un païs, où elle devoit revenir quelques années aprés comme une Reine fugitive & abandonnée, chercher une retraite avec sa triste famille pour le reste de ses jours. 1613.

IV. Combat naval des Espagnols côtre les Hollandois qui le gagnêt

Dans le tems que les Etats Généraux s'appliquoient à bien divertir l'Electrice Palatine, on vit arriver au port du Texel trois vaisseaux venant des Indes Orientales chargez de riches denrées. Ce qu'ils rapporterent de plus important à l'état de la République, fut la nou-

1613. velle du combat donné entre les Hollandois d'une part, les Espagnols & les Portugais de l'autre. Nous avons vû que sur les difficultez que ceux-ci faisoient aux prémiers de leur laisser la liberté du commerce au delà de la ligne équinoctiale vers l'Orient & le Midy, les Etats y avoient envoié l'an-
en 1612. née précedente une flote montée de bonnes troupes pour s'ouvrir le passage qu'on disputoit, contre les conditions de la tréve. La flote d'Espagne composée de vingt-sept grands vaisseaux & de plusieurs galéres, vint à sa rencontre & presenta le combat qui fut sanglant & fort opiniatré. Les Hollandois n'avoient que trente bâtimens, & ne laisserent pas de remporter une victoire achevée sur leurs ennemis. L'Amiral & le Vice-Amiral Espagnols furent brûlez : les autres vaisseaux aiant pris la fuite avec les galéres furent poursuivis & ruïnez la plûpart par le canon : & il n'y en eut pas un qui ne fût considérablement endommagé. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans une si grande action, c'est que les Hollandois n'y perdirent que trente hommes.

Il s'éleva cette année une autre contestation entre les Hollandois & les Anglois touchant la liberté de la mer septentrionale, que ceux-ci prétendoient n'être pas comprise dans les conventions & les accommodemens qui s'étoient faits avec ceux-là, touchant l'usage commun des autres mers. Ces deux nations quoiqu'amies avoient eu trois ans auparavant quelques démêlez touchant le pouvoir de pêcher vers les côtes de l'Ecosse & de l'Angleterre, au sujet de quelques édits du Roi Jacques qui n'avoit pas excepté les Hollandois du droit ou de la prétention générale qu'il s'attribuoit sur la mer. La connivence ou la dissimulation dont les Anglois avoient usé sur ce point depuis ce tems-là, faisoit croire aux Hollandois qu'ils auroient la même complaisance dans des lieux plus éloignez, sur lesquels le droit de leur domination étoit moins liquide. Ils firent partir deux navires du port d'Amsterdam pour aller à la pêche des baleines [1] sur les côtes de Groenland. Les pêcheurs avoient déja pris vingt-deux baleines, lorsqu'ils se virent attaquez par une flote de navires

1613.

Contestation entre les Anglois & les Hollandois pour la liberté de la mer septentrionale.

1. ou des Valrhches.

1613. vires Anglois qui alloient en Moſcovie. Les Hollandois prétendans que cette inſulte bleſſoit l'alliance qui étoit entre les deux nations. On s'aviſa de leur demander s'ils avoient en bonne forme un congé du Roi de la Grand'-Bretagne pour venir en Groenland. Ils répondirent que non; mais que la mer étoit libre, & qu'ils avoient leur paſſeport du Prince Maurice. Cette réponſe ne ſatisfit point les Anglois, qui pour leur apprendre que cette mer appartenoit au Roi leur Maître, ſe mirent en devoir de ſaiſir leur baleines, leurs nacelles, leurs rets, & tous les inſtrumens de la pêche. Ils y joignirent des menaces: & ſur le premier eſſai de réſiſtance, ils commencérent la décharge de leur canon. Les deux vaiſſeaux Hollandois voians que la partie n'étoit pas égale furent obligez de ceder. Ils revinrent ainſi dépouillez au port d'Amſterdam, & ceux qui les avoient équippez porterent leurs plaintes au Conſeil de l'Amirauté. Ils obtinrent des lettres de recommendation des Etats auprés du Roi de la Grand'-Bretagne, où on leur fit entendre, ſelon la loi générale qui ſem-

ble

ble être commune à l'homme & à la bête, que le droit étoit toûjours du côté du plus fort, & qu'en ces occaſions l'on ne prenoit point pour rendre. Un tour ſi peu attendu des Etats qui venoient de s'épuiſer en préſens & en d'autres dépenſes pour bien recevoir & enrichir ſa fille & ſon gendre, fit réſoudre l'Amirauté à ne plus laiſſer aller de vaiſſeaux en Groenland, qui ne fuſſent montez de ſoldats & de proviſions de guerre pour maintenir la liberté de la mer ſeptentrionale. 1613.

V. Les Hollandois obligent le Roi de Danemarck à ôter des impôts ſur le paſſage du Sond.

LES ETATS qui n'avoient voulu avoir aucune part à la guerre que le Roi de Dannemark avoit déclarée en 1611. à celui de Suede, mais qui s'étoient intéreſſez dans l'accommodement fait entre les deux Couronnes en 1612. avoient beaucoup eſpéré de cette paix pour l'utilité de leur commerce ſur la mer Baltique. Ils s'étoient flattez ſur toutes choſes que le Roi de Danemarck aboliroit les nouveaux impôts, que la néceſſité de fournir à la guerre de Suede lui avoit fait mettre ſur les marchandiſes qui paſſoient par le détroit du Sond, qui fait la communication de

1613. de la mer Baltique avec l'Ocean. Voiant que ce Prince ne parloit point d'ôter ces impôts, ils lui députerent pour l'en prier. Il répondit aux Ambassadeurs qu'il n'étoit point résolu de les ôter qu'il ne se vît remboursé des frais de la guerre de Suede; & que si les marchands des Provinces-Unies avoient peine à paier ces nouveaux droits, ils pouvoient décharger leurs marchandises au passage du Sond, & traiter avec les marchands Danois.

Traitez de Lubex & des autres villes hanséatiques avec les Hollandois.

La proposition ne parut point raisonnable aux Etats Généraux. Ils la jugerent trop préjudiciable à leurs Provinces & aux villes *hanséatiques* qui se trouverent également intéressées dans cette affaire. On appelle hanséatiques les villes d'Allemagne qui se sont liées ensemble pour le commerce dans une *hanse*, c'est-à-dire, une alliance soûtenuë de privileges & immunitez mutuelles, dont elles étoient convenuës entre elles dans leur premiére assemblée, pour se garantir des pirateries des Danois & des Normans ou Norwégiens. Ces villes ainsi associées étoient au nombre de soixante-quatre, dont la prin-

principale étoit Lubeck, ville libre 1615.
dans l'Empire sur les limites de la basse Saxe & de la Holsace prés de la mer Baltique. Le grand commerce de Lubeck dépendoit du passage du Sond : & les habitans avoient déja souffert des insultes des Danois durant la guerre de Suede, sur lesquelles le Roi de Dannemarck ne prétendoit leur faire aucune satisfaction. Le Senat de la ville s'avisa de deux expédiens pour en avoir raison; l'un, de députer vers l'Empereur & lui porter leurs plaintes contre la vexation des impôts : l'autre, de proposer aux Etats Généraux un traité d'union & de confédération pour maintenir la liberté de leurs navigations. Les Députez furent tres-bien reçus à la Haye : & le traité d'union entre les deux Républiques fut arrété pour quinze ans, & signé le xxix. de May.

Le Roi de Danemarck sensible à ce rude coup, dont il voioit les fâcheuses consequences, chercha aussi-tôt les moiens de le parer en s'unissant avec les ennemis des Provinces-Unies. Dans cette résolution, il envoia des Ambassadeurs en Espagne pour implorer l'assistan-

1613. sistance du Roi Catholique. Il n'eut aucune peine à persuader un Prince, qui malgré ce qu'il vouloit paroître, n'étoit pas fort scrupuleux sur l'observation de la tréve qu'il avoit faite avec les Hollandois : & il obtint qu'on leveroit des troupes en Espagne & aux Païs-bas Catholiques pour son service. Les Etats des Provinces-Unies avertis que l'on équippoit contre eux une flote de 40. vaisseaux, songerent incontinent aux préparatifs nécessaires pour n'être pas surpris. Ils envoierent d'abord des Ambassadeurs au Roi de Dannemarck pour protester contre tout ce qui pourroit lui arriver de mal de leur part, s'il n'abolissoit promtement les nouveaux impôts qui faisoient le sujet de la querelle. Ils députerent aussi vers le Roi de la Grand'-Bretagne pour le prier d'emploier son autorité en cette affaire, afin de porter ce Prince à la raison. Le Senat de Lubeck envoia de son côté un Agent à la Cour de Dannemarck avec un Manifeste contenant les plaintes de la ville adressées au Roi. Cependant le Prince Maurice fit rechercher tous les officiers & les soldats Hollandois reve-

nus

de la guerre de Suede : & mit les trou- 1613.
pes en état de servir incessamment.

Cela fit trembler les Etats de Dannemarck qui n'avoient pas autant de confiance que leur Roi en faisoit paroître dans le secours d'Espagne. Ils étoient pour lors assemblez à Coppenhague, où les Etats des Provinces-Unies avoient aussi envoié des Députez pour insister puissamment sur l'abolition des nouveaux impôts. L'Ambassadeur d'Angleterre s'y trouva aussi de la part de son Maître pour appuier la même demande. De sorte que les Etats de Dannemarck pour conjurer l'orage qui les menaçoit, obligerent leur Roi à donner l'expédition des lettres portant l'abolition des impôts. Les lettres dattées du dernier de Juillet marquoient qu'encore qu'il eût tres-« juste sujet de continuer les impôts « qu'il avoit mis sur les passages de son « obeïssance pour la guerre de Suede, il » vouloit bien, en considération de la « bienveillance & de l'affection qu'il « portoit aux Etats des Provinces-Unies, « accorder la demande qu'on lui faisoit « pour l'abolition de ces impôts nou-« veaux

1613. » veaux. Ce Prince pour s'excuser ensuite de s'être ainsi laissé intimider contre la résolution solennelle qu'il avoit faite de ne se point relâcher, dit aux princi-
» paux officiers de sa Couronne, que la
» grande puissance des Etats de Hollande
» lui faisoit peur, & qu'on les voioit
» déja s'élever au dessus des Rois.

Une action de si grand éclat fit connoître à toute l'Allemagne de quelle importance il étoit de bien vivre avec les Etats des Provinces-Unies. L'avantage qu'en retira la ville de Lubeck porta aussi-tôt les autres villes hanseatiques à rechercher leur alliance ou leur protection, & à passer avec eux des traitez particuliers d'union. Celui que fit la ville de Magdebourg fut arrété au mois de Septembre suivant: & il fut suivi de prés par celui de Brunswick, qui étoit aprés Lubeck la prémiére des villes hanseatiques, & qui a toûjour maintenu vaillamment sa liberté & son indépendance contre les Ducs de Brunswick. Depuis ce tems-là les Hollandois furent regardez dans tout le Nord comme les liberateurs de la navigation, & les arbitres du commerce de

1613.

de l'Ocean. Mais leurs richesses ne contribuoient gueres moins à les rendre redoutables que leur puissance maritime. Leurs ports étoient remplis de vaisseaux que l'on équippoit pour faire voile aux Indes, & l'on y en voioit continuellement arriver des Païs les plus éloignez.

VI. Continuation des troubles civils sur la Religion

Cependant l'interieur des Provinces-Unies ne répondoit pas à cet état florissant de la République qui paroissoit au dehors. Ni les bons avis du Roi de la Grand'-Bretagne, ni l'éloignement de Vorstius qu'on ôta de la chaire theologique d'Arminius, & qu'on fit retirer même de Leyde, ne servirent de rien à l'accommodement des disputes, & à la pacification des troubles. Le nouveau schisme déchiroit les Eglises de plus en plus: & les Arminiens étoient devenus plus fiers depuis qu'ils se voioient favorisez de Barneveld & de quelques autres personnes de la premiére considération dans les Etats. Le parti des Gomaristes ne laissoit pas d'être le plus fort, parce qu'il étoit appuié des Etats Généraux, du Prince Maurice, de la Noblesse, de la plus grande

partie

1613. partie des Miniſtres & Profeſſeurs, des Gens de Guerre & du Peuple : au lieu que celui des Arminiens n'avoit pour lui que les Etats particuliers des Provinces de Hollande, d'Utrecht, & d'Ower-iſſel, outre quelques Magiſtrats & Barneveld qu'ils faiſoient paſſer pour leur chef plûtôt qu'Arminius. Les Gomariſtes demandoient avec inſtance une conférence, ou même un ſynode, où ils puſſent convaincre leurs Adverſaires touchant les cinq propoſitions conteſtées. Uytenbogart qui étoit le plus apparent des Miniſtres Arminiens emploia tout ce qu'il avoit d'induſtrie pour détourner ce coup, prévoiant que ce ſeroient toûjours les plus puiſſans ou les plus violens qui gagneroient leur cauſe. Mais enfin il fallut ceder aux preſſantes ſollicitations du Comte Guillaume-Louïs de Naſſau, Gouverneur de Friſe, qui aſſigna la conférence à Delft, parce que le Synode national que poſtuloient les Gomariſtes fut remis à une autre année. La conférence ſe tint au commencement de Mars entre ſix Theologiens trois de chaque parti, dont les principaux étoient Uytenbo-

gart

gart & Festus Hommius. On s'y comporta de part & d'autre avec assez de moderation : mais on n'y pût rien faire pour l'accommodement & l'union qu'on demandoit. Ce que les Gomaristes y gagnerent par le moien de Festus, fut de pénétrer un peu plus aisément qu'auparavant dans la pensée des Arminiens touchant la *satisfaction de* Jesus-Christ, *la Justification, la Foi & les bonnes œuvres, le Peché originel, la perfection de l'homme en cette vie & l'assurance du salut.* 1613.

Le Roi Jacques voulant de son côté faire voir que la paix des Eglises Belgiques ne lui étoit pas indifferente, se fit donner par l'Ambassadeur des Etats [1] les articles qui faisoient le sujet de la contestation. Aprés avoir consideré que tout rouloit sur la prédestination & ses dépendances, & que ces points avoient presque toûjours causé des dissensions dans l'Eglise, sans qu'on eût encore pû parfaitement concilier les partis divisez, il récrivit en François aux Etats Généraux [2] pour leur en marquer sa pensée. Elle étoit tout-à-fait conforme à celle de Barneveld, quoiqu'il fût d'ail-

Le Roi Jacques s'en mêle.

1. *Le Cheval. Carron.*

2. *Le 6. de Mars.*

1613. d'ailleurs dans les ſentimens des Gomariſtes. Il leur manda que l'experience » aiant toûjours fait connoître que ces » queſtions ne pouvoient ſe terminer dans » des diſputes de Theologiens, il lui ſembloit plus convenable de les aſſoupir » par autorité publique, & de faire déſenſe aux Miniſtres d'en parler en chaire ou d'en entretenir les peuples. Et » parce qu'il ne jugeoit pas que la difference de ces opinions fût ſi grande, » qu'elles ne puſſent les unes & les autres » ſubſiſter avec la vérité de la Foi Chrétienne, & le ſalut des ames, ſon avis » étoit que les Etats devoient entretenir » les uns & les autres dans une tolérance » mutuelle.

Aerſſens ſe dévoüé au Prince Maurice pour ruiner Barneveld.

Le Prince Maurice trouva que l'éxécution de cet avis alloit à la deſtruction des deſſeins qu'il avoit pris ſur la ſouveraineté des Provinces & ſur la vie de Barneveld, qui avoit déja donné les mêmes conſeils que le Roi aux Etats Généraux. C'eſt pourquoi il emploia tous ceux de ſa faction qui étoit trespuiſſante pour traverſer les réſolutions de paix que les Etats auroient voulu prendre : & il ſe ſervit de François Aerſ-

Aerssens nouvellement revenu de l'Ambassade de France pour perdre Barneveld & ceux qui le suivoient. Cet Aerssens étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confédérées eussent jamais porté. Il étoit d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des cours étrangeres sous l'apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. C'étoit un homme ardent, entreprenant, ingenieux à nuire, persuasif, parlant & écrivant avec une facilité merveilleuse, toûjours fécond en raisonnemens pour appuïer les mauvaises causes, & faire échouër les bonnes. Il étoit fils du Greffier des Etats [1] qui l'avoit mis d'abord à la suite du sieur du Plessis Mornay, Gentilhomme François de grande réputation. Aiant acquis quelque connoissance des affaires du Roiaume chez ce Seigneur, il trouva moien de succeder en 1598. à *Lewin Calwart*, Résident des Provinces-Unies prés du Roi Henri le Grand. Ce Prince le reconnut onze ans aprés pour Ambassadeur, & le combla d'honneurs & de bienfaits malgré l'aversion qu'il avoit de lui, comme nous l'avons rapporté

1613.

1. *Corneille Aerssens.*

1613. porté au commencement de cette histoire. Les liaisons & les intelligences qu'il eut ensuite avec quelques Grands, dont les actions étoient suspectes & odieuses à la cour, l'avoient rendu si insupportable, que le Roi Louïs XIII. & la Reine Regente avoient souvent souhaité que les Etats le retirassent d'auprés de leurs Majestez. Il presenta lui-même en 1613. l'occasion que les Ministres cherchoient pour cela. Aiant obtenu de ses Maîtres permission de faire un voiage en Hollande, qu'il n'avoit vûë depuis quinze ans, il fit entendre à la Cour de France que son dessein étoit de se retirer entiérement, & de remettre sa charge d'Ambassadeur aux Etats, afin d'atrapper un present considerable de leurs Majestez. Car il avoit une avidité insatiable de s'enrichir, & il amassoit du bien par toutes sortes de voies. Il fut pris au mot, & leurs Majestez lui aiant fait un present de quatorze à quinze mille livres avec les honneurs ordinaires du congé, donnerent ordre de veiller sur lui à leur nouvel Ambassadeur *Benjamin Aubery du Maurier* qui venoit d'être envoié en Hol-

1613.

Hollande pour ſucceder a M. de Refuge. Aerſſens étant arrivé à la Haye apprit qu'on lui deſtinoit un ſucceſſeur pour Paris. Il en fut fort ſurpris, il emploia tout ce qu'il avoit d'induſtrie & de credit pour perſuader aux Etats qu'il n'avoit point pris congé de leurs Majeſtez, & pour ſe faire renvoier à Paris dans ſon emploi. Ses pratiques furent mandées en Cour par l'Ambaſſadeur de France, qui reçut ordre du Roi & de la Reine de faire entendre aux Etats qu'Aerſſens avoit abſolument pris congé de leurs Majeſtez, & qu'elles auroient tres-agreable qu'ils lui donnaſſent un ſucceſſeur. Avec cette commiſſion l'Ambaſſadeur le récuſa publiquement dans l'Aſſemblée des Etats par un diſcours où il lui reprocha fort amplement ſon ingratitude, ſes infidélitez, & ſon inſolence à l'égard de leurs Majeſtez & de leur Conſeil. De ſorte que les Etats nommerent pour lui ſucceder le ſieur de *Languerac*[1] de la maiſon des Barons d'Aſpre, homme d'une grande douceur, mais d'une capacité fort mediocre. Aerſſens fâché de n'avoir plus d'occupation ne ſçût ſe

Le 13. de Novembre.

1. *Gedeon de Boetſeler & d'Aſperén, Baron de La⸗herak, ſieur de Carnis.*

1613. vanger autrement de la France, qu'en ſe donnant au Prince Maurice contre Barneveld, que l'on ſçavoit avoir été extraordinairement aimé & eſtimé de Henri le Grand, & qui étoit toûjours fort conſideré à la Cour de Louïs XIII. Maurice trouva en lui l'homme qu'il cherchoit pour entretenir ſecrétement les diviſions auſquelles il feroit extérieurement ſemblant de vouloir remedier. Il ſe ſervit de ſa plume pour décrier non ſeulement la perſonne & les amis de Barneveld, mais encore les ſages & ſalutaires conſeils qu'il donnoit aux Etats pour concilier les partis & rendre la paix au païs. On prétend que les libelles que l'on vit courir en grand nombre pendant les trois ou quatre années ſuivantes étoient de ſa compoſition: & la pluſpart ne tendoient qu'à faire croire au peuple que Barneveld s'étoit ligué avec les Catholiques-Romains, & s'étoit laiſſé corrompre par l'argent de l'Eſpagne pour ruiner la Religion des Provinces-Unies, & remettre le Païs dans l'eſclavage.

Barneveld voiant groſſir de jour en jour le parti de ſes ennemis par ces perni-

nicieuses pratiques, répondit aux calomnies d'Aerssens par un Manifeste apologétique, où il ne fit point difficulté d'exposer ses longs services pour la liberté & le bien de l'Etat. C'est ce qui obligea le Prince Maurice qui étoit déja le maître absolu des Gens de guerre, à faire valoir parmi le peuple les travaux qu'il avoit essuiez, & les périls où il s'étoit exposé pour la même liberté. De sorte que la populace ignorante aiant pris les mauvaises impressions des emissaires du Prince, se laissa aisément entraîner dans son parti : & depuis ce tems-là l'on a remarqué que cette affection populaire a passé successivement dans tous les Princes d'Orange. 1613.

Cependant les Etats de Hollande & West-Frise qui n'étoient pas encore entiérement dévouëz aux volontez du Prince Maurice, firent voir par une ordonnance du mois de Janvier de l'année suivante qu'ils ne méprisoient pas les conseils de Barneveld pour la pacification des troubles concernant la religion. Ils les suivirent en cette occasion d'autant plus vo-

Ordonnance des Etats pour appaiser les troubles & concilier les partis.

1614. lontiers, qu'ils les trouvoient conformes à ceux que le Roi d'Angleterre leur avoit donnez l'année précédente. Par cet edit les Etats ordonnent que pour l'interpretation des passages de l'Ecriture sur la Prédestination, on demeurera dans les bornes prescrites par Saint Paul, qui veut que l'on garde la moderation selon la mesure de la foi que Dieu a donnée à chacun de nous. Que l'on s'en tiendra aux termes de la même Ecriture qui insinuent en divers endroits *que nôtre salut dépend de Dieu seul; & que nôtre perte dépend de nous.* Ils enjoignent à tous Pasteurs de rapporter le commencement, le progrés & la fin du salut de l'homme non à ses œuvres ou à ses forces naturelles, mais à la seule grace de JESUS-CHRIST : d'enseigner que personne n'a été créé de Dieu pour la damnation; que Dieu n'a imposé la nécessité de pécher à personne; & qu'il n'appelle personne au salut qu'il n'ait resolu de sauver. Ils restreignent la permission d'agiter les questions de la Prédestination aux seules Ecoles entre les Docteurs : & ils défendent de porter ces dis-

Rom. 12. 3.

disputes en chaire, & de les proposer 1614.
aux peuples. Ils ordonnent que l'on se souffrira mutuellement avec un esprit de paix & de douceur, sans qu'il soit permis aux uns d'inquiéter les autres sur la difference des opinions. Enfin ils enjoignent aux Pasteurs de n'inspirer que l'esprit de charité & la pratique des vertus Chrétiennes, de telle maniere qu'ils parussent n'avoir point d'autre but dans l'exposition des Ecritures & dans leurs autres instructions. Une ordonnance si favorable aux Arminiens déplut un peu aux Gomaristes qui ne vouloient aucune composition : & l'on en murmura fort haut à Dordrecht. Mais, ce qui fit plaisir aux Etats, elle se trouva toute dans le goût & l'approbation du Roi d'Angleterre, qui sembloit trouver les opinions des Arminiens moins pernicieuses, depuis qu'il avoit écouté l'Archevêque de Cantorbery, & son homme de lettres *Casaubon* sur ces matiéres. Le Prince Maurice à qui tout dogme de Religion paroissoit d'ailleurs assez indifferent, n'y trouva à redire que parce qu'elle sembloit venir de Bar-

1614. neveld, ou du moins qu'on s'y étoit attaché à répresenter les sentimens de ce Magistrat.

VII. Réglemens pour les premiéres découvertes des terres & isles inconnuës

Les Etats avoient à peine fait publier leur Edit, lorsqu'ils se virent sollicitez de remedier à d'autres plaintes. Elles leur avoient été présentées par divers particuliers touchant la découverte de plusieurs ports & autres lieux jusqu'alors inconnus dans les terres australes depuis la nouvelle Guinée jusqu'au détroit de Magellan. On se plaignoit que ceux, qui les prémiers avoient découverts les côtes & les ports, fussent privez de la récompense de leurs travaux & de leur industrie par ceux qui étoient venus aprés eux dans les mêmes lieux. Les societez des Marchands s'unirent en cette occasion pour demander un réglement sur cette partie de la navigation, & dresserent une requête en commun, pour obtenir des Etats que le premier *Découvrant* eût pour lui seul ou pour sa societé particuliére le privilége de faire six voiages de suite aux païs qu'il avoit ainsi découverts, sans qu'aucune autre societé ou aucun Particulier pût y aller directement ou

ou indirectement, à moins qu'il n'eût la permission de l'Inventeur ou premier Découvrant. Les Etats considerant les dangers où l'on s'exposoit ordinairement pour ces nouvelles découvertes, & les dépenses qu'on étoit obligé de faire dans ces expéditions, accorderent le Privilége qu'on leur demandoit, se contentant de réduire les voiages privilégiez au nombre de quatre, aprés lesquels il seroit permis à tout le monde d'y faire des descentes pour trafiquer. Ils firent encore sur le même sujet d'autres réglemens pour prévenir les jalousies & les contestations qui pourroient naître entre les societez & les Particuliers. 1614.

Le 27. de Mars.

Il y avoit alors un fameux *Forban* ou Pirate Anglois, qui tenoit tellement la mer depuis la Manche & les côtes d'Irlande, jusqu'aux Canaries, qu'il sembloit être la terreur de l'Ocean, & empêchoit les vaisseaux marchands de faire voile sans une puissante escorte. Quatre Navires Hollandois revenant de la Guinée chargez de riches marchandises & armez en guerre le rencontrerent dans la Manche, qui s'attendoit (à son

Les Hollandois délivrent la mer des courses d'un Pirate Anglois.

1614. ordinaire) à faire quelque prise sur ceux qui venoient des Indes. Il fut attaqué & pris sur son bord, où se trouverent trente-cinq autres Pirates avec leurs valets & soixante piéces de canon, outre des richesses de differentes espéces qu'il avoit pillées. Il fut conduit à Amsterdam, où il eut la tête coupée. Les autres furent pendus, & ceux qui les avoient servis au nombre de prés de soixante, furent punis de diverses peines corporelles tant à Roterdam qu'à Amsterdam. Par ce moien la mer se trouva purgée d'un fâcheux brigandage, dont la Hollande, l'Angleterre, & la France même se trouvoient incommodées depuis plusieurs années.

Le 7. de Novembre.

VIII. DEPUIS l'an 1610. que le Prince Maurice pour les Etats Généraux de Hollande, & le Maréchal de la Châtre pour la France avoient mis les Princes Possédans, c'est-à-dire, l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg [1] en possession de la ville & du château de Juliers, leur union avoit subsisté sur la bonne foi de leurs conventions jusqu'en 1613. Ce terme est considerable pour sa durée, si l'on fait réflexion sur la

Démélez sur les païs de Cléves & Juliers entre les Princes Possedâs.

[1] *Fils du Comte Palatin de Neubourg.*

la difficulté qu'il y a de conserver la bonne intelligence entre deux Puissances égales qui possédent les mêmes Etats en commun. Leur dissension commença par une contestation touchant les biens Ecclesiastiques ; sur quoi les Etats Généraux qui regardoient le maintien de leur union comme la suite de la protection qu'ils leur avoient donnée, envoierent promtement étouffer la discorde dans sa naissance. Mais il survint deux incidens qui rendirent l'entremise des Etats inutile. Les Princes Possedans avoient établi dans les Duchez de Cléves & de Juliers chacun leur Vicegerent pour administrer le Païs en leur absence. Celui de l'Electeur de Brandebourg [1] étoit le Marquis *Ernest* son frére ; & celui du Comte Palatin de Neubourg [2] étoit le Prince *Wolffgang-Guillaume* son fils qui portoit la qualité de Duc de Neubourg, & qui étoit regardé plûtôt comme Prince Possedant conjointement avec l'Electeur de Brandebourg, que comme Substitut de son Pére. Ce Prince étant allé à l'assemblée d'Erford en Saxe ordonnée par l'Empereur, pour accom-

1614.

1. *Jean-Sigismond.*
2. *Philippes-Louis.*

1614. moder tous les Prétendans sur la possession des Etats de Juliers, les Commissaires de Brandebourg prirent occasion de son absence pour afficher des Mandemens au nom seul de l'Electeur Jean Sigismond. Ce qui parut une infraction trop visible des conventions faites entre les Princes Possedans, par lesquelles il étoit réglé que tous les actes se feroient au nom des deux sans aucune préférence. Le Marquis Ernest de Brandebourg étant mort le XVIII. de Septembre 1613. & le Prince Electoral *George Guillaume* lui aiant été substitué par l'Electeur son Pére dans l'administration des Etats de Juliers le XXVI. d'Octobre suivant, le Prince de Neubourg s'opposa à sa réception jusqu'à ce qu'on lui eût rendu la satisfaction qui lui étoit dûë. Durant cette contestation les Ambassadeurs du Duc de Saxe l'un des autres Prétendans prirent possession des biens de la succession de Juliers à Bruxelles & dans les Païs-bas Catholiques, où étoient les Fiefs du Comté de Ravestein. Les Princes Possédans au lieu de prendre cette occasion pour se réünir formerent cha-

Il prétendoit que les Etats de Juliers étant fiefs masculins de l'Empire ils lui appartenoient.

chacun leur parti ; & chercherent di- 1614.
verses alliances pour le fortifier.

Le Duc de Neubourg aiant épousé au mois de Novembre suivant la sœur [1] du Duc de Baviére [2] & de l'Electeur de Cologne [3] voulut mener au mois de Janvier 1614. sa nouvelle épouse à Dusseldorp capitale du duché de Berg, qui étoit aussi de la succession du feu Duc de Juliers. Le Prince Electoral de Brandebourg crut que c'étoit une entreprise contre les conventions des Princes possedans ; & soupçonnant d'ailleurs le Duc de Neubourg de vouloir se soûmettre à l'Empereur dans l'espérance d'attirer les maisons d'Autriche & de Baviére dans son parti, il envoia demander du secours aux Etats des Provinces-Unies.

1. Madelaine.
2. Maximilien.
3. Ferdinand.

Les Etats avant que de rien promettre recrivirent au Duc de Neubourg pour le porter à s'accommoder, ou a remettre le different à des arbitres. Le Duc leur fit réponse qu'il étoit prêt de se réünir avec l'Electeur de Brandebourg s'il vouloit lui restituer les domaines & les jurisdictions dont il s'étoit saisi contre leurs conventions : sinon,

1614. qu'il en passeroit par l'arbitrage des Electeurs & Princes de l'Empire, ou qu'il se soûmettroit au jugement de l'Empereur. Cependant le Prince de Brandebourg aiant appris que le Duc de Neubourg avoit voulu entrer dans le château de Juliers, quoique l'on fût convenu qu'un Prince Possedant n'y entreroit point sans l'autre, songea de son côté à surprendre la ville de Dusseldorp, où étoit la nouvelle Duchesse de Neubourg. Il obtint du Prince Maurice pour cet effet 400. hommes de la garnison de Mœurs qui s'avancerent sous la conduite de *Swigel* avec des petards & des échelles pour escalader la ville. Mais l'entreprise échoüa par la vigilance de la sentinelle & la promtitude avec laquelle les Bourgeois s'étoient rendus sur les murailles. Les Etats du païs de Cléves s'assemblerent à cette nouvelle, & s'étant déterminez à demeurer neutres pendant tout le different des Princes possedans, jusqu'à ce que l'Empire fût convenu de leur Seigneur légitime, ils deputérent vers les Etats des Provinces-Unies, & les Archiducs Gouverneurs des Païs-bas

Ca-

Catholiques, pour prier les uns & les autres de ne point entrer dans ce démeslé, mais de laisser les Princes possedans s'accorder par quelque transaction, sans donner de secours à l'un ni à l'autre. 1614

Les Etats des Provinces-Unies à la priére de ceux de Cléves avoient envoié de nouveau solliciter les Princes de rentrer dans leur union. Mais aiant appris que l'Archiduc Albert levoit des troupes dans le tems même qu'il leur mandoit la disposition où il étoit d'acquiescer aux volontez de ceux de Cléves, ils donnérent ordre aux préparatifs nécessaires pour mettre une armée sur pied qui fût capable d'être opposée à la sienne. Sur la déclaration qu'ils firent de vouloir emploier les voies de fait pour pacifier le different des deux Princes, Swigel eut ordre du Prince Maurice d'entrer avec ses troupes dans la ville de Juliers pour la tenir en sequestre. Ce qui s'executa du consentement du Prince de Brandebourg. Celui qui y commandoit au nom du Duc de Neubourg aprés s'être défendu quelque tems, fut obligé de quitter avec perte des

Les Hollandois assistent Brandebourg, & les Espagnols, Neubourg sans rompre la tréve.

1614. des siens le château que le Commandant pour le Prince de Brandebourg avoit cedé volontairement. On y mit garnison Hollandoise: & le Prince Maurice fit encore entrer sept compagnies dans la ville avec des munitions de guerre & de bouche. De sorte que Juliers se vit entiérement sous la puissance des Etats des Provinces-Unies. Le Duc de Neubourg pour tâcher de se dédommager se saisit adroitement de Dusseldorp où il mit une bonne garnison, & rendit inutiles les efforts que firent les Hollandois, accompagnez de ceux de Brandebourg, pour entrer dans Schweinheim & dans Siburg.

L'Archiduc Albert Gouverneur des Païs-bas, aiant appris que les Hollandois s'étoient rendus les maîtres dans Juliers, se hâta de faire marcher l'armée qu'il avoit préparée pour l'execution du ban imperial contre la ville d'Aix, dont l'Empereur l'avoit fait commissaire. Cependant le Duc de Neubourg abjura la confession d'Ausbourg & le Lutheranisme, & fit profession de la Réligion Catholique dans la grande Eglise de Dusseldorp. Cette

Le 15. de May.

action

action acheva de disposer en sa faveur tous les Princes de la Maison d'Autriche & de celle de Baviéres. Elle fit venir sur le champ de Cologne à Dusseldorp le Nonce du Pape pour lui donner la bénédiction. Mais elle servit au Prince de Brandebourg qui étoit Calviniste comme l'Electeur son pere, pour faire mieux sentir aux Etats des Provinces - Unies l'obligation qu'ils avoient de ne pas abandonner un Prince qui avoit embrassé la Réligion des Hollandois, & qui l'avoit fait recevoir dans les terres de son obéïssance au préjudice de la Lutherienne & de la Romaine. 1614.

Les Etats Généraux n'aiant pû obtenir du Duc de Neubourg dans la conférence de Wesel qu'il ôteroit sa garnison de Dusseldorp, & qu'il licencieroit ses troupes, à moins qu'ils ne fissent eux-mêmes sortir les leurs de Juliers, & qu'ils ne lui laissassent la liberté d'y entrer: permirent enfin au Prince Maurice de se mettre en campagne pour l'Electeur de Brandebourg. Le Duc de Neubourg vit aussi-tôt l'importance qu'il y avoit de prévenir les Hollandois,

1614. Hollandois. Il s'empara d'abord de presque toutes les places du Duché de Bergh, & entr'autres de Machen, Mandaw, Ellersfeld & Bergh. Cependant le Marquis de Spinola Général des troupes Espagnoles & Flamandes entra par Mastricht avec 30000. hommes, & alla mettre le siége devant Aix-la-Chapelle qu'il remit sous l'obéïssance de l'Empereur, aprés avoir cassé le nouveau Senat Protestant, rétabli l'ancien Catholique, & renvoié le Colonel *Pudlitz* avec la garnison de Brandebourg à Juliers, enseignes ploiées sans bagage & sans canon. Cette nouvelle fit hâter le secours des Hollandois que le Prince Maurice conduisoit au Prince de Brandebourg. Mais Spinola usa d'une si grande diligence qu'il se rendit maître des villes de Dure, Berckem, de Caster, de Grevenbroeck, où il mit des garnisons pour le Duc de Neubourg. Delà il fit passer le Rhin à son armée deux lieuës au dessous de Cologne, & aiant été joint par les troupes que le Duc de Neubourg lui amena de Dusseldorp, & qui consistoient en 800. chevaux & 5000. fantassins, il alla prendre

Le 24. d'Aoust.

Expeditions de Spinola dans les Duchez de Juliers & de Bergh.

dre Mulheim au Duché de Bergh, dont il fit démolir les fortifications que l'Electeur de Brandebourg y avoit fait faire contre les défenſes réïterées de l'Empereur. Il deſcendit enſuite à Rhimberg au Duché de Cléves aprés s'être emparé des Villes de Duysbourg & d'Orſoy : & il alla mettre le ſiége devant Weſel, qu'il preſſa d'une maniére ſi vive & ſi bien entenduë que le Prince Maurice qui s'avançoit avec 18000. hommes, ne put arriver aſſez tôt pour la ſecourir. Elle ſe rendit à condition que Spinola ne feroit point de changement ni dans la Réligion, ni dans la police de la ville ; & que dés que les Etats des Provinces-Unies auroient ôté leur garniſon de Juliers, il délivreroit auſſi Weſel de la ſienne. 1614.

Expeditions du Prince Maurice dans le pais de Cléves.

Le Prince Maurice accompagné de Fréderic Henri ſon frére, de Guillaume & Jean Erneſt de Naſſau ſes couſins, & du Comte de Châtillon qui conduiſoit les François entra dans l'Allemagne en montant le Rhin. Il s'empara d'abord d'Emmerick l'une des meilleures villes du pais de Cléves du côté de la Weſtphalie ; & il y mit une

1614. une forte garnison. Il alla ensuite assiéger Rées, dont les habitans avoient déja député vers le Marquis de Spinola pour se soûmettre à lui, & recevoir sa garnison. Aprés les avoir investis il les fit sommer de se rendre. Mais comme ils sentoient Spinola & son armée assez proche d'eux, ils lui répondirent qu'ils prétendoient demeurer neutres, & ne recevoir garnison de personne. Cette réponse obligea Maurice à faire un pont de batteaux sur le Rhin pour y dresser ses batteries. Aiant été renfoncé fort à propos des troupes du Prince de Brandebourg qui étoient composées de mille Reitres, & de 6000. Lansquenets, il força la ville de se rendre: aprés quoi il prit Goch, Gennep, Calcar, & d'autres places encore au deçà du Rhin dans le voisinage des Provinces-Unies.

Cette guerre ne rompit pas néanmoins la tréve des Pais-bas qui devoit encore durer sept ans, quoique les Etats des Provinces-Unies, & les Archiducs Gouverneurs des Pais-bas Espagnols, se fussent déclarez pour des partis contraires. Ces deux puissantes armées

armées auxiliaires, commandées par 1614.
les deux prémiers Capitaines de la terre, approchérent si prés l'une de l'autre que les sentinelles se parloient, & que les soldats se donnoient mutuellement à boire & à manger. Aprés avoir demeuré ainsi retranchées dans leur camp pendant quelques jours à la vûë l'une de l'autre, elles se retirerent sans se donner aucun combat, les chefs s'étant contentez de se faire demander l'un à l'autre au nom de qui ils faisoient la guerre, & quel étoit l'état de leurs troupes. Spinola aprés avoir manqué la petite ville de Santen qui voulut demeurer neutre, remena une partie de ses troupes dans le Duché de Juliers, où il prit encore diverses places: & Maurice de son côté détacha le Prince Fréderic Henri son frére pour l'envoier faire la même chose dans le pais de la Marck.

Cependant les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Dannemarck; des Electeurs de Cologne & Palatin; des Etats des Provinces-Unies, & de divers Princes d'Allemagne, se joignirent pour procurer une cessation d'armes,

1614. d'armes, & pour travailler à un bon accord entre les deux Princes possedans. On indiqua pour cet effet une conférence dans la ville de Santen, où l'on dressa une transaction qui fut signée du Prince de Neubourg, avec la condition, qu'elle ne porteroit pas préjudice à l'Empereur. Spinola pour les Archiducs promit d'y consentir avec deux clauses; la prémiére, que si les Princes Possedans rentroient en different, les Etats des Provinces-Unies ne s'en mesleroient en aucune maniére, ni pareillement des affaires de l'Empire; la seconde, qu'il faloit attendre le commandement exprés de l'Empereur, & celui du Roi d'Espagne pour faire sortir sa garnison de Wesel. Le Prince Maurice pour les Etats des Provinces-Unies témoigna être prêt de suivre la transaction, de démolir les fortifications qu'il avoit fait faire à Juliers, & de remener sa garnison en Hollande. Mais il s'opposa aux deux propositions de Spinola, qu'il regardoit comme un obstacle à l'execution du traité.

Ces difficultez & ces exceptions firent rompre la conférence de Santen.

Chacun

Chacun se retira pour se garantir des incommoditez de la saison. L'on finissoit alors le mois de Novembre, pendant lequel il tomba des pluies excessives, qui firent déborder le Rhin. C'est ce qui obligea le Prince Maurice à congedier une grande partie de ses troupes. Il mit son infanterie en garnison dans les villes du païs de Cléves, qui étoient les plus voisines des Provinces-Unies. Il envoia le reste avec sept compagnies de cavalerie faire des courses en Westphalie aux environs de Munster & de Paderborn, d'où il fit tirer de grosses contributions, comme si ces païs eussent été ennemis. 1614.

IX. Les Hollandois s'éparent du Comté de Ravensberg

LA DIVISION continuant toûjours entre les Princes Possedans, Maurice envoia l'année suivante de nouvelles troupes en Westphalie sous la conduite du Prince Fréderic Henri son frére. Elles consistoient en 6000. hommes d'infanterie, douze compagnies de cavalerie, avec du canon & six cens chariots, sous prétexte de vouloir porter du secours à la ville de Brunswic qui étoit assiégée par le Duc du même nom. Elles entrerent dans le Comté de Ravensberg 1615.

1615. vensberg qui étoit de la succession du feu Duc de Juliers. Le Prince de Brandebourg en faveur de qui les Hollandois faisoient cet armement s'empara dans le même tems du Comté de la Marck, & mit garnison dans Altena, lieu ordinaire de la residence des Comtes, & dans plusieurs autres places de la succession de Juliers. Cependant Frederic Henri de Nassau se saisit de Herford ou Hervorden ville imperiale & hanseatique dans le Comté de Ravensberg. Ce qui déplut un peu à la Noblesse & aux Etats du pais, disant que c'étoit violer les transactions qu'ils avoient passées avec les Princes Possedans qu'ils reconnoissoient pour leurs Seigneurs. Mais ils furent appaisez par le Prince de Brandebourg qui les fit assurer que les Hollandois n'avoient point d'autre intention que de les garantir des entreprises de Spinola, & & de la domination Espagnole, qui commençoit à s'établir le long du Rhin. Frederic Henri de son côté aiant mis une forte garnison dans Hervorden, & dans quelques autres lieux du Comté de Ravensberg, fit publier que chacun

chacun seroit maintenu dans ses privi- 1615.
léges, ses franchises & ses libertez; & que ces garnisons seroient ôtées dés que les Espagnols & le Duc de Neubourg auroient retiré celles qu'ils avoient mises dans Wesel, & dans les autres places qui appartenoient à la succession de Juliers. Il envoia ensuite un détachement des troupes qui lui restoient au Comte de Solms pour tâcher de faire lever le siége de Brunswic : aprés quoi il s'en retourna en Hollande.

Ils envoient du secours à la ville de Brunsvvick assiégée par le Duc de Brunsvvick.

C'étoit un engagement indispensable aux Etats des Provinces-Unies d'assister la ville de Brunswick aprés le traité de conféderation fait entre eux & cette ville hanséatique depuis deux ans. Le Roi d'Angleterre ne pouvoit ignorer cette obligation. Mais considerant d'une part que la guerre de Brunswick entre le Duc & la ville ne pouvoit être que tres-pernicieuse aux Etats Protestans ; & de l'autre que les troupes auxiliaires de Hollande faisoient plus de degât dans le territoire de Brunswick qu'elles n'apportoient de soulagement à la ville, il

écrivit

1615. écrivit aux Etats Généraux, & à l'Electeur Palatin pour leur faire emploier les moiens propres à éteindre ce feu. Les Etats & l'Electeur aiant écouté ses raisons, envoierent des Députez qui se joignirent à ceux des villes hanséatiques pour ménager quelque accommodement entre la ville & le Duc de Brunswick. Ils s'assemblerent le XXIII. de Novembre dans l'Abbaie de Steterbourg avec les autres envoiez des Electeurs, Princes & Villes Imperiales Protestantes. Ils firent publier d'abord une espece de tréve ou suspension d'armes qui dura jusqu'au XXI. de Decembre, auquel ils arréterent & signerent la paix entre le Duc & la Ville.

X. Victoire des Hollandois sur les Portugais dans les Indes

TOUS ces succés qui rendoient de jour en jour les Hollandois florissans & redoutables dans l'Europe, étoient soûtenus d'un bonheur semblable qui accompagnoit leur commerce & leurs armes dans les Indes Orientales. Quatre vaisseaux richement char-
1616. gez de marchandises & d'épiceries, outre prés de trois millions d'or, étant heureusement arrivez à Amsterdam & à Middelbourg en Zélande au mois de

de Septembre de l'an 1616. rapporterent les nouvelles de ce qui s'étoit passé vers le commencement de l'année au delà de la ligne équinoctiale entre les Hollandois & les Portugais sujets du Roi d'Espagne. Il y avoit deux ans & demi que les Hollandois tenoient la petite isle de Ternate dans les Molucques tellement investie qu'elle étoit sur le point de se rendre. Don Jean de Silva Vice-Roi des Philippines avoit tenté souvent de faire lever le siége qu'ils avoient mis devant la principale place : & pour en venir à bout il attendoit incessamment un secours que lui amenoient les Portugais dans quatre grands galions chargez de soldats, & de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Le Général *Verhagen* aiant eu avis de leur route alla les attendre à la sortie du détroit de Malacca avec la flote des Hollandois. La rencontre se fit à la pointe de la presqu'isle, où il les chargea si vigoureusement qu'il coula d'abord à fonds l'un des quatre galions, prit le second avec tout l'équippage & les soldats : & obligea les deux autres 1616.

1616. d'aller échoüer sur la côte où ils furent brûlez, & la plûpart des soldats tuez ou blessez. Cette victoire coûta peu de monde aux Hollandois. Verhagen remena ensuite sa flote au Molucques, & se mit en devoir d'aller au devant du Vice-Roi des Philippines. Les Anglois & le petit Roi de Ternate se joignirent aux Hollandois, qui chasserent aisément avec ce secours les Espagnols & les Portugais de toute l'isle.

Les garnisons Angloises sont ôtées des villes de Hollande engagées au Roi d'Angleterre.

Quoique la fortune parût toûjours riante pour les Hollandois, ils ne croioient pas leur souveraineté dans une indépendance ou une liberté parfaite, tant qu'ils se verroient obligez de souffrir des garnisons étrangéres dans leurs villes. Aprés l'assassinat de Guillaume I. Prince d'Orange arrivé à Delft le x. d'Aoust 1584. les confédérez voiant que le Roi de France Henri III. s'excusoit de prendre la souveraineté de leurs Provinces à cause des troubles de son roiaume, s'étoient adressez sur sa recommandation à la Reine d'Angleterre Elisabeth pour lui demander sa protection, & du secours contre l'Espagne. Par le traité qu'ils avoient fait

avec

avec cette Princesse l'année suivante, 1615.
ils lui avoient livré la Brille, Flessingue, Ramekens ou Zeebourg dans la Zélande avec deux petites places en Hollande pour sureté du secours d'hommes & d'argent qu'elle leur prétoit. Mais ils avoient ajoûté dans leur contrat que toutes ces places leur seroient renducs dés que les Etats les redemanderoient en paiant les sommes prétées, & les dépens des garnisons Angloises que la Reine ou ses successeurs devoient entretenir dans ces places. Aprés trente & une années d'engagement, ils envoierent au Roi Jacques une celebre Ambassade, dont le chef étoit Barneveld pour le prier de retirer ses troupes. Le Roi qui faisoit profession d'être l'ami perpetuel des Etats, ne voulut point rejetter d'abord la proposition qu'on lui en fit. Mais n'aiant pû éluder les raisonnemens de Barneveld, il promit d'ôter ses garnisons, pourvû que l'on lui rendît l'argent que les Etats devoient à la Couronne d'Angleterre. Il croioit que c'étoit leur imposer une condition impossible à cause de l'épuisement des finances où les Provinces

1616. Unies se trouvoient. C'est pourquoi il ne fit point difficulté de rendre sa promesse publique & solennelle, lorsqu'il s'y trouva insensiblement engagé par les prudentes négociations de Barneveld, parce qu'il ne croioit pas pouvoir augmenter une obligation qu'il estimoit nulle. Mais Barneveld retourné en Hollande avec une parole si authentique, s'appliqua à recouvrer ces deniers avec tant de soin & d'activité, qu'en fort peu de tems ces sommes qu'on jugeoit immenses se trouverent amassées & portées à Londres. De sorte que le Roi Jacques fort surpris se trouva obligé de les recevoir, & de retirer ses garnisons des villes & des places, qui furent remises en la possession des Provinces-Unies le XIV. de Juin 1616. Les Provinces & particuliérement celle de Zélande qui étoit la plus interessée, firent des remercimens publics au Roi, qu'elles crurent honorer d'un compliment fort agréable en témoignant qu'elles n'étoient pas moins redevables de cette délivrance à la bonté, à la foi & à la justice de ce Prince, qu'à la prudence & à la

sagesse

sagesse de Barneveld & des Etats. Mais 1616.
le Roi ne put dissimuler long-tems le déplaisir qu'il en eut. Son chagrin retomba sur la personne de Barneveld qui sembloit lui avoir arraché ces places : & nous verrons dans la suite que ce fut l'unique cause du consentement que ce Roi donna au Prince Maurice pour l'oppression de cet illustre Magistrat.

Tumulte à Delft excité par les femmes.

Le gouvernement n'étoit pas encore si généralement affermi, ni la police si parfaitement reglée, qu'il ne s'élevât de jour en jour diverses émotions populaires dans les villes & les bourgades. Celle qui parut à Delft aux mois de Juillet & d'Aoust fut jugée d'une conséquence fort dangereuse pour l'autorité des Magistrats, quoiqu'elle ne fût suscitée & soûtenuë que par des femmes. Le Sénat de cette ville voulant réparer & aggrandir le port, avoit pour fournir aux frais ordonné la levée d'un impôt sur tous les bleds que l'on y ameneroit : & n'avoit rien mis sur l'entrée des vins de Rhin & d'Espagne. Cette inégalité fit murmurer le menu peuple, disant qu'il n'y avoit que les

1616. riches qui bussent ordinairement du vin ; & par consequent qu'il falloit mettre l'impôt sur les vins & non sur les bleds, dont les plus pauvres ne pouvoient point se passer. Le Sénat peu touché de ces plaintes faisoit toûjours continuer la levée de l'impôt, lorsque le premier d'Aoust il s'amassa une multitude de femmes, qui s'étant fait un étendart d'un tablier bleu, allerent au bureau assiéger le Receveur, & commirent des excés plus violens que ne feroient des soldats animez au pillage d'une ville prise d'assaut. Elles passerent delà aux maisons de quelques Senateurs, Consuls, & personnes publiques, où non contentes de déchirer les registres & les chartes, elles pillerent l'argent & les meubles qu'elles pouvoient emporter. Le Sénat voiant que malgré toutes ses belles promesses la fureur des femmes augmentoit tous les jours, & qu'il n'y avoit plus de sureté pour personne dans la ville, fut obligé d'abolir l'impôt, & de recourir à l'autorité de ses Superieurs. Les Etats y envoiérent aussi-tôt le Prince Fréderic Henri & le Comte Ernest

Ernest de Nassau avec quelques compagnies de cavalerie & d'infanterie. Ces troupes eurent assez de peine à faire rentrer les femmes chez elles. On fit prisonniers six des principaux auteurs de la sédition qu'on put attraper. On décreta contre vingt autres absens avec promesse de 100. florins à qui pourroit en découvrir, ou qui voudroit en dénoncer quelqu'un. Cette publication fit que plusieurs, tant hommes que femmes chercherent à se sauver la nuit par dessus les murailles de Delft, & la ville en demeura dépeuplée de plusieurs de ses habitans. 1616.

XI. Utilité que les Hollandois & les Espagnols retirent de la guerre de Juliers.

LE NOMBRE des troupes que les Etats fournissoient au Prince Maurice pour contenir les villes & les peuples des Provinces dans le devoir, n'empêchoit pas qu'ils n'en trouvassent encore pour assister leurs alliez. Ils firent pendant cette année & la suivante divers offres pour en envoier au Roi de France, aux Venitiens, & au Duc de Savoie, outre celles qu'ils entretenoient toûjours dans les garnisons des païs de Cléves & de Juliers pour le service du Prince de Brandebourg fils de l'Ele-

1616. éteur, contre le Duc de Neubourg qui étoit devenu Palatin depuis la mort de son pére arrivée sur la fin de Septembre 1614. Les Espagnols qui le protegeoient voiant que les Hollandois s'étoient rendus les maîtres des Comtez de la Marck & de Ravensberg, assemblerent 9000. hommes aux environs de Wesel & de Rhinberg, & les envoierent sous la conduite du Comte *Henri de Bergh* cousin germain du Prince Maurice, pour se saisir des places où les Hollandois n'avoient point encore de garnison. Ils s'assurerent de Dortmund : ils prirent Soest aprés avoir fait retirer deux partis Hollandois, dont l'un avoit été détaché de la garnison d'Altena, & l'autre de celle de Hervorden. Ils s'emparerent ensuite de la ville de Lippe ou Lippstad, aprés quoi ils conduisirent des munitions de guerre en abondance au château du Comte de Retberg pour empêcher la communication du Comté de Ravensberg avec celui de la Marck. Il est difficile d'exprimer les violences que commirent les deux armées auxiliaires, non seulement dans les Duchez de Cléves, de Juliers,

Juliers, de Bergh, dans les Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Ravestein qui étoient en litige entre les deux Princes possedans : mais encore dans l'Archevêché de Cologne, les Evêchez de Munster & de Paderborn, & sur les terres des Princes voisins, particulierement dans le plat-pais. On ne put venir à bout de faire cesser les actes d'hostilité de part & d'autre, que sur la fin de cette année. Depuis ce tems-là les Princes possedans tâchérent de se maintenir dans la possession de ce qu'ils occupoient alors jusqu'à leur accommodement, qui ne se fit que cinquante ans aprés. Les Hollandois & les Espagnols en eurent presque tout l'avantage, puisqu'ils demeurérent les maîtres de ce qu'ils avoient pris, ceux-ci dans le Duché de Juliers, ceux-là dans le Duché de Cléves. C'est ainsi que ces deux armées opposées l'une à l'autre, sans néanmoins en venir aux mains, & sans former d'obstacles à leurs entreprises, firent des conquêtes sur les Alliez mêmes, au secours desquels elles étoient venuës. Et l'on vit en cette occasion combien 1616.

1616. il eſt dangereux d'appeller à ſon ſecours des voiſins trop puiſſans, à qui il eſt toûjours facile de trouver des prétextes pour retenir ce qu'ils prennent, lorſqu'ils peuvent s'en accommoder.

Affection des Hollandois pour le ſervice de la France.

Les Etats firent connoître cette année le zéle qu'ils avoient pour ſervir le Roi Tres-Chrétien, dont le roiaume étoit troublé par les Mécontens. Lorſque les Grands voulurent armer l'année précedente pour empêcher le mariage du Roi, l'Ambaſſadeur de Hollande eut ordre de ſes Maîtres d'aller au devant du Roi juſqu'à Tours pour l'aſſurer de l'attachement inviolable qu'ils avoient pour la perſonne & les interêts de Sa Majeſté. Ils s'offrirent enſuite pour l'aider à remettre les Princes & les Seigneurs mécontens dans leur devoir. Ils ſe mirent en état d'envoier en France, non ſeulement les compagnies de cavalerie que le Roi entretenoit pour eux dans leur pais, mais encore ſix vaiſſeaux de guerre pour reduire par la mer de Guienne le Sieur de *Luſſan* Gouverneur de Blaye, qui tiranniſoit le pais par ſes

exactions.

éxactions à la faveur des troubles du Roiaume. Leurs Majeſtez n'eurent pas beſoin de la cavalerie Françoiſe, qui étoit en Hollande : & quoiqu'elles ſe puſſent auſſi paſſer des vaiſſeaux, elles ſouffrirent néanmoins que les Etats les fiſſent paroître dans l'embouchure de la Garonne pour ſervir de preuve à leur affection. Mais la bonne volonté des Etats fut traverſée par les vents contraires qui retinrent les vaiſſeaux pendant trois mois entiers dans les ports du Texel & de Roterdam. 1616.

1617. Les Hollandois envoient du ſecours aux Venitiens.

Ce fut auſſi pour les mêmes raiſons que le ſecours préparé en faveur des Venitiens par les Etats fut retardé dans les mêmes ports juſqu'au commencement de l'année ſuivante. Ce ſecours conſiſtoit en 4000. Hollandois embarquez dans ſoixante & dix vaiſſeaux de diverſes grandeurs armez ſous la conduite du Comte Erneſt Jean de Naſſau. Les Venitiens étoient en guerre depuis prés d'un an avec *Ferdinand* d'Autriche, Archiduc de Graecz qui fut depuis Empereur. Le ſujet de la guerre étoit (outre diverſes conteſtations touchant leurs limites dans le Frioul & l'Iſtrie),

1617. la tolérance dont l'Archiduc uſoit à l'égard des *Uſcoques* fameux Corſaires de la mer Adriatique, à qui il donnoit retraite en partageant le butin avec eux. Les Venitiens qui avoient à combattre les Allemans par terre, & les Uſcoques par mer, avoient envoié en Hollande dés le mois de Juillet 1616. faire ſouvenir les Etats de l'alliance contractée avec leur Seigneurie par l'entremiſe du Roi Henri le Grand. Les Etats avoient apporté toute la diligence poſſible pour la levée des troupes, & ils n'avoient pas épargné la dépenſe pour équipper les vaiſſeaux de toutes les choſes néceſſaires. Mais les vents contraires qui les empêcherent de faire voile dans le tems deſtiné pour partir, firent le prélude de leur malheur. La flote aiant fait eſcorte à deux cens vaiſſeaux marchands, arriva enfin à Veniſe au commencement d'Avril. Le Comte Erneſt qui portoit dans ſon grand étendart le lion de Saint Marc d'un côté, & de l'autre le lion Belgique, commença par donner au Doge le plaiſir de la montre & de l'exercice qu'il fit faire à ſes troupes dans la place de Saint

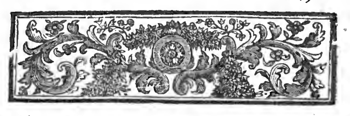
Saint Marc. Delà elles furent envoiées au camp devant Gradisque assiégé par les Venitiens. Mais les maladies & la misére dont elles se trouvérent accablées en peu de jours, les rendirent entiérement inutiles à leurs alliez. La pluspart de ces Hollandois n'étant pas accoûtumez aux maniéres des Italiens désertérent le camp. Plusieurs se retirérent dans celui des Allemans ou Autrichiens sous la conduite du Comte de Dampierre, Lieutenant général de l'Archiduc Ferdinand : les autres tâchérent de s'en retourner en Hollande par l'Allemagne. On les fit poursuivre; & de ceux que l'on pût attraper les uns furent pendus, les autres envoiez aux galéres. Le reste périt misérablement par les maladies. Pour ce qui est du Comte Ernest de Nassau, s'étant senti attaqué de la fiévre, il se fit porter à Udine dans le païs de Frioul où il mourut. 1617.

Le secours que les Etats des Provinces-Unies procurérent ensuite au Duc de Savoye contre les Espagnols à la sollicitation de l'Ambassadeur de France, fit plus d'effet & moins d'embarras. *Puis au Duc de Savoye.*

Aussi

1617. Aussi ne consistoit-il ni en équippage ni en soldats, mais en 50000. livres d'argent contant, que les Etats lui accordérent par mois durant la guerre : ce qui pouvoit servir à l'entretien de 4000. hommes d'infanterie, sur le pied de leur solde ordinaire.





HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE TROISIEME.



L'ORDONNANCE des Etats de Hollande & de West-Frise donnée au mois de Janvier 1614. pour remettre les Eglises Belgiques dans le calme, loin de produire la paix qu'on en avoit espérée, sembloit fournir de jour en jour quelque occasion à de nouveaux troubles. Elle n'avoit été d'aucune utilité pour rendre plus traitables & plus accommodans les Gomaristes, dont la plupart étoient des esprits violens

1617.

I. Troubles nouveaux dans les Eglises de Hollande.

1617. lens & emportez : mais elle avoit contribué à rendre un peu plus fiers les Arminiens qui s'étoient montrez jusques là fort doux & fort pacifiques. La conférence de Roterdam tenuë au commencement de Novembre 1615. n'avoit pas été plus heureuse que celle de la Haye. Les Gomaristes en étoient sortis plus résolus qu'auparavant de se séparer absolument de la communion des Arminiens. Se voiant soûtenus par l'autorité & les créatures du Prince Maurice, & animez par les conseils de François Aerssens, ils tenoient de fréquentes assemblées dans les maisons particuliéres, & cabaloient dans toutes les villes pour soûlever les peuples contre les Arminiens. Afin d'y réüssir plus promtement, les émissaires avoient soin d'ajoûter à diverses calomnies, que les Arminiens vouloient rétablir dans les Provinces-Unies la Religion du Pape & la domination Espagnole, & que les hérésiarques Pélage & Socin étoient resuscitez dans Arminius & Vorstius.

Tumulte d'Amsterdam contre

Le Dimanche XIX. de Février 1617. il s'éleva dans Amsterdam une tempête fâcheuse contre ceux de leur parti. *Se* croiant

croiant en ſureté ſous la protection des 1617.
Etats de la Province, ils s'étoient aſ- Les Arminiens.
ſemblez chez un riche Marchand nom-
mé *Biſcop* pour y faire le prêche & les *Egbert*
priéres en commun. Le Commiſſaire *Pierre Biſcop.*
ou Juge de Police craignant une ſédi-
tion pareille, à celle qui étoit arrivée
le Dimanche précédent contre les Ar-
miniens & leur Miniſtre, s'y rendit
auſſi-tôt accompagné d'un grand nom-
bre d'Archers, & leur fit défenſe de plus
faire d'aſſemblée ni de prêche. La plû-
part des Arminiens ſe retirérent ſur
l'heure pour marquer leur ſoûmiſſion
ou leur indifférence. Mais le Com-
miſſaire ne fut pas plûtôt ſorti, que la
populace au nombre de plus de mille
perſonnes qui l'avoient ſuivi, ſe ra-
maſſa devant la porte du Marchand,
aſſiégea ſa maiſon, rompit les fenêtres
& la porte à coups de pierres & de bu-
ches, prit & emporta tous ſes meubles,
pilla ſon argent & ſes magaſins, fit
créver tous les tonneaux de vin, de
biere & de liqueurs qu'elle ne put
boire, & briſa ou brûla ce qu'elle ne
put emporter. On chercha le Miniſtre
Arminien, qui s'étant ſouvenu des ou-

trages

1617. trages faits à ſon confrére huit jours auparavant, s'étoit ſauvé dés le commencement du tumulte. Mais la fureur de la canaille tomba ſur ſon valet qui fut cruellement battu & dépoüillé. Son manteau fut coupé par petites piéces que les ſéditieux mirent au cordon de leurs chapeaux, pour marquer qu'ils n'étoient point Arminiens.

Cette émotion aiant déja duré depuis neuf heures juſqu'à midi ſans qu'elle parût diminuer : le juré Crieur de la ville d'Amſterdam alla de ruë en ruë avec la ſonnette publier que, Par ordre
» de Meſſieurs de la ville chacun eût à ſe
» retirer chez ſoi, ſous peine de punition corporelle. La voix du Crieur fut trop foible pour ſe faire écouter. De ſorte que tout le Corps de ville (c'eſt-à-dire, le Bourg-maître, les Echevins & le Conſeil) fut obligé de s'y tranſporter avec quelques compagnies de ſoldats, qui diſſipérent enfin cette populace ſur la fin du jour. Deux ou trois heures aprés, le feu prit à trois des plus belles maiſons d'entre celles qu'on avoit bâties ſur la nouvelle digue. Cet accident fit recommencer le tumulte. L'allar-

larme se répandit dans toutes les rues ; on sonna la grosse cloche ; la ville se mit sous les armes ; & tous les bourgeois se rendirent chacun dans leur quartier, croiant que c'étoit la populace qui vouloit renouveller ses insultes & ses violences contre les Arminiens. On vint à bout d'éteindre le feu, & de faire ainsi cesser ce triste spectacle. Mais cela n'empêcha point qu'on ne fit garde toute la nuit. Le lendemain il se fit une visite générale dans toutes les maisons d'Amsterdam sans en excepter les privilégiées ; & l'on prit douze des plus séditieux d'entre ces boutefeux que l'on fit prisonniers.

1617.

II. Déclaration des Etats de Hollande & VVest-Frise sur la puissance du Magistrat Civil dans les affaires Ecclesiastiques, & sur les cinq propositions des Arminiens.

Tout l'avantage que les Arminiens, qui se trouvoient déja en tres-grand nombre dans Amsterdam, retirérent de cette avanture, fut de connoître la mauvaise disposition des peuples à leur égard. Elle jetta aussi l'épouvente parmi ceux de la même secte répandus dans les autres villes & bourgs des Provinces de Hollande, de West-Frise [1] d'Utrecht, d'Ower-issel, dont les Magistrats & les Bourgeois faisoient profession d'être de la réligion de Barneveld.

[1] *VVest-Frise n'est autre chose que ici Nort-Hallande.*

1617. veld. Les Etats de Hollande & West-Frise que les Gomaristes n'osoient attaquer en chaire, ne furent pas épargnez dans leurs libelles : & on leur disputoit déja tout ouvertement le droit de pourvoir aux choses de la Réligion de leurs Provinces, & de convoquer les Synodes, que l'on prétendoit ne devoir appartenir qu'aux Etats Généraux.

Les Etats de Hollande & West-Frise se voiant accusez de vouloir apporter du changement dans la Réligion Réformée, & de fomenter les troubles & les divisions qui naissoient dans la République à ce sujet, se crurent obligez de publier une Déclaration en leur nom pour arrêter le cours de ces calomnies. La Déclaration rouloit sur la question de sçavoir *s'il appartenoit au Magistrat politique de se mêler des affaires Ecclesiastiques*; & sur les cinq propositions ou articles de la créance des Arminiens touchant la Prédestination. La décision y étoit affirmative touchant la premiére question, que l'on appuia de plusieurs raisonnemens fournis par le Ministre Jean Uytenbogart[1] & par *Hugues de Groot* dit *Grotius*

[1] Qui avoit fait

tius [2], Avocat du Fisc de Hollande, Zélande & West-Frise, puis Pensionnaire de Roterdam, qui étoient les deux principaux appuis de la secte Arminienne aprés Barneveld. Pour l'autre question qui concernoit les *cinq propositions*, comme il ne s'agissoit que de sçavoir ; Si ceux qui les tenoient ou les enseignoient devoient être retranchez de la communion de l'Eglise, & déclarez hérétiques, on y appuia fortement la négative. L'on y fit voir qu'elles n'étoient point nouvelles parmi les Luthériens & les Calvinistes : & qu'on les avoit permises ou tolerées sans rompre avec ceux qui les croioient. Ces cinq propositions fameuses qui font le point principal de toute l'histoire Ecclesiastique de Hollande, & qui divisent encore aujourd'hui les Provinces Unies dans la Réligion réformée, sont.

1617.

un livre sur ce sujet.

2. Grotius fit aussi un livre sur ce sujet, mais il ne parut qu'aprés sa mort en 1647.

1. Que Dieu par un éternel & immuable decret avoit résolu & arrété en JESUS-CHRIST son fils avant la création du monde, de sauver en JESUS-CHRIST, pour JESUS CHRIST, & par JESUS-CHRIST ceux qui croiant au même JESUS-CHRIST son fils par

« *On peut voir ces cinq propositions des Arminiens & les cinq des Gomaristes*

1617. » par la grace du Saint Esprit, persévé-
» reroient jusqu'à la fin dans la même
» foi & obéïssance par la même grace.
» Comme au contraire, qu'il laissoit sous
» le peché & condamnoit dans sa colére
» les impénitens & les incrédules comme
» étant éloignez de JESUS-CHRIST, &c.

» 2. Que JESUS-CHRIST Sauveur
» du Monde est mort pour tous les hom-
» mes, & pour chacun d'eux ; qu'il a
» mérité & obtenu par sa mort en la
» croix la rémission de leurs péchez &
» leur réconciliation avec Dieu son Pére.
» De sorte néanmoins qu'il n'y ait que
» ceux qui croient en lui, qui puissent
» être participans de cette rémission.

qui leur sont opposées, dans la Rémontrance des premiers au vol. des Ep. Theol. & Ecclesiast. pag. 253. 254. &c.

» 3. Que l'homme n'a point de foi, ni
» par les forces de son libre arbitre, la Foi
» qui sauve, puisque de soi & par soi-
» même, il ne peut ni penser ni vouloir,
» ni faire rien de bon, tant qu'il est dans
» un état de chûte & de péché. Mais qu'il
» est nécessaire que Dieu par son Saint
» Esprit le régénére en JESUS-CHRIST,
» & qu'il le renouvelle dans son entende-
» ment, sa volonté, ses affections, & ses
» forces, afin que par ce moien il puisse
» entendre, connoître, vouloir & prati-

quer

quer le bien de la bonne maniére. « 1617.

4. Que cette grace de Dieu est le »
commencement, le progrés, & l'ac- «
complissement de tout bien: de telle «
sorte que l'homme quoique régénéré, «
ne peut ni penser, ni vouloir, ni faire le «
bien, ni résister même à la tentation, «
à moins que cette grace ne le prévien- «
ne, ne l'éxcite, ne l'accompagne, ne le «
suive, & ne coopére avec lui. D'où il «
s'ensuit que c'est à la grace de Dieu en «
JESUS-CHRIST qu'il faut attribuer «
toutes les bonnes œuvres & tout le «
bien que l'on puisse penser. Mais que «
pour ce qui regarde sa maniére d'opé- «
rer en nous, cette grace n'est pas *irre-* «
sistible, puisqu'il est écrit que plusieurs «
ont résisté au Saint Esprit. «

5. Que ceux qui sont unis à JESUS- «
CHRIST par la vraie foi, & qui en «
conséquence de cette union ont été faits «
participans de son Esprit vivifiant, sont «
suffisamment pourvûs de forces pour «
combattre & vaincre même Satan, le «
péché, le monde, & leur chair: mais «
en supposant toûjours que c'est par le «
secours de la grace du Saint Esprit, & «
que JESUS-CHRIST les assiste «
dans

1617. » dans toutes leurs tentations, leur tend » la main & les soûtient, pourveu qu'ils » soient préparez au combat, qu'ils im- » plorent son assistance, & que de leur » côté ils fassent tout ce qui dépend » d'eux. Mais de sçavoir si l'on ne peut » pas décheoir de cet état par sa négli- » gence, manquer de perseverance, s'a- » bandonner au monde & à ses appetits » déréglez, perdre & mépriser la grace, » c'est ce que l'on peut connoître plus particuliérement dans l'Ecriture.

Ils veulent dire qu'eux.

Voila les cinq propositions des Remontrans ou Arminiens, que les Gomaristes jugeoient si pernicieuses, & qu'ils firent condamner depuis comme hérétiques & injurieuses au decret de la Prédestination absoluë : quoique les Etats de Hollande & West-Frise les jugeassent tolerables & orthodoxes même dans leur Déclaration.

III. Les Gomaristes se pourvoient contre les Etats de Hollande & VVest-Frise.

LES Gomaristes irritez de cette déclaration, n'osérent pas attaquer ouvertement l'autorité des Etats dans les ressentimens qu'ils en firent paroître. Mais ils publiérent que cette Déclaration qui portoit leur nom n'étoit que l'ouvrage de Barneveld, qui entraînoit les

les autres par son autorité. Ils prétendirent même que ceux qui s'étoient donné le nom d'Etats en cette occasion, n'étoient qu'une ligue de huit Députez des Villes avec Barneveld, à qui la qualité de Pensionnaire de Hollande donnoit toûjours lieu de parler, & de gouverner les autres: & que par la pluralité des voix, ils avoient fait, au nom de l'assemblée des Etats, malgré les Députez de la Noblesse, des résolutions telles qu'ils avoient jugé à propos pour l'avancement de la faction Arminienne. Ils ne se contentérent pas de murmurer & de se plaindre par des libelles: ils obtinrent encore par leurs artifices dans le Conseil d'Etat une sentence du Gouverneur Président, c'est-à-dire, du Lieutenant Général du Prince Maurice, qui étoit chef de ce Conseil par sa qualité de Stathouder & de Capitaine Général. 1617.

Les Etats de Hollande & West-Frise offensez d'une procédure si nouvelle & si contraire aux pratiques des Provinces, se rassemblérent le IV. jour d'Aoust suivant: & firent publier le lendemain un Edit pour declarer nulle

1617. la sentence obtenuë contre leur déclaration. Ils défendirent aux Magistrats de chaque ville d'y obéïr : & ils les exhortérent à se fortifier par de nouvelles levées de soldats, ausquels ils firent faire un serment particulier au nom des Etats de Hollande & West-Frise, sans être obligez de reconnoître d'autres maîtres. La résolution fut éxécutée. On leva des soldats dans les Provinces de Hollande, d'Utrecht, d'Ower-issel, & dans tous les lieux où les Magistrats étoient Arminiens On les mit en garnison dans plusieurs villes : & parce qu'ensuite de leur serment prété au nom des Etats de Hollande & West-Frise ils témoignoient n'attendre les ordres que de ces Etats, ils furent nommez *Soldats Attendans* par les Contre-Remontrans ou Gomaristes. Ces entreprises firent juger que les Arminiens meditoient une rebellion ouverte. Les premiers qui en prirent l'allarme furent les citoiens d'Amsterdam, qui présentérent une requête au Senat de leur ville, pour le faire songer aux moiens de prévenir la ruine de leur commerce, de leur païs, & de leur réligion, & pour

Les Arminiens levent des soldats.

pour maintenir contre Barneveld & ses adhérans l'autorité du Prince Maurice, que la levée des soldats Attendans sembloit vouloir diviser ou détruire. Ils furent suivis par les Habitans de quelques autres villes, qui par la suggestion de leurs Ministres demandérent tous d'une voix un Synode national comme l'unique reméde aux malheurs qui les ménaçoient. Cette demande fut ensuite appuiée dans l'assemblée des Etats Généraux par une longue & véhémente harangue que l'Ambassadeur d'Angleterre *Dudley Carleton* fit au nom de son Maître contre les Arminiens. 1617.

Les Gomaristes firent imprimer cette harangue avec toutes ses invectives, contre lesquelles il parut aussi-tôt une apologie de la part des Arminiens sous le titre *de la Balance*. L'Ambassadeur s'en plaignit aux Etats Généraux qui la supprimérent, & ordonnérent 1000. Carlins à quiconque dénonceroit l'Auteur, & 600. à celui qui en déclareroit l'Imprimeur, pour être procédé contre l'un & l'autre par punition corporelle.

Cependant les Magistrats de Leyde

1617. qui étoient Arminiens, avoient levé deux compagnies de soldats *Attendans* pour leur sureté, alleguant que leur garnison ordinaire de deux compagnies n'étoit point suffisante. Ces Attendans pour mieux faire connoître les intentions de ceux à qui ils vouloient obéir, ne portoient ni les livrées du Prince Maurice sur leurs habits, ni ses armes sur leurs enseignes. Cela fit le sujet d'une émotion populaire qui s'éleva contre eux le VII. jour d'Octobre suivant. Ils furent attaquez à coups de pierres & de bâtons par la populace, qui leur crioit *vive Nassau, vive Orange*; & ils ne purent se garantir de la fureur nonobstant les arquebusades, dont ils en tuérent 25. ou 30. & en blessérent plus de 100. jusqu'à ce que l'entremise des Magistrats & des Bourgeois les fit séparer.

Les Etats Généraux résolus d'emploier la rémontrance avant que de laisser agir le Prince Maurice contre la levée des soldats Attendans, écrivirent aux Etats de la Province d'Utrecht, puis à ceux d'Ower-issel, & à diverses villes, d'où on leur répondit universel-

lement

lement, qu'on n'avoit fait ces levées 1617.
que pour se garantir des émotions de la populace. Les Arminiens se voiant les plus forts dans celle de Roterdam, allérent encore plus loin. Ils maltraitérent les Gomaristes, les firent sortir de leurs temples, & les contraignirent d'aller faire leurs préches ailleurs. Ils en usérent de même dans quelques autres villes: mais ces injures leur furent renduës avec usure les deux années suivantes. Les Gomaristes de leur côté travailloient avec Aerssens & les autres émissaires du Prince Maurice pour soûlever les peuples. Ils publiérent une protéstation générale sous le nom des Citoiens d'Amsterdam, de Purmerendt, d'Edam, d'Enchuyse & de quelques autres endroits, où l'on avoit déja dressé des plaintes contre la levée des soldats Attendans. Ils y joignirent une déclaration contre les cinq articles des Arminiens sur la Prédestination, & contre la maxime qui adjugeoit au Magistrat politique le pouvoir d'ordonner & de décider sur les choses qui regardent la Réligion. Ils sollicitérent en même tems la convocation

1617. d'un Synode national, qu'ils soûtenoient devoir être faite par l'autorité des Etats Généraux, contre le sentiment de Grotius & des Docteurs Arminiens, qui prétendoient que les controverses, selon les loix du Païs, ne pouvoient être décidées que dans des Synodes provinciaux, & par l'autorité des Etats particuliers de Hollande & West-Frise, de ceux d'Utrecht, d'Ower-issel & des autres Provinces particuliéres. Ce n'est pas que Barneveld & les Etats de Hollande & West-Frise ne parlassent de l'utilité & de la nécessité d'un Synode national comme faisoient les Gomaristes. Mais ils le vouloient légitime & sans partialitez. Ils demandoient qu'on y observât le traité d'union fait à Utrecht en 1579. par lequel la disposition des choses de la Réligion & de ce qui en dépend étoit réservé respectivement aux Etats des Provinces particuliéres. A quoi l'on s'étoit toûjours conformé depuis ce tems-là dans toutes les assemblées, quoique les Etats Généraux comme souverains du Païs eussent fait les loix Ecclesiastiques depuis la Réformation.

Au

Au milieu de ces troubles qui agitoient les Provinces, on vit aborder au port d'Amsterdam la flote de l'Amiral *Speilberg* venant des Indes Orientales, chargée de richesses, & rapportant la nouvelle de l'heureuse découverte récemment faite par deux Hollandois d'un passage méridional autre que le détroit de Magellan, pour entrer dans la mer de Sud ou pacifique, & aller par nôtre Sud-Oüest au Japon & aux Indes Orientales. L'entreprise étoit d'un *Isaac le Maire* habitant d'Egmont, & d'un *Guillaume-Corneille Schouten*, bourgeois de Horn, qui ne voulant pas contrevenir au decret des Etats donné l'an 1608. en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, par lequel il étoit défendu à tout Hollandois, hors cette Compagnie, de naviger aux Indes Orientales, soit par le Cap de bonne espérance sur la mer d'Afrique, soit par le détroit de Magellan au bout de l'Amérique Meridionale, avoient voulu tenter un autre passage qui ne fût point interdit.

1617. IV. Découverte du détroit de le Maire par deux Hollandois.

Ces deux hardis avanturiers accompagnez de 87. personnes s'étoient em-

1617. embarquez le XIV. de Juin de l'an 1615. au port du Texel sur deux vaisseaux tres-bien équippez de tout ce qui étoit nécessaire pour faire le tour du monde. Aiant pris leur route par l'isle de Madére, ils avoient passé le Cap-verd le premier jour d'Aoust, & la ligne équinoctiale entre le XIX. & le XX. d'Octobre. Aprés avoir couru divers dangers, & avoir perdu même par le feu le plus petit des deux vaisseaux, ils se trouvérent le XXI. de Janvier 1616. vis-à-vis du détroit de Magellan, & le XXIV. ils découvrirent à la hauteur de 54. dégrez deux buttes ou pointes de terre fort hautes, entre lesquelles il y avoit une ouverture de prés de huit lieuës. Ils entrérent dans cette ouverture avec espérance de trouver le passage qu'ils cherchoient, ou du moins quelque large & profonde riviére, au cas que cette ouverture ne fût qu'une baye ou un golfe. Le lendemain XXV. de Janvier se trouvant assez avant entre ces deux terres, & à la hauteur de 55. dégrez 36. minutes, ils appellérent celle qui étoit du côté du détroit Magellanique tenant à la terre de Feu,

Mau-

Maurice de Nassau, & celle de l'autre côté, *Statenlandt* ou *Terre des Etats*. Ils trouvérent de l'un & de l'autre côté de cette ouverture quantité de rades tres-commodes pour ancrer. Ils continuérent leur route jusqu'à ce qu'aiant perdu de vûë la terre de Feu, ils s'apperçurent sur le soir qu'ils étoient entrez dans la vaste mer du Sud, & virent la côte occidentale de l'Amérique. Ils reconnurent alors que ce passage, qui n'avoit que huit lieuës de long & autant de large, étoit un détroit que personne d'avoit découvert avant eux: & ils le nommérent *Détroit de le Maire*. 1617.

Le xxvi. de Janvier ils avancérent à la hauteur de 57. degrez, & le lendemain ils découvrirent deux isles steriles qu'ils appellérent du nom *de Barneveld*. Ils donnérent ainsi des noms remarquables de Hollande à quelques caps & à quelques autres isles qu'ils rencontrérent, jusqu'à ce que désespérant de pouvoir découvrir ou réconnoître la terre Australe aprés avoir fait plus de 2000. lieuës d'Allemagne, ils abordérent à l'isle des *Traîtres*, puis à celle de *Horn*, où ils prirent divers rafraî-

1617. chiffemens. Ils firent voile enfuite vers le Nord de la nouvelle Guinée qu'ils cotoiérent à travers plufieurs petites iſles, & ils arrivérent au mois d'Aouft aux Moluques dans les Indes Orientales. Ils entrérent le XXVII. de Septembre au port d'Ambou qui étoit aux Hollandois dans l'iſle de Ternat. Ils y trouvérent vingt vaiſſeaux bien équippez pour la défenſe du Païs contre les Eſpagnols & les Portugais. Ils y apprirent que le Général Verhaghen aprés la victoire ſignalée qu'il avoit remportée ſur eux l'année précédente à la pointe de Malaca, avoit encore depuis donné la chaſſe à la flote Eſpagnole que le Viceroi des Philippines avoit envoiée, pour tâcher de conſerver Ternat à ſon Maître : & que les Hollandois avec l'aſſiſtance des Anglois & du petit Roi de Ternat leur allié, avoient pris ſur les Eſpagnols une autre petite iſle nommée *Siau*, ſituée ſur le paſſage des Molucques aux Philippines.

Expéditions côtie les Eſpagnols aux Indes Orientales & Occidentales.

Le Maire & Schouten s'embarquérent enſuite pour Java l'une des principales d'entre les iſles de la Sonde, & ils abordérent le XXIX. du même mois au port

port de Jacatra, qui fut deux ans aprés 1617.
nommée Batavia par les Hollandois, lesquels y avoient déja deux maisons de retraite. Le Président de la Compagnie des Indes Orientales residoit encore alors à Bantam, ville de la partie occidentale de Java sur le détroit de la Sonde à 15. lieuës en deça de Jacatra. Ce Président aiant appris que le Maire & Schouten n'étoient ni au service de la Compagnie ni du nombre des *Participans* ou Interessez, mais qu'ils s'étoient équippez à leurs frais en leur privé nom, contre le réglement du Decret de l'an 1608. vint les visiter avec un vaisseau de guerre, & confisqua au nom des Administrateurs de la Compagnie leur navire, leur équippage & leurs marchandises. Se voiant ainsi dépouillez de toutes choses & privez des fruits de leurs travaux aprés avoir couru toutes sortes de dangers, ils ne songérent plus qu'à revenir en Hollande avec l'unique satisfaction qu'ils avoient de leurs découvertes. Ils passérent à Bantam sur la nouvelle qu'ils eurent des préparatifs que l'Amiral Speilberg y faisoit pour son retour en Europe.

1617. Speilberg étoit parti de Hollande aprés eux, & avoit pris sa route par le détroit de Magellan, parce qu'il voguoit aux ordres de la Compagnie des Indes Orientales. Il avoit battu & défait une flote Espagnole de huit vaisseaux qui s'étoit opposée à son passage. Mais aiant ensuite couru les côtes du Chili & du Perou, & aiant trouvé toutes les bayes remplies de navires Espagnols armez pour l'attaque & la défense, il avoit repassé la ligne équinoctiale du côté du Nord, côtoié la nouvelle Espagne, traversé plus de 2400. lieuës de la mer Pacifique, & pris la route des Indes Orientales par les isles des Larrons & par les Philippines, d'où il étoit arrivé à Bantam. Le Maire & Schouten montérent sur son bord avec vingt-deux de leurs gens qui avoient été les compagnons de leurs travaux, & partirent le XIV. de Decembre 1616. pour revenir en Hollande. Le Maire qui avoit été le chef de l'éxpédition vers les terres Australes mourut huit jours aprés, & fut enseveli dans la mer. Schouten son associé aprés avoir passé six fois en son voiage la ligne équino-

ctiale

ctiale, arriva enfin à Amsterdam le premier de Juillet de l'an 1617. deux ans & dix-huit jours aprés son départ du Texel. 1617.

1618. Les Etats Généraux occupez des troubles que les differens sur la Réligion réformée produisoient dans les Provinces avoient laissé écouler l'année 1617. dans l'attente des effets qu'auroient les lettres qu'ils avoient écrites aux Etats particuliers de ces Provinces, & aux Magistrats des villes, pour leur faire casser les soldats Attendans. Mais n'aiant reçû cette satisfaction d'aucun endroit, ils arrêtérent au commencement de l'année suivante que le Prince Maurice marcheroit avec ses troupes pour faire cette cassation, pour déposer les Magistrats Arminiens, & pour chasser leurs Ministres.

V. Le Prince Maurice marche avec des troupes en Gueldres & en Over-issel cótre les Arminiens.

Ce Prince accompagné des Deputez des Etats Généraux commença par la Province de Gueldres, où des quatre villes principales, qui font les quatre quartiers ou cantons de la Province, trois s'étoient déclarées pour les Arminiens; sçavoir, Nimégue, Zutphen, & Arnhem. Il ôta du Sénat de

Nimégue

1618. Nimégue tous ceux qui étoient convaincus ou soupçonnez de favoriser la secte Arminienne. Il en destitua les Ministres qu'il fit chasser à l'instant. Les Etats particuliers & les peuples intimidez par les troupes, demandérent même que l'on déposât de la Magistrature le Sieur *Henri de Binnen* l'un des Conseillers des Etats de Gueldres, comme le principal moteur des troubles de la Province. Ce qui fut executé.

De Zutphen le Prince Maurice passa en Ower-issel, où l'Arminianisme avoit fait de prodigieux progrés. La Ville de Campen y étoit déja regardée par ceux de la Secte comme la Métropole, d'où les quatre principaux Ministres [1] qui y tenoient le siége envoioient catechiser les autres villes & bourgades de la Province, aiant fait imprimer une Confession de Foi Arminienne, capable d'aneantir celle de Genéve & de Heidelberg. Le Prince avec ses dragons [2] y travailla si efficacement, qu'il y rétablit l'honneur de Calvin & sa doctrine en son entier avant que sortir de la Province.

1 *Gosvvin, Schoter, VVeschlin, Mathisius.*

2 *ses soldat.*

Mais

Mais il eut de grandes mesures à prendre pour pouvoir entrer dans Arnhem, ancien siége des Ducs de Gueldres, & où étoit encore la Chancellerie, & le Conseil de la Province. Il y avoit dans cette ville une grosse garnison de soldats Attendans : & ce qui s'étoit passé à Nimégue, à Zutphen, & à Campen, avoit donné l'allarme aux Magistrats & aux Ministres de la ville. Le Prince feignit d'abord de vouloir aller à Utrecht, & il écrivit au Sénat d'Arnhem pour demander seulement le passage par la ville. Deux Senateurs furent députez vers son Excellence [1] pour la supplier de prendre un autre chemin, parce que le peuple étoit émû. Le Prince répondit que l'émotion ne l'empêcheroit pas de coucher cette nuit dans Arnhem, & il fit incontinent marcher ses troupes vers la ville. Le Sénat aussi-tôt donna ordre aux officiers & aux soldats Attendans de se tenir prêts contre tout ce qu'on voudroit entreprendre sur leur ville. Mais il étoit trop tard. Le Prince qui avoit ses intelligences dans la ville, aprés avoir donné ordre au Comte Ernest de

Nassau

1618.

1 *Les Princes d'Orange n'ont eu le titre d'Altesse que plusieurs années aprés*

1618. Nassau de se rendre le lendemain dés le point du jour aux portes d'Arnhem avec quelques compagnies de cavalerie & d'infanterie, & s'être assuré de quelques Gomaristes qui s'étoient chargez de gagner les principaux officiers des soldats Attendans, entra dans la ville vers le minuit par les pratiques de ceux qui avoient corrompu la garde. Il s'approcha de la citadelle, dont la garnison se croiant trahie se rendit sans défense. On ouvrit ensuite les portes de la ville, & le Comte Ernest de Nassau étant arrivé avec ses troupes on déposa quelques Sénateurs, & on ôta le Sécretaire du Conseil qu'on bannit de la ville. Le Prince assembla le Sénat avant son départ: il y parla avec une modération que l'on n'avoit osé se promettre, & y recommanda la paix & la soûmission aux ordres des Etats Généraux, faisant espérer qu'il seroit suffisamment pourvû à tout ce qui les troubloit dans les difficultez de la Prédestination par un Synode national qu'on alloit convoquer incessamment.

Le Prince Maurice aiant ainsi réduit en peu de tems les deux Provinces de

de Gueldres & d'Ower-issel, une si promte expedition jointe à un nouvel édit des Etats Généraux portant ordre aux Magistrats des villes de casser & licencier tous les soldats Attendans, donna d'étranges inquietudes, non seulement à Barneveld qu'on regardoit comme le chef & le protecteur des Arminiens, & aux Etats de Hollande & West-Frise, mais sur tout à ceux d'Utrecht que le voisinage d'Arnhem ménaçoit de plus prés que les autres. Les Etats de cette derniére Province lui récrivirent pour le prier de ne pas venir à Utrecht, & d'épargner à la ville une émotion populaire. Sur l'avis donné au Secrétaire *Ledemberg* [1] par Barneveld pour la conservation des priviléges suivant le traité d'union de l'an 1679. on doubla les gardes des portes, on s'assura du haut & du bas de la riviére de Lecke, & l'on arma tout ce qu'on put ramasser de milice. Mais la mort du Prince d'Orange Philippes Guillaume de Nassau survenuë à Bruxelles le XXI. de Fevrier, aiant fait retourner promtement le Prince Maurice son frére à la Haye, procura du délai au danger.

1618.

1 *Gilles.*

1618. ger qui menaçoit leur liberté, & leur donna le loiſir de prendre de nouvelles reſolutions avec les villes de Hollande & de Weſt-Friſe qui ſe trouvoient dans les mêmes interêts. Le Prince d'Orange avoit toûjours été Catholique depuis le Collége, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Il mourut ſans enfans, & laiſſa par ſon teſtament de grands biens à la Princeſſe Eleonore de Bourbon ſa femme, ſœur de Henri Prince de Condé qui n'en joüit pas long-tems, étant morte peu de mois aprés lui.

Il devient Prince d'Orange par la mort de ſon frére aîné.

Par le même teſtament ce Prince qui étoit riche déclara Maurice ſon frére ſeul & unique héritier de la Principauté d'Orange, de tous les Marquiſats, Comtez, Baronnies, & Seigneuries qu'il poſſedoit; & aprés lui ſon autre frére le Prince Fréderic Henri, avec condition que ſi l'un & l'autre ne laiſſoient point d'enfans mâles, toute la ſucceſſion paſſeroit toûjours au plus proche parent mâle de la Maiſon de Naſſau. Ainſi Maurice qui s'étoit contenté juſqu'alors de la qualité de Comte, prit celle de *Prince d'Orange* que nous lui donnerons

dorénavant

dorénavāt dans la suite decette histoire. 1618.

JUSQUES-LA Barneveld n'avoit opposé que le silence & la reputation de sa probité aux libelles d'Aerssens, & aux calomnies des autres Gomaristes. Mais aiant remarqué dans l'un de ces écrits diffamatoires qu'on vouloit se servir de lui, sous le titre affecté de *Grand-Pensionnaire*, comme d'un pretexte pour ruiner la liberté des Provinces qui avoit tant couté, il crut qu'il étoit nécessaire pour le bien public & pour l'interêt de son parti de réprimer enfin ces licences par la plume. Il fit imprimer dans cette vûë au mois d'Avril une Apologie personnelle adressée aux Etats de Hollande & West-Frise, comme à ceux dont il s'agissoit de maintenir l'autorité & la jurisdiction legitime, contre les entreprises des Etats Généraux & du nouveau Prince d'Orange. Par le recit simple & naturel qu'il y faisoit, non seulement de tous les emplois qu'il avoit eus & de sa conduite, mais aussi de l'état où les Provinces-Unies s'étoient trouvées depuis leur soûlévement contre le Roi d'Espagne jusqu'alors, il paroît que ce grand homme avoit été le pére & l'appui principal

VI. Apologie de Barneveld contre ses calōniateurs.

1618. pal de cette République naissante, & que malgré l'épée des Princes d'Orange, elle seroit périe plus d'une fois sans ses conseils, son secours, & ses négociations. Les Etats de Hollande & West-Frise en étoient si persuadez qu'ils le prirent en leur protection par un acte autentique.

Le Prince d'Orange avant que de se mettre en campagne contre les Arminiens voulut s'assurer entiérement des Etats Généraux: & d'entre les Députez qui les répréfenterent, il fit éloigner ceux en qui il n'avoit pas assez de confiance pour leur substituer ses créatures, & d'autres gens qui lui étoient aveuglément dévoüez. Aprés avoir mis ainsi les Etats Généraux dans sa dépendance, il partit avec ses troupes, & pour prévenir toute surprise du côté des étrangers il commença par la Brille ville forte & maritime à l'embouchure de la Meuse, où l'on avoit jetté les prémiers fondemens de la République. Il y mit une garnison au nom des Etats Généraux. Ce qui déplut si fort aux Etats de Hollande & West-Frise au droit desquels on donnoit cette atteinte,

teinte, qu'ils envoiérent demander au 1618.
Conseil des principales villes de la Province, une procuration portant pouvoir aux Députez de ces Etats de s'opposer à la commission donnée par les Etats Généraux au Prince d'Orange pour casser les soldats Attendans, & de former une nouvelle union avec les Etats particuliers des autres Provinces pour s'assister mutuellement.

Reduction d'Utrecht, par le Prince d'Orange.

Cette procuration reçûë le VIII. de May, ils en envoiérent aussi-tôt le double à la ville & aux Etats d'Utrecht. Ils la firent tenir encore en plusieurs autres endroits pour solliciter cette union. Mais les longueurs que le Sénat d'Utrecht apporta dans ses délibérations sur la maniére & la forme de cette union, furent fatales au parti des Arminiens, & la principale occasion de leur ruïne. Le Prince d'Orange accompagné des Députez des Etats Généraux voulant profiter de ces divisions; s'y rendit avec ses troupes, & usa de tant de diligence, que les Etats assemblez pour cette union en furent tout déconcertez. La garnison ancienne de la ville par je ne sçai quel mouvement de jalousie contre la

1618. nouvelle qui étoit celle des Attendans, ſe rangea du côté du Prince d'Orange. Cette infidelité à l'égard des Maîtres qui la paioient, & à qui elle avoit prêté le ſerment, cauſa une dangereuſe ſédition par toute la ville. *Rumold Hoogerbetz* Penſionnaire de Leyde homme d'une probité & d'une ſuffiſance reconnuë, & Grotius Penſionnaire de Roterdam homme d'un ſçavoir éminent, envoiez de la part des Etats de Hollande & Weſt-Friſe pour maintenir les priviléges d'Utrecht, & empêcher la caſſation des ſoldats Attendans, ſoûtinrent les eſprits ébranlez pendant quelque tems. Pluſieurs membres du Conſeil, & des Etats même d'Utrecht, dont les principaux furent *Moerſbergen* & le Secretaire Gilles de Ledemberg, ſe joignirent aux deux Penſionnaires, firent prendre les armes à la bourgeoiſie, ſe ſaiſirent des principaux quartiers de la ville, où ils placérent les ſoldats Attendans. Mais comme ils manquoient d'habile commandant, le Prince d'Orange n'eut pas beaucoup de peine à les réduire. Aprés s'être rendu le maître de la ville, il caſſa les ſoldats

Attendans

Attendans, remit le bourgeois intimidé dans le devoir, dépossèda les Magistrats Arminiens, fit arrêter prisonniers Ledemberg Secretaire des Etats & quelques Sénateurs, bannit les auteurs de la sédition, & réünit la ville & le pais d'Utrecht à la Généralité. 1618.

Changement dãs la forme du gouvernement de la République où l'on donne aux Etats Généraux ce qui appartenoit aux Etats particuliers des Provinces.

Cet attentat contre les loix anciennes du pais, & contre le traité de la fameuse union des Provinces fait en 1579. fut le commencement de la grande révolution qui arriva cette année à la République de Hollande, par le changement que fit le Prince d'Orange dans la forme du gouvernement sous le nom des Etats Généraux. Ce coup avança beaucoup ce Prince dans le chemin qu'il se fraioit sécretement à la souveraineté. Assuré des armées, des peuples, & de plusieurs Gomaristes, dont il faisoit si hautement triompher le parti, il crut qu'il étoit tems de lever enfin le grand obstacle qui traversoit tous ses desseins depuis tant de tems. Par une ordonnance de huit personnes extraordinairement assemblées à sa priére sous le nom spécieux des Etats Généraux, il fit arrêter Barne-

veld

1618. veld le XXIV. jour d'Aoust dans la cour du château de la Haye comme il sortoit de l'assemblée des Etats de la Province seul avec son Secretaire dans son carosse, selon sa coûtume. On le conduisit dans la chambre du château où l'Amiral d'Aragon Mendoze pris à la bataille de Nieuport, avoit été longtems détenu prisonnier. Le Prince envoia prendre en même-tems, & sous les mêmes ordres Hoogerbetz & Grotius ausquels on joignit Ledemberg qui avoit été arrêté dés auparavant. Mais pour Moersbergen on ne lui prescrivit point d'autre prison que sa maison dans Utrecht. Le même jour les Etats Généraux, c'est-à-dire, les huit Ministres de la passion du Prince d'Orange, pour se disculper devant le public, firent afficher un placard marquant que ces prisonniers n'avoient été arrêtez que pour s'être rendu les premiers auteurs de l'émotion arrivée à Utrecht, & & d'une autre entreprise qu'on ne nommoit pas, mais qu'on jugeoit tres-préjudiciable au pais. Les Gomaristes joignirent à ces prétextes deux vieilles calomnies de François Aerssens contre

Barneveld est arrêté avec Hoogerbetz & Grotius.

tre Barneveld, & que les Huguenots 1618.
de France ne furent pas honteux de répandre dans leurs consistoires; l'une qu'il méditoit de rendre la Hollande Papiste; l'autre, qu'il cherchoit les moiens de rétablir la domination Espagnole. Le Prince de son côté pour se garantir de la haine que pouroit lui attirer le changement étrange qu'il fit du gouvernement par la violence des armes, se couvrit du nom des Etats Généraux qu'il faisoit passer pour les conservateurs de la République. Ces Etats n'avoient aucune jurisdiction sur les sujets particuliers des Provinces; & moins encore sur ces illustres prisonniers qui étoient ou Membres, ou Députez des Etats de leurs Provinces, ou sur aucun des Senateurs, Magistrats & Officiers destituez de leurs charges, contre toute forme de procés & de justice, & malgré les Etats de Hollande & des autres Provinces leurs uniques Seigneurs & Superieurs.

VII. Le Roi de France veut remettre

LA NOUVELLE de tant de violentes entreprises donna du chagrin au Roi & à toute la Cour de France, où l'on aimoit le bien des Provinces-Unies

1618. avec autant de ſincerité qu'on avoit fait ſous le regne précedent. Le Roi ſur l'avis que ſon Ambaſſadeur du Maurier lui avoit donné du deſordre que les partis animez cauſoient de jour en jour dans les Etats, avoit cherché dans ſon Conſeil quelques mois auparavant les moiens de prévenir la ruine de cette République qui ſembloit inévitable. Il avoit enſuite dépêché extraordinairement à la Haye le Sieur de Boiſſiſe ancien Conſeiller d'Etat, dont la prudence & l'experience s'étoient fait connoître dans ſes ambaſſades d'Angleterre, de Suiſſe & d'Allemagne. Boiſſiſe arrivé au commencement du mois d'Aouſt s'étoit joint à du Maurier Ambaſſadeur ordinaire pour travailler à la réünion des partis : & ils avoient offert pour cet effet l'entremiſe du Roi leur Maître. Mais le Prince d'Orange qui avoit d'autres vûës, & qui depuis le ſuccés d'Utrecht gouvernoit ſeul les Etats Généraux trouva le moien de détourner le coup par les pratiques d'Aerſſens.

L'union dans les Provinces.

Dépoſition des Magiſtrats de Villes.

Ce Prince pour fortifier ſon parti, & pour rendre encore plus impratiquable l'accom-

l'accommodement qu'il apréhendoit, 1618.
partit de la Haye quelques jours aprés la détention de Barneveld dans le dessein de réduire par la force des armes toutes les villes de Hollande & West-Frise au sort de celle d'Utrecht. Il démit les Magistrats des villes de Leyde, de Horn, de Delft, de Schiedam, de Schonhove, de Harlem, de Gorcum, de Goude, de Medemblic, de Voerden, de Munnickedam, & de plusieurs autres encore contre l'usage pratiqué jusqu'alors, & contre les privilléges & les loix des Provinces particuliéres. Il mit en leur place ceux qu'il sçavoit être opposez à Barneveld & aux Arminiens, ou dont il disposoit absolument. Plusieurs, outre ces changemens, furent contraintes de recevoir de grosses garnisons. Il mit 1200. hommes dans celle de Roterdam où les Arminiens faisoient plus des deux tiers des habitans. Il leur ôta la grande Eglise qu'il donna aux Gomaristes avec toutes les autres, n'en laissant que deux pour l'exercice de la Réligion Arminienne.

A son retour il fit condamner au au bannissement les principaux Mini- stres

Bannissement des Ministres

1618. ſtres & Theologiens de cette ſecte, dont les plus apparens furent ce Conrad Vorſtius qui a déja fait parler de lui dans cette hiſtoire, Pierre Bertius dont il a été fait auſſi mention, Nicolas *Grevinkhovius*, Adolphe *Venator*, Jean *Arnoldi*, ſurnommé *Corwin*, & ſur tout Jean Uytenbogart Miniſtre de la Haye homme de vie exemplaire, qui ne reſpiroit ou ne prêchoit que la charité chrétienne. Ce Miniſtre avoit été juſques-là ſi agréable au Prince à cauſe de ſon eſprit, de ſon éloquence, & de ſon habileté dans les affaires, que celui-ci non content de l'avoir preſque toûjours auprés de lui à la cour & dans les armées, il avoit voulu le mettre de ſon Conſeil. Mais parce que Uytenbogart avoit témoigné que les dogmes des Arminiens étoient plus propres pour porter les peuples à la pieté que ceux des Gomariſtes; & que les uns & les autres devoient ſe ſouffrir mutuellement pour travailler dans une union fraternelle au ſalut des ames, il avoit depuis encouru la diſgrace du Prince. Son grand crime étoit l'amitié de Barneveld, & le deſir de voir maintenir les loix du pais & le

le droit legitime des Etats de Hollande 1618.
& West-Frise usurpé par les Etats Généraux & le Prince d'Orange. Il avoit prêté sa maison à Ledemberg Secrétaire des Etats d'Utrecht pour tenir conférence avec les Pensionnaires Hogerbetz & Grotius. Cela parut suffisant pour le proscrire dans la suite, & le faire déclarer criminel de leze-majesté comme ces prisonniers, quoiqu'il n'eût eu aucune part à leurs delibérations, & qu'il eût refusé même de se trouver chez lui lorsque Ledemberg le convia d'assister à leur conférence.

Ledemberg se tue dans la prison

Ledemberg étoit celui des prisonniers qui paroissoit le moins protegé, depuis que les Etats de sa Province étoient entrez dans la généralité, & & soûmis aux volontez du Prince d'Orange. Il n'en étoit pas de même de Barneveld, de Hogerbetz & de Grotius qui furent reclamez hautement par les Etats de Hollande & West-Frise. Leurs plaintes quoiqu'autentiques & publiées dans un manifeste qu'ils avoient fait mettre au jour, ne produisirent aucun effet. Ledemberg jugeant par la maniére dont on traitoit Barneveld le pré-

1618. prémier homme de la République qu'il n'avoit rien à esperer pour lui-même, tomba dans le desespoir sur la fin du mois de Septembre. Il se tua durant la nuit de deux coups de couteau qu'il s'étoit donnez l'un à la gorge, l'autre au dessous de la poitrine. Son corps fut enterré d'abord dans l'enclos de la prison, puis déterré par ordre des Etats Généraux, & gardé dans sa biére afin que l'on pût continuer son procés avec celui des prisonniers vivans. On les laissa plus de six mois dans la prison sans leur donner de juges, nonobstant les fréquentes requêtes qu'ils firent présenter pour être ouïs dans l'interrogatoire. Ils tombérent souvent malades les uns & les autres dans ce grand intervalle, sans que l'on permît à aucun de leurs proches de les visiter.

Le Roi d'Angleterre entretient les troubles pour nuire à Barneveld.

Le Roi de France informé de ces desordres & touché de l'indignité du sort de Barneveld, donna ordre à ses Ambassadeurs de travailler assidument auprés des Etats Généraux & du Prince d'Orange, pour les porter à traiter l'affaire de leurs prisonniers avec plus d'équité & de moderation. Il commanda en particulier

particulier au Sieur de Boissise de faire des plaintes en son nom aux mêmes Etats contre un libelle diffamatoire d'Aerssens, où ce fourbe par un effet de son ingratitude ordinaire maltraitoit le Conseil du Roi & la Cour de France. Mais toute la bonne volonté du Roi Tres-Chrétien devint inutile par la partialité du Roi d'Angleterre Jâques I. qui vouloit faire le Théologien, où il ne s'agissoit que de politique. Car se croiant fort intelligent dans les controverses de la prédestination, il s'étoit entierement déclaré pour les Gomaristes par ses Ambassadeurs, & par ses lettres écrites aux Etats Généraux. Il étoit ravi, sous prétexte de proteger ces sectaires contre les Arminiens & de servir le Prince d'Orange dans ses desseins, de pouvoir nuire à Barneveld, à qui il n'avoit pû pardonner la subtilité avec laquelle cet adroit Républicain lui avoit fait ôter les garnisons Angloises des villes de Flessingue, de la Brille & de Ramekens. 1618.

CEUX qui s'opposoient le plus au dessein d'un Synode national étant ou prisonniers, ou bannis, ou dégradez de

VIII. Convocation du Syno.

1618. de leurs rangs, les Etats Généraux eurent moins de peine à faire consentir les Etats de Hollande & West-Frise & ceux des autres Provinces à la convocation de ce Synode, qui devoit représenter toute l'Eglise Belgique, & même toutes celles qui regardent Calvin & Zuingle comme leurs Patriarches. Cette convocation avoit été faite d'abord pour le premier jour de May de cette année 1618. par une déclaration des Etats Généraux donnée dés le premier de Decembre de l'année précedente. Mais les troubles la firent remettre au premier de Novembre suivant, & la ville de Dort ou Dordrecht fut marquée pour la tenuë de ce Synode. Les Arminiens voulurent faire voir la nullité de cette convocation, & pour tâcher de détruire le dessein d'un Synode national il prétendirent qu'un provincial étoit suffisant pour rémedier aux maux dont il étoit question, & que s'il ne suffisoit pas, il en falloit un qui fût œcumenique, parce que le national n'étant pas libre ne pouvoit qu'augmenter la division des Eglises. Les Etats afin de leur fermer la bouche trouverent bon de convier aussi à

de de Dordrecht.

ce

Synode les Docteurs & Ministres de toutes les Eglises Reformées de l'Europe pour assister les Deputez de Eglises Belgiques. Et parce qu'ils étoient bien-aises de garder l'ordre naturel & canonique, lorsqu'il ne pouvoit prejudicier à leurs interêts, ils ordonnerent des assemblées dans chaque Province, afin de pouvoir dire que selon les réglemens Ecclesiastiques le Synode national avoit été precedé par des Synodes particuliers ou provinciaux ; qu'on y avoit deliberé des points qui devoient être proposez dans le Synode national ; & qu'on y avoit choisi les Deputez qui devoient en être les membres. Il n'y eut point de difficulté pour l'execution de ces ordres dans les lieux où tout étoit Gomariste. Mais il s'éleva tant de contestations dans les endroits où il y avoit des Arminiens, sur tout dans les Provinces de Hollande & d'Utrecht, que les Desinteressez jugerent dés lors que le Synode national n'étoit pas libre, ni par consequent legitime ; que les Gomaristes étoient juges & parties ; & que la cause des Arminiens étoit perduë avant que d'être plaidée. 1618.

1618. Les Miniftres de ce parti qui avoient été condamnez au banniffement aprés la démiffion des Magiftrats faite par le Prince d'Orange, étoient revenus pour le Synode. Mais ces nouvelles violences firent prendre la fuite à plufieurs d'entre eux. Uytenbogart M. de la Haye fe fauva pour n'être pas témoin de l'oppreffion. Grevinchovins M. de Roterdam en fit autant, & refufa même de comparoître lorfqu'il fut cité. Ceux qui refterent dans les Synodes particuliers perdirent courage, & refuferent de députer au Synode national de leur part, voiant qu'ils ne pouvoient fournir un contre dix, & que ceux qu'on les vouloit contraindre de choifir, étoient ou Gomariftes ou ennemis de Barneveld. C'eft ce qui les obligea de protefter contre la convocation du Synode, & contre tout ce qui fe feroit à Dordrecht. Cette proteftation irrita de telle forte les Gomariftes, que fous l'autorité des Etats Généraux & du Prince d'Orange, ils dépoferent, ou fufpendirent prefque tout ce qui reftoit de Miniftres Arminiens dans ces petits Conciliabules qu'ils

qu'ils appelloient Synodes particuliers. 1618.
Il fallut pallier cette injustice, & ôter au public l'occasion de croire qu'on les déposoit pour les cinq Propositions qui n'étoient pas encore condamnées, & qui ne devoient être examinées que dans le Synode national. C'est pourquoi on publia que ces abdications ne se faisoient que pour déréglemens de meurs, ou pour soupçon de Socinianisme, choses condamnées d'elles mêmes, & dont il ne seroit pas question dans le Synode.

Cependant les Etats Généraux avoient écrit au Roi de la Grand'-Bretagne; aux consistoires des Huguenots de France; aux Electeurs du Palatinat du Rhin, & du Marquisat de Brandebourg; au Lantgrave de Hesse; aux quatre Cantons Reformez de la Suisse, sçav. Zurich, Berne, Basle, & Schaphouse; aux Comtes de la correspondance de Wetteravie, dont le principal étoit celui de Nassau; aux Républiques & villes de Geneve, de Bréme & d'Embde, pour les prier d'envoier des Députez en leur nom au Synode des Eglises Belgiques indiqué

1618. à Dordrecht. Il en vint de tous ces endroits, hors du côté de France où les prétendus Réformez n'eurent point la liberté de députer à ce Synode. Les Etats Généraux crurent d'abord que cet empêchement venoit de ce que la Cour de France s'interessoit en la cause de Barneveld & des Arminiens. Cette pensée leur fit faire de nouvelles instances auprés du Roi pour le prier de ne pas priver leur Synode de l'assistance des Eglises reformées de son roiaume, où il se trouvoit quantité de sçavans Docteurs, promettant toute sorte de satisfaction à Sa Majesté, tant pour l'affaire des Arminiens que pour la cause de Barneveld & des autres prisonniers. Le Conseil du Roi ne voulut pas examiner la sincerité de ces promesses. Mais il se contenta de faire entendre à Languerack Ambassadeur des Etats, qu'au sujet des edits de pacification donnez en faveur des Réformez en France, Henri le Grand l'ami & le protecteur de leur République, avoit fait une loi pour défendre à leurs Ministres d'aller aux synodes des païs étrangers; & de recevoir

Pourquoi les Ministres de France n'y assistent pas?

voir des Miniſtres étrangers dans les ſynodes & autres aſſemblées qu'ils tiendroient dans le roiaume pour les affaires de leur réligion. Ce réglement avoit été fait en 1598. ſur la rémontrance du ſieur *Bertier*, alors Agent du Clergé, & depuis Evêque de Rieux, non pour nuire à la diſcipline des Egliſes réformées, mais pour ôter aux Huguenots tout moien de continuer leurs ligues & leurs intelligences avec les Etrangers contre le repos du roiaume. 1618.

Les Etats Generaux dans leurs lettres de convocation envoiées aux Princes, Villes & Républiques étrangéres de leur Réligion, avoient eu ſoin de ne demander que ceux d'entre les Theologiens que l'on connoiſſoit les plus zélez pour la défenſe de l'opinion toute cruë de Calvin ſur la Prédeſtination, parce que la condamnation des Arminiens étant déja minutée, il ne s'agiſſoit que d'augmenter le nombre de leurs Juges pour autoriſer davantage la formalité. Comme on s'étoit défié des Theologiens d'Anhalt, Principauté d'Allemagne dans la haute Saxe, on avoit voulu avoir leur confeſſion auparavant

1618. ravant, pour s'assûrer de leurs suffrages. Sur le refus qu'ils firent de satisfaire à une demande si incivile & si injurieuse à la liberté Evangelique, ils furent contremandez & exclus du Synode. Les autres Députez furent envoiez avec des instructions qui les bridérent de telle sorte, qu'il ne leur fût pas libre d'aller au delà.

IX. Histoire de ce synode.

L'OUVERTURE du Synode se fit le Mardi XIII. jour de Novembre 1618. au nom des Etats Généraux qui y assistérent par leurs Députez. Aprés les préludes qui consistérent en deux prédications prononcées l'une en Flamand par *Balthasar Lydius*, Ministre de Dordrecht, l'autre en François par *Jerémie de Pours*, Ministre de Middelbourg : les Députez & les Theologiens étrangers furent solennellement introduits dans l'assemblée & placez selon la dignité de ceux qui les avoient envoiez. Les Anglois les premiers, ceux du Palatinat ensuite, aprés eux suivoient ceux du Lantgraviat de Hesse, ceux des Suisses, ceux de Genéve, ceux de Bréme, & ceux d'Embden. Les autres n'étoient pas encore arrivez. Chacun étant

en

en ſon rang, Lydius fit un Diſcours Latin qui fut ſuivi d'une priére publique pour invoquer l'aſſiſtance du Saint Eſprit. 1618.

Martin *Grégorii*, Conſeiller du Duché de Gueldres, l'un des Députez des Etats Généraux commença la premiére ſéance par une harangue qu'il fit de la part de ſes Maîtres. Il fit lire enſuite par Lydius les lettres de créance que les Etats adreſſoient au Synode pour autoriſer leurs Députez au nombre de *dix-huit*, qui prirent pour leur Secretaire *Daniel Heinſius*, Profeſſeur en Hiſtoire & Bibliothecaire de l'Univerſité de Leyde, homme diſtingué par ſon ſçavoir.

Le lendemain ſe tint la ſeconde ſéance au matin & la troiſiéme aprés midi. Dans la ſeconde les Députez des Provinces particuliéres des Païs-bas ou plûtôt des Synodes provinciaux, préſentérent leurs lettres de créance. Ils ſe trouvérent ſix du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen tous Gomariſtes; *douze* du Comté de Hollande ſçavoir, ſix de Nort-Hollande, & ſix de Sud-Hollande, tous Gomariſtes; *ſix* de Zélande tous Gomariſtes; *trois* Gomariſtes

1618. riſtes & *trois* Arminiens de la Province d'Utrecht ; *ſix* de de Friſe tous Gomariſtes ; *ſix* d'Ower-iſſel tous Gomariſtes ; *ſix* de Groningue & des Oomelandes tous Gomariſtes ; *deux* de Drente, canton ſeptentrional d'Ower-iſſel vers Groningue ; *ſix* des Egliſes Françoiſes de Hollande & Zélande tous Gomariſtes. On parla enſuite d'élire un Préſident Eccleſiaſtique du Synode, car les Députez des Etats Généraux y préſidoient pour le Civil & la police ; & de créer en même tems des Aſſeſſeurs & des Greffiers ou Secretaires. *Joſias Voſberg*, Conſeiller de la Chambre des Comtes de Zélande, & député de ſa Province, fut d'avis que l'on prît un Préſident qui ne fût d'aucun parti, & que des deux Aſſeſſeurs & des deux Secrétaires il y en eût un qui fût Rémontrant ou Arminien. La propoſition étoit équitable, mais elle ne fut pas ſuivie. On élut pour Préſident *Jean Bogerman* Miniſtre de Lieuwarden en Friſe ; pour Aſſeſſeurs *Herman Faukel* Miniſtre de Middelbourg en Zélande, & *Jacques Roland* Miniſtre d'Amſterdam ; pour Secrétaire du

du Synode *Sebastien Damman* Ministre 1618.
de Zutphen, & Festus Hommius Ministre de Leyde, dont il a déja été parlé ailleurs. Ces cinq personnages étoient suspects & recusables, parce qu'ils étoient reconnus du public pour être capitalement ennemis des Arminiens. C'est ce qui déplût à plusieurs Députez du Synode, qui bien que Gomaristes regardérent cette premiére démarche comme de tristes augures d'un conciliabule & d'un vrai brigandage plûtôt que d'un Synode légitime. Les Etats des Provinces particuliéres outre leurs Députez, avoient encore au Synode leurs Théologiens à part, dont on éxamina les lettres de créance dans cette même séance.

L'aprés midi l'on éxamina dans la troisiéme séance celles des Députez des Provinces qui avoient été presentées le matin. Celles d'Ower-issel arrêtérent un peu les Inspecteurs, parce qu'elles sembloient demander que les décisions du Synode fussent entiérement conformes aux Catechismes du païs, de même qu'à l'Ecriture Sainte, comme si l'autorité de ces catechismes étoit

égale

1618. égale à celle de la parole de Dieu. Mais on trouva encore plus à redire à celles des Arminiens députez de la province d'Utrecht, parce qu'elles ne leur donnoient pouvoir de traiter autre chose que les cinq Propositions concernant la prédestination & la grace.

Elles ne leur permettoient pas de définir ou décider, mais seulement de déliberer & d'expliquer les points contestez, avec ordre de renvoier ensuite la chose à ceux qui les avoient députez. On remit le dénouëment de ces difficultez au lendemain, parce qu'on croioit emploier le reste de la séance à voir les lettres de créance des Députez des païs étrangers. Ils n'en avoient pas qui fussent adressées au Synode (hors ceux de Genéve) mais seulement aux Etats Généraux & au Prince d'Orange: & le Président civil du synode témoigna qu'il suffisoit de sçavoir qu'ils étoient *quatre* Députez d'Angleterre, dont le premier étoit Evêque *: *trois* du Palatinat; *quatre* de Lantgraviat de Hesse; *cinq* des quatre cantons réformez des Suisses; *deux* de Genéve; *trois* de Bréme; *deux* de la République d'Embde

* George Ev-de Landavv ou de Landaff.

de dans la Frise Orientale. 1618.

Le Jeudi xv. de Novembre se tint la quatriéme séance du synode, où les Arminiens d'Utrecht députez de leur province, répondirent par écrit aux difficultez qui leur avoient été formées le jour précedent sur leurs lettres de créance : & l'on fut content de la maniére dont ils expliquérent les pouvoirs qu'ils avoient reçus pour traiter avec les autres Députez.

X. Suite de l'histoire du synode

APRE'S l'éxamen de toutes les lettres de créance, on parla de venir au point de l'affaire qui les avoit assemblez à Dordrecht : & l'on commença par lire publiquement les articles dressez dés le mois de Décembre de l'an 1617. dans l'assemblée des Etats Généraux touchant la maniére de tenir un Concile national. Le neuviéme de ces articles portoit qu'avant toutes choses on y traiteroit des cinq propositions contestées sur la Prédestination ; & que l'on y decideroit des remedes aux maux que ces contestations avoient causez. En éxécution de cet article l'on fut d'avis de citer les Arminiens au synode, mais on en limita le nombre à treize seulement,

trois

1618. *trois* de Gueldre, *sept* de l'une & de l'autre Hollande, *deux* d'Ower-issel, & *un* des Eglises Françoises ou Wallonnes. On leur ordonna sous les peines du crime de désertion & de contumace de se rendre à Dordrecht quatorze jours aprés les lettres de citation que l'on devoit envoier à chacun d'eux tant au nom du Synode qu'en celui des Députez des Etats Généraux. Cependant on donna commission aux Théologiens présens de préparer toutes leurs matiéres pour le tems de l'arrivée de ces Arminiens. Cette injustice que l'on commettoit à l'égard du parti Rémontrant fut regardée dans le monde comme une vexation indigne d'un synode légitime, & comme l'une des marques les plus sensibles d'un conciliabule. Au lieu de laisser à ce parti la liberté de choisir & de députer au Synode, on lui nomma ceux que le Président Ecclesiastique, Gomar, & leurs autres ennemis voulurent.

Le 16. de Novembre. Dés le lendemain qui étoit le jour de la cinquiéme séance du synode, l'on vit arriver à Dordrecht quatre Arminiens, paroissant non comme des accu-

sez

ſez qu'on venoit de citer devant leurs 1618.
Juges, mais comme des députez des Etats de Hollande & Weſt-Friſe pour tenir leur rang parmi les juges mêmes ou les Péres du Concile. Le plus apparent des quatre étoit *Simon Epiſcopius*, Profeſſeur de Leyde, qui avoit reçu dés le xx de Septembre ſa commiſſion des Etats de la Province pour aſſiſter au ſynode, ſuivant l'ordre donné par les Etats Généraux. Le ſynode ne voulut pas les ſouffrir en qualité de Députez, & ne permit pas même que pour achever le nombre des treize qui étoient mandez, ils choiſiſſent les plus capables d'entre eux pour défendre les cinq Propoſitions. De ſorte que dés ce jour on envoia les lettres de citation, où les noms des treize que l'on mandoit au ſynode étoient ſpécifiez. Et l'on prit pour un préjugé nouveau de l'oppreſſion du parti Remontrant cette affectation de ne faire venir que de foibles Avocats, & d'exclure les plus habiles, nommément ceux qui avoient été de la conférence de la Haye, & dont la capacité faiſoit peur au ſynode. Pour marquer encore mieux combien on étoit éloigné de les favo-

1618. favoriser, on fit venir de l'Université de Franeker en Frise le plus implacable de leurs adversaires nommé *Sibrand Lubbert* qui s'étoit déja signalé contre eux par divers écrits pleins de fiel & de malignité.

Durant l'intervalle du tems qu'on avoit accordé aux Arminiens pour venir à Dordrecht, le synode s'occupa de harangues latines & de diverses délibérations sur des points de discipline. Le lundi XIX. de Novembre se tint la sixiéme séance, où on relut les actes de la semaine précédente, sans néanmoins faire mention de la Requête que les Arminiens avoient présentée au synode le vendredi XVI. du mois pour obtenir la liberté de choisir eux-mêmes leurs députez. On ne voulut pas qu'il parût qu'on leur avoit refusé cette permission, & l'on mit la requête au nombre des piéces supprimées.

Version de l'Ecriture.

Le même jour & les quatre suivans, l'on parla de la version de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire; de la maniére de la bien traduire; & des personnes à qui l'on en devoit donner la commission. Aprés beaucoup de contesta-

testations émûës au sujet des livres apocryphes ou qui n'étoient pas de l'ancien canon, il fut résolu contre Gomar à la pluralité des voix, qu'ils seroient traduits comme les autres, & ajoûtez à la Bible aprés le nouveau Testament. 1618.

Le Vendredi XXIII. du mois l'on vit entrer dans l'Assemblée le Docteur Sibrand Lubbert qui avoit été mandé de Frise huit jours auparavant. Il fut reçu comme un homme déja tout aguerri contre les Arminiens, & il fut admis au rang des Péres du Concile, quoiqu'il fût déja reconnu assez publiquement pour un calomniateur & un médisant.

Le lendemain, jour de la douziéme séance, l'on proposa diverses questions concernant la Version Flamande de la Bible à l'usage des Hollandois. La premiére étoit de sçavoir si l'on devoit tutaier Dieu, lorsqu'il est parlé de lui en la seconde personne du nombre singulier dans les Ecritures: & si l'on devoit dire *du*, c'est à dire *toy*; ou *ghy*, c'est à dire *vous*, parlant à Dieu. Lubbert & les Députez de Frise étoient pour *du*. Ceux de Hollande, de Zélande, d'Utrecht & de Gueldres tenoient pour

1618. pour *ghy*. La conteſtation dura preſque toute la ſéance avec tant de chaleur de part & d'autre, que pluſieurs ne purent à la fin ſe tenir de rire, & que toute la vénérable aſſemblée ſe trouva entiérement déconcertée par les ſifflemens & les huées des aſſiſtans. On conclut néanmoins à la pluralité des voix que l'on diroit *ghy*. Les autres queſtions qu'on agita dans la même ſéance ſur la traduction de la Bible regardoient la maniére de tourner les noms propres de l'ancien Teſtament, & ſur tout le nom de Dieu *Jehova*, qu'on étoit en peine de traduire par celui de *Heere*, qui veut dire *Seigneur*, ou par celui de *God*, qui ſignifie *Dieu*. La ſéance ſuivante fut emploiée à choiſir & nommer des Traducteurs ou Interpretes de l'Ecriture, & des Correcteurs ou Viſiteurs pour revoir leurs verſions.

Des Catechiſmes.

Le Mardi XXVII. du mois l'on commença la queſtion des catechiſmes qui dura pendant cinq jours depuis la quatorziéme ſéance juſqu'à la dix-huitiéme. On expliqua ſur ce ſujet les divers uſages non ſeulement des Provinces-Unies, mais auſſi de l'Angleterre, du Palatinat

Palatinat du Rhin, du Lantgraviat de Heſſe, des Suiſſes, de Genéve, de Bréme & d'Embde. L'on conclut qu'on ne devoit admettre perſonne à la communion, ni même au mariage qui ne ſçût le Catechiſme; que l'on condamneroit à une amande pécuniaire les Péres & Méres qui négligeroient d'y envoier leurs enfans, & les Maîtres d'Ecole qui manqueroient à l'enſeigner avec aſſiduité. On commit même ſix Docteurs pour dreſſer le petit Catechiſme des commençans à l'uſage des Provinces-Unies. On établit en même tems trois ſortes de Catechiſmes pour les âges divers des Fidéles, & trois maniéres de catechiſer; l'une domeſtique, qui devoit ſe faire par les Parens; l'autre ſcholaſtique, par les Maîtres; & la troiſiéme Eccléſiaſtique par les Paſteurs, les Anciens, les Lecteurs & les Viſiteurs des Malades. Et l'on confia le ſoin de cette diſcipline aux Magiſtrats des villes pour la maintenir par leur autorité & leur vigilance. 1618.

Dans la ſéance dix-huitiéme qui fut le premier jour de Décembre, ceux de Nort-Hollande propoſérent une que- Baptême des Païens aux Indes.

1618. ftion qui leur avoit été envoiée des Indes Orientales par les Chrétiens qui y demeuroient : & ils en follicitérent la décifion avec inftance, parce que les vaiffeaux qui devoient porter la réponfe aux Indes étoient fur le point de faire voile. La queftion étoit de fçavoir, Si les enfans nez de Païens, étant au fervice des Chrétiens devoient être baptizez, fuppofant que ceux qui les préfentoient au baptême s'engageaffent à les élever dans la Réligion Chrétienne, & à les y entretenir toute leur vie ? Le refultat des déliberations que le Synode prit fur ce fujet, fut remis au Lundi fuivant jour de la dix neuviéme féance. On conclut à la pluralité des voix que les adultes ne devoient pas être reçus au Baptême, qu'ils ne fuffent auparavant inftruits des principes de la Réligion, & capables de faire d'eux-mêmes leur profeffion de foi : & qu'ils ne le demandaffent fans contrainte. Que pour les enfans, on ne devoit point baptizer ceux qui n'étoient pas en âge de pouvoir être inftruits, ou qui en étoient empêchez par l'ignorance de la langue, quoique d'ailleurs ils fuffent ef-

esclaves des Chrétiens & incorporez à leurs familles. Que dés qu'un esclave seroit baptizé, il devoit être mis en liberté & joüir de tous les droits des autres Chrétiens, sans pouvoir être desormais vendu comme auparavant, ni aliené, ni remis en la puissance des Païens par leurs Maîtres Chrétiens. 1618.

Le Mardi IV. de Décembre on regla dans la vingtiéme séance les qualitez de ceux des Etudians qui aspiroient au Ministére : & l'on arrêta que personne ne pourroit administrer le Baptême qu'il ne fût reçû Ministre. Le lendemain on proposa de remédier aux abus de l'Imprimerie & à la licence des Imprimeurs, qui étoit déja exorbitante en Hollande. De sorte que le Jeudi VI. du mois aprés avoir entendu dans la vingt-deuxiéme séance les avis des Théologiens Anglois, de ceux du Palatinat, de Hesse, des Suisses, de Genéve & de Bréme, le synode résolut que les Etats Généraux seroient priez de donner un Edit contre ces abus. L'Edit parut à la Haye le XXII. jour du même mois. Mais il fut aussi mal éxécuté que celui du VII. de Juillet de l'an 1615. sur

Du Ministére.

De l'Imprimerie. & des Imprimeurs.

1618. tout en ce qui concernoit les livres ſcandaleux & impies, bleſſant la Réligion, les bonnes mœurs, l'honneur des Particuliers; & les Ecrits ſéditieux contre le Gouvernement des Provinces-Unies & celui de leurs Alliez.

XI. Les Arminiens citez cōparoiſſēt devant le ſynode. DURANT la même Séance les Arminiens arrivez la veille à Dordrecht, ſuivant les ordres marquez dans les lettres de citation, comparurent devant le Synode au nombre de treize: & Simon Epiſcopius porta la parole pour les autres. On leur fit entendre d'abord que le Synode ne prétendoit pas avoir avec eux une conférence comme entre parties, parce qu'on les regardoit comme des accuſez que l'on avoit citez devant des juges pour répondre des opinions qu'on leur attribuoit. Qu'ils ſeroient admis pour propoſer leurs raiſons & défendre leur cauſe, mais qu'enſuite ils ſe retireroient durant les délibérations de l'Aſſemblée. Comme la plûpart de ceux qui avoient été citez, hors Epiſcopius, étoient peu éxercez dans la controverſe des cinq Propoſitions, ils demandérent au ſynode, qu'il leur fût permis, ſuivant la Requête qu'ils

qu'ils avoient présentée aux Etats Généraux avant que de partir pour Dordrecht, de faire venir deux de leurs confréres qui avoient été nommez dans les premiéres lettres de citation, & rayez par l'artifice de leurs adversaires dans les secondes. C'étoient *Nic. Grévinchovius*, Ministre de Roterdam, & *Simon Goulart* [1] le jeune, Ministre de l'Eglise Françoise à Amsterdam, tous deux capables de bien défendre les cinq Propositions & le parti Remontrant. Leur demande leur fut refusée de plein droit, parce que Grévinchovius & Goulart avoient été déposez de leur ministere : mais on leur permit par voie de grace de faire venir en leur privé nom ces deux Théologiens, pour les aider secrétement de leurs avis & de leurs écritures particuliéres dans la défense de leur cause. Le decret des Députez des Etats Généraux en fut expedié le Vendredi VII. de Décembre dans la vingt-troisiéme séance : & dés que la lecture en eût été faite publiquement par Heinsius Secretaire de Députez, Episcopius prononça devant le synode un grand discours au nom des Arminiens pendant

1618.

1. Il y avoit un autre Simon Goulart, Ministre à Genéve, qui étoit le pére de celui-ci.

1618. l'espace de plus d'une heure & demie. Il fut écouté de toute l'assemblée avec une attention toute extraordinaire & dans un silence qui ne s'étoit pas encore remarqué depuis l'ouverture du Synode. Aussi son discours étoit-il pathétique, plein de bon sens, d'un stile mâle & touchant, d'un latin beaucoup meilleur que celui du commun des Ministres, faisant sentir les horreurs du schisme & les avantages de l'union Chrétienne. Les Gomaristes frémirent de voir l'impression que ce discours avoit fait sur les esprits. Le Président Ecclesiastique, sur tous les autres, cherchant à chicaner Episcopius pour avoir parlé avant qu'il lui en eût accordé la permission, l'obligea de lui remettre entre les mains l'original de son discours quoique brouillé & mal en ordre, aprés l'avoir fait signer par les treize Arminiens. Son dessein étoit de faire passer cette harangue pour un discours séditieux, prononcé dans l'intention de soulever l'auditoire, & il espéroit leur en faire un crime dans le tems.

Le Synode qui voioit avec peine parmi

parmi les membres de son corps deux 1618.
Arminiens déleguez de la Province d'Utrecht, faisant la fonction de Juges comme les autres, les sollicita de quitter le siége, & de se joindre aux treize autres pour défendre leur cause commune, s'ils n'aimoient mieux renoncer par écrit aux interêts du parti. Sur les difficultez qu'ils firent d'opter, la considération dûë aux Etats de la province dont ils étoient déleguez, empêcha qu'on ne leur fist perdre leur droit. Mais par l'apprehension où l'on étoit qu'ils ne communiquassent les déliberations sécrétes du synode aux autres Arminiens, & qu'ils ne rompissent ainsi toutes les mesures des Gomaristes : on ordonna dans la vingt-quatriéme seance qu'ils s'absenteroient du Synode toutes les fois qu'il seroit question de ce qui concernoit les Arminiens. Cette résolution les fit renoncer au rang qu'ils tenoient plûtôt que d'abandonner la cause de leurs confréres : & se dépouïllant de la qualité de juges, sauf le droit des Etats qui les avoient députez, ils se joignirent aux treize comme s'ils avoient été citez avec eux. Aprés quoi il

Isaac Frederici. Samuel Neranus.

Le 1 Député d'Utrecht qui étoit Remonstrãt n'étoit pas Ministre, mais Conseiller. Ainsi

1618. il ne resta plus que des Gomaristes dans le Synode.

Il n'étoit pas conté parmi les sectateurs d'Arminius.

Le même jour qui étoit le Lundi x. de Décembre auquel se tenoit la vingt-cinquiéme séance, on somma les Arminiens de produire ce qu'ils avoient à répondre sur le sujet qui les avoit fait citer au Synode, & d'expliquer leur sentiment sur les cinq Propositions. Les Arminiens commencérent par un long Ecrit contenant les raisons qu'ils avoient de recuser le Synode, comme étant une assemblée illégitime, où les parties s'étoient fait juges contre les loix de l'équité naturelle, & les canons de l'Eglise. Ils firent voir dans ce même Ecrit que la plûpart de ceux qui composoient ce prétendu Synode, étoient coupables du schisme dont on se plaignoit ; que de notorieté publique ils étoient leurs Adversaires déclarez, & par conséquent juges incompetens. Ils proposérent ensuite douze conditions sans lesquelles ils ne pouvoient reconnoître l'autorité du Synode, ni se soûmettre à aucune de ses décisions : & ils prouvérent la nécessité de ces conditions par de longs raisonnemens & par l'autorité de plusieurs

Ils recusent le Synode & protestent de nullité contre lui.

Au-

Auteurs ; de sorte que la lecture de cet 1618.
Ecrit dura plus de deux heures. Elle mit les deux Présidens & tous les Péres du concile de si mauvaise humeur, que l'aprés midi ils se rassemblérent pour 26. séance.
prononcer contre l'Ecrit. Les Arminiens loin de se laisser intimider, donnérent le lendemain leur protestation au Synode, 27. séance.
& firent paroître autant de résolution & de fermeté que s'ils avoient été égaux en nombre à tous leurs Adversaires. Ils y soûtenoient la nullité du Synode, & y accusoient de schisme tous les Ministres & les Théologiens qui le composoient (hors ceux des païs étrangers) avec encore plus de vigueur que dans les Ecrits précedens. La vingt-huitiéme séance qui se tint l'aprés midi, & la vingt-neuviéme qui fut le lendemain matin XII. de Décembre, ne furent occupées que des delibérations que l'on prit pour censurer cette hardie protestation des Arminiens. La censure du Synode fut donnée le même jour, & par un decret des Députez des Etats Généraux, il fut ordonné que l'on passeroit outre sans s'arréter à la protestation. Et dans la trentiéme séance qui se tint l'a-

1618. prés midi, ils reçurent commandement du Président civil de tenir prêt pour le lendemain ce qu'ils avoient à dire sur les cinq Propositions, qui faisoient tout le sujet de l'assemblée du synode.

XII. Ils ne laissent pas de donner par écrit leur sentiment sur les cinq propositiõs, &c.

LES ARMINIENS sans vouloir renoncer à leur protestation ni acquiescer à la censure du Synode, proposérent au jour marqué de la séance suivante, leur opinion en dix thèses ou articles touchant la premiére des cinq Propositions qui concernoit le decret de la Prédestination divine. Ils offrirent de l'expliquer & de la défendre par l'Ecriture sainte contre tous les Gomaristes, c'est-à-dire contre tout le Synode, mais par maniére de conférence entre parties égales. On ne crut pas qu'il seroit aisé de bien comprendre cette premiére Proposition avec toutes ses suites sans voir les quatre qui suivoient. C'est pourquoi il fut arrêté le lendemain Vendredi XIV. de Décembre dans la trente-deuxiéme séance, qu'avant toutes choses les Arminiens produiroient leur sentiment sur les quatre Propositions. Ce qu'ils firent le Lundi

XVII. du mois, jour de la trente-quatriéme séance, parce que celle du Samedi avoit été occupée toute d'un grand sermon latin prononcé par *Abraham Scultet*, Professeur de Heidelberg, & député au synode par l'Electeur Palatin. La seconde des cinq Propositions, concernant l'universalité de la mort de Jesus-Christ pour tous les hommes étoit comprise en quatre articles. La troisiéme & la quatriéme qui regardoient la Grace de Dieu, & la conversion de l'Homme étoient jointes ensemble, & contenoient douze théses ou articles. La cinquiéme qui étoit de la Persévérance en comprenoit huit.

1618.

Sur le Pseaume *Laetatus sum in his*, &c.

Ils joignirent à ces articles les raisons qui les avoient obligez à parler de la matiére odieuse de la Réprobation en traitant de l'Election, quoique le Président du Synode les eût avertis de ne pas remuer ce point, sur lequel les Gomaristes appréhendoient d'être poussez. Le Président qui étoit entiérement dévoüé à ceux-ci, voulant leur donner le loisir d'imaginer quelque chose de nouveau pour chicaner les Arminiens & les traverser dans leurs démarches, fit con-

 sommer

1618. sommer les 34. 35. 36. & 37. séances à des choses étrangéres, comme à recevoir les Députez de la Vétéravie, du Comté de Nassau, d'Ecosse, qui arrivérent nouvellement au Synode ; & les plaintes des Gomaristes d'Ower-issel contre quatre Ministres Arminiens, dont deux étoient du nombre des citez au Synode. Outre cela il obligea Episcopius & ses confréres à donner au Synode leurs refléxions ou considerations sur la Confession des Eglises des Païs-bas & sur le Catechisme [1] avant que d'en venir à l'explication & à la défense des cinq Propositions.

Ils donnent leurs cõsiderations sur la Confession de foi & sur le Catechisme.

Il fallut obéïr, & le Vendredi XXI. de Décembre dans la trente-huitiéme séance les Arminiens donnérent par écrit leurs considerations sur la Confession Belgique des Réformez, qui étoit en usage dans les Provinces-Unies. Aprés quoi on les fit sortir du Synode sans leur permettre la lecture de leur Ecrit. On examina ces considerations en leur absence. On y chercha en vain de quoi leur faire de nouveaux crimes. Episcopius étant rentré dans l'Assemblée avec ses confréres répondit pertinemment

1. *C'étoit celui de Heidelberg, dont on se servoit dans les Païs-bas.*

ment à toutes les objections ; & fit voir avec sa vigueur ordinaire que le Synode, ou pour mieux dire, les Gomaristes cherchoient moins à éclaircir la verité, qu'à chicaner & vaincre. 1618.

Le Synode vacqua les jours suivans jusqu'au Jeudi xxvii. de Decembre auquel se tint la trente-neuviéme séance. Les Arminiens selon l'ordre qu'ils en avoient reçû y donnerent leurs considerations sur le Catéchisme, non pas tous en commun comme ils avoient fait sur la Confession de foi, mais plusieurs séparément, parce qu'on espéroit trouver dans cette variété de reflexions de quoi les surprendre, ou les faire contredire entre eux. Cette ruse ne fut guéres plus heureuse que toutes les violences précédentes.

Mauvaise conduite du Synode à leur égard.

Les Arminiens insistérent ensuite sur la liberté qu'on devoit leur accorder pour expliquer & défendre les cinq Propositions touchant la prédestination: & firent voir dans une longue lettre qu'ils écrivirent au Synode que cette liberté leur étoit dûë par toutes sortes de raisons, & qu'elle leur avoit été promise dans les lettres de citation. Ils envoierent

1618. envoiérent la lettre le lendemain à l'assemblée tenant la quarantiéme séance sans vouloir y comparoître. Mais on les contraignit d'y venir pour entendre la lecture d'un decret du Synode contre eux, & pour les obliger à se soûmettre dorénavant sans aucune exception aux ordonnances des Députez des Etats Généraux sous des peines ecclesiastiques & civiles, pécuniaires & corporelles. Ce dernier trait de violence pensa perdre toute la réputation du Synode, que l'on avoit voulu faire passer dans sa convocation pour une assemblée libre & canonique,& qui neanmoins devenoit de plus en plus illégitime dans sa tenuë. On n'eut plus aucun sujet de douter que ce ne fût un Conciliabule illicite & monstrueux, lorsqu'on vit les Femmes y entrer pesle mesle avec les Ministres & les Theologiens. Il y en avoit alors six à qui on avoit donné place parmi les Juges & les Péres du Concile. Ce qui scandalisa les uns, & fournit aux autres matiere de rire & de plaisanter.

Le President civil voiant que les Arminiens demeuroient fermes dans leurs

prémiéres resolutions, & qu'ils se relâ- 1618.
choient beaucoup de l'assiduité avec laquelle ils avoient assisté d'abord aux assemblées du Synode, leur fit défense de sortir de la ville sans un congé tres-exprés, même d'aller prêcher dans le faux-bourg & dans les lieux voisins, comme ils avoient fait librement jusques-là. Leur contenance uniforme déconcertoit les plus fanfarons, & la division augmentoit de jour en jour dans les déliberations qu'on prenoit pour sçavoir si on devoit les reduire par voie de fait; refuser ou limiter la liberté qu'ils demandoient de défendre leurs opinions. Il se tint sur ces difficultez deux longues séances le Samedi XXIX. de Decembre; celle du matin dura jusqu'à trois heures de relevée, & celle de l'aprés midi jusqu'à dix heures du soir, sans produire beaucoup d'effet.

La séance suivante qui étoit la quarante-quatriéme du Synode, & qu'on devoit tenir le Lundi dernier jour de l'année, fut destinée pour délasser les Peres du Concile des fatigues qu'ils avoient souffertes le Samedi dans les deux précédentes. On ne s'assembla

que

1618. que pour entendre la prédication de *Jean Polyandre* Professeur de Leyde. Mais il satisfit fort mal son auditoire. Tout y étoit trivial & sans choix, le stile bas & languissant : de sorte que l'on fut plus fatigué du sermon que des contestations du Samedi. Le Président Ecclesiastique du Synode que l'animosité contre les Arminiens tenoit étroitement lié avec lui, ne laissa pas de le remercier au nom du Synode, & de lui faire de grands complimens sur la doctrine, & l'éloquence de son discours. Ce qui fit dire tout haut à quelqu'un d'entre les Gomaristes mêmes, que *les Mulets se frotent tour à tour.*

XIII. Chagrin des Reformez de France pour ne pouvoir assister au Synode.

LES REFORMEZ de France cherchoient depuis long-tems une occasion de donner au public des marques du chagrin qu'ils avoient de n'avoir pas eu la permission de députer au Synode de Dordrecht. Ils crurent l'avoir enfin trouvée au sujet de la harangue que que les deux Ambassadeurs du Roi Tres-Chrétien avoient faite le XII. de Decembre dans l'assemblée des Etats Généraux, pour les porter à prendre des voies légitimes dans la tenuë de leur

leur Synode national : & à mieux re- 1618.
connoître qu'ils n'avoient fait jusques-là les grands services de Barneveld. Aiant recouvré cette harangue avec la réponse que les Etats Généraux y firent le XIX du même mois, tant pour remercier le Roi de ses soins, que pour se plaindre du refus qu'il avoit fait de laisser venir à Dordrecht les Députez de Charenton & des autres Eglises réformées de son roiaume : ils firent imprimer ces deux piéces pour les étreines de l'an 1619. On prit le zéle qu'ils firent paroître à répandre cet imprimé pour quelque dessein de faire murmurer & soûlever les esprits des Huguenots, qui pouvoient ignorer les loix du roiaume touchant les Synodes étrangers : & la France avoit alors plusieurs Ministres séditieux & broüillons qui travailloient secrétement à revolter ces Sectaires contre le Roi. Il parut au reste un peu suprenant que les Etats Généraux des Provinces-Unies réïterassent si souvent leurs priéres & leurs plaintes sur ce sujet à la Cour de France, & qu'ils n'en formassent aucune contre l'Electeur de Brandebourg, qui

voiez l'excuse de cet Electeur ci-aprés.

aprés

1619. aprés avoir fait embrasser leur Réligion dans ses Etats pour meriter leur alliance & leur protection, n'avoit pourtant envoié aucun député à leur Synode.

On emploie l'autorité seculiere contre les Arminiés

On avoit délegué de Dordrecht à la Haye le dernier jour de l'an pour implorer l'autorité des Etats Généraux contre les Arminiens, qui non contens de mépriser les decrets du Synode, offroient encore de combattre leurs juges, & de réfuter en pleine assemblée les chefs des Gomaristes sans en excepter Calvin, & les autres heros de la secte. Cependant on tint la quarante-cinquiéme séance le second jour de Janvier, où l'on se contenta de relire les actes précédens, & de faire quelques réglemens touchant les Universitez & les Colléges, les Professeurs & les Boursiers ou Pensionnaires des Etats. Le lendemain l'on receut la sentence des Etats Généraux du prémier du mois contre les Arminiens à qui elle fut signifiée dans la quarante-sixiéme séance. Par cette déclaration, les Etats approuvoient & autorisoient tous les actes & tous les decrets du Synode, enjoignant tres-expressément aux Arminiens de

de s'y soûmettre. Sur les instances qu'on leur fit en consequence de ces nouveaux ordres, Episcopius & ses confiéres declarerent qu'ils étoient toûjours parfaitement soûmis au souverain Magistrat, mais qu'ils n'avoient rien à ajoûter à leur derniére réponse, & aux écrits qu'ils avoient presentez au Synode. Que les Etats Généraux leurs Maîtres, quoique prévenus par leurs ennemis & mal informez de tout ce qui s'étoit passé, ne supposoient pas dans leurs édits qu'ils dussent trahir leur conscience, ou abandonner la verité. Qu'enfin la sentence des Etats n'excluoit point la liberté qu'ils demandoient depuis tant de tems, de défendre leurs opinions, & de refuter celles de leurs adversaires. 1619.

Les quinze séances qui suivirent jusqu'au XVIII. de Janvier furent emploiées à divers interrogatoires mêlez de ménaces qu'on fit aux Arminiens pour les ébranler, jusqu'à ce qu'il fut enfin resolu que l'on jugeroit sur leurs écrits, puisque l'on ne pouvoit rien arracher de leur bouche. La moins ennuieuse quoique la plus longue de toutes ces séances, fut la cinquante-

1619. cinquiéme tenuë l'aprés-midi du XI. de Janvier jusqu'à dix heures du soir, à cause de la multitude des Femmes qui s'y troverent, parmi lesquelles il y avoit quelques Dames de qualité & de bonnes Bourgeoises, ausquelles on jugea à propos de donner place sur les rangs les plus honorables du Synode,

On les chasse du Synode.

Voiant l'impossibilité de reduire les Arminiens par des paroles, il fallut recourir de nouveau à l'autorité des Etats Généraux qui donnérent le XVII. de Janvier un decret pour les exclure absolument, & les chasser du Synode, avec défense neanmoins de sortir de la ville de Dordrecht, afin qu'ils pussent se répréssenter lorsqu'on auroit besoin d'eux. C'est ainsi que ce Synode fut délivré de la presence de treize ou quinze personnes, dont la fermeté jointe à beaucoup de sagesse & de modération, avoit toûjours dérangé la gravité des Péres du Concile, parmi lesquels à la honte des Eglises Belgiques il se trouvoit plusieurs esprits bourrus & violens, qui sembloient donner beaucoup d'avantage aux Arminiens par leur emportement continuel.

Ils étoient 15. depuis que les deux Députez d'Utrecht s'étoient joints à eux.

les

Les Gomaristes devenus les maîtres du Synode n'aiant plus d'oppositions à craindre de la part des Arminiens, discoururent à leur aise sur les cinq Propositions concernant la prédestination depuis le XVIII. de Janvier & la soixante-troisiéme séance, jusqu'à la fin du Synode. Ils expliquerent comme ils voulurent, & censurerent les écrits des absens, sans les appeller pour rendre témoignage à leur pensée, & sans avoir aucun égard aux remontrances & aux manifestes qu'ils faisoient présenter de tems en tems aux Etats Généraux, au Prince d'Orange, & aux Députez du Synode, pour marquer leur innocence & la justice de leur cause. On leur donna seulement quatorze jours pour dresser tous les autres écrits qu'ils auroient à donner, tant pour l'explication & la défense des cinq Propositions, que pour la justification particuliére de leurs personnes. 1619.

Troubles du Synode, brutalitez des Gomaristes de Frise, envers ceux de Breme.

Depuis qu'on leur avoit interdit l'entrée du Synode, la confusion n'en étoit pas moins grande dans les séances. Les Theologiens étrangers, sur tout les Anglois, ceux de Bréme, & quelques

1619. ques autres, avoient peine à ſupporter les duretez d'un Bogerman qui étoit Preſident eccleſiaſtique du Synode, & les excés de Sibrand Lubbert, de & François Gomar: ils n'étoient pas beaucoup plus édifiez de la conduite des autres Theologiens des Provinces-Unies députez au Synode: & les lettres qu'ils écrivoient à leurs Superieurs & à leurs amis touchant ce qui ſe paſſoit à Dordrecht étoient remplies de plaintes contre eux. Au contraire ils ne pouvoient ſe laſſer de loüier & d'admirer dans les même lettres la patience & la vigueur des Arminiens, eſtimant au moins le mérite de ceux dont ils ne pouvoient approuver les opinions.

Ce qui augmenta encore les troubles du Synode fut la conteſtation qui s'éleva entre ceux de Friſe & ceux de Bréme. Ceux-là dont les chefs étoient Gomar, Lubbert, & Bogerman auſquels ſe joignit Scultet du Palatinat, expliquoient la prédeſtination abſoluë de la maniére la plus dure qu'on pût imaginer: ceux-ci dont les principaux étoient *Mathias Martinius*, & *Louis Crocius*, auſquels *Rodolphe Goclénius* du Lantgraviat

Lantgraviat se joignit avec quelques 1619.
autres, approchoient davantage du sentiment des Arminiens. Leurs disputes jointes à quelques divisions qui s'élevérent entre les Anglois sur la mort de JESUS-CHRIST, la Grace & la Redemption, firent un tres-fâcheux incident dans le Synode, où les plus moderez étoient obligez de regarder ces combatans plûtôt comme des gladiateurs que comme des Docteurs de l'Evangile de JESUS-CHRIST. Martinius & Crocius soûtinrent avec une douceur & une patience exemplaire les injures & les brutalitez de Gomar & de Lubbert pendant quelques séances: mais voiant que leur moderation ne servoit qu'à les irriter, ils se retirerent du Synode où ils ne voulurent plus assister: & sans l'intercession des Anglois qui avoient été presque aussi outrageusement traitez par ces furieux, ils s'en seroient retournez à Bréme, & auroient publié une apologie pour faire voir que le Synode n'étoit qu'un brigandage. Les Deputez des Etats Généraux pour sauver l'honneur des Provinces & des Eglises Belgiques, se crurent

1619. rent obligez de faire des excuſes, tant à Martinius & à Crocius, qu'à l'Evêque de Landaw chef des Anglois qui avoit été le plus maltraité aprés ceux de Bréme : mais ils ne purent adoucir la ferocité de Gomar & de Lubbert. Martinius & Crocius furent conjurez de rentrer dans le Synode & d'oublier le paſſé : ce qu'ils firent le premier de Mars aprés avoir reçû une ſatisfaction telle qu'ils l'avoient ſouhaitée.

Gomarus ſe diviſé d'avec le Synode.

Alors les Theologiens étrangers ſe réünirent de ſentiment avec ceux des Provinces touchant l'objet de la prédeſtination. Il n'y eut que Gomar qui demeura diviſé, & qui continua de ſoûtenir contre tout le Synode, que l'homme *avant ſa chute* étoit l'objet de la prédeſtination, au lieu tous les autres s'accordoient à dire que c'étoit l'homme *aprés ſa chute*.

Ecrits & fierté des Arminiens.

Cependant les Arminiens travailloient jour & nuit à multiplier les écrits qu'on leur avoit demandez pour la défenſe des cinq Propoſitions. Durant tout le mois de Fevrier, ils avoient donné beaucoup d'exercice au Synode par la lecture de ceux qu'ils lui

avoient

avoient fait présenter. Mais ils l'ef- 1619.
fraierent par la grosseur de celui qu'ils firent porter aux Députez le XIX. de Mars, & qui contenoit les défenses des troisiéme, quatriéme, & cinquiéme Propositions. Le plus robuste des hommes n'étoit pas capable de le lever d'une main; &, ce qui causoit encore plus d'étonnement, on étoit persuadé que c'étoit un ouvrage de trois semaines. On fit venir Episcopius pour lui répresenter qu'il n'étoit pas possible au Synode de lire cet écrit en six mois. Episcopius répondit que ce livre n'étoit pas pour le Synode, mais seulement pour les Députez des Etats; que ses confréres & lui ne reconnoissant pas le Synode contre lequel ils avoient suffisamment protesté, ils étoient fort éloignez de lui faire rien présenter ou lire de leur part. Les autres réparties qu'il fit ensuite au President civil du Synode qui étoit des Députez des Etats parurent si hardies, qu'on crut que les Arminiens avoient reçû nouvellement des avis secrets de quelque protection puissante, qui les rendoit encore plus fiers qu'aupara-

1619. vant. On en ſoupçonna les Ambaſſadeurs de France qui dans une ſeconde harangue avoient fortement répréſenté aux Etats Généraux le danger où ils expoſoient leur République par tant de procedures illegitimes. C'eſt ce qui fit apprehender quelque fâcheuſe revolution pour le Synode s'il tiroit en longueur. De ſorte qu'on expedia promtement ce qui reſtoit à lire des jugemens des Theologiens ſur les cinq Propoſitions pour en venir aux Canons.

XIV. Canons du Synode.

LE PRESIDENT Eccleſiaſtique aiant recüeilli tous les jugemens des colléges, c'eſt-à-dire des bandes ou claſſes des Theologiens dans leſquelles le Synode s'étoit partagé ſelon les Provinces, voulut ſe charger de dreſſer les Canons ſur la conformité de ſentimens qu'il y trouva pour les dogmes. Il chercha pour l'aſſiſter dans ce travail des gens de ſon humeur, & il n'en trouva que parmi les Députez des Provinces-Unies & du Palatinat. Il choiſit ſur tous les autres Lubbert & Gomar, que les Anglois, & les autres étrangers regardoient comme les *furies du Synode*, & qui ne laiſſoient point paſ-

ſer

ſer de ſéance ſans la troubler par quel- 1619.
que avanie nouvelle. Cette conduite offenſa les plus ſages : & ils répreſenterent ſi bien l'importance de la choſe, que le Vendredi xxii. de Mars dans les ſéances 126. & 127. où le Preſident Eccleſiaſtique avoit lû les Canons Synodaux qui étoient déja dreſſez ſur les deux premiéres des cinq Propoſitions, on y forma une oppoſition qui fit changer de meſures. Le Preſident civil & les autres Députez des Etats Généraux dans la ſéance ſuivante qui fut le Lundi xxv. de Mars, obligerent ceux qui s'étoient chargez de leur propre autorité de dreſſer ces canons à communiquer leur travail avec les Theologiens étrangers, & firent ôter cette commiſſion à Gomar & à Lubbert, qui ſeuls étoient capables de perdre la réputation du Synode.

L'on commença la lecture des Canons ſur les cinq Propoſitions le Mardi xvi d'Avril dans la 129. ſéance : & on la continua dans les ſept autres ſéances qui ſuivirent juſqu'au xxiv. du même mois. Aprés divers retranchemens & quelques additions qu'il fallut ac-

 corder

1619. corder quelquefois aux remontrances des Theologiens des Pais étrangers, & plus ſouvent à la brigue de ceux des Provinces-Unies qui ſe diſoient les maîtres du Synode, on fixa enfin le jugement définitif de tout le Synode.

Il conſiſtoit en *vingt-ſept* canons ou articles ſur la premiére propoſition touchant la Prédeſtination: Dans les dix-huit prémiers ils établiſſoient leur dogme de l'élection & de la réprobation: dans les neuf derniers ils rejettoient celui des Remontrans.

En *ſeize* ſur la ſeconde propoſition concernant la mort de JESUS-CHRIST & la redemption des hommes par cette mort: les neuf prémiers comprenoient leur dogme, & les ſept derniers celui des Remontrans qu'on excluoit.

En *vingt-ſix* ſur la troiſiéme & la quatriéme propoſitions touchant la chute, la liberté, la converſion de l'homme, & la grace de JESUS-CHRIST: les dix-ſept prémiers ſervoient à expoſer leur dogme, & les neuf autres à repreſenter celui qu'ils condamnoient dans les Remontrans.

En *vintgt-quatre* ſur la cinquiéme propoſition

proposition touchant la persévérance 1619.
des Saints : le dogme du Synode étoit contenu dans les quinze prémiers, & celui qu'il atttibuoient aux Remontrans dans les neuf derniers.

Ces Canons au nombre de quatre-vingt treize comprenoient sur les cinq fameuses Propositions la foi de toutes les Eglises Réformées ou Calvinistes qui étoient représentées à Dordrecht par leurs Députez. Il n'y manquoit que celles de Brandebourg & de France. Mais l'Electeur avoit donné par avance son consentement & son approbation à tout ce qui seroit décidé dans le Synode par une lettre qu'il en avoit écrite aux Etats Généraux vers le mois de Mars : & il avoit promis d'en faire signer tous les actes & les canons par les Ministres & les Theologiens de ses Etats. Pour ce qui est des Eglises Reformées de France, *Pierre du Moulin* Ministre de Charenton crut pouvoir suppléer au défaut des Députez qu'elles n'avoient pû envoier, par un long écrit contenant son jugement sur les cinq Propositions. Il fut lû dans les séances 143. & 144. les XXVII. & XXIX.

 d'Avril,

1619. d'Avril, puis approuvé & adopté par le Synode qui l'en fit remercier. L'année suivante au mois d'Octobre le même du Moulin assisté de Turretin l'un des Députez de Génève en Hollande, fit accepter & confirmer les Canons de Dordrecht dans le Synode national d'Alais ville des Cevennes, où s'étoient trouvez les Députez des seize Provinces des Huguenots du roiaume. On en dressa même un formulaire qu'on devoit faire signer dorénavant aux Pasteurs, aux anciens Professeurs de colléges, & à tous ceux qui voudroient être receus au ministére, ou dans les chaires des Ecoles.

XV. Sentence du Synode contre les Arminiens.

APRES que tous les Péres du Concile de Dordrecht eurent arrêté & signé leurs Canons par des souscriptions renouvellées au bas de chacune des cinq Propositions, l'on délibera sur la maniére de dresser une censure personnelle contre les Arminiens citez au Synode. Ils étoient retenus dans la ville par ordre des Etats Généraux, à qui ils avoient fait en vain présenter requête dés le XXVI. de Mars pour être renvoiez chez eux, comme inutiles

tiles au Synode aprés avoir fourni tou- 1619.
tes leurs écritures, & necessaires à leurs Eglises ou à leurs Ecoles, qui demandoient leur ministére. Dés le xxiv. d'Avril on alla aux opinions sur cette censure personnelle. Les Anglois s'en excuserent disant qu'ils n'étoient venus que pour rendre témoignage aux dogmes: & qu'étant étrangers ils n'avoient aucun droit sur la personne des Arminiens qui étoient citoiens & sujets des Provinces-Unies. Les autres Theologiens étrangers furent de même avis hors ceux de Genéve & d'Embden. Mais tous généralement se soûleverent contre les Theologiens des Provinces-Unies qui parloient de condamner les Arminiens comme ennemis de la Patrie & perturbateurs du repos public: prétendant que ce point n'étoit pas de la jurisdiction Ecclesiastique, mais qu'il régardoit le Magistrat civil. Il fallut donc réformer la sentence du Synode sur leur avis. Mais quelques corrections qu'on y eût faites, les Députez d'Angleterre, du Lantgraviat de Hesse, & de la République de Bréme ne voulurent pas

1619. l'approuver, alleguant qu'ils ne prenoient aucune part à ce qui regardoit la personne des Arminiens. Ainsi l'on fut obligé de se passer de leurs suffrages. La sentence fut dressée au nom du Synode & des Députez des Etats Généraux. Elle portoit que tout le monde seroit tenu de renoncer publiquement aux cinq Propositions ou articles des Arminiens: que les noms de *Remontrans* & de *Contre-remontrans* seroient abolis, & entierement oubliez. Elle déclaroit les Pasteurs ou Mini-
» stres qui s'étoient signalez dans ces
» partialitez atteints & convaincus d'a-
» voir corrompu la Religion, déchiré
» l'unité de l'Eglise, & causé de tres-
» grands scandales; & en particulier
» ceux qui avoient été citez au Synode
» coupables de contumace intolerable
» contre les decrets du souverain Ma-
» gistrat, & contre le venerable Syno-
» de. Que pour ces causes, le Synode
» les interdisoit de toute charge Eccle-
» siastique, les déposoit de *leurs vocations*
» & les jugeoit indignes des fonctions
» Academiques. Que pour les autres,
» il en remettoit la cause aux synodes provinciaux,

provinciaux, aux classes & aux con- « 1619.
sistoires, avec ordre d'emploier l'au- «
torité du Magistrat pour faire execu- «
ter les decrets du Synode national. «

Cette sentence fut envoiée avec les Canons du Synode aux Etats Généraux pour être revûë & autorisée avant sa publication : & le reste de la séance 138. fut emploié à examiner les opinions des deux *Geysterans* fréres [1] Ministres, l'un d'Alcmaer, l'autre d'Egmond en Nord-Hollande, qui d'Arminiens étoient devenus Sociniens & Anabaptistes. Les deux séances suivantes furent données à l'examen de la préface qu'on devoit mettre au devant des Canons. La dureté avec laquelle on y donnoit la qualité *d'Antechrist* au Pape fit revolter les Anglois qui craignoient que cette injure ne decréditât le Synode. Ils alleguerent dans leurs oppositions que la chose demandoit un plus ample examen, mais que cette discussion n'étoit pas du dessein du Synode qui ne s'étoit point assemblé contre les Catholiques Romains : qu'on ne devoit point s'arrêter à la licence de quelques Ecrivains particu-

L v liers

1 Jean & Pierre.

1619. liers qui avoient déclaré le Pape Antechrist, sans aveu & sans autorité; mais qu'aucune des Eglises Réformées n'avoit encore pris cette liberté, hors celle des Huguenots de France, qui par une espece de rétractation avoit fait ensuite retrancher cet article de sa Confession de foi. Ils ne purent gagner autre chose sinon que l'on mettroit *l'Antechrist Romain*, en faveur de ceux qui voudroient distinguer le Pape d'avec le veritable Antechrist.

Revision de la Confessiõ de foi.

Les Etats Généraux aiant témoigné beaucoup de joie & de satisfaction de voir le jugement Synodal & les Canons qu'on leur avoit envoiez, manderent au Synode qu'il seroit bon que la Confession de foi des Eglises réformées des Pais-bas fut relue & examinée en presence des Theologiens étrangers, afin de la rendre conforme à celles des autres Eglises. On fit cet examen dans la séance 144. le XXIX. d'Avril, & on le continua dans les deux suivantes du lendemain. Elle fut généralement approuvée pour la substance, & aprés quelques legéres corrections, elle fut redigée en trente-

sept

ſept articles pour être publiée de nouveau par l'autorité du Synode. Les Anglois ne jugérent pas à propos de s'oppoſer à l'article 31. qui marquoit que les Miniſtres & Paſteurs, *en quelques lieux qu'ils fuſſent*, avoient une même puiſſance & une égale autorité, étant tous Miniſtres de JESUS-CHRIST ſeul Evêque univerſel & ſeul chef de l'Egliſe. Mais ils ne purent diſſimuler que ce ſentiment étoit contraire à celui de l'Egliſe Anglicane. C'eſt ce qui obligea l'Evêque de Landaw de haranguer le Synode pour défendre l'honneur de l'Epiſcopat, & pour montrer qu'il n'y avoit jamais eu d'égalité entre les Miniſtres dans l'Egliſe, ni du tems des Apôtres ni dans les ſiécles poſterieurs. 1619.

On revit enſuite par la volonté des mêmes Etats Généraux le Catechiſme des ſept Provinces, qui étoit celui du Palatinat du Rhin. Il fut examiné dans les deux ſéances du Mercredi premier jour de Mai, & généralement approuvé hors l'article de la *Deſcente de* JESUS-CHRIST *aux enfers*, qui fut conteſté fortement par les Anglois. Les mêmes Théologiens arrétérent encore le Syno- Réviſiō du Catechiſme.

1619. de sur l'article qui concernoit la sanctification du Dimanche. Ils avoient été scandalizez pendant tout leur séjour à Dordrecht de voir la profanation qui s'en faisoit par toute la Hollande, se souvenant de l'exactitude scrupuleuse qu'on apportoit en Angleterre pour l'observation de ce saint jour. Ils prirent occasion de cet article du Catéchisme pour avertir le Synode de remédier à cet abus, & de remontrer aux Magistrats qu'il falloit au moins fermer les boutiques & défendre les marchez & les foires le jour du Dimanche. Mais le Synode pressé de finir, aima mieux remettre la chose parmi les griefs des Provinces, que l'on devoit traiter aprés que les Théologiens étrangers seroient retournez chez eux.

Censure des livres de Vorstius.

Dans la séance 149. du second jour de Mai, l'on passa à l'affaire particuliére de Vorstius qui tenoit fort à cœur aux Anglois, depuis que leur Roi Jacques s'étoit fait un point d'honneur de le perdre, ou de le faire chasser des Provinces-Unies. On ne crut pas devoir le citer devant l'assemblée, pour n'être pas obligé de tirer le Synode en longueur : mais

mais on le jugea ſur ſes Ecrits, qui furent cenſurez comme tres-pernicieux à la Religion Chrétienne, aprés que leur examen eût occupé le Synode pendant quatre ſéances. 1619.

Le Lundi vi. de Mai jour de la 153. ſéance fut choiſi pour la publication de la ſentence du Synode contre les Remontrans en général, & nommément contre ceux qui avoient été citez au Synode, & que l'on retenoit toûjours dans la ville. La cérémonie s'en fit avec une pompe extraordinaire dans le grand temple de Dordrecht, où tous les membres du Synode s'étoient rendus en ordre avec une multitude innombrable de perſonnes de l'un & l'autre ſexe venuës de divers endroits des Provinces. Elle commença & finit par deux grands diſcours que prononça le Préſident Eccleſiaſtique en forme de priére.

Publication de la Sentence.

Le Jeudi ix. de Mai l'on ſe raſſembla dans la ſalle du Synode, pour recevoir les remerciemens des Etats Généraux, qui congediérent enfin la Compagnie aprés 154. ſéances tenuës dans l'eſpace de ſix mois moins quatre jours. Les membres du Synode tant étrangers que

Fin du Synode de Dordrecht.

1619. que provinciaux, tant ecclesiastiques que séculiers aprés s'être long-tems complimentez sur l'heureux succés du Synode se retirérent en paix. Il ne resta à Dordrecht que les pauvres Arminiens qu'on y retenoit comme prisonniers, sans leur expliquer les desseins qu'on avoit sur eux. On leur avoit signifié le XXIX. de Mars un nouvel ordre des Etats Généraux renouvellant la défense qui leur avoit été faite de sortir de la ville. Cinq semaines aprés la séparation du Synode, croiant qu'on les avoit oubliez ils présentérent une troisiéme Remontrance aux Etats, où ils firent voir avec beaucoup de vigueur que la conduite que l'on observoit à leur égard, étoit contraire non seulement à la liberté & aux loix du païs, mais encore au droit public & à l'usage de toutes les nations. Cette Remontrance dattée du XVIII. de Juin eut aussi peu d'effet que les deux précedentes. Ils furent arrétez à Dordrecht jusqu'au second jour de Juillet, auquel les Etats donnérent un Edit pour approuver & faire éxécuter par toutes les Provinces-Unies les decrets & la sentence du Synode-

node National. Cet acte fut suivi de leur proscription, aprés quoi leur séjour de Dordrecht fut changé en un bannissement pour les uns, & une prison plus étroite pourles autres, avec la privation de leurs emplois, & la confiscation des biens de plusieurs. 1619.

Cette rigueur acheva de perdre la réputation du Synode qui étoit déja decrié dans l'esprit de ceux à qui le Prince d'Orange & les Gomaristes étoient indifferens. La compassion que l'on eut pour les plus foibles & les persécutez fit écouter leurs raisons plus volontiers. Et comme ils avoient déslors d'excellentes plumes[1], ils n'eurent aucune peine à les faire valoir, & à laisser à la posterité l'idée du Synode comme d'une assemblée tirannique & tout-à-fait illégitime.

[1]. *Barleus. Grotius. Vossius. Bertius. Grevius &c.*

XVI. Procés de Barneveld & sa mort.

Le Prince d'Orange voiant le Synode terminé à son gré, ne songea plus qu'à faire travailler au procés de Barneveld & des deux autres prisonniers d'Etat. On nomma des Commissaires pour les interroger. Les loix du Païs vouloient que les Prisonniers fussent jugez seulement par les Etats de Hol-

1619. Hollande & West-Frise, mais parce qu'ils avoient pris Barneveld sous leur protection par un acte public, le Prince avoit eu soin de changer dans leur corps ceux qu'il croioit capables de lui résister, pour y substituer d'autres membres de sa faction. De sorte que les interrogatoires finis, les Etats Généraux qui étoient pareillement dévouëz à ce Prince depuis le changement qu'il avoit fait dans le gouvernement de la République, choisirent dans les sept Provinces-Unies vingt-six Juges d'entre les personnes qu'ils sçavoient lui être agréables, pour achever le procés.

Ces Juges quoiqu'incompetens, & suspects pour plusieurs raisons, prononcerent contre Barneveld une sentence de mort, pour avoir conseillé la tolerance de l'Arminianisme; & pour avoir *troublé la religion & contristé l'Eglise de Dieu*, en ce qu'il avoit avancé que, selon les loix de la Réformation établies & reçuës dans le païs, *chaque Province pouvoit disposer dans son ressort du fait de la Religion, sans que les autres Provinces eussent à en connoître.* Cette maxime étoit appellée *exorbitante*

tante & *pernicieuſe* dans l'arreſt, quoique juſques-là les Hollandois euſſent fait conſiſter en elle l'un des principaux priviléges de leur liberté; & que Guillaume Prince d'Orange, pere de Maurice qui la détruiſoit, s'en fût ſervi pour refuſer l'éxercice de la Religion Catholique qu'on lui demandoit, alleguant aux Etats Généraux aſſemblez à Bruxelles, qu'il ne pouvoit rien en cela ſans l'avis des Etats de Hollande & de Zélande à qui il appartenoit d'en connoître. Les autres crimes qu'on lui objectoit dans l'arreſt, & ſur leſquels on ne voulut pas lui permettre de s'expliquer ou de ſe défendre, étoient, Qu'*il avoit abuſé quelques uns des plus puiſſans Potentats par des pratiques induës*; Qu'*il avoit donné de fauſſes instructions aux Ambaſſadeurs des Etats Généraux*; Qu'*il avoit détourné le Roi de France d'envoier les Miniſtres réformez de ſon Roiaume au Synode de Dordrecht*; Qu'*il avoit préféré les intérêts des Etats particuliers de Hollande & Weſt-Friſe à ceux des Etats Généraux*; Qu'*il avoit fait établir dans les fonctions Eccleſiaſtiques des Théologiens & Miniſtres, & dans*

1619.

Suivant le Traité d'union fait à Utrecht en 1579. art. 13.

1619. *dans le gouvernement politique des gens, devoüez à ses volontez ; Qu'il avoit emprunté le nom des Etats de Hollande & West-Frise pour tenir des conventicules & assemblées illicites ; Qu'il n'avoit point travaillé à empêcher les placarts & libelles contre l'ancienne Religion réformée ; Qu'il avoit troublé la police, & avoit donné lieu à la sédition d'Utrecht ; Qu'il avoit autorisé la levée des soldats Attendans ; Qu'il avoit voulu détourner le Synode National ; Qu'il avoit decrié le Prince Maurice, voulant faire croire qu'il prétendoit à la Souveraineté du Païs ; Qu'il avoit révélé les secrets de l'Etat ; Qu'il avoit interdit quelques officiers de leurs charges & empéché l'administration de la justice ; Qu'il avoit touché de grosses sommes de la part de quelques Princes étrangers contre son serment & son instruction sans le réveler aux Etats.*

Voila quels furent les crimes que l'iniquité des Juges instruits par François Aerssens & les autres ennemis de Barneveld, put controuver pour satisfaire la passion du Prince d'Orange. L'Ambassadeur de France [1] aiant été averti le Lundi

1. du Maurier.

di matin XIII. de Mai que la ſentence étoit prononcée, alla ſur le champ à l'aſſemblée des Etats pour faire ſurſeoir l'éxécution. On s'excuſa de lui donner audience ſous prétexte que l'heure étoit induë. Mais pour ne point manquer au commandement du Roi ſon maître, il leur écrivit une lettre fort preſſante, & les conjura par tous les égards qu'ils devoient à Sa Majeſté, *de ne pas abreger les jours du plus ancien officier de leur Etat, & d'uſer de clemence envers celui qui avoit uſé ſa vie à leur ſervice.* Le Prince d'Orange empêcha l'effet de cette lettre, ſe promettant de trouver enſuite des excuſes auprés du Roi Tres-Chrétien, & de l'appaiſer par l'interceſſion du Roi d'Angleterre, qu'il avoit fait conſentir à l'oppreſſion de Barneveld. En quoi il s'appuïoit principalement ſur l'indifférence que témoignoit pour les affaires de Hollande le nouveau Favori M. de Luines, qui ne ſongeoit alors qu'à ſa propre élevation & à l'établiſſement de ſes deux fréres.

1619. Car Boiſſiſe s'en étoit retourné.

La ſentence de mort avoit été dictée la veille qui étoit un Dimanche, afin qu'il

1619. qu'il ne manquât rien à l'irrégularité des procedures. Barneveld en aiant eu avis, écrivit sur l'heure par la permission des juges, une lettre commune de consolation à sa femme, à ses enfans, à ses gendres & à ses petits fils, pour les résoudre à souffrir chrétiennement sa séparation. Le lendemain on dressa l'échaffaut dans la cour du château de la Haye exposé à la vûë de l'appartemens du Prince d'Orange, qui fit ranger ses gardes avec trois compagnies de soldats en dedans, & sept autres compagnies par dehors, craignant le tumulte. Barneveld parut sur l'échaffaut à neuf heures du matin en robbe de damas noir accompagné du Prevôt général de la Gendarmerie, puis levant les yeux au ciel il dit : *O Dieu que devient l'homme !* Il se tourna ensuite vers les assistans, & leur dit : *Je meurs non pas en traitre, mais en fidéle compatriote, pour avoir maintenu la liberté & les droits de la Patrie.* S'étant mis à genoux sur le sable de l'échaffaut il dit à Dieu : *Seigneur, aiez pitié de moi miserable pecheur.* Aprés quoi il eut la tête abattuë d'un seul coup qui lui emporta aussi

aussi les extrémitez des doigts, parce qu'il avoit les mains jointes assez prés du menton. Le Prince Maurice voulut être le spectateur de cette éxécution, & il la considera de sa fenêtre avec une lunette : lâche curiosité, dont il fut blâmé comme s'il eût été insatiable du sang d'un vieillard de prés de soixante-douze ans, à qui il étoit redevable d'ailleurs de sa premiére fortune. Plusieurs vinrent ensuite prendre du sable teint de son sang pour le garder précieusement dans des phioles, & la foule de ceux qui avoient cette curiosité dura encore le lendemain sans qu'on osât s'y opposer. 1619.

XVII. Emplois de Barneveld & ses services rendus à la République.

Telle fut la fin du premier homme de la République de Hollande, qui mourut par l'ingratitude du Prince d'Orange & par celle des Etats, à qui il avoit rendu des services immortels pendant tout le cours de sa vie. Il étoit né le xiv. de Septembre de l'an 1547. à Amersford dans la province d'Utrecht d'une noble & ancienne famille. Il avoit été premiérement Sénateur Pensionnaire de Roterdam, & Conseiller de Guillaume I. Prince d'Orange. Aprés

la

1619. la mort de ce Prince il avoit été envoié Ambaſſadeur en Angleterre en 1585. de la part de la nobleſſe & des villes de Hollande & Weſt-Friſe. A ſon retour il s'emploia par reconnoiſſance pour la memoire du feu Prince d'Orange, à faire recevoir le jeune Prince Maurice ſon fils pour Gouverneur de Hollande & Weſt-Friſe, avant l'arrivée du Comte de Leyceſtre Anglois déclaré Stathouder ou Gouverneur général des Provinces. L'année ſuivante il fut fait Avocat Général du Païs aprés *Paul du Buis.* Cette charge étoit déſlors la plus importante & la plus onéreuſe de la République, & il ne s'y ſoûmit qu'aprés une longue réſiſtance. Ce fut de ſon tems, mais contre ſon gré, qu'elle fut qualifiée du nom de *Penſionnaire de Hollande*, ou ſimplement de *Grand-Penſionnaire*, à la difference des Avocats du Fiſc des Provinces, & des Aſſeſſeurs des villes qui portérent pareillement le nom de *Penſionnaires*, à cauſe de la penſion qu'ils recevoient du Public. Le devoir de cette charge étoit d'avoir ſoin de la conſervation des Etats; de défendre le domaine & les droits de la Patrie; de faire

Ce que c'eſt que Penſionnaire de Hollande.

faire assembler les Etats; d'y proposer 1619.
toutes choses; d'aller aux opinions; de former les résolutions; de recevoir les remontrances & les requêtes qui s'adressoient aux Etats; de les représenter en tems & lieu; d'en déliberer avec la Noblesse, comme aussi de toutes les autres affaires proposées en pleine assemblée; de déclarer la déliberation des Etats; de l'expliquer, de l'appuïer & de la confirmer par des raisons; d'en demander l'avis des villes; de faire observer ce qui étoit ordonné & arrêté dans l'assemblée. En un mot, le Pensionnaire ou Avocat Général étoit proprement le Ministre des Etats de Hollande. Et quoiqu'en cette qualité il cedât le pas aux Députez des moindres villes, c'étoit lui pourtant qui avoit le plus de credit & d'autorité, parce qu'il étoit ordinairement perpétuel [1]; qu'il étoit de toutes les assemblées; qu'il avoit le pouvoir en concluant de ne point suivre la pluralité des voix, lorsqu'elle ne s'accordoit point avec sa conscience. Il avoit séance au Conseil d'Etat de Hollande: & il étoit toûjours du nombre des Députez de sa Province à

1. *Quoique sa commission fût renouvellée de cinq en cinq ans.*

1619. à l'assemblée des Etats Généraux.

Barneveld exerça cette charge pendant l'espace de trente-trois ans. En y entrant il avoit trouvé toutes les affaires dans un desordre général causé depuis la mort du Prince d'Orange, par les divers attentats du Comte de Leycestre son successeur & de ses créatures, par les séditions & revoltes des villes, par la dissension des provinces, & par le progrés des armes des Espagnols. Il remedia lui seul à tous ces maux en tres-peu de tems par son courage & sa capacité. Il découvrit par son industrie & traversa avec beaucoup de succés tous les desseins pernicieux de ce Comte: & il garantit le Prince Maurice de ses embûches. Il rétablit les Etats de Hollande & West-Frise dans leur premiére dignité & dans divers droits ou priviléges perdus ou contestez. Il prévint par une sagacité & une pénétration fort heureuse les desseins d'une paix que les Anglois traitoient secrétement avec les Espagnols à la ruine de la République Hollandoise: & il rompit ce coup fatal aiant trouvé moien de faire tomber entre ses mains les transactions &

autres

autres instrumens de cette perilleuse négociation. Il fut tres-particuliérement consideré des Rois & Princes de son tems, qui le regardoient comme l'ame & le génie de la République. Il fut même emploié en diverses rencontres par le Roi de France Henri le Grand, par Elizabeth Reine d'Angleterre & Jacques I. son successeur, par le Roi de Suéde, par les Electeurs Palatin, de Brandebourg, & de Cologne. Ses ambassades & députations furent toutes également glorieuses & utiles à la République. Des cinq ambassades roiales dont il s'acquitta, il y en eut quatre qui furent remises entiérement à son jugement. Il fut le principal auteur de toutes les alliances que fit la République avec les Souverains. Aiant trouvé la République dans la derniére nécessité, il lui fit préter en differentes fois, & souvent sur sa simple parole, plus de vingt-cinq millions qu'il trouva moien de faire ensuite acquitter. Il rétablit les finances, réduisit les rentes à un denier tres-avantageux pour l'Etat, fit augmenter les receptes & les revenus publics, contraignit les Trésoriers gé-

1619.

1619. néraux & les autres contables de rendre leurs contes tous les six mois. Il emploia quatre ans entiers à etablir la Compagnie des Indes Orientales, dans la vûë de procurer à la Hollande tous les avantages que les Espagnols & les Portugais retiroient du commerce. Il avoit entrepris aussi l'établissement de celle des Indes Occidentales, pour n'être pas inferieur en ce point aux Anglois: & ce fut sur ses projets que la chose s'executa quatre ans aprés sa mort. En un mot, il rendit la République si puissante, si riche & si florissante, qu'il pouvoit dire que l'aiant trouvée de bouë, il la laissoit de marbre. Il n'eut pas moins de part aux succés de la guerre. Souvent il entretint les soldats dans l'obéïssance par sa seule autorité: & il maintint toûjours la correspondance entre le Prince Maurice & les Etats Généraux, les Etats Provinciaux, les Officiers & les Magistrats. En 1572. il fut le premier des trois Avocats de la Cour, qui reconnurent le Prince Guillaume son pére pour legitime Gouverneur de Hollande: & depuis ce tems il le servit & toute sa famille avec une af-

fection

fection & une constance qui fut à toute épreuve. Il forma son fils Maurice qu'il ne trouva d'abord que soldat, mais qu'il rendit grand capitaine & bon politique. Non content de l'assister continuellement à la Haye, & de maintenir dans toutes les Provinces l'autorité de son gouvernement, il fut le trouver au camp jusqu'à trente-six fois, & demeura souvent auprés de lui des mois entiers pour l'instruire de toutes choses. Mais comme il n'avoit pour but que le bien & l'honneur de sa patrie, la conservation de la liberté publique, la défense des domaines, des droits, & des jurisdictions legitimes des provinces & des villes, il ne voulut jamais sacrifier le moindre des interêts de la République à la passion de ce Prince, qui sous le nom de Protecteur devenoit insensiblement le plus dangereux ennemi de l'Etat. Ce fut principalement depuis l'heureuse negociation de la Tréve avec l'Espagnol, que ce Prince voiant échoüer ses desseins secrets sur la souveraineté des Provinces par la vigilance & la fidelité incorruptible de Barne- 1619.

1619. veld, oublia enfin ce qu'il lui devoit, & conçut cette haine, qui ne finit que par la mort de cet illustre Républicain. Barneveld qui étoit d'ailleurs devenu à charge à ses compatriotes par la multitude & l'importance de ses services qu'ils ne pouvoient reconnoître, & aux méchans par l'intégrité & l'innocence de sa vie.

Hoogerberts & Grotius condamnez à une prison perpetuelle. Haen banni, &c.

Le Prince d'Orange satisfait de la mort de Barneveld n'osa solliciter celle des autres Prisonniers d'Etat, craignant de s'attirer la haine générale du païs. Il chercha les moiens non pas de les faire absoudre comme innocens, mais de les porter à demander leur grace en se reconnoissant criminels. Il fit même conserver l'échaffaût & retint les trois bourreaux à la Haye pour intimider les parens & les amis des Prisonniers. Cette adresse ne réüssit pas. Ainsi Hoogerbets Pensionnaire de Leyde, & Grotius Pensionnaire de Roterdam furent condamnez à une prison perpetuelle, & envoiez au château de Louvestein prés de Gorkum en Sud-Hollande à la pointe de l'isle que font le Vahal & la Meu-

se

ſe. Le corps de Ledemberg Secretaire 1619.
des Etats d'Utrecht qui s'étoit défait dans la priſon l'année precédente, fut pendu dans ſa biére à une potence. Pour Moerbergen Conſeiller d'Utrecht, il fut obligé ſeulement de ſe retirer à ſa maiſon de campagne qu'on lui donna pour priſon, parce que s'étant laiſſé attendrir aux larmes de ſa femme & de ſes enfans, il avoit fait quelque ſoûmiſſion approchante de celles qu'on avoit tâché en vain d'arracher de Hoogerbets & de Grotius. *Vander-Haen* dit *Hanius*, Penſionnaire de Harlem, homme d'une probité auſſi reconnuë que celle de Hoogerbets fut banni pour quinze ans, avec la confiſcation de la moitié de ſes biens. Il ſe retira prés du Duc de Holſtein, qui le mit dans ſon Conſeil, & en fit le Miniſtre de ſon état. On étoit reſolu de proceder auſſi contre le fameux Miniſtre Uytembogaert qui avoit été de tous les conſeils de Barneveld ſur l'affaire des Arminiens. Mais il avoit eu la précaution de ſe retirer à Anvers ſous la protection des Archiducs. Les juges ne laiſſérent pas de

1619. le citer à la Haye, pour répondre ſur les chefs d'accuſation dont il étoit chargé. La citation ſe fit même au ſon de la cloche. Mais aiant refuſé de comparoître, il fut condamné au banniſſement perpetuel, & tous ſes biens confiſquez.





HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE QUATRIE'ME.

1619.

I.

Batavia devient la capitale de la Hollande Orientale dans les Indes.

SI le ſort des Hollandois étoit à plaindre au milieu des ſept Provinces & dans le centre de leur République, on peut dire qu'ils trouvoient de quoi ſe conſoler par le ſuccés de leurs affaires dans les Indes Orientales. Ce fut cette année qu'ils ſe mirent en poſſeſſion de la fameuſe ville de *Batavia* dans l'iſle de Java, & qu'ils en firent le rendez-vous de leur

1619. commerce, & le siége de toute cette puissance que la Compagnie des Indes Orientales exerce au delà du cap de bonne espérance. Cette ville qui est aujourd'hui l'une des plus belles & des plus florissantes de l'Asie, n'avoit rien de considerable que son abord au commencement de nôtre siécle. Elle s'appelloit premiérement *Kalappa*. Mais en 1607. ce nom lui avoit été changé contre celui de *Jacatra*, lorsque Mathelief Amiral Hollandois dont il a été fait mention au commencement de cette Histoire vint mouïller l'ancre devant cette place. Elle étoit bâtie alors à la maniére du païs, à quinze lieuës de Bantam, fermée d'une muraille fort épaisse & d'une pierre rouge tres-dure. Les maisons y étoient de paille, mais entourées d'une haye de bois. Quoiqu'elle fût fort petite & assez deserte, elle ne laissoit pas d'avoir son Roi. Le palais de ce Prince étoit fait de cannes, & composé de plusieurs allées. Il se mêloit de faire également la guerre & le commerce. Mais toute son armée étoit renfermée dans quatre grandes galéres, dont le bas étoit occupé par des ra-

meurs,

meurs, & le haut par des ſoldats : & ſon commerce ne conſiſtoit que dans le trafic du poivre que lui produiſoit le peu de païs qu'il poſſedoit. La Compagnie des Indes Orientales avoit fait avec lui un accord touchant ce commerce. Mais voiant qu'il ne tenoit point ſa parole, & qu'il augmentoit tous les jours l'impôt des marchandiſes par le changement du prix dont ils étoient convenus : ils crurent qu'il falloit prendre des ſuretez contre lui, & ils firent bâtir un fort pour le ranger & le mettre à la raiſon. Cette entrepriſe donna quelque jalouſie aux Anglois qui negocioient auſſi pour lors avec les marchands de Jacatra : & la jalouſie fit naître entre les deux nations une diſcorde qui dégénéra peu aprés en une guerre ouverte. Il fallut en venir aux mains. Le combat ſe donna entre les deux flottes prés du port de Jacatra, & dura plus de ſept heures. Les Hollandois moins forts de quatre vaiſſeaux que les Anglois furent obligez enfin de plier : & ils ſe retirérent fort maltraitez vers l'iſle d'Amboina parmi les Molucques pour s'y radouber & y prendre du renfort. Cet 1619.

1619. accident fit paſſer le Roi de Jacatra appellé *Vidurc Rama* du côté des plus heureux, & renoncer à l'alliance des Hollandois pour ſe joindre aux Anglois.

Guerre des Hollandois contre les Anglois à Java.

Les Hollandois avoient alors deux forts ou maiſons prés de la ville, l'une du côté du midi appellée la loge de *Naſſau*, l'autre au Nord nommée le fort *Maurice* tout recemment bâtie, qui n'étoit pas même entierement achevée. Ces deux maiſons avoient ſur le rivage de la mer vers le Nord une courtine paliſſadée de neuf pieds de hauteur, & de ſept d'epaiſſeur, mais ſans parapet, & par conſequent ouverte à l'ennemi. A l'Orient il y avoit trois baſtions munis de dix-neuf pieces de canon. L'un étoit ſur une éminence qui donnoit ſur la ville, & qui n'étoit pas encore achevé. Le ſecond qui commandoit la riviére du côté du Nord joignant le fort *Maurice* avoit une eſpece de retranchement, paliſſadé ſuffiſamment pour reſiſter à l'aſſaut, mais trop bas pour mettre ſon monde à l'abri des coups de mouſquet. Le troiſiéme baſtion qui étoit au Nord-Eſt d'une hauteur égale à la courtine paliſſadée, avoit pour

pour tout parapet un toit de bois qui servoit contre la pluie, & pour tout retranchement un peu de terre élevée, où il y avoit sept pieces de canon. Voilà en quoi consistoient toutes les fortifications de la demeure des Hollandois, au lieu que la ville de Jacatra étoit pourvûë d'une tres-epaisse & tres-forte muraille aiant au dedans une éminence tres-avantageuse, où l'on avoit planté quantité de grosses pieces de canon: & que le magazin des Anglois avoit un fort bon retranchement, fait de cables, de bois, & de terre, pour en empécher l'entrée à l'ennemi. 1619.

Ces derniers furent les premiers à faire leurs décharges sur les Hollandois, dont toute la force ne consistoit qu'en 240. hommes armez, parmi lesquels il y avoit quatre-vingts Negres. Les Insulaires du lieu se joignirent aux Anglois. De sorte que les Hollandois prenant cette insulte pour une déclaration de guerre, firent une sortie vigoureuse, attaquerent le quartier des Chinois, & y mirent le feu. Ils brûlérent même le Fort d'où les Anglois tiroient: & aprés avoir fait sauter leur magazin, ils

1619. se rendirent enfin maîtres du bastion qu'ils avoient sur la riviére.

Cependant la flote Angloise conduite par *Thomas Dael* parut devant Jacatra : ce qui obligea le Surintendant des Hollandois nommé *Jean Pieter-zoon Coen* à monter aussi sur ses vaisseaux avec le monde qu'il put ramasser. C'étoient tous vaisseaux chargez & par consequent fort peu propres à combattre ; outre qu'ils n'étoient que sept, au lieu que les Anglois en avoient onze bien équippez en guerre. Coen pour tâcher de prevenir un siége dont l'évenement ne pouvoit être que tres-fâcheux, mit à la voile d'abord pour aller au devant des Anglois, & se fit connoître à eux. Mais comme le vent étoit contraire, il lui fut impossible d'arriver sur eux, & il se tint à la portée d'un demi coup de canon. Les Anglois mirent d'abord leur banniére rouge, & par un Trompette ils sommérent les Hollandois de se rendre, les menaçant de fondre sur eux en cas de refus. Coen n'aiant répondu que par le canon, le combat se donna le premier jour de Janvier de l'an 1619. Mais la tempête separa les flotes

flotes, aprés quoi les uns & les autres se perdirent de vûë. Coen tira du côté de l'isle d'Amboina, & les Anglois vers la ville de Jacatra où ils furent renforcez de sept autres vaisseaux, outre 4000. hommes de troupes auxiliaires que les Insulaires de Java leur amenerent de la ville de Bantam. 1619.

II.

AINSI les Hollandois se trouverent assiégez par mer & par terre dans leur fort, dont ils avoient neanmoins avancé les ouvrages de telle sorte qu'ils se croioient en état de pouvoir se défendre, aiant déja poussé leurs travaux jusqu'a un quatriéme bastion. Dans cette resolution *Pierre Vanden-Broecke* qui commandoit dans la place en l'absence de Coen, fit dresser une grosse batterie sur tous les bastions, & foudroia la ville de Jacatra. Ce desordre étourdit tellement le Roi Rama qu'il demanda la paix sur le champ. Elle fut concluë comme la souhaitoient les Hollandois qui s'obligerent de lui donner 8000. patagons. On commençoit de part & d'autre à jouir des fruits de cette paix lorsque le Roi convia Vanden-Broecke de le venir voir.

Suite de la guerre des Hollandois contre les Anglois à Java.

1619. voir. Les Hollandois qui n'avoient pas grande opinion de la bonne foi des Insulaires de Java, & qui avoient déja éprouvé l'infidelité du Roi, firent difficulté de laisser aller Vanden-Broecke dans la ville, jusqu'à ce que le redoublement des protestations d'amitié que donna ce Prince les fit enfin consentir à sa volonté. A peine fut il arrivé dans le palais, qu'on le saisit & qu'on le jetta dans une prison affreuse pour le contraindre par l'horreur & la misere de cet état à rendre incessamment la place, avec menaces de la mort la plus cruelle en cas de refus. Ce premier essai n'aiant pas réüssi, on le mena la corde au coû sous le canon des Hollandois. Mais loin de porter les siens à commettre la lâcheté dont on le sollicitoit, il les encouragea à demeurer fermes. Ce qui obligea ceux de Jacatra de le resserrer dans sa prison.

Dael qui commandoit les Anglois voulut profiter de la disgrace de Vanden-Broecke: & pour venir à bout de ses desseins sans exposer son monde, il fit jetter dans la place des Hollandois des lettres attachées à des fléches pour leur

leur faire connoître ses intentions. Il 1619.
marquoit dans ces lettres que s'ils ne se rendoient incontinent, il se déclaroit innocent du sang qui seroit répandu; qu'il avoit déja fait planter seize coulevrines contre le fort *Maurice*; & qu'il alloit dresser une seconde batterie du canon qu'il devoit faire venir de sa flote pour achever de le mettre à bas. Le lendemain il leur en écrivit de secondes par lesquelles il promettoit de tout épargner, s'ils prévenoient les extrémitez: & il faisoit esperer deux mois de paie par avance, outre ce qu'on devoit du passé, à tous ceux qui voudroient entrer dans le service des Anglois: que s'ils refusoient cette proposition, les batteries étoient prêtes à joüer, & que tout se préparoit à un assaut général. Les Hollandois n'avoient de la poudre que pour un jour ou deux, & ils voioient que leur ennemi avoit une puissante flote à la rade. Ils étoient d'ailleurs fort affoiblis des travaux & des veilles qu'ils avoient été obligez de doubler à cause de leur petit nombre: & ils n'avoient encore pû tellement remplir de terre le fort

Maurice

1619. *Maurice* qu'il pût être à l'épreuve du canon. Ces conſideraiions jointes à celles de l'abſence de Coen, & de la détention de Vanden-Broecke les firent reſoudre d'accepter le parti qu'on leur offroit. La capitulation portoit que les Anglois auroient la place avec l'artillerie & les munitions de guerre : Que les marchandiſes, les deniers & les joiaux ſeroient au Roi : & que les Anglois fourniroient aux Hollandois un vaiſſeau avec deux pieces de canon, cinquante mouſquets, un baril de poudre, & des vivres pour ſix mois, afin d'aller à Coromandel.

Les Hollandois étoient ſur le point de rendre la place, lorſqu'il arriva un accident imprévû qui fit changer la face des affaires. Vanden-Broeke avoit fait prier ſecretement le Gouverneur de Bantam d'agréer qu'il fût ſon priſonnier plûtôt que celui des Anglois ou du Roi de Jacatra, juſqu'au retour de Coen qui ne manqueroit pas de reconnoître ce bon office. Le Gouverneur écouta volontiers cette propoſition, & il n'eut pas plûtôt appris le traité qui s'étoit fait entre le Roi Rama,

les

les Anglois & les Hollandois, qu'il envoia *Dommagon* l'un de ses officiers avec 2000. hommes pour secourir ces derniers. Dommagon usa d'une si grande diligence qu'il surprit Rama : & aiant posté ses gens autour du palais de Jacatra, il demanda à lui parler & lui presenta une lettre de la part du Gouverneur de Bantam. Le Roi ouvrit la lettre, & pendant qu'il lisoit, Dommagon tira un poignard & le lui appuiant sur le sein, il le menaça de la mort s'il ne mettoit le sceptre bas. Le Prince épouvanté de cette action comme s'il eût été frapé de la foudre, s'abandonna sans resistance à la discretion de Dommagon : & prenant avec lui ses femmes & son fils aîné il se retira dans le cœur du pais. Lorsqu'on le vit si facilement dépoüillé & chassé de son roiaume, on ne put avoir que du mépris pour lui : & la misere le poursuivit de telle sorte, qu'il fut obligé d'aller avec une méchante nacelle à la pêche sur la côte meridionale de l'isle de Java pour gagner sa vie. 1619.

Dommagon fit à l'instant ranger ses troupes autour du fort des Hollandois qui

1619. qui voiant un renfort si inesperé, renoncerent à la capitulation qu'ils avoient faite avec les Anglois. La guerre se ralluma, & les Hollandois avec le secours de Dommagon se défendirent si vaillamment que les Anglois se virent enfin déchûs de toutes leurs esperances. Vanden-Broeke avant que de se donner à Dommagon pour aller suivant sa parole se rendre prisonnier du Gouverneur de Bantam, ordonna que la forteresse des Hollandois seroit nommée dorénavant *Batavia*, & il en fit écrire le nom en grosse lettre sur la porte. Coen qui en étoit le Gouverneur arriva des Molucques le xxv. jour de Mars suivant, avec dix-sept voiles & des troupes fraîches : mais il fit effacer l'inscription, soit qu'elle ne fût pas à son goust, soit que par jalousie il fût fâché que son lieutenant l'eût prévenu, soit enfin qu'il reservât le nom de *Batavia* pour la ville même de Jacatra. Le lendemain de son arrivée, il mit à terre 1200. hommes tant soldats que matelots qui entrerent dans Jacatra, la ravagérent toute & la desolérent sans y laisser une seule maison sur pied.

Delà

Delà il marcha vers Bantam avec son armée pour demander au Gouverneur du lieu Vanden-Broeke avec soixante & dix autres prisonniers. Le Gouverneur se trouvant le plus foible fut obligé d'accorder ce qu'il lui étoit dangereux de refuser. Cependant les Anglois qui avoient eu avis de la venuë de Coen avoient fait emporter tout leur canon, & s'étoient retirez eux-mêmes de la rade de Jacatra avant que les Hollandois y fussent retournez de Bantam. La paix se fit ensuite entre la Compagnie Orientale des Anglois & celle des Hollandois. Elle fut arrêtée le IX. jour de Juin. Dés le lendemain les Hollandois travaillerent à rébâtir la ville tout de neuf, & Coen consentit qu'elle portât le nom de Batavia. On en aggrandit l'enceinte beaucoup au delà même des forts de Nassau & de Maurice que les Hollandois y occupoient auparavant ; on y rendit les ruës spacieuses ; on y fit des canaux presque partout, & on y planta des arbres à l'ombre desquels on pût aller en bateau. Ces canaux étoient intarissables, & couloient une eau clai-

1619.

Description de Batavia.

re

1619. re venant de deux riviéres, dont l'une traverſoit la ville, & l'autre arroſoit les murailles. La citadelle fut bâtie en quarré ſur la mer du côté de l'Orient d'eté. On lui donna de longueur prés de 70. verges d'Allemagne, & preſque autant de largeur. Elle fut environnée d'un large foſſé rempli de l'eau de la grande riviere, & accompagnée de quatre gros baſtions aux quatre pointes avec un cinquiéme pour la défenſe du pont qui conduiſoit à la ville. Les fortifications de la ville ne furent pas moins régulierement pratiquées que celle du château. On y fit outre d'épaiſſes & fortes murailles de brique dix-huit baſtions avec diverſes redoutes, de ſorte qu'en moins de dix ans elle ſoutint deux ſiéges de 150000. hommes avec beaucoup de ſuccés. La ville s'eſt depuis merveilleuſement accruë & embellie par la magnificence de ſes bâtimens. La Compagnie des Indes aux dépens de laquelle elle fut bâtie en fit auſſi tôt la capitale de la Hollande Orientale. Le Général de la Compagnie y fixa ſa réſidence, & ſe logea dans le château

ave

avec toute sa cour & son conseil. On établit dans la ville deux Cours souveraines dans l'une desquelles on devoit traiter avec le Gouverneur, qui n'étoit autre que le Général des affaires de la societé publique concernant la paix, la guerre, les alliances & le commerce. L'autre étoit la Cour de justice où l'on devoit expedier les causes & les procés des particuliers. Le commerce de Batavia devint en tres-peu de tems le plus considerable des Indes & de toute l'Asie : il n'est presque point de jour que l'on n'y voie aborder des vaisseaux des côtes de Malabar, de Coromandel, de Bengala, de Malaca, des Molucques, des Philippines, & de tous les autres endroits des Indes, outre ceux qui arrivent continuellement de l'Europe. 1619.

III. Guerre d'Allemagne pour la Couronne de Boheme. Les Hollandois vont au se-

La treve dont les Etats se servoient utilement pour rétablir les affaires de la République, & principalement les finances que la guerre contre l'Espagnol avoit épuisées, devenoit de plus en plus à charge au Prince d'Orange, dont l'humeur guerriere demandoit toûjours de l'occupation. Aux

differens

1619. differens sur la succession de Cléves & de Juliers, qui lui avoient donné d'abord de l'exercice, avoient succedé les troubles domestiques des Provinces-Unies, qui le tinrent en mouvement jusqu'à la mort de Barneveld, & la proscription totale du parti Arminien. Ces troubles assoupis, il n'étoit plus question que de lui chercher de quoi l'occuper pour moderer l'impatience qu'il avoit de voir expirer la tréve.

Secours de l'Electeur Frederic Palatin.

Ce Prince crut trouver moien de se satisfaire dans l'occasion que lui presentoit la guerre d'Allemagne excitée depuis peu entre les Catholiques & les Protestans. Elle avoit commencé par les troubles de Bohéme, où les Hussites, & les Protestans las d'obéïr à des Rois Catholiques, avoient secoüé le joug des Empereurs Mathias & Ferdinand II. sous le nom d'Etats Généraux, & avoient élû pour leur Roi Frederic V. Electeur Palatin du Rhin. Cette élection déconcerta d'abord les mesures que les Etats des Provinces-Unies avoient prises à la premiére nouvelle de ces troubles, pour augmenter le nombre des Républiques de l'Europe, &

& affoiblir insensiblement les Etats Monarchiques. Ils avoient envoié dés le commencement offrir leur assistance aux rebelles de Bohéme ; & avoient même fait solliciter diverses Provinces voisines pour profiter de l'occasion en s'unissant dans la vûë de se procurer mutuellement une liberté commune, & de renoncer à l'autorité de leurs maîtres les plus legitimes. Mais aiant reconnu que les rebelles cherchoient moins à devenir libres qu'à changer de maître, il fallut recourir à d'autres moiens pour faire diversion à la puissance de la maison d'Autriche. L'Electeur Frederic à qui l'on presentoit la Couronne de Bohéme étoit leur allié; mais plus que cela, il étoit encore neveu du Prince d'Orange Maurice, & fils de Louise Julienne de Nassau que le Prince Guillaume I. avoit euë de son troisiéme lit. Ces considerations d'alliance & de parenté assurerent au nouveau Roi le secours des Provinces-Unies & du Prince Maurice. Mais celui-ci portant ses vûës bien au delà des intentions des Etats, espera beaucoup du succés de cette roiauté pour l'accomplissement

1619.

1619. complissement des desseins qu'il avoit sur la souveraineté des Provinces unies, ausquels il ne croioit plus trouver d'obstacle aprés avoir fait ôter Barneveld de ce monde. Il ne se contenta pas d'exhorter secrétement son neveu à retenir la Couronne de Bohéme contre le sentiment du Roi d'Angleterre son beau-pere qui l'en détournoit : mais il leva des troupes pour aller au Palatinat contre les ennemis de ce Prince, & l'aider à se maintenir dans sa nouvelle dignité.

Cependant les Archiducs Gouverneurs des Pais-bas Catholiques interessez tres-particuliérement dans la cause de l'Empereur Ferdinand [1] que l'on dépoüilloit du roiaume de Bohéme, envoierent pour sa défense une armée de 26000. hommes de pied & 4000. chevaux dans le Palatinat sous la conduite du Marquis de Spinola. De sorte que les Espagnols & les Hollandois se trouverent encore une fois engagez les uns contre les autres à faire la guerre dans deux partis opposez, comme il étoit arrivé au sujet de Cléves & Juliers, sans rompre neanmoins

[1] *Il étoit cousin germain & heritier de l'Archiduc Albert qui lui avoit passé son droit sur les Couronnes de Boheme & de Hongrie.*

neanmoins les conventions de la tréve 1620.
entre eux.

Le Prince d'Orange qui croioit avoir usé de beaucoup de diligence dans les préparatifs du secours qu'il faisoit pour l'Electeur Frederic, fut surpris d'apprendre la marche de Spinola qui étoit parti de Bruxelles le IX. d'Aoust 1620. & arrivé le XVII. à Aix-la-Chapelle. A cette nouvelle il partit du fort de Schenck avec 500. voiles, 10000. hommes de pied & 3000. chevaux qui se trouverent le XXIV. d'Aoust à Emmerik dans le Duché de Cléves. Il fut suivi de huit Députez des Etats qui devoient l'assister de leurs conseils, & de cent chariots qui vinrent par terre. Aprés avoir débarqué son armée, il alla se camper à une lieuë au dessous de Wesel avec 8000. hommes d'infanterie, & 1500. chevaux, & il envoia son frére le Prince Frederic Henri avec 2000. Anglois & 1500. chevaux dans le Palatinat pour tâcher d'arrêter les progrés de Spinola, & de se joindre avec l'armée des Protestans d'Allemagne qui s'appelloient *Correspondans*, & qui soûtenoient le parti du nouveau Roi

1620. de Bohéme l'Electeur Frederic. Louis de Velasque qui commandoit pour les Archiducs & le Roi d'Espagne dans le pais de Cléves se mit en marche avec 1200.hommes de pied & 3000.chevaux: & alla se poster au dessus de Wesel pour empêcher ce Prince de rien entreprendre. Mais il ne pût le détourner de jetter un pont de batteaux sur le Rhin pour épargner le passage de la Lippe au Prince Frederic Henri son frére, que les conquêtes extraordinaires de Spinola pressoient d'avancer dans le Palatinat. Il le suivit, sans que Velasque se mît en devoir de lui disputer le passage: & il alla bâtir le fort de Pfaffenmutz [1] dans une isle du Rhin entre Cologne & Bonn, pour exiger des contributions des pais voisins, & pour incommoder les batteaux qui ne pouvoient passer sans être visitez.

[1] c'est-à-dire bonnet de Prêtre.

Cependant le Prince Henri qui avoit repassé le Rhin par cet endroit prit le chemin de Hanaw pour éviter Francford qui étoit convenu avec Spinola de demeurer fidelle à l'Empereur. Il se rendit à Heidelberg, & delà au camp

camp des Princes [1] *Correspondans* à Worms. Ce renfort fit tenter aux Princes le siége d'Altzheim l'une des villes que Spinola avoit prises dans le Palatinat. Mais sur l'avis qu'ils eurent que ce grand Capitaine venoit à eux, ils se retirerent à Worms avec beaucoup de précipitation : & quoique leurs troupes fussent plus nombreuses que celles de Spinola, ils ne purent se resoudre à lui livrer le combat qu'il leur demandoit, tant ils paroissent effraiez de sa réputation. La mes-intelligence qui se mit ensuite entre ces Princes empêcha Henri de Nassau de rien faire avec ses Hollandois & ses Anglois à l'avantage du nouveau Roi de Bohéme son neveu. De sorte qu'il se vit obligé de les ramener en Hollande avant l'hiver.

1620.

[1] *d'Anspach de Durlach, de VVirtemberg, de Baue,*

IV. Mort de Guillaume Louis de Nassau Gouverneur de Frise.

Le Prince d'Orange fut aussi contraint de retourner avec ses troupes sans avoir retiré aucun avantage de son entreprise, ne laissant aux Etats que le chagrin d'avoir fait une dépense inutile. Cette année leur fournit encore un autre sujet d'affliction par la mort de Guillaume Louis Comte de Nassau, Gouverneur des

1620. Provinces de Frise, & Groningue, des Ommelandes, & de Drente. Il étoit fils aîné de Jean de Nassau, frére de Guillaume I. Prince d'Orange & Gouverneur de Frise. Il avoit épousé sa cousine germaine, sœur du Prince Maurice, mais il n'en eut point d'enfans. Son frére *Ernest Casimir* de Nassau lui succeda au Gouvernement de Frise; mais celui de Groningue, des Ommelandes, & de Drente fut remis entre les mains du Prince d'Orange Maurice, qui en donna neanmoins la Lieutenance à Ernest, à la famille duquel celui de Frise a toûjours été laissé depuis par succession. Guillaume Louis fut regreté comme un grand Capitaine qui avoit toûjours secondé le Prince d'Orange dans ses conquêtes & ses victoires, qui avoit maintenu les peuples par sa prudence, rétabli & avancé les affaires par ses conseils & sa valeur, & qui avoit toûjours vécu avec le Prince dans une parfaite union. Mais les Provinces qui l'avoient eu pour gouverneur particulier parurent inconsolables de sa perte, parce qu'il les avoit toûjours traitées avec beau-

coup

coup de douceur & d'équité. 1620.

La Hollande fit encore la même année une perte considerable par la mort de la Princesse doüairiere d'Orange Louise de Colligni, veuve de Guillaume I. qui l'avoit épousée en quatriémes noces, & qui en avoit eu Frederic Henri seul heritier des biens & des charges de la famille, aieul du Prince d'Orange d'aujourd'hui. Cette Princesse avoit beaucoup de douceur, de modestie, & de prudence. Elle avoit fait paroître sa constance dans la privation de l'Amiral son pére & de ses deux maris, qui étoient peris par une mort violente & indigne d'eux. Mais son integrité & l'amour qu'elle avoit pour la justice s'étoit fait sensiblement remarquer, par la conduite qu'elle avoit gardée dans les démeslez du Prince Maurice avec Barneveld, où malgré l'interêt qu'elle avoit de conserver toûjours la bienveillance de ce Prince pour elle & pour son fils unique Frederic Henri, elle ne laissa pas d'appuier de son credit la cause de ce Magistrat qu'elle trouvoit la plus juste, & de détourner continuellement Maurice des pensées qu'il

Mort de la Princesse Douairiere d'Orange.

1620. avoit ſur la ſouveraineté des Provinces.

Perſecution des Arminiens & banniſſement de Vander-Myle.

On peut joindre à ces ſujets de triſteiſe la proſcription qui ſe fit de beaucoup de perſonnes de merite que l'on appelloit les reſtes de la faction de Barneveld, & que le Prince d'Orange regardoit toûjours comme de fâcheux témoins, ou des cenſeurs ſecrets de ſon ambition. On fit arrêter priſonniers ſept des principaux bourgeois de Leyde ſous pretexte qu'ils étoient Arminiens. On augmenta la garniſon de Roterdam pour intimider davantage les habitans : on en uſa de même en pluſieurs autres villes où l'on ſe mocquoit du Synode de Dordrecht, & où l'on diſoit que le ſang de Barneveld faiſoit germer l'Arminianiſme mieux qu'auparavant. Le Prince fit releguer dans l'iſle de Goéree Corneille Vander-Myle[1] diſtingué par ſa naiſſance & celebre par ſes ambaſſades à Paris & à Veniſe, & par ſes autres emplois, mais beaucoup plus par ſon ſçavoir exquis, & par ſa rare probité. Il n'avoit pas d'autre crime que l'alliance de Barneveld dont il avoit épouſé la fille,

[1] Il mourut en 1642.

ointe

1620.

jointe à un amour égal au sien pour la liberté publique, le maintien des loix de la patrie, & la réünion des esprits sur les differens de Religion.

Alliance des Hollandois avec les Venitiens.

Nous avons remarqué qu'il avoit été le premier Ambassadeur que la République des Provinces-Unies eût envoié à celle de Venise, & que cette premiére connoissance s'étoit faite par l'entremise du Roi Henri le Grand, qui s'étoit rendu caution des uns auprés des autres. L'alliance fut contractée deslors, & les Hollandois en donnerent des marques par le secours qu'ils envoierent ensuite aux Venitiens contre les Uscoques & Ferdinand d'Autriche qui fut depuis Empereur. Mais le traité de cette alliance entre les deux Républiques ne fut signé qu'en 1620. Elles ont toûjours été constantes dans leur amitié depuis ce tems-là, parce que leur éloignement empêche qu'elles puissent avoir rien à démesler ensemble ; & qu'elles n'ont eu de commun que l'interêt de s'opposer à la grandeur de la Maison d'Autriche, & le commerce du Levant qui est bien moins important pour les Provinces-unies que celui des Indes.

1620.

V.

L'Electeur Palatin chassé de la Bohéme se retire en Hollande

1 *Maximilien*

2 *Charles de Longueval.*

LES troupes Hollandoises s'étant retirées du Palatinat : & les Ambassadeurs de France aiant rétabli le calme dans une partie de l'Allemagne par le traité d'Ulm, & resserré la guerre dans les pais seulement appartenans à la Maison d'Autriche & à l'Electeur Palatin, le Duc de Baviere[1] & le Comte de Bucquoy[2] qui conduisoient les Imperiaux, allerent attaquer l'Electeur jusqu'aux portes de la capitale de son nouveau Roiaume. La bataille qu'il perdit devant Prague le VIII. de Novembre 1620. lui fit tomber la Couronne de la tête, remit toute la Bohéme sous l'obéissance de l'Empereur Ferdinand, & lui laissa à peine le loisir de se sauver avec sa femme à la faveur de la nuit.

Il prit ensuite le parti de se retirer en Hollande où il arriva de Hambourg sur la fin de l'hiver par la Westphalie avec toute sa famille, & le Prince de Weimar de Saxe, escorté d'un grand convoi que le Prince d'Orange son oncle lui avoit envoié jusqu'à Munster. Les Etats voulurent que sa réception fût proportionnée à la Majesté d'un

d'un Roi dont ils reconnoissoient toû- 1620.
jours le caractére au milieu de sa disgra- 1621.
ce, afin que la posterité pût dire à la
gloire de leur République, qu'elle étoit
l'asile des têtes couronnées. Le Prince d'Orange marcha au devant de lui accompagné des Ambassadeurs d'Anglerre, de Danemarc & de Suede, de plusieurs Princes, Seigneurs & Officiers des armées. La Cour des Etats sortit même en cérémonie pour le recevoir. De sorte que cette entrée eut l'apparence du triomphe d'un conquerant, plûtôt que de la retraite d'un fugitif. Le Roi & la Reine de Bohéme furent logez dans l'appartement du Prince Henri au château de la Haye: & les Etats leur assignérent dix mille florins par mois pour leur entretien. Il fut reglé qu'ils seroient toûjours traitez de Majestez, & qu'ils auroient tous les honneurs qu'on avoit coûtume de rendre aux autres Rois. L'Electeur eut en qualité de Roi de Bohéme une séance aux Etats vis-à-vis du President au milieu de la table, mais dans un fauteuil de velours pareil à celui du Prince d'Orange, à la difference de celui

1621. du President qui n'étoit que de drap.

Le Prince d'Orange déchû de l'esperance de la souveraineté.

La disgrace de Frederic ne contribua pas peu à déconcerter les mesure du Prince d'Orange, qui avoit esperé que son nouvel établissement en Boheme lui serviroit avec l'appui de tous les Princes Protestans d'Allemagne pour envahir la souveraineté des Provinces-Unies. Au lieu du support qu'il s'en étoit promis, il fallut songer à sa subsistance, & aux moiens de le rétablir dans le Palatinat. La fin de la tréve qui approchoit & qui l'avertissoit de se preparer à soûtenir les efforts de Spinola chargé des lauriers du Rhin, & prêt à revenir tout glorieux de la conquête du Palatinat, faisoit encore une diversion nouvelle à ses desseins. Mais rien n'en rendit l'execution plus difficile que l'éloignement qu'il trouva dans les esprits de ceux mêmes qu'il croioit avoir gagnez, & qu'il avoit engagez par toutes sortes de voies dans ses interêts. Il fut fort surpris de voir que ceux qui sembloient être le plus prévenus & animez en sa faveur contre Barneveld & le parti Arminien, se montrerent encore plus opposez à la perte de la liberté publique

que que Barneveld même, lorſqu'il les 1621.
ſonda tout de bon ſur le point de la ſouveraineté. Le grand nombre des perſonnes qui étoient demeurées dans les interêts des honneſtes gens à qui il avoit procuré la mort la priſon ou l'exil, lui fit connoître qu'il s'étoit attiré l'averſion preſque générale des Provinces ; & que des Républicains qui avoient ſecoué la domination d'un grand Monarque n'étoient pas d'humeur à ſubir le joug d'un petit Souverain. Il recevoit de jour en jour de nouvelles mortifications de la part des peuples qui paroiſſoient auparavant entierement dévoüez à ſes volontez. On n'alloit plus au devant de lui lorſqu'il entroit dans les villes, il ne recevoit plus d'acclamations comme auparavant. Un jour que paſſant à Gorcum il traverſoit la place publique qui ſe trouvoit remplie de monde, il n'y eut pas un ſeul homme qui lui tirât le chapeau ; ce qu'il prit pour un affront dont il lui auroit été honteux de ſe vanger. Mais d'ailleurs il y fut ſi ſenſible qu'il en conçut le chagrin qui le rongea le reſte de ſes jours, & qui le mit au tombeau.

1621.

VI. Ambassadeur des Archiducs aux Etats Généraux pour la réunion des XVII. Provinces sans fruit,

CEPENDANT la tréve de douze ans qui avoit été concluë le IX. d'Avril 1609. entre l'Espagne & la Hollande étoit sur le point d'expirer. Les Archiducs avant que de s'engager dans une nouvelle guerre, voulurent sonder les Etats sur leur disposition à la paix & à la réünion des deux peuples. Dans cette vûë ils dépêcherent à la Haye *Pierre Peckius* Chancelier de Brabant le XVI. de Mars 1621. Peckius parut dans un magnifique équipage accompagné de vingt-quatre Gentilshommes. Cet appareil nonplus que son caractere d'Ambassadeur ne put le garantir des insultes de la populace Hollandoise, lorsqu'il passa par Roterdam. Les outrages redoublerent lorsqu'il entra dans Delft où on lui jetta des pierres & de la bouë, & où on lui fit mille indignitez avant que le Magistrat pût y remedier. La nouvelle de ces insolences se répandit bien-tôt par toute l'Europe, & l'on n'en put parler qu'avec horreur. Mais les Etats loin d'avoir eu la moindre part à cet attentat avoient fait préparer un hôtel magnifique pour recevoir cet Ambassadeur

deur, & l'avoient envoié prendre pre- 1621.
miérement à Delft dans des bateaux à voiles richement parez, puis à Riswick dans huit carrosses environnez de plusieurs Gentilhommes à cheval. Le Prince d'Orange fut au devant de lui avec le Prince Frederic-Henri son frére & le Prince de Portugal son beau-frére. Peckius fut traité aux dépens de la République, & les honneurs dont on le combla lui firent aisément oublier les injures qu'il avoit reçuës.

Il fut introduit à l'audience des Etats le XXIII. de Mars, & il fit connoître dans sa harangue que les intentions de ses Maîtres étoient de réünir par une bonne paix les dix-sept Provinces sous un seul chef avec l'agrément des Etats, & de leur faire telle composition qu'ils souhaiteroient, s'ils consentoient à rejoindre tous les membres separez en un corps de gouvernement sous leurs Princes naturels, pour ne plus retomber dans les malheurs que la séparation avoit causez. Les Etats répondirent le XXV. du mois à cette proposition qui sappoit la souveraineté des Provinces-Unies dans ses fondemens. Ils la rejet-

té-

1621. térent comme injurieuse non seulement à leur nouvelle République, mais encore aux Monarques, Princes & Républiques qui avoient traité avec leurs Seigneuries comme avec des Etats libres & souverains. L'Ambassadeur demanda une seconde audience pour repliquer. Mais ne l'aiant pû obtenir, il partit de la Haye le troisiéme jour d'Avril pour retourner à Bruxelles : & il fut conduit par les gardes du Prince d'Orange jusqu'aux frontiéres du Brabant Espagnol, pour le mettre à couvert des insultes des peuples qui l'avoient maltraité à son arrivée.

Préparatifs des uns & des autres pour la guere.

L'inutilité de cette ambassade ne servit qu'à faire redoubler les soins qu'on apportoit par mer & par terre pour les préparatifs de la guerre. Les Hollandois envoiérent des soldats & des munitions au château de Ravestein sur la Meuse & au fort de Pfaffenmutz que le Prince d'Orange avoit fait bâtir l'année précedente dans une isle du Rhin entre Cologne & Bonn. Ce qui obligea l'Electeur de Cologne à renforcer la garnison de Bonn, & à munir la ville de toutes les choses nécessaires pour

pour sa défense. L'armée navale fut 1621.
composée de trente-six gros vaisseaux, dans lesquels on fit monter 90. compagnies: & le Prince d'Orange Grand Amiral l'envoia courir les côtes d'Ostende, de Dunquerque & de Gravelines. Le Comte de *Stirum* amena dans le même tems des recruës de cavalerie qu'il avoit levées en Westphalie au service des Etats.

D'un autre côté l'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg envoia de l'Alsace au Luxembourg 1200. hommes de pied & 600. chevaux, outre 1500. autres chevaux que son Lieutenant le sieur *de Haraucourt* mena en Flandres. Il vint aussi de Westphalie au service des Espagnols 3000. Lansquenets & 1500. Reitres que les ennemis de Barneveld publiérent faussement avoir été levez par les pratiques de ses enfans pour se vanger du Prince d'Orange. Mais le plus grand renfort vint du retour de Spinola, qui arriva du Palatinat à Bruxelles le XXIII. d'Avril. Il fut tres-bien reçu des Archiducs qui avoient pris le dueil pour la mort du Roi d'Espagne Philippes III. survenuë le

1621. le dernier jour de Mars. Spinola n'avoit laissé de troupes au Palatinat, que ce qui étoit nécessaire pour la conservation des places conquises, sous la conduite de *Gonzales de Cordouë*; & il avoit fait marcher le reste aux environs de Mastricht. De sorte que les Archiducs avoient prés de 60000. hommes sur pied contre les Hollandois tant sur le Rhin & la Meuse que sur la côte de Flandres.

Trahison découverte & punie.

Le prétexte d'épargner plus de sang leur avoit fait joindre la ruse à la force, & par les pratiques sécretes du Gouverneur de Bosleduc il s'étoit tramé une conspiration, qui devoit faire entrer les Espagnols jusqu'au cœur de la Hollande. Les chefs de la conspiration étoient trois juges ou Baillifs [1] du païs de Gueldres, qui devoient livrer la ville de Tiel avec toute la contrée d'entre Meuse & Vahal à l'issuë de la tréve : en sorte que Spinola pût faire l'ouverture de la campagne par le siége d'Utrecht. On fit le procés aux coupables avec beaucoup de diligence, & ils furent decapitez à la Haye le XVII. d'Avril. Cette trahison heureusement découverte, obli-

1. *Jacques Mommius, Adrien d'Einhautz, Albert Botberg.*

obligea les Etats de veiller particuliérement sur toutes les places frontiéres, sçachant que rien n'étoit à l'épreuve des artifices de leur ennemi. Les moindres soupçons se tournérent en crimes d'état : l'on fit arréter diverses personnes suspectes à Groningue & ailleurs : & l'on voulut s'assurer même des places du Comté d'Embden dans la Frise Orientale, quoiqu'elles ne fussent ni de la dépendance ni de la confédération des Provinces-Unies. 1621.

VII. Continuation de la Treve.

La Treve expira le IX. d'Avril : & la vûë des grands appareils que faisoient les deux nations, sembloit promettre les herauts dés le lendemain pour la déclaration de la guerre. Il ne se fit néanmoins aucun acte d'hostilité ni d'une part ni de l'autre : & l'on fit publier sur peine de la vie une défense de rien entreprendre sans un mandement exprés des Généraux. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre prirent cette occasion pour ménager entre les Archiducs & les Etats des Provinces-Unies une continuation de la tréve. Par leur médiation elle fut arrétée d'abord pour six semaines autant

que

1621. que devoit durer celle du Palatinat faite entre Spinola & les Princes ou Etats *Correspondans* d'Allemagne : elle fut ensuite prolongée jusqu'au troisiéme jour d'Aoust.

Traité des Hollandois avec le Roi de Dannemarx.

Ce fut durant cet intervalle que le Roi de Dannemark voulant effacer par une bonne alliance le souvenir des differens qu'il avoit eus au sujet de la ville de Lubeck avec les Hollandois pour les impôts du passage du Sond, envoia le Chancelier de son Roiaume *Jacques Ulefeld* à la Haye pour passer un traité d'union avec les Etats Généraux. Le traité fut dressé en huit articles le XIV. de Mai avec protestations d'une amitié perpetuelle, & de secours mutuels tant pour la guerre que pour le commerce. Mais il ne fut verifié que le IX. d'Aoust suivant, aprés l'ouverture de la guerre, par un effet de la politique des Etats, qui affectérent de faire connoître que les Rois recherchoient leur alliance dans le tems même que la République étoit attaquée par ses plus puissans ennemis.

Il y avoit toûjours eu pendant la tréve avec l'Espagne grand nombre de vais-

vaisseaux Hollandois sur la Mediterranée négocians en toute sureté, depuis l'alliance que les Etats avoient contractée avec le Roi de Maroc, le Grand Seigneur & les Vénitiens. Mais la fin de la tréve fit repasser le détroit de Gibraltar à la plûpart de ceux qui y étoient restez cette année. Ils se mirent à courir les côtes de Portugal, puis s'étant joints avec des Forbans Anglois, ils prirent trois grands navires, & firent sauter le bord à deux cens Pirates. 1621.

Puissance de la Compagnie des Indes Orientales à Batavia.

Dans les Indes Orientales où la tréve avoit toûjours été assez mal observée on eut diverses rencontres, d'où l'on se tira de part & d'autre avec un succés assez douteux. Les Portugais y furent néanmoins les plus maltraitez : & tout ce que put faire la jonction de leurs vaisseaux & de quelques bâtimens Anglois avec les Espagnols des Philippines, fut d'empécher les Hollandois de se saisir de la petite isle de Tidor dans les Molucques : aprés quoi les Anglois se réünirent avec ces derniers. La Compagnie des Indes étendoit merveilleusement sa puissance depuis qu'elle avoit transporté sa résidence dans la nouvelle

ville

1621. ville de Batavia. Elle contracta pendant cette année diverses alliances avec les Princes voisins des isles. Au mois de Juillet de la même année on vit arriver de ces quartiers au port d'Amsterdam un navire chargé de richesses, avec cinq fils de Rois ou Princes de ces isles des Indes. Ils étoient envoiez par leurs Péres & recommandez par le Général de la Compagnie au Prince d'Orange pour être instruits dans la religion Chrétienne, dans le métier de la guerre, & dans les arts liberaux. Il y avoit parmi ces jeunes Princes un fils du Roi de Siam, & un du Roi de Ceilan; tous étoient baptizez sous des noms chrétiens [1].

[1] André frere du Roi de Siam. Marc frére du R. de Ceylan. Laurent. Laurent. Jean.

Les Huguenots de France mécontens du gouvernement, faisoient éclore alors la rebellion qu'ils avoient fomentée dans le Languedoc, dans le Bearn, à Tours, à la Rochelle & ailleurs. Pour la soûtenir avec plus de force ils sollicitoient depuis quelque tems l'appui & le secours des Puissances étrangéres de leur Religion contre leur Roi legitime, & ils s'étoient adressez particuliérement au Roi d'Angleterre, aux Etats des Provinces-

vinces-Unies des Païs-bas, & au Prince d'Orange. Ils firent entendre à la Haye que la Cour de France étoit irritée de la condamnation de Barneveld, & de la conduite que les Etats & le Prince Maurice avoient gardée à l'égard des Arminiens. Ils tâchérent même de leur persuader que le Roi Louïs XIII. avoit resolu de perdre le parti Huguenot, pour se vanger du mépris qu'on avoit eu pour son autorité & sa recommandation, & qu'il étoit de l'interêt, de la religion, & de la dignité des Provinces-Unies, de donner de la protection & du secours aux Réformez du Roiaume. Les Etats qui oublioient peu à peu ce qu'ils devoient à nos Rois & ce qu'ils leur avoient toûjours promis, envoiérent au secours des Rebelles du Languedoc un vaisseau chargé de provisions d'artillerie : &, ce qui surprit un peu les sages politiques, on eut la hardiesse de faire mettre à l'étendart les armes de Hollande, & à la pouppe celles d'Orange. Le vaisseau étant abordé le troisiéme jour d'Aoust sur le minuit au port de Sette, dit maintenant le port Louïs, prés de l'ancienne ville de Ma-

1621.

Ingratitude des Hollandois à l'égard de la France.

gue-

1621. guelonne, le Capitaine accompagné de trois de ses soldats & du truchement François s'avança vers un Pescheur [1] qu'il apperçut peschant à la lanterne, & lui demanda en quel païs il étoit? Le Pescheur avant que de répondre voulut sçavoir si lui & tous ceux de sa suite étoient de la Religion réformée. On lui dit qu'oüi: & il ajoûta qu'il en étoit aussi. Le Capitaine du vaisseau prit cette déclaration pour une ouverture favorable, & lui découvrit tout le dessein de son voiage. Aussi-tôt le Pescheur le conduisit à la citadelle de Sette, lui faisant croire que le Gouverneur étoit cousin de Monsieur de Châtillon, & ami du Prince d'Orange. Le Gouverneur [2] les reçut avec beaucoup de civilité, s'enquît du nom du Capitaine, & manda en son nom aux soldats qui étoient restez dans le vaisseau de prendre terre & de venir dans la citadelle de Sette. Dés qu'ils y furent entrez le Gouverneur envoia douze soldats de sa garnison pour se saisir du vaisseau. Le lendemain Monsieur le Duc de *Montmorenci* Gouverneur de Languedoc vint de Pézenas à Sette, & fit visiter le vaisseau en sa présence

1. *Guillaume Graffi.*

2. *Le sieur d'Espinant.*

présence. Il s'y trouva six doubles canons, huit piéces de campagne, sans conter les huit de l'armement particulier du vaisseau ; 4000. mousquets ; 4000. dragoneaux ou carabines ; 2500. pistolets ; 2500. picques ; 500. cuirasses ; 500. casaques ; 200. quintaux de poudre ; un grand nombre de boulets & de balles pour les canons & les piéces de campagne ; du plomb en tres-grande quantité pour faire les balles de pistollets, carabines & mousquets ; un grand monceau d'ais pour faire des mantelets, des ponts volans, &c. Le vaisseau fut donné au sieur D'*Espinault* Gouverneur de Sette ; & le Pêcheur eut deux cens pistoles de récompense. Les armes furent portées à Pézenas qui n'est qu'à trois lieuës de Sette, & à Agde qui n'en est qu'à deux lieuës. On trouva sur la premiére couverte du vaisseau trois pacquets de lettres qui furent cachetez du sceau de Monsieur de Montmorency & portez au Roi par un de ses Gentilshommes. Ce qu'il y avoit dans le vaisseau fut estimé deux cens mille écus. Cette avanture fit connoître ce qu'on devoit penser de la reconnoissance des Hol-

1621.

1621. Hollandois pour les obligations immortelles dont ils étoient redevables à la couronne de France, & de la fidélité qu'ils avoient solennellement jurée à Henri IV. & à Louis XIII. Les services qu'ils vouloient rendre aux Rebelles du Roiaume n'étoient pourtant pas entiérement gratuits. Ils avoient par une bienveillance vénale transigé du prix de toutes ces armes avec les Réformez du bas Languedoc, dans le tems même que le Roi de France entretenoit à ses dépens des troupes dans les Provinces-Unies au service de la République.

VIII. Mort de l'Archiduc Albert.

LES PAÏS-bas Catholiques perdirent l'Archiduc Albert leur Gouverneur & leur Souverain au milieu des préparatifs de la guerre qui se faisoient durant la prorogation de la tréve. Il mourut sans enfans le XIII. de Juillet à Bruxelles dans la réputation de l'un des plus vertueux Princes de son siécle. Ses excellentes qualitez l'avoient rendu l'objet de l'affection de ses peuples, & de l'estime des Etrangers. L'amour de la paix qui lui avoit souvent fait chercher les moiens de rendre la tranquillité aux dix-sept Provinces, ne l'empécha pas

pas de faire paroître sa valeur à la bataille de Nieuport, où il fut blessé, sa fermeté dans la longueur du siége d'Ostende, & sa prudence pour arrêter le cours des victoires du Prince Maurice. Mais les principales de ses vertus étoient sa piété uniforme, qui le fit surnommer *le Pieux*, sa douceur & sa justice dans le gouvernement de ses sujets, qui l'ont rendu recommandable à la postérité.

Fin de la tréve, & déclaratiõ de la guerre.

L'unique déplaisir qu'il témoigna en mourant fut, de n'avoir pû faire succeder à la tréve une paix solide qu'il méditoit de conclure à quelque prix que ce fût avec les Etats Généraux. Mais le Prince d'Orange leur avoit toûjours fait entendre qu'il étoit de leur interêt de continuer la guerre pour ne pas exposer la République à de nouveaux troubles domestiques, que la paix & le repos pourroient produire. La guerre fut donc déclarée de part & d'autre le troisiéme jour d'Aoust : & l'on vit dés le même jour 400. cavaliers de Berg-op-zom & de Breda villes de l'obéïssance des Etats, venir jusqu'aux portes d'Anvers pour faire des prisonniers. L'Infante Isabelle à qui la perte de

1621. l'Archiduc ſon mari n'avoit pas abatu le courage, fit paroître ſa réſolution & ſa puiſſance dans le plus fort de ſon dueil pour reprendre les armes. Elle envoia ſur le champ 10000. hommes ſur les frontiéres de Brabant à Lire & à Boſle-duc pour arrêter les courſes & les hoſtilitez des Hollandois : & autant ſur les côtes de Flandres pour la conſervation du païs vers la mer. Le reſte des troupes qui conſiſtoit en 40000. hommes fut mis ſous la conduite de Spinola, qui prit pour Lieutenans Généraux le Comte Henri de Berghe & D. Loüis de Velaſco.

Siége de Juliers par Spinola.

Il donna le rende z-vous de toute ſon armée à Maſtricht pour agir enſuite dans le pais de Cléves ou de Juliers: & il partit de Bruxelles ſur la fin du mois d'Aouſt. Son deſſein étoit de mettre le ſiége devant la ville de Juliers ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Archiducheſſe. Pour s'aſſurer des paſſages de la Hollande, & pourvoir aux moiens d'empécher que la ville ne fût ſecouruë par le Prince d'Orange, il envoia d'abord le Comte de Berghe ſe ſaiſir de Gennep place importante du païs de Clé-

Cléves sur la Meuse à l'embouchure de 1621.
la riviére de Nierse. Il obligea ensuite le Gouverneur du Comté de Mœurs à vuider son pais de toute garnison Hollandoise s'il vouloit épargner le dégât de ses terres. Il partit de Mastricht avec 30000. hommes, laissant derriere lui le Comte de Berghe avec sa cavalerie. Il prit le chemin de Juliers feignant de vouloir l'investir : mais il passa sans s'y arréter droit au Rhin vers Wesel. Il y dressa un pont de bateaux sur lequel il fit passer une partie de son armée ; & il se campa avec l'autre à Burick au deça du Rhin, pour mieux étudier les mouvemens du Prince d'Orange, qui étoit arrivé à Emmerick à cinq lieuës de Wesel avec une armée de 25000. hommes.

Le 2. de Septemb.

Le Prince d'Orange voiant que Spinola ne s'étoit point arrété devant Juliers, & croiant qu'il ne songeoit plus à l'assiéger, tira pour renforcer son armée mille hommes des meilleurs soldats de la garnison des 4000. Hollandois qu'il y avoit mis, sans remplir le vuide qu'il y laissoit. Spinola sçut profiter de cette conjoncture : & il y en-

1621. voia aussi-tôt le Comte Henri de Berghe avec 6000. hommes de pied, 1000. chevaux & huit canons, pendant qu'il tiendroit le Prince d'Orange en haleine avec le reste de son armée. D'un autre côté il dépécha D. Louïs de Velasco avec 4000. hommes & quatre pieces de canon, pour boucher au Prince le passage de Cléves comme il avoit fait celui de Gennep : & il prit les villes de Calcar, de Goch, de Griet & de Cosbech.

Le Comte de Berghe s'empara d'abord de Reden prés de Gladbach, & aiant fait enlever tous les chevaux & tous les troupeaux que ceux de Juliers entretenoient dans tout le territoire, il les fit conduire au château de Breidenben prés de Linnich, avec défense à ses soldats de toucher aux bestiaux des païsans qui n'appartenoient pas aux habitans de Juliers. Par cet enlevement la disette des viandes commença bien-tôt dans la ville, dont le siége fut formé dés le lendemain. La nuit suivante il fit couper la riviére de Roer & lui fit prendre un autre cours, pour ôter l'eau aux fossez : & aiant reçu le jour d'aprés de nou-

Le 4. de Septemb.

Le 5. de Septemb.

nouvelles troupes des garnisons de Haynaut & d'Artois, il fit travailler aux tranchées par trois endroits differens.

1621. Le 6. de Septemb.

Le dessein de Spinola n'étoit pas d'en venir à l'assaut ou de presser le siége par des batteries, mais de tenir seulement les assiégez blocquez de telle sorte, qu'ils ne pussent être secourus de vivres ni de monde; & de se bien retrancher contre le canon de la ville & les sorties de la garnison. Par ce moien il espéroit qu'en moins de six mois de siége la disette de toutes choses porteroit la ville à la necessité de se rendre sans effusion de sang.

Le siége dura le reste de l'année sans autre tentative qu'une sortie de deux cens mousquetaires des assiégez soûtenus de cent chevaux, qui se fit le xxvi. de Septembre. Ils attaquérent une redoute des assiégeans dont ils se rendirent maîtres aprés avoir tué quelques soldats & fait douze prisonniers. Mais le Comte H. de Berghe les fit rentrer promtement dans la ville avec perte de cinquante de leurs gens. Les Hollandois d'autant plus portez à vouloir

1621. ſecourir la ville, qu'ils ſçavoient que le camp des aſſiégeans étoit foible, prirent réſolution de ſurprendre Maeſeyc petite ville ſervant de borne aux païs de Liége, de Gueldre & de Juliers, & le ſeul paſſage libre de la Meuſe qui pût leur reſter. Ils avoient déja fait avancer quarante bateaux d'infanterie au delà de Cuyck avec dix-ſept cornettes de cavalerie qui venoient par terre. Mais Spinola qui occupoit le Rhin aiant eu avis de ces démarches, eut ſoin de prévenir ceux de Maeſeyc pour les faire tenir ſur leurs gardes: & il marcha enſuite avec toutes ſes troupes qu'il campa prés de Dulcken entre Maeſeyc & Juliers pour attendre ſon ennemi. Cette nouvelle fit peur aux Hollandois, qui ſe virent obligez de rebrouſſer chemin, & ils laiſſérent ainſi la ville de Juliers ſans eſpérance de ſecours.

IX. Troubles nouveaux au ſujet des Arminiens.

LE PRINCE d'Orange qui avoit toûjours promis aux Etats Généraux qu'il ne ſeroit plus queſtion de troubles civils ni de faction Arminienne lorſqu'on auroit fait l'ouverture de la guerre, ſe vit trompé dés le commencement de

de la déclaration qui en fut faite. Le xxiv. d'Aoust il s'éleva dans Roterdam entre les Bourgeois Arminiens & la garnison établie par le Prince une sédition nouvelle, qui fit juger que l'on n'avoit pas encore trouvé le véritable reméde aux maux publics qu'on avoit crû gueris par le Synode de Dordrecht & la mort de Barneveld. Les Arminiens d'Amsterdam malgré l'éxactitude du Magistrat qui les recherchoit, multiplioient de jour en jour, & l'on s'apperçut qu'ils tenoient leurs assemblées durant la nuit. Mais la crainte des émotions populaires fit qu'on restreignit les peines aux seuls Ministres de la secte, & l'on fut obligé de fermer les yeux sur les autres. L'incommodité que les Etats recevoient de ces divisions leur fut encore plus sensible en ce renouvellement de la guerre contre les Espagnols que durant la tréve : parce qu'ils étoient contraints d'entretenir de grosses garnisons dans les villes, lorsqu'ils avoient le plus de besoin de leurs troupes pour fournir leurs armées. 1621.

On ne relâchoit pourtant rien de la rigueur avec laquelle on tenoit depuis

1621. deux ans les prisonniers d'Etat resserrez dans le château de Louvestein : & on ne leur avoit accordé d'autre satisfaction que la compagnie de leurs femmes. Hoogerbets que sa disgrace jointe à sa probité & aux services rendus à son ingrate patrie faisoit appeller l'Aristide de la République, consoloit & fortifioit les autres par son exemple & par ses lettres, nonobstant son grand âge & ses infirmitez corporelles. Sa femme qui s'étoit renfermée avec lui pour le servir voulut mourir à ses pieds, & finir, comme elle avoit toûjours vécu, attachée à lui dans la bonne & la mauvaise fortune par un amour & une fidélité inviolable.

Grotius se sauve de prison & se retire à Paris.

Celle de Grotius nommée *Marie de Reigersberg* qui fut depuis fort connuë à la cour de France durant l'ambassade de son mari, se signala sur la fin de Mars par un trait d'industrie, qui a rendu son nom celebre dans l'histoire. Aprés la permission que Grotius avoit reçuë d'emprunter des livres de ses amis, on avoit coûtume de les lui faire tenir dans un grand coffre parmi les hardes & le linge qu'on lui envoioit. Il les renvoioit

aprés.

aprés les avoir lûs par la même commodité dont on se servoit toûjours pour lui en faire tenir d'autres. Cela se faisoit si frequemment que les gardes qui avoient été la premiére année fort exacts à fouïller le coffre tant pour entrer que pour sortir de la prison, se lassérent enfin de n'y trouver que des livres & du linge, & s'accoûtumérent à le laisser passer sans le visiter ni prendre la peine de l'ouvrir. Sa femme s'en apperçut, & voulut profiter de cette negligence. Elle conseilla à son mari de se mettre dans le coffre, & fit courir le bruit qu'il étoit malade, afin d'ôter au geolier l'envie de le voir ce jour-là & le lendemain. Le coffre fut enlevé sur les épaules même des gardes, qui le trouvant plus lourd qu'à l'ordinaire, s'écriérent par maniére de proverbe usité dans le pais depuis quelques années, qu'il *falloit que ce fût un Arminien* que l'on y avoit enfermé. Ils furent même sur le point d'en faire l'ouverture pour voir le sujet de cette pesanteur extraordinaire. Mais la patience leur étant échappée, le coffre fut heureusement porté à Gorcum chez un de-

1621.

1621. ſes amis. Delà Grotius alla dés le lendemain à Anvers par le chariot ordinaire aiant paſſé par la place publique deguiſé en Menuiſier avec une régle à la main. Cependant ſa femme qui s'étoit miſe à ſa place couverte de ſon bonnet & de ſa robbe de chambre pour continuer la fiction fut quelques jours ſans ſe laiſſer approcher ſous prétexte de la prétenduë maladie de ſon mari. Mais dés qu'elle le crut ſauvé, elle reprit ſes habits & vint dire en riant aux Gardes qui s'étoient laiſſé tromper, que *l'oiſeau s'étoit envolé*. D'abord on voulut proceder criminellement contre elle: & il ſe trouva des juges qui conclurent à la retenir priſonniére au lieu de ſon mari. Mais la pluralité des voix la fit élargir: & une action ſi généreuſe lui attira des loüanges de toute la terre.

Grotius arrivé à Anvers manda auſſitôt ſon avanture à la cour de France, d'où le Garde des Sceaux *Du Vair* & le Préſident *Jeannin* lui recrivirent que le Roi informé de ſon mérite & de l'injuſtice du traitement qu'on lui avoit fait ſouffrir, le recevroit avec plaiſir ſous ſa protection, & qu'il pouvoit conter

ſur

ſur l'amitié d'autant de perſonnes qu'il y avoit de gens de lettres & de probité un peu diſtinguez dans le Roiaume. Grotius vint à Paris ſur cette parole, fut reçu du Roi avec des témoignages d'une bonté toute extraordinaire, & gratifié d'une penſion de mille écus, dont il ſubſiſta pendant quelques années, parce que tout ſon bien étoit confiſqué en Hollande. 1621.

Le Roi de France donne ſa protection aux Arminiés perſécutez.

Le Conſeil du Roi avoit déja reçu les plaintes des autres Arminiens, qui aiant été chaſſez ou s'étant ſauvez des Provinces-Unies s'étoient refugiez à Paris & dans les autres villes du Roiaume: & les Ambaſſadeurs de Hollande avoient ſi mal plaidé la cauſe des Etats Généraux & du Prince d'Orange, que n'aiant rien à repliquer à M. de Boiſſiſe, à M. Jeannin, & aux lettres de M. du Maurier touchant l'innocence de ces perſécutez ils ne purent faire autre choſe que de promettre à la Cour toute la ſatisfaction poſſible de la part de leurs Maîtres & du Prince. Les Arminiens ſortis du Conſeil pleinement juſtifiez pour le civil, voulurent encore prouver leur innocence ſur le fait de la Religion.

1621. Mais sur ce qu'on leur fit dire qu'on se contentoit de connoître leur modération là-dessus & la sagesse de leur conduite, sans vouloir entrer dans la discussion de leurs differens, ils publiérent seulement leurs défenses contre les Réformez de France, qui les avoient condamnez comme hérétiques & anathématizez dans leur Synode d'Alais l'année précedente, & qui y avoient fait recevoir & signer avec serment les canons du Synode de Dordrecht. Le préjugé fut toûjours pour eux, soit parce qu'ils paroissoient moins éloignez des opinions de l'Eglise Romaine sur la Prédestination que les autres Calvinistes; soit parce que ceux des Hugenots de France qui se déclaroient leurs ennemis étoient la plûpart des esprits séditieux & fauteurs de la rebellion du Languedoc & de la Rochelle. Le Roi non content de leur donner sa protection en cette année par des titres publics portant une liberté entiére de vivre & d'exercer leur religion dans tous les endroits de son Roiaume qu'ils voudroient choisir, leur accorda encore l'année suivante des lettres patentes pour les exem-

exemter du droit d'Aubaine auquel tous les Etrangers ſont ſoûmis. 1621.

X. Siége de l'Ecluſe levé par les Eſpagnols.

PEU de jours aprés que le ſiége de Juliers fut formé, l'Archiducheſſe reſolut encore celui de l'Ecluſe, que les Hollandois avoient pris ſur les Eſpagnols en 1604. durant celui d'Oſtende. Cette ville fortifiée depuis, de quantité de digues entrecouppées & de forts dont elle fut environnée, étoit devenuë le fleau de toute la Flandre par les incommoditez & les dommages que la garniſon Hollandoiſe cauſoit aux villes & au plat pais de cette Province. Pour tâcher de remedier à ces deſordres & ſatisfaire aux deſirs du nouveau Roi d'Eſpagne ſon neveu, elle donna commiſſion à Dom *Iñigo* ou *Ignace de Borgia*, Gouverneur de la Citadelle d'Anvers d'aller inveſtir cette ville avec 10000. hommes. Il partit ſur la fin de Septembre, & aiant envoié le Gouverneur d'Oſtende avec une partie de ſes troupes pour faire l'attaque du côté d'occident vers le port, il mena l'autre contre les forts de ſainte Catherine & d'Ooſtbourg à l'orient de la ville pour ſe rendre maître de l'iſle de Caſſandt & des

canaux

1621. canaux qui regardoient la Zélande. Mais une pluie continuelle qui tomba la nuit qu'ils voulurent faire leurs approches & le lendemain, empêcha l'execution de leurs desseins : & les feux qu'ils firent pour se sécher avertirent ceux de Flessingue de leur entreprise. De sorte que dés le lendemain on vit arriver de ce côté-là cinq vaisseaux chargez de soldats & de munitions au secours de la ville & des forts d'alentour.

1622. Borgia ne put réüssir dans les attaques qu'il fit des forts de Sainte Catherine, d'Oostbourg & de Cassandt. Il fut plus heureux vers le port, où il se saisit d'une prairie & d'un petit fort qui lui donna envie d'en dresser encore deux ou trois avec quelques redoutes pour garantir ses troupes des rigueurs de l'hiver qui fut excessif cette année. Les Hollandois au lieu d'exposer leur garnison, rompirent leurs digues & percerent leurs chaussées en tant d'endroits que toute la campagne se trouva inondée autour de la ville de l'Escluse. Ce qui causa de grandes pertes dans tout le pais, & qui reduisit ensuite le

le siége de la ville au néant. Borgia fut obligé de le lever sur la fin du mois de Janvier aprés avoir perdu la plus grande partie de son armée par le froid & la misére. 1622.

Prise de Juliers.

Celui de Juliers se continuoit avec beaucoup plus de succés par les ordres & les avis de Spinola sous la conduite du Comte Henri de Berghe. La ville & le château se trouvoient reduits dans les derniéres necessitez. On y ménageoit avec beaucoup d'épargne la chair de cheval pour les ch.fs, & celle des chiens, des chats & des rats pour les autres. On y manquoit de lumiéres pour passer les nuits. On y souffroit doublement les cruautez de la saison par la disette où l'on étoit de bois & d'habits: & une nouvelle batterie que Spinola qui étoit venu voir les travaux du Comte de Berghe avoit fait dresser avant que de retourner à son camp augmentoit encore les horreurs du siége. De sorte que *Frederic Pithau* qui commandoit dans Juliers fut obligé de capituler le xx. de Janvier. On jugea à propos de lui faire des conditions fort avantageuses pour maintenir l'Archi-

duchesse

1622. duchesse en réputation de clémence & de generosité. Les articles aiant été signez le XXII. du mois, & les ôtages donnez de part & d'autre, on accorda encore douze jours de tréve au Gouverneur de la ville, avant sa reddition, pour lui donner lieu d'envoier ces articles au Prince d'Orange; & lui dire qu'on ne seroit pas obligé de les executer si dans douze jours il pouvoit envoier à Juliers un secours de trois cens chariots chargez de munitions. L'offre fut inutile, & le troisiéme jour de Fevrier la ville & le château furent rendus au Comte Henri de Berghe qui reduisit en peu de tems les autres places dépendantes des Etats de Juliers. Pithau étant venu rendre compte de sa conduite aux Etats des Provinces-unies, fut arrêté prisonnier à la Haye pour n'avoir pas défendu la place aux dépens de sa vie. *Reinhard Titford* qui commandoit dans Reden lorsque les Espagnols s'en rendirent les maîtres fut condamné à perdre la tête, son Lieutenant & son Enseigne bannis, afin de faire un exemple pour ceux à qui les places des Etats étoient confiées, & de leur apprendre

à

à ne pas préferer leur conſervation à 1622.
leur devoir.

L'armée des Hollandois n'étoit pas aſſez nombreuſe pour faire quelque entrepriſe conſiderable, ou pour donner lieu au Prince d'Orange de vanger l'honneur de la nation qui ſe trouvoit intereſſé à la priſe de Juliers. Les Etats jugeant qu'il étoit dangereux de retirer les garniſons des villes du fonds des Provinces où il y avoit des Arminiens, pour en groſſir les troupes, furent d'avis de ſe tenir ſur la défenſive pendant cette année. Ce qui n'empêcha pas leurs partis d'entrer au mois de May dans le Brabant & la Flandre; de courir juſqu'aux portes de Bruxelles; de deſoler le plat pais par le fer & le feu; d'emmener grand nombre de priſonniers; de lever de groſſes contributions, & de faire un butin de plus de 600000. florins.

D'un autre côté Spinola voulant chaſſer entierement les Hollandois du pais de Juliers & de l'Archevêché de Cologne avant que de retirer ſon armée de deſſus le Rhin, envoia le Comte Henri de Berghe attaquer Lulsdorf qu'il prit
en

1622. en peu de jours, aussi-bien que Blanckemberg & Monaw. Il se trouva plus de resistance au fort de Pfaffenmutz ou Papemutz que le Prince d'Orange avoit bâti deux ans auparavant dans une isle entre Cologne & Bonn. De sorte qu'il fallut se resoudre à un siege regulier qui tira depuis en longueur par la diversion des troupes dont on eut besoin ailleurs. On dit que l'Archiducheſſe & le Duc de Neubourg nouveau converti voulurent immoler cette place à la vengeance des Prêtres de l'Archevêché, parce que le Prince d'Orange lui avoit fait porter le nom & la figure de leur bonnet quarré en dérision de l'Eglise Catholique.

Ordonnance des Etats contre les Jesuites & le reste des Catholiques.

Peu de jours aprés la reduction de la ville & du pais de Juliers sous la puissance des Princes Catholiques, les Etats Généraux des Provinces-Unies firent une ordonnance pour interdire l'entrée de toutes les terres de leur obéïssance aux Prêtres, aux Religieux, & à tous les autres Ecclesiastiques de la créance de l'Eglise Romaine, soit étrangers, soit naturels du pais, pour y faire leur demeure, aprés en être une fois

fois ſortis. Ils firent commandement à tous les Jeſuites qui étoient actuellement dans le païs d'en ſortir ſix jours aprés la publication de cette ordonnance qui ſe fit le XXII. de Mars, ſous peine d'être arrêtez comme ennemis de l'Etat, avec de groſſes amendes pour ceux qui les retireroient chez eux, ou les aſſiſteroient. Les autres Religieux, les Prêtres ſeculiers, & généralement tous les Catholiques demeurans dans les Provinces-Unies eurent ordre de ſe preſenter huit jours aprés cette publication devant les Magiſtrats de leur réſidence, & de donner leur nom & leur demeure par écrit; afin que l'on pût veiller ſur leur conduite, ſous les mêmes peines que celles qui étoient ordonnées contre les Jeſuites. 1622.

Par la même ordonnance il étoit défendu à tous les habitans des Provinces-unies d'envoier leurs enfans à aucunes des Ecoles, Colléges, ou Univerſitez des Jeſuites & des Eſpagnols: avec commandement de retirer dans un mois ceux qui y étudioient actuellement. Ils firent auſſi défenſe de faire ou ſouffrir aucune collecte, ou quête d'argent, ſous

1622. ſous quelque prétexte que ce fût de néceſſitez d'Egliſes, Hôpitaux, Convens, Colléges, Communautez devotes, ou Pauvres Catholiques.

Ces ordres furent executez ſans que la plûpart des intereſſez ſe miſſent en devoir d'en faire répreſenter l'injuſtice ou les inconveniens aux Etats. Il n'y eut que les Jeſuites leſquels comme les plus maltraitez firent ſortir leurs plaintes de leurs maiſons d'Anvers, de Louvain, de Cologne & de Liege. On vit paroître en leur faveur une ample Apologie, où l'on pretendoit faire voir que ces Péres n'avoient jamais ſoûlevé la jeuneſſe ni les peuples contre les Puiſſances legitimes : & qu'en cela leur conduite étoit fort oppoſée à celle que les Calviniſtes avoient gardée en Hollande, & les Luthériens en Suede.

XI. Progrés des Eſpagnols en VVeſtphalie ſous le Comte Henri de Berghe.

LE COMTE Henri de Berghe aiant fini ſa commiſſion ſur le Rhin touchant les Duchez de Juliers & de Bergh ou Mons, fut envoié en Weſtphalie par l'Archiducheſſe à la priére de l'Archevêque de Cologne, pour s'oppoſer avec le Comte *d'Anholt* aux ravages de *Chreſtien de Brunſwic* Evêque Proteſtant

Proteſtant de Halberſtat, ſurnommé *l'enragé* pour ſes cruautez. Les troupes que conduiſoit cet Evêque qui faiſoit profeſſion d'être l'ennemi juré des Prêtres, avoient été levées contre les Catholiques pour le ſervice de l'Electeur Palatin, au nom des Etats de Hollande, qui favoriſoient leur marche, & les horribles dégats qu'elles faiſoient dans les dioceſes de Munſter, de Paderborn, & de Cologne. Le Comte Henri de Berghe aiant paſſé le Rhin avec dix mille hommes s'empara d'abord de Dortmund ville imperiale où il mit une forte garniſon. Il joignit enſuite le Comte d'Anholt, & reprit en peu de tems tout l'Evêché de Paderborn, les villes de Zoeſt, Alteren, Ham, & pluſieurs autres places. 1622.

Ces ſuccés donnerent beaucoup d'inquietude aux Etats des Provinces-unies, parce qu'ils rompoient les méſures priſes à la Haye pour faciliter le rétabliſſement de l'Electeur Palatin, qui les avoit quittez depuis peu pour retourner au Palatinat par la France. On crut qu'il falloit faire quelque diverſion d'armes pour obliger l'Archiducheſſe

1622. duchesse à rappeller le Comte Henri de Berghe de Westphalie. Dans cette vûë ils envoiérent le Prince Frederic Henri de Nassau avec des troupes sur les terres du Brabant Espagnol. Il y fit des ravages inoüis avec 6000. hommes de pied & 1500. chevaux. Le Comte Henri de Berghe ne manqua point d'être contremandé par l'Archiduchesse : & il n'eut pas plûtôt fait repasser le Rhin à son armée, que les Etats des Provinces-unies engagerent l'Evêque de Halberstat à mener les 2000. hommes qu'il avoit ramassez au secours de l'Electeur Palatin contre les Catholiques d'Allemagne. C'étoient les Imperiaux & les Bavarois conduits par le Baron de *Tilly* ; les Flamans & les Espagnols que commandoit Gonzalés de Cordouë ; & les troupes de l'Archevêché de Cologne que le Comte d'Anholt y mena aprés s'être separé du Comte de Berghe.

Traité de l'Electeur de Brandebourg avec les Etats.

L'Electeur de Brandebourg qui étoit Prince *Possedant* avec le Duc de Neubourg pour les terres de la succession de Cléves & de Juliers, chagrin de voir les progrés que son concurrent faisoit par le secours des Catholiques voulut renou-

renouveller son alliance avec les Hollandois pour les engager de plus en plus à lui continuer leurs assistances. Il leur envoia son Grand Chambellan le Comte de *Schwartzenbourg* [1], qui conclut avec les Députez des Etats Généraux une ligue défensive entre eux & son maître pour être maintenu dans la possession des pais de Cléves, de Juliers, de Bergh ou Mons, de la Marck, de Ravensberg, & de Ravestein. Les besoins présens de la République ne permettoient pas qu'on lui pretât un secours suffisant pour recouvrer ce que les Espagnols & le Duc de Neubourg venoient de lui enlever. Mais on lui promit d'interesser les Rois de France & d'Angleterre à sa défense; & de n'épargner aucun moien pour lui faire toucher les revenus de toutes ces terres jusqu'à ce que la force des armes, ou quelque amiable convention l'eût remis en possession de ses droits. L'Electeur de son côté s'engagea par le même traité à entretenir un nombre d'infanterie dans les armées des Etats, & à emploier les revenus des domaines de Cléves & Juliers au paiement des soldats.

1622.

1 *Adam Chevalier de l'Or. de Saint Michel en France.*

1622. dats. Il fut reglé pour la suite des tems, que du jour de son rétablissement entier il entretiendroit vingt ans durant 3000. hommes en Hollande du revenu de ces mêmes terres, & que le reste lui seroit entiérement libre pour d'autres usages.

Siege de Berg-op-zoom mis par Spinola sans succès.

Le traité dressé le x. de Mars fut ratifié le IV. de Juin dans le tems que l'Archiduchesse Isabelle cherchant à enlever aux Hollandois la place la plus importante des Etats, arrêta le siége de Berg-op-zoom dans son Conseil. Cette ville ainsi nommée pour être sur le panchant d'une colline arrosée de la petite riviere de Zoom, sembloit s'être renduë la maîtresse des avenuës de la Zélande & de la Hollande en Brabant. Elle étoit deslors tres-marchande, ornée d'un tres-bon havre, de beaucoup de belles ruës, de trois places fort larges pour tenir les marchez; munie de fortes murailles, accompagnées de boulevarts, demi-lunes, ouvrages à corne, & autres fortifications les plus régulieres, & entretenuë d'une grosse garnison.

Spinola chargé de l'entreprise du siége commença par faire venir d'Es-

pagne

pagne des vaisseaux pour tenir la mer, 1622.
& empêcher le secours des Hollandois du côté des isles. Dans le dessein de faire investir la place à l'impourvû; il marcha vers Mastricht avec toute son armée, & s'étant avancé jusqu'au pais d'entre la Meuse & le Rhin, il donna ordre à Don Louis de Velasco, Comte de Salazar, Général de la cavalerie legére d'aller avec 6000. hommes de pied & 2000. chevaux joindre D. Iñigo de Borgia Grand-maître de l'artillerie qui conduisoit les troupes de Flandres afin de se saisir de Steenbergh, & d'aller ensuite à Berg-op-zoom. Velasco joignit Borgia le XVII. de Juillet; le lendemain il envoia investir la ville par le Mestre de camp *Paul Baglioni* du côté du sud qui est celui d'Anvers, & par Borgia du côté du nord: où il se rendit aussi le XIX. aprés avoir pris la petite ville de Steenbergh. Les Hollandois quoique surpris, trouverent moien pendant les trois jours suivans de faire entrer dans la ville trois regimens avec six ingénieurs qui firent aussi-tôt travailler à divers ouvrages nouveaux, tandis que l'artillerie de la ville occupoit les assié-

1622. geans. Ce renfort fit monter la garnison à 5000. fantassins & quatre cens chevaux ; ce qui fit juger aux Espagnols que la prise de la place n'en seroit pas aussi facile qu'ils se l'étoient imaginé.

Le XXIII. du mois Velasco commença du côté du havre à faire battre la ville, & fit avancer les travaux pour ordonner les approches. Spinola informé du besoin qu'on avoit de sa présence au siége, laissa le Comte Henri de Berghe avec une armée de 8000. hommes d'infanterie & 1500. chevaux le long du Rhin, pour observer le Prince Frederic Henri de Nassau qui avec des troupes égales veilloit à la conservation de Reés, d'Emmeric, & de tout ce que les Hollandois possedoient dans le pais de Cléves. Il arriva devant Berg-op-zoom le XXVIII. de Juillet, & amena de nouvelles troupes au camp des assiégeans pour presser le siége qui étoit fort retardé par les frequentes sorties des assiégez.

Le second jour d'Aoust le Duc de *Candale*, le Comte de *Bethune*, & quinze Gentilshommes François avec eux entrerent dans la ville pour la défendre sans que les Espagnols pussent les

les empêcher, & ils se signalerent pour 1622.
le service des Etats dans toutes les attaques qui se firent en leur quartier. Le sixiéme jour Baglioni fit attaquer à l'entrée de la nuit une demi-lune du fort appellé Coupe-gorge avec tant de vigueur & de perseverance, que le combat dura depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. La demi-lune fut prise puis reprise avec beaucoup de courage de part & d'autre. Les assiégeans y perdirent plus de six cens hommes sans compter les blessez; & l'on pretend qu'il ne resta presque personne des quatre cens du côté des assiégez qui défendoient la demi-lune. Le xx. jour du mois il se fit une seconde attaque de la même demi-lune aussi opiniatrée que la prémiere. Les assiégez y perdirent moins de monde à cause de la vigoureuse resistance des Suisses. Mais le nombre des assiégeans qui furent tuez se trouva si grand que ceux de la ville l'appellérent depuis ce tems là *Demi-lune des morts*.

Dés le xv. de ce mois tous les forts, les ravelins, & les autres travaux du dedans des remparts de la ville se trouverent

1622. achevez par l'activité des ingenieurs. Les XXVI. & XXVII. du même mois, on vit entrer encore dans la ville sept compagnies d'infanterie avec le Prince Guillaume de Nassau, le Lantgrave de Hesse, & le Colonel *Morgan* Anglois. Ces secours joints à la garnison firent plus de 9000. combatans dans la place, qui joüissoit encore de son havre & de la mer en toute liberté, & qui en recevoit toutes les munitions & les rafraîchissemens dont elle pouvoit avoir besoin, sans qu'il parût un vaisseau du côté des Espagnols pour les empêcher. Cette disposition commençoit à mettre l'inquietude dans l'esprit de Spinola qui ne recevoit point de nouvelles touchant les vaisseaux qu'il avoit demandez en Espagne. Mais les Etats de Brabant qui souhaitoient la continuation du siége d'une place qui les incommodoit si fort, lui envoiérent 200000. florins & deux cens chariots de munitions: & il reçut en même-tems un grand nombre de gros canons tirez de la citadelle d'Anvers.

L'amas des fascines qu'il avoit fait dresser pour attaquer le grand ouvrage

à

à corne aiant été brûlé par les assiégez 1622.
dans une sortie où ils tuérent beaucoup de monde, il fit enfin ouvrir la tranchée le premier de Septembre du côté de Coninkberg pour approcher du canal & retrancher le secours de la mer aux assiégez, sans quoi on ne devoit esperer aucun succés du siége. Mais ce dessein fut traversé par les continuelles sorties des assiégez où il perit beaucoup de monde de l'un & l'autre côté. Le lendemain Spinola receut les nouvelles de la bataille de Fleurus au Comté de Namur, gagnée le xxix. d'Aoust par l'armée Espagnole venuë du Palatinat sous la conduite de Gonzalés de Cordouë, contre le fameux bâtard de *Mansfeld*[1] & l'Evêque de Halberstat, qui tâchoient de rétablir les affaires de l'infortuné Roi de Bohéme Electeur Palatin par la force de leurs armes. Les assiégeans tirérent le canon en témoignage de la réjouïssance qu'ils avoient de cette victoire. Mais les assiégez aiant appris dés le lendemain que Mansfeld étoit arrivé à Breda pour venir à leur secours avec le Prince d'Orange, ils firent par trois fois la

[1] Ernest.

1622. décharge de leur grosse artillerie. A quoi Spinola fit répondre de son camp par dix fois.

Le VIII. du mois, jour de la Nativité de Nôtre-Dame, arriva au siége Gonzalés de Cordouë avec ses troupes qui nonobstant leurs diverses diminutions étoient encore de cinq mille hommes de pied & de douze cens chevaux. Il prit son quartier dans celui de Baglioni où il commanda depuis en qualité de Lieutenant général de Spinola comme Borgia & Velasco. On fit alors dresser diverses batteries : & pour assurer le chemin d'Anvers à Berg-op-zoom on bâtit un fort à la petite bourgade de Sant Vliet entre cette ville & Lillo, & on se mit en devoir d'attendre & recevoir le Prince d'Orange qui venoit au secours des assiégez avec ce qu'il avoit pû ramasser de troupes. Depuis le sixiéme jusqu'au vingt-septiéme du mois on fit joüer de part & d'autre plusieurs mines qui firent sauter beaucoup de monde. Les Hollandois aprés avoir repris ce qu'ils avoient perdu dés le commencement du siége, chasserent enfin les assiégeans du fossé qu'ils

qu'ils avoient occupé le XXII. d'Aoust, 1622.
applanirent leurs tranchées, & enfoncerent les mines qui restoient. Le lendemain, qui étoit le XXVIII. de Septembre ils trouverent par la supputation de leurs ingénieurs qu'ils avoient regagné sur eux cinquante verges de terre du côté du septentrion, & soixante du côté du midi.

Cependant Spinola faisoit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Général de sa reputation & de son experience. Il mettoit en œuvre tout ce qui lui avoit réüssi au siége d'Ostende, & se trouvoit présent à tout par sa vigilance. Mais la longueur du siége faisoit beaucoup diminuer ses troupes: & les déserteurs qui passoient dans la ville publioient qu'elles étoient déja inferieures en nombre à la garnison, qui jointe avec les autres combatans étoit encore de sept à huit mille hommes. D'ailleurs il étoit obligé d'envoier chaque semaine 2000. hommes au moins avec Velasco, & une grande partie de la cavalerie pour assurer le convoi d'Anvers. Les levées que l'Archiduchesse faisoit faire pour lui dans ses Etats & ceux de ses alliez

1622. ſe réduiſoient à peu de choſe, lors qu'elles arrivoient dans ſon camp ; & les recruës qui n'étoient que de gens ramaſſez ſans choix, n'étoient pas propres à remplacer les vieux corps des Wallons, des Italiens & des Eſpagnols qui avoient porté preſque tout le fardeau du ſiége.

Le Prince d'Orange renforcé des quatre mille chevaux de Mansfeld & de trois mille hommes d'infanterie, manda à ſon frére Frederic Henri qui étoit à Emmerick ſur le Rhin pour la défenſe des Provinces - Unies contre le Comte Henri de Berghe, de venir le joindre en diligence avec ſes 8000. fantaſſins & ſes 1500. chevaux. Il forma un corps d'armée de 20000. hommes de pied, & de prés de ſept mille chevaux, & vint au ſecours de Berg-op-zoom avant l'arrivée des troupes du même Comte de Berghe, pendant que le Gouverneur d'Iſendick prés de l'Ecluſe étant entré en Flandre avec trois mille hommes pour faire diverſion, pilloit & brûloit tous les villages des territoires de Bruges & de Gand, ſous prétexte qu'ils avoient negligé de paier les contributions.

tributions. Spinola outre le renfort du Comte de Berghe, attendoit encore quelques Allemans ſous la conduite du Comte d'Anholt, du Duc de *Saxe-Lawembourg*, & de celui de *Holſtein.* Mais le retardement des uns & des autres, & l'avis qu'il reçut d'une trahiſon par laquelle deux ſergens & ſeize ſoldats Italiens avoient conſpiré d'introduire le Prince d'Orange dans ſes tranchées, lui firent enfin reſoudre la levée du ſiége avec ſon conſeil. 1622.

Le lendemain qui étoit le ſecond d'Octobre, il ſe retira en tres-bon ordre ſans que de deux jours il ſortît un homme de Berg-op-zoom, ou de l'armée du Prince d'Orange pour le ſuivre. C'étoit le premier ſiége que ce grand Capitaine avoir levé de devant les places qu'il avoit aſſiégées juſques-là : & le Prince d'Orange qui connoiſſoit mieux que perſonne juſqu'où pouvoit aller ſa capacité, appréhendoit que ſa retraite ne fût une feinte ou un ſtratagême nouveau. Mais la fortune fit voir en cette occaſion qu'elle ne ſe déclare pas toûjours pour les plus braves ou les plus experimentez. Les Eſpa-

1622. gnols perdirent plus de 10000. hommes devant la place : les assiégez prés de deux mille, & ils tirerent de la ville 200000. coups de canons.

Le quatriéme du mois le Prince d'Orange & le Comte de Mansfeld entrerent dans la ville avec trente cornettes de cavalerie : & le lendemain ils y furent suivis du Prince Frederic Henri, du Comte Ernest de Nassau, & de plusieurs autres Seigneurs alliez des Hollandois.

XII. QUELQUE occupation que le siége de Berg-op-zoom donnât aux Espagnols & aux Hollandois, ils ne laisserent pas de faire encore d'autres entreprises les uns sur les autres pendant cet intervalle. Mais aucune ne réussit. Celles du Prince d'Orange sur Bosleduc, & ensuite sur Ostende parurent au mois d'Aoust. Toutes deux échoüérent comme une troisiéme qu'il fit depuis sur Anvers. Celle des Espagnols sur la petite ville de Hasselt parut au mois de Septembre. Mais elle devint inutile par les soins de ceux de Harlem qui venant au secours de Berg-op-zoom sous la conduite des Capitaines *Olican* & *Vender-*

Camer

Camer ſe jettérent dans la place le xxvii. du mois ſi à propos, qu'ils furent cauſe de ſa conſervation. 1622.

Retraite des Hollandois & des Eſpagnols aprés le ſiége de Berg op-zoom.

Le Prince d'Orange aprés la delivrance de Berg-op zoom étant retourné à Roſendal où étoit ſon camp à deux lieuës de cette ville, envoia remettre le ſiége devant Steenberg que les Eſpagnols avoient priſe au mois de Juillet ſur les Hollandois. La place ne voulut ſe rendre qu'aprés avoir eſſuié le premier feu des aſſiégeans, & il fallut capituler avec elle dans toutes les formes. La garniſon fut conduite à Anvers dans le tems que l'on apprit que les vaiſſeaux mandez d'Eſpagne par Spinola étoient enfin arrivez au nombre de quatorze ſur la côte de Flandres. Ils portoient 6000. Eſpagnols deſtinez pour brider la mer de Zélande, & empêcher la communication des Hollandois avec Berg-op-zoom par le havre. Mais étant venus trop tard, ils furent diſtribuez dans les villes frontiéres pour l'entretien des garniſons.

Le Marquis de Spinola reçut en même-tems les troupes du Comte Henri de Berghe, qui ſur les obſtacles où la

P v len-

1622. lenteur de sa marche, fut soupçonné par quelques officiers Espagnols d'avoir eu des intelligences avec ses cousins le Prince d'Orange & Frederic Henri de Nassau. Il fut accusé d'avoir exprés manqué ce dernier de vingt heures dans sa route, & d'avoir évité à dessein de le combattre malgré l'avantage qu'il avoit sur lui. Mais il lui fut aisé de satisfaire sur ce point & Spinola & l'Archiduchesse, dont il avoit ponctuellement suivi les ordres. Peu de jours aprés l'on vit aussi arriver au camp le Comte d'Anholt avec les troupes auxiliaires de l'Electeur de Cologne. Aussi-tôt Spinola conduisit les unes & les autres au devant du Prince d'Orange avec son armée qu'il avoit fait rafraîchir entre Anvers & Lire. S'étant avancé à trois lieuës du Prince en pleine campagne il lui envoia un Gentilhomme avec un Heraut pour lui présenter la bataille. Mais le Prince qui meditoit d'autres desseins lui répondit, *je ne suis venu ici que pour faire lever le siége de Berghes & réprendre Steenbergh. J'ai fait l'un & l'autre, & j'en suis content.*

Cette

Cette réponse fit retourner Spinola à Bruxelle, & le Prince d'Orange reprit le chemin de Breda. Mais les Etats des Provinces-Unies ne pouvant long-tems supporter les troupes de Mansfeld qui étoient mal disciplinées & accoûtumées aux violences, cherchérent des moiens honnêtes pour se délivrer de ces fâcheux hôtes. De sorte que Mansfeld sans être mécontent des Etats voulut bien se retirer des Provinces avec sa cavalerie : & prit sa route vers le Rhin, comme s'il eût eu dessein d'aller faire lever le siége de Pfaffemutz, que les troupes du Duc de Neubourg tenoient encore assiégé. Mais aiant appris que le Comte Henri de Bergh retournoit avec son armée vers Juliers & Wesel, il passa le Rhin, & s'en alla en Westphalie continuer ses ravages & ses cruautez, laissant auprés du Prince d'Orange l'Evêque d'Halberstat, que la gangrene avoit obligé de se faire couper le bras, pour avoir négligé la blessure qu'il y avoit reçûë. 1622.

Prise de Pfaffemutz par les Espagnols.

Depuis le mois de Juin la garnison Hollandoise de Pfaffemutz soûtenoit vaillamment le siége, aprés que le Gouver-

1622. verneur eût miné lui-même & fait sauter en l'air la tour de Berck, qui avoit donné les premiers jours beaucoup de prise aux assiégeans. Le Prince de *Chimay* qui y commandoit les Espagnols, & qui par ordre de l'Archiduchesse y avoit conduit du canon & des munitions de Juliers, s'étoit campé sur l'un des bords du Rhin; & *Breus* Lieutenant général du Duc de Neubourg sur l'autre. Ils avoient construit chacun de leur côté un fort, pour couper toute voie de vivres & de munitions à la garnison tant par terre que par la riviére, sur laquelle ils tenoient aussi des vaisseaux de guerre dans les mêmes vûës. Le siége avoit croupi sans aucun progrés pendant tout le tems que les forces des Espagnols & des Hollandois s'étoient rassemblées à celui de Berg-op-zoom. Mais aprés la retraite de Spinola, l'Archiduchesse pressée par les instances de l'Archevêque de Cologne & des Princes Catholiques des Cercles de Westphalie & du Rhin y envoia le Comte Henri de Bergh avec ses troupes pour finir l'entreprise. Dés qu'il fut arrivé & reconnu Général par Breus & Chimay,

sur les Hollandois.

may, il fit joüer toutes les batteries 1622.
pendant trois jours de suite sans interruption. De sorte que les Assiégez que la longueur du siége avoit reduits à la nécessité de toutes les choses nécessaires à la vie, & affligez de la dysenterie & du scorbut, voiant le fracas des boulets rouges & des grenades, & ne pouvant espérer du secours d'aucun endroit, furent obligez de rendre la place au Comte de Bergh par une honnête composition qui leur fut accordée. Les Hollandois en sortirent le second jour de 1623.
Janvier, & s'embarquérent sur des vaisseaux venus de Dusseldorp appartenant au Duc de Neubourg, pour descendre à Emmeric. Quoique ce qui restoit de la garnison fût encore assez considerable, il ne s'y trouva point cent personnes qui ne fussent ou blessées ou malades.

Le Comte de Bergh mit dans la place une forte garnison de soldats Espagnols; changea le sot nom de Pfaffemutz, & l'appella le *Fort d'Isabelle* du nom de l'Archiduchesse. Mais les Allemans ne furent pas long-tems sans s'appercevoir du peu d'avantage qui se trouva dans l'échange qu'ils avoient

1623. fait des Hollandois contre les Espagnols. C'est ce qui obligea depuis le Magistrat de Cologne à députer vers l'Empereur à la Diéte de Ratisbonne, pour demander que ce fort fût rasé.

XIII. LE PRINCE d'Orange aiant appris que le Comte de Mansfeld avoit passé le Rhin avec ses troupes, retourna à la Haye le troisiéme jour de Decembre. Il y fut suivi peu de jours aprés par le Prince Frederic Henri son frére, le Comte Ernest de Nassau son cousin, & l'Evêque de Halberstat, qui s'étoit déja rendu insupportable aux Etats & à ces Princes par ses insolences & ses brutalitez, mais qu'on n'avoit encore pû persuader de se retirer. Le Prince d'Orange aprés le refus qu'il avoit fait du combat que Spinola lui avoit proposé, avoit conçu un grand dessein sur la place qu'il jugeoit la plus considerable des Pais-bas Catholiques. Mais il n'avoit jugé à propos de le communiquer qu'à tres peu de personnes : & il ne s'en expliquoit même qu'en termes vagues, ne parlant que de quelque ville de Flandres ou de Brabant en général, sans en marquer une en particulier.

Entreprise du Prince d'Orange sur la ville d'Anvers faillie.

Pour

Pour ôter aussi tout sujet de soupçon aux Lieutenans de l'Archiduchesse Infante & aux villes de Brabant, il fit retirer de Breda toutes les troupes qu'il y avoit rassemblées aprés le siége de Berg-op-zoom. En effet, cette retraite rendit le calme aux villes d'Anvers & de Bosleduc en Brabant, de Gand & de Hulst en Flandres, & à quelques-unes de la Gueldre Espagnole & du pais de Liége qui commençoient à s'allarmer. Spinola contremanda même les garnisons ausquelles il avoit donné ordre de marcher vers Ruremonde, se croiant obligé au Prince d'Orange de lui épargner les frais & les fatigues de la guerre durant les rigueurs de l'hiver. 1623.

Cependant ce Prince pour commencer l'éxécution de son dessein fit ramasser tous les grands & les petits vaisseaux qui se trouvérent dans les ports & les havres de Hollande & de Zélande, & les fit aller à la Brille avec tous leurs équippages, & beaucoup de munitions, avec ordre de l'y attendre. Aprés y avoir fait défiler les troupes dont il croioit avoir besoin, il partit lui-même de la Haye avec les Princes, son frére

1623. frére & son cousin, & l'Evêque de Halberstat. Lorsqu'il prit congé des Deputez des Etats Généraux qui l'avoient conduit jusqu'à Delft, il leur dit. *Messieurs, priez Dieu pour nôtre entreprise. Car il n'y a que lui seul qui puisse l'empécher, & je la tiens aussi assurée que la main que je vous présente.* Ce discours qu'il repeta encore aux Bourg-Maitres de Dordrecht, & que l'évenement fit condamner depuis de présomption par ses ennemis, ne marquoit pas qu'il fût disposé à s'attribuer l'heureux succés de son entreprise, ou à en rejetter le mauvais succés sur Dieu, puisque quelques jours auparavant on avoit publié par toutes les Provinces-Unies, un placart *pour prier Dieu de faire réüssir un grand dessein qu'on avoit entrepris à la gloire & à l'avantage de la République.*

On a dit presque la même chose du Prince d'Orange Guillaume III. touchant une entreprise sécrete de l'an 1691. contre la France dont on n'a vû aucun effet.

Le Prince arrivé à la Brille fit la revûë de son monde, & il trouva que son armée navale étoit composée de mille vaisseaux de differentes grandeurs, & de cinq cens pontons, chaque bateau étant chargé d'une piéce de fonte; les uns & les autres peints de couleur d'eau, c'est-à-dire, du verdat de la mer, afin qu'il

qu'il fût plus difficile de les discerner de loin. Il fit mettre à la voile incessamment sans spécifier ses desseins. Mais cinq heures aprés que toute cette grande flotte fut sortie du port de la Brille, il survint une gelée si violente, qu'en moins d'une heure tous les cordages mouïllez furent glacez, & devinrent si roides & si glissans, qu'il ne fût plus possible de les remuer. Il s'éleva ensuite une si furieuse tempête, que les vaisseaux ne pouvant être gouvernez ni par les pilotes ni par les matelots, heurtérent les uns contre les autres. Il y en eut huit qui furent ouverts, & qui périrent avec la plus grande partie des gens qui étoient dedans. Celui qui portoit le Prince d'Orange, son frére, son cousin, & l'Evêque de Halberstat fut de ce nombre. On en recouvra quelques-uns qui étoient sur le point d'être submergez. Les autres se sauvérent à Willemstat, à Olkemplat, à Gertrudemberg, & par tout ailleurs où ils purent, à force de rames & d'avirons. Il y eut beaucoup de monde tant des soldats que des gens de l'équippage qui furent noiez; & beaucoup qui moururent de froid. 1623.

1623. Le Prince d'Orange voiant ainsi toute son entreprise échoüée, & sa flote entiérement défaite par la gelée, le vent, & la tempête, ennemis qu'il n'avoit pas contez, voulut s'épargner une partie de la honte de cette disgrace en continuant de garder le secret sur son grand dessein. Mais il ne put empécher que le tems & l'envie ne le découvrissent à ses ennemis. On sçût à Bruxelles que toutes ses vûës étoient tournées vers la ville d'Anvers. Les Hollandois avec quinze pontons voguans tous de front devoient attaquer le pont de la ville par le Griseck, & ensuite passer avec le gros de la flote devant la ville pour aller se saisir de Willebroct; & là se fortifier à la faveur d'un pont qu'ils devoient construire sur la riviére de Malines avec 250. de ces pontons, puis emploier les 250. autres qui restoient à barricader la riviére de l'Escaut au dessous de Rupelmonde. On avoit arrété que dans le même tems l'armée Hollandoise composée de cavalerie & d'infanterie se rendroit par terre aux portes d'Anvers, où l'on avoit déja fait glisser par subtilité prés de 500. hom-

hommes, dont cent devoient mettre le feu en cinq endroits de la ville. Que ses habitans étant occupez à éteindre ce feu, l'on prendroit cette occasion pour planter les échelles par dehors & escalader les murailles. Que la ville étant prise par ce moien l'on déguiseroit un grand nombre de soldats en Religieux, qui feignant d'être sortis en foule de leurs couvens pour se refugier dans la citadelle, conjuréroient la garnison Espagnole de les y recevoir par charité: & dés qu'ils y seroient introduits par cette ruse, ils se saisiroient des corps de garde, & se rendroient maîtres de la place. 1623.

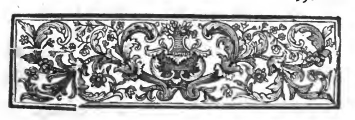
L'entreprise étoit la mieux concertée du monde, pour faire perdre tout d'un coup la Flandre & le Brabant aux Espagnols par la surprise d'une seule ville: mais elle n'a point laissé de paroître vaine & temeraire faute d'avoir été justifiée par le succés.

A la nouvelle du debris de la flote Hollandoise, l'Archiduchesse Infante assembla son Conseil, où l'on jugea que l'entreprise sur Anvers n'avoit pû se faire sans quelque intelligence secréte avec

1623. avec des habitans de la ville. C'eſt pourquoi elle envoia ordre exprés aux Bourg-maîtres d'Anvers, pour faire une exacte perquiſition des perſonnes ſuſpectes de correſpondance avec le Prince d'Orange ou les Etats des Provinces-Unies; avec injonction de faire ſortir de la ville tous ceux qui ſe trouvéroient être de la religion de Hollande. Ce qui fut exécuté ponctuellement.



HIST.



HISTOIRE DE HOLLANDE.

LIVRE CINQUIE'ME.



PEU de jours aprés l'échec de la malheureuse entreprise sur Anvers, le Prince d'Orange étant à Riswyck village prés de la Haye eut avis d'une grande conjuration tramée contre lui. Guillaume de Barneveld, sieur de Stautembourg, ci-devant Gouverneur de Berg-op-zoom, fils puîné de l'Avocat Géneral, qui (comme nous l'avons remarqué ailleurs) avoit toûjours

1623.

I

Conspiration contre le Prince d'Orange, & punition des conjurez.

1623. jours fait de la peine à son Pére de son vivant pour son indocilité & son humeur incorrigible, avoit tellement ressenti aprés sa mort les obligations dont il étoit rédevable à un si bon Pére, qu'il ne pût long-tems souffrir l'injustice publique qui lui avoit été faite. Aprés divers témoignages qu'il donna de tems en tems de son mécontentement, il resolut enfin de vanger cette mort par celle du Prince Maurice, auquel il attribuoit toute la disgrace de son Pére. D'abord il communiqua son pernicieux dessein à son frére aîné René de Barneveld, sieur de Groeneveld, Grand Maître des Eaux & Forests de Hollande, l'exhortant à vouloir entrer avec lui dans les ressentimens des injures, que le Prince avoit faites à leur famille, & délivrer le Pais de sa tyrannie. Groeneveld homme sage, & marchant sur les pas de son pere, eut horreur des propositions de Stautembourg, Non content de le blâmer, il fit son possible pour le détourner de cette mauvaise résolution; & aprés beaucoup de fortes raisons qu'il lui allegua, il lui dit, que la vengeance n'appartenoit qu'à Dieu.
Ses

Ses remontrances ne firent point 1623.
d'effet sur l'esprit violent de Stautembourg, qui engagea dans sa conjuration beaucoup d'autres Mécontens, la plûpart Arminiens, animez comme lui du desir de perdre le Prince, & de remettre le Pais dans sa premiére liberté. Les principaux étoient *Adrien Vander Dussen* de Roterdam, cousin des deux Barnevelds; *David Corenvinder*, Secrétaire de Berckel leur allié; *Henri-Daniel Slatius* ci-devant Ministre Arminien à Bliswick; *Adrien Van Dick*, Secrétaire de Bliswick, beaufrére de Slatius; Corneille *Geysteranus* auparavant Ministre Arminien prés de Gorkum, *Girard Weltius*, Ministre de Rackangen prés de la Brille au pais de Voorn, & quelques habitans de Leyde & de Roterdam. Stautembourg se servit particuliérement du ministére de Slatius pour la conduite de toute l'intrigue: & ce Ministre que les Arminiens avoient souvent repris & blâmé pour sa vie scandaleuse & le déreglement de son esprit, se chargea avec Van-Dick de donner les instructions & l'argent nécessaire pour l'éxécution du crime.

1623. Le dessein des conjurez étoit d'assassiner le Prince d'Orange auprés d'une Ladrerie entre la Haye & Riswick où étoit son haras, & où il alloit souvent accompagné de peu de gens. Les personnes apostées par Slatius & Van-Dick se devoient trouver sur les chemins ou dans les cabarets voisins du lieu marqué pour l'éxécution. Et pour mieux cacher le dessein, ils devoient boire ou se promener sans manteaux, sans armes, & ne s'entretenir que de choses communes & indifferentes. Un portefaix devoit leur apporter sur la place un coffre plein de poignards & de pistolets achetez par Slatius & Corenvinder. Mais celui des conjurez qui s'étoit chargé du coffre aiant offert une piéce d'or au crocheteur, cette liberalité extraordinaire jointe à une recommandation particuliére qu'on lui fit de son fardeau, lui fit conjecturer que le coffre renfermoit quelque chose d'important. Dans le même tems deux mariniers, qui d'ailleurs étoient de la secte Arminienne, allérent à Riswick déclarer au Prince d'Orange qu'il se tramoit quelque entreprise sur sa vie, mais qu'ils n'avoient

pû

pû l'approfondir, parce qu'ils avoient refusé d'entrer dans la societé des complices. 1623.

Le Prince sur le rapport de ces deux mariniers retourna aussi-tôt à la Haye, doubla ses gardes, & fit une éxacte recherche des conjurez : & dés le soir du même jour qui étoit le second ou le troisiéme de Février, il fit arréter quatre hommes bûvans dans un cabaret, un ménuisier & trois matelots de Roterdam. A cette nouvelle un homme à qui le Crocheteur avoit marqué ses soupçons touchant le coffre qu'on lui avoit fait porter, en demanda l'ouverture à un Commissaire de la Haye. Les poignards & les pistolets qu'on y trouva furent produits comme les premiers témoignages de la conspiration. Les quatre prisonniers interrogez dés le lendemain, avouërent tout ce qu'on souhaitoit de sçavoir. On arrréta Corenvinder, Van-Dick, les deux *Blancarts* fréres [1], & *Guillaume Perty*. Stautembourg & Vander Dussen se sauvérent dés le soir même que la conspiration fut découverte. Ils prirent la route du Brabant, & se retirérent à Anvers avec

1. *Jean & Abraham.*

Q ij quel-

1623. quelques autres conjurez, où Stautenbourg mourut plusieurs années aprés, sans avoir laissé d'enfans de la fille du sieur de sainte Aldegonde [1].

1. Philippes de Marnix.

Groeneveld voiant son frére en fuite & ses amis arrétez, crut par un assez mauvais raisonnement qu'il devoit pourvoir aussi à sa sureté, quoi-qu'il n'eût aucune part à l'entreprise, & qu'il n'en eût jamais écouté la proposition, que pour la dissuader & la détester. Il se jetta d'abord dans une barque de Pescheur pour passer en Angleterre: & le vent l'aiant repoussé sur la côte, il se travestit en matelot, & se mit dans un vaisseau qui partoit pour Hambourg. Mais il fut reconnu & arrété par le Prevôt de Scheweling, qui le mena prisonnier à la Haye. Slatius aiant pris l'habit d'un paisan pour n'être pas reconnu, fut découvert par hasard dans un cabaret, & conduit à la Haye par trois soldats, ausquels on donna 4000. livres pour récompense. Les deux mariniers qui avoient fait la premiére ouverture de la conspiration au Prince d'Orange eurent chacun 200. florins & une medaille d'or de ce Prince,

La précipitation avec laquelle il quitta le pot de biére qu'il buvoit, lorsqu'il vit entrer les trois soldats le trahit.

ce, outre les 4000. livres promis par 1623.
un Placart public du IV. de Février à
quiconque découvriroit les auteurs de
l'entreprise, & 600. autres florins de
gratification particuliére de la part des
Etats Généraux.

On fit d'abord le procés aux quatre premiers prisonniers qui avoient été arrétez dans le cabaret, & qui avoient été destinez pour commettre l'assassinat du Prince. Ils furent condamnez le XXVII. de Février; le premier qui étoit un menuisier nommé *Corneille Gueritson* à avoir la tête coupée, le corps mis en quatre quartiers & pendu aux quatre coins de la Haye, la tête mise sur un pieu, & ses biens confisquez. Les trois autres qui étoient des matelots appellez *Jean Claessen*, *Herman Hermanson*, *Dirick* ou *Théodore Linderson* eurent aussi la tête coupée, mais leurs corps furent mis sur des roues sans être écartelez; & les poignards dont ils devoient se servir furent rompus en leur présence sur l'échaffaut avant l'exécution.

On proceda ensuite contre Groeneveld, qui fut condamné le XXIX. de

1623. Mars à perdre la tête, *comme atteint & convaincu du crime de leze Majesté*, non pas pour avoir trempé dans la conspiration, mais pour ne l'avoir pas revelée, n'aiant pas ignoré les pratiques de son frére Stautembourg & des autres principaux conjurez. Il fut regardé comme une victime innocente, que les Etats sacrifiérent à la vangeance du Prince Maurice, laquelle n'avoit pû s'éteindre dans le sang de l'Avocat Général son pére. Il voulut témoigner avant que de mourir combien il honoroit le Prince qui étoit son parrain, & combien il détestoit le crime de son frére. Il renvoia aussi peu de tems aprés sa condamnation le collier de l'ordre de Saint Michel à l'Ambassadeur de France du Maurier, pour être rendu au Roi. Son corps fut accordé à sa famille pour être enterré à Groeneveld, & il fut regretté de tous les Gens de bien, parce qu'il s'en étoit fait aimer durant sa vie. Le même jour furent pareillement décapitez Corenvinder & Van-Dick: & parce qu'ils avoient été convaincus d'être des principaux auteurs de l'entreprise, leurs corps furent mis en quartiers,

tiers, pendus aux quatre coins de la Haye, & leurs têtes fichées sur un pieu aprés qu'on eut rompu en leur présence les pistolets & la masse d'armes trouvez dans le coffre avec les poignards. 1623.

II. Persécution nouvelle des Arminiens accusez de la conspiration.

On crut devoir differer le jugement de Slatius, parce qu'on espéroit se servir de lui pour découvrir les démarches qu'on publioit avoir été faites dans la conspiration par tout le corps des Arminiens, qui, malgré les édits des Etats, ne laissoient de faire encore une *société de Remontrans* dans les Provinces-Unies. Cette conjoncture parut favorable aux Gomaristes, pour exciter contre eux une persécution nouvelle. On prétendit que les Arminiens avoient encore une direction formée & un *collége surintendant* d'association dans le pais, pour se rétablir & faire revenir avec eux l'ancien gouvernement des sept Provinces. C'est ainsi qu'on appelloit quelques assemblées de personnes charitables, qui contribuoient de leurs aumônes, pour assister les pauvres Arminiens qu'on avoit privez de leurs biens & de leurs emplois, & qui étoient réduits aux derniéres nécessitez dans les

1623. priſons ou dans les lieux de leur exil. Suivant cette ſuppoſition de *collége ſur-intendant* faite par les Gomariſtes, les Arminiens aiant jugé que leurs affaires ne pourroient avancer tant que le Prince ſeroit vivant, avoient réſolu dans leur aſſemblées ſecrétes de mettre tout en uſage pour ſe défaire de lui, & jetter la République daus de nouveaux troubles. On accuſa leurs Miniſtres qui avoient été bannis des Provinces d'être revenus la plûpart déguiſez pour tramer la conſpiration, & ſoûlever les eſprits contre le gouvernement préſent. De ſorte que par une ordonnance du mois de Février [1] publiée au nom du Prince d'Orange & des Etats d'Utrecht, ils furent déclarez rebelles & ennemis de la patrie, proſcrits de nouveau, & recherchez avec promeſſe de 600. livres aux Délateurs, qui les dénonceroient.

[1] C'eſt le placart du 4 Février ci-deſſus.

Les Miniſtres Gomariſtes autoriſez par cette ordonnance, firent ſonner fort haut cette prétenduë conjuration des Arminiens devant la populace : & ils n'héſitérent plus à les appeller publiquement dans leurs prêches des traîtres & des parricides. Les Arminiens ou-

outrez de ces insultes firent courir une 1623.
Requête adressée en leur nom aux Etats Généraux, par laquelle ils détestoient la conspiration contre le Prince. Ils protestérent qu'ils n'en avoient eu aucune connoissance, loin d'y avoir eu part; qu'ils n'avoient pas la moindre relation avec ceux qui en étoient coupables; & qu'on ne devoit point attribuer à toute une societé le crime de quelques Particuliers qui s'en diroient les membres. Que selon leurs maximes il n'étoit jamais permis de s'opposer par des voies de fait aux Magistrats qui nous gouvernent; & que les vrais Arminiens n'avoient point d'autres armes pour se défendre de l'oppression que la patience, la priére, l'humilité & les larmes. Cette Requête présentée par des gens qui n'osoient se nommer, ni se montrer, ne servit qu'à aigrir les esprits de leurs ennemis. On resserra plus étroitement ceux qu'on tenoit déja prisonniers. On donna la question extraordinaire à deux des principaux Directeurs de leurs affaires qui étoient *Edouard Poppe* & *Charles de Nielles*, celui-ci Ministre de l'Eglise Wallonne à Utrecht, l'autre

1623. Miniſtre à Goude, tous deux du nombre des treize citez au Concile de Dordrecht. Ils furent trouvez innocens de la conſpiration, mais ils furent condamnez à une priſon perpetuelle dans le château de Louveſtein, pour avoir mal obſervé leur ban, & pour être retounez en Hollande contre la défenſe des Etats. Les tourmens que l'on fit ſouffrir à pluſieurs autres ſervirent aux juges pour les convaincre que la conſpiration n'étoit pas le fruit de tout le parti Arminien. Mais comme les Miniſtres Gomariſtes n'en vouloient rien démordre dans leurs prêches, & que d'ailleurs pluſieurs Arminiens foibles ou intereſſez ſuccomboient à la rigueur de la perſécution, les zélez de la ſecte emploiérent leurs talens pour la juſtification du parti. On vit courir en Hollande, en Flandres & en France même, diverſes Apologies, dont la principale fut celle que Grotius compoſa dans Paris pour la défenſe du gouvernement legitime des Provinces, tel qu'il étoit avant le changement ſurvenu l'an 1618. Ce ſçavant homme fit voir à toute le terre la nullité & l'injuſtice de toutes les procedures que

Grotius ſous la protect. du Roi.

1623.

que les Etats Généraux avoient gardées touchant la convocation & la tenuë de leur Concile national de Dordrecht, la mort de Barneveld, la détention de Hoogerbets & la sienne, le changement & la destitution des Magistrats, la décision des affaires de Religion, & la proscription des Remontrans ou Arminiens.

Cette Apologie dont tous les raisonnemens étoient appuiez sur le droit commun & sur les loix du pais, donna tant de chagrin aux Etats Généraux & au Prince d'Orange, qu'ils la firent condamner, avec défense de l'avoir sur peine de la vie. Ils décretérent aussi contre la personne de Grotius, avec promesse d'une grosse récompense à quiconque pourroit l'arréter ou le répresenter mort ou vif. Grotius aiant appris le danger où il étoit, présenta une Requête au Roi Louïs XIII. pour lui demander sa sauvegarde contre l'arrest de la Cour de Hollande. Elle lui fut accordée sur l'heure en considération de son rare merite : & sa Majesté le prit sous sa protection particuliére par des lettres patentes qui lui furent expé-

1623. diées à Paris dés le XXVI. de Février de l'an 1623.

Supplice de Slatius. Aprés les perquisitions faites contre les Arminiens touchant la conjuration, on acheva le procés du Ministre Slatius qui commit toutes sortes de lâchetez pour éviter la torture. L'espérance de conserver sa vie lui fit d'abord promettre aux juges un ample Traité, par lequel il montreroit que toute la conjuration avoit été tramée par les principaux d'entre les Arminiens tant Ecclesiastiques que Politiques: & que pour son particulier, non content d'avoir renoncé à leur secte, il avoit aussi porté les autres à suivre son exemple. Les juges lui accordérent le tems qu'il demanda pour écrire ce Traité. Mais aprés l'avoir examiné, l'on trouva que ce n'étoit qu'un tissu de calomnies. Le libelle qu'il avoit fait l'année précedente sous le titre de *Flambeau clair-luisant* contre l'honneur des Etats & la sureté du Prince d'Orange fut laceré, & lui condamné à la mort le V. jour de Mai. Son supplice fit beaucoup d'éclat tant pour la foule du peuple qui y causa du desordre, où moururent quelques per-

1623.

personnes ; que par les emportemens du criminel qui se déchaina sur l'échaffaut contre le Prince, & ceux qui gouvernoient l'Etat. Il fut difficile de le resoudre : mais comme il portoit les mains à son bandeau pour se l'arracher, le boureau prit si bien son tems qu'en lui tranchant la tête il lui coupa aussi la main droite par le poignet, & une partie de la gauche. On fit mourir ensuite les deux Blancarts & Perty du même supplice. Mais les corps de ces trois derniers furent enterrez, au lieu que celui de Slatius fut mis sur la rouë, enlevé la nuit suivante par sa femme & ses amis, enterré dans un champ, puis découvert par hazard en labourant, traîné par les ruës, & remis sur la rouë jusqu'à ce qu'un second enlevement obligeât la justice de faire finir ce hideux spectacle. Aprés toutes ces executions faites à la Haye, il s'en fit encore d'autres à Leyde le xxi. de Juin, & à Roterdam le iii. de Juillet, où parmi quelques conjurez l'on fit mourir des gens sous le même pretexte que Groeneveld pour avoir eu connoissance de la conjuration, & ne l'avoir pas revelée.

revelée. La rigueur de toutes ces pourſuites parut exceſſive à ceux qui conſideroient que la conjuration, toute criminelle qu'elle étoit par elle-même, ne regardoit que la vie d'un particulier, ou tout au plus d'un premier Miniſtre ou Officier de l'Etat. Mais les juges la traiterent comme ſi elle eût été contre l'Etat même, & déclarerent tous les conjurez criminels de leze-Majeſté, parce que les Etats vouloient faire paſſer le Prince d'Orange pour le chef de la République.

III. Etat floriſſant de la Compagnie des Indes orientales.

DEPUIS que la Compagnie des Indes Orientales avoit établi ſa réſidence à Batavia, il s'y étoit formé une nouvelle République Hollandoiſe dont le Gouverneur général reconnoiſſant toûjours d'ailleurs les Etats Généraux de la Haye & le ſiége d'Amſterdam, étoit égal en puiſſance & en autorité au Prince d'Orange. Il étoit en effet le Stathouder, le Capitaine général, & l'Amiral général de la Hollande Indienne. Sa Cour étoit plus pompeuſe, & ſon train plus magnifique que celui du Prince d'Orange, & de pluſieurs Rois de l'Europe, parce qu'il étoit

étoit question de gagner ou d'éblouïr les Indiens & les Chinois qui amoient le faste, & qui jugeoient de la grandeur humaine par l'éclat exterieur. La Compagnie nonobstant la dépendance naturelle des membres qui la composoient, étoit regardée comme indépendante des Etats en ce qu'elle nommoit elle-même ses Magistrats, ses Amiraux, ses Généraux, & tous ses officiers généralement; qu'elle envoioit & recevoit des Ambassadeurs; qu'elle faisoit la guerre & la paix de pleine autorité; qu'elle étoit la maîtresse des punitions & des récompenses; qu'elle plantoit des colonies, bâtissoit des forteresses, levoit des troupes, équippoit des flotes, & entretenoit des armées. Elle faisoit de jour en jour de nouvelles conquêtes. Les Rois des isles & des côtes de l'Asie venoient à l'envi rechercher son alliance. Elle avoit une infinité de comptoirs & de magasins établis depuis l'Arabie jusqu'au Japon, où son commerce étoit déja beaucoup plus florissant que celui des Epagnols & des Portugais. 1623.

Ces grands succés portérent les Etats à

1623\. à finir l'établissement auparavant projetté d'une *Compagnie des Indes Occidentales* ou de l'Amerique, dans l'esperance qu'elle ne produiroit, ni moins de profit, ni moins de gloire aux Provinces-unies. Cela s'executa sur les vûës qui en avoient été données par Barneveld, à qui l'on étoit aussi redevable de l'institution de celle des Indes Orientales. Deux ans aprés sa mort on avoit fait revivre ce dessein par un édit d'octroi que les Etats Généraux donnérent le IX. de Juin 1621. pour regler les privileges, les franchises & & les assistances que l'on devoit accorder à la Compagnie. Il fut arrêté que cette union des marchands dureroit vingt-quatre ans pendant lesquels il étoit défendu à toutes personnes de faire voile & de trafiquer sur les côtes d'Afrique, depuis le Tropique du cancer jusqu'au Cap de bonne Esperance, & dans tout le nouveau monde contenant les deux Ameriques, les terres Australes, les Isles & Pais nouvellement découverts dans la mer du Nord & celle du Sud, hors de cette compagnie générale ou sans sa permission. Que la Com-

Etablissement de la Compagnie des Indes occidentales.

Compagnie pourroit au nom des Etats dans les limites du pais qu'on vient de marquer, faire des alliances & des traitez avec les Princes & les Peuples de ces pais ; bâtir des forteresses & des places de sureté & de retraite ; établir des Gouverneurs, des Officiers de justice & police ; envoier de nouvelles colonies, sans autre obligation que celle de communiquer ensuite aux Etats Généraux ce qu'elle auroit fait, hors ce qui regarderoit le choix du Gouverneur général qui seroit obligé de recevoir son approbation des Etats. Que tous les sermens se préteroient aux Etats & à la Compagnie depuis le Gouverneur Général jusqu'au dernier des officiers ; mais que les gens de guerre y en ajouteroient un troisiéme au Prince d'Orange.

Pour l'administration de la Compagnie on erigea par le même édit cinq chambres de *Sur-intendans*, une à Amsterdam, une en Nort-Hollande ; & une sur la Meuse pour toute la Province de Hollande ; une pour celle de Zélande, & une pour celles de Frise & Groningue. Les autres Provinces-unies n'eurent

1623. n'eurent point de chambres, mais on leur permit d'établir autant de Sur-intendans pour elles dans les autres chambres qu'elles fourniroient de 100000. livres à la Compagnie. On créa vingt Sur-intendans dans la chambre d'Amsterdam, douze dans celle de Zélande, & quatorze dans chacune des trois autres, avec permission de les augmenter à mesure que les charges & les affaires croîtroient. Ils devoient être du nombre des Interessez, & servir chacun six ans; mais ensorte qu'étant divisez par tiers, les plus anciens devoient sortir de deux en deux ans, & faire place à un nouveau tiers. On établit un Conseil de dix-neuf personnes sous le nom d'*Assemblée Générale* des cinq chambres pour traiter toutes les affaires de la Compagnie. Dix-huit devoient être pris du nombre des Sur-intendans des chambres; le dix-neuviéme devoit être un Député des Etats Généraux à l'assemblée, qui avoit ordre de se tenir les six premieres années dans Amsterdam, les deux suivantes en Zélande, & ainsi consecutivement dans ces deux endroits.

Cet

Cet établissement fut renouvellé un an aprés par un autre édit des Etats donné le x. de Juin 1622. sans qu'on pût encore lever ce qui restoit d'obstacle à son execution. Mais en 1623. l'affaire fut terminée par un troisiéme édit, appellé *d'ampliation*, donné le xx. de Juin pour expliquer & augmenter encore les avantages que les Etats faisoient à la Compagnie par le prémier. 1623.

Les Etats pour honorer leur établissement firent présent à la Compagnie de trois grands vaisseaux de guerre montez de six cens soldats entretenus pour cette fois à leurs dépens. Les interessez qui y furent reçûs jusqu'au dernier d'Aoust pour les habitans du pais, & jusqu'au dernier d'Octobre pour les étrangers, firent une somme de 7200000. livres, avec laquelle on équippa deux fort belles flotes. L'une fut mise sous la conduite de l'Amiral *Jacques Willekens* qui partit au mois de Decembre dans la résolution de chasser les Portugais du Bresil. L'autre sous celle de l'Amiral *Jacques l'Hermite* pour aller troubler les Espagnols dans la possession du Perou, & tâcher de leur enle- Premiere expedition de la Compagnie.

ver

1623. ver leurs mines d'or.

Les autres vaisseaux qui furent équipez en même-tems par la Compagnie, firent durant toute l'année de si grandes & de si frequentes prises sur les Espagnols & les Portugais réunis alors sous un seul Roi, que les participans ou les interessez reçurent de ce premier essai vingt-cinq de profit sur cent.

Les côtes d'Espagne ressentirent aussi dés les premiéres années les effets de l'établissement de cette Compagnie. L'Amiral *Leonard Frantzen* de Roterdam étant parti avec une flote de six vaisseaux peu de tems aprés Willekens & l'Hermite, fit une descente dans la Galice & le Portugal où il brûla grand nombre de villages, fit un fort grand butin, & emmena quantité de personnes, dont il tira depuis de grosses rançons.

IV. Accord des Hollandois, avec les Corsaires de Barbarie.

LES ARMATEURS & Corsaires de Barbarie, sur-tout ceux de Tunis & d'Alger faisoient alors de si fréquentes pirateries sur l'une & l'autre mer, que les navigations des Hollandois s'en trouvoient considerablement incommodées. Les Etats en eurent du ressentiment,

ment, & voulurent s'en plaindre par 1623.
leurs Ambassadeurs comme d'infra-
ctions faites aux traitez qu'ils avoient
passez avec le Grand Seigneur & le
Roi de Maroc. Mais considerant que
ces Corsaires se disoient sujets du Grand
Seigneur armez sous sa protection, &
avouez des Deys ou Gouverneurs d'Alger & de Tunis, ils mandérent à leurs Ambassadeurs d'entrer avec eux en composition. On se rétablit dans les termes de la paix concluë quelques années auparavant avec la Porte. On remit les Esclaves Mores ou Turcs en liberté sans rançon. On déclara ennemis ou amis des Etats ceux qui seroient ennemis ou amis des Corsaires. On se promit un secours mutuel contre les Espagnols & les Italiens : & l'on obtint que les Hollandois tiendroient dorénavant des Consuls de leur nation à Tunis & à Alger pour la conservation de leur commerce & de leurs retraites, avec la même autorité & les mêmes privileges que celui qu'ils avoient à Constantinople.

Les Hollandois non contens d'avoir ainsi traité avec les Corsaires de Barbarie

1623. barie, voulurent encore faire un accord particulier avec les Mores des roiaumes de Fez & de Maroc, & renouveller l'alliance qu'ils avoient contractée autrefois avec leur Roi. De sorte qu'ils n'oubliérent rien pour assurer leurs navigations, & empêcher celles de leurs ennemis, tant par leurs traitez, que par l'érection des deux Compagnies souveraines des Indes orientales & occidentales.

Les Allemans se joignent aux Espagnois contre les Hollandois qui se servent de Mansfeld & de l'Evêque de Halberstat contre eux.

Cependant leurs ennemis songeoient aux moiens de réparer par terre le tort qu'ils souffroient sur mer. La Maison d'Autriche, tant en Allemagne qu'en Espagne, entreprit en cette année d'attaquer par divers endroits les Provinces-unies pour se remettre dans son ancienne possession. Elle entretenoit deux armées considerables dans cette resolution. L'une qui s'appelloit des Catholiques d'Allemagne, & qui avoit été emploiée contre les Protestans dans les troubles de Bohéme sous la conduite du Général de Tilly, avoit ordre d'entrer en Frise par la Westphalie pour incommoder la Hollande. L'autre qui étoit composée de troupes Espagnoles com-

commandées par Gonzalés de Cordouë, 1623.
étoit le long du bas Rhin dans le pais de Céves & de Gueldres, attendant le renfort de l'armée de Flandres & du Brabant ſous Spinola, pour ſe joindre à celle de Tilly dans l'Ower-iſſel.

Les Etats virent de loin les deſſeins de la Maiſon d'Autriche ſur leurs Provinces. Pour les diſſiper ſans commettre le Prince d'Orange, ni expoſer les troupes qu'ils occupoient à la garde du pais, ils emploierent les deux fleaux de l'Allemagne le Bâtard de Mansfeld & l'Evêque de Halberſtat. Le premier ſe tint prêt dans la Friſe orientale avec ſon armée; & l'autre paſſa dans la baſſe Saxe pour faire de nouvelles levées en en faveur des Etats. Avec ces ſecours, il fut reſolu de porter la guerre dans le pais de Liége, l'Archevêché de Cologne & la Weſtphalie Catholique pour détourner Tilly & Cordouë de leur pais, & leur donner de l'exercice ſur les terres de l'Empire. Ces moiens ne parurent pas encore ſuffiſans aux Etats qui s'aviſerent de pratiquer auſſi une diverſion puiſſante des côtes du pais hereditaires & de la Hongrie, pour y faire

retenir

1623. retenir les forces de la Maison d'Autriche que l'Empereur déliberoit d'envoier sur le bas Rhin. Ce fut dans cette intention qu'ils renouvellerent leurs premieres intelligences avec le Prince de Transilvanie *Betlen Gabor* qui s'étoit fait Roi de Hongrie, & qui soûtenoit la guerre contre l'Empereur pour maintenir son usurpation.

Expeditions de Mãsfeld pour les Hollandois.

Cependant Mansfeld commença ses expéditions pour ne pas dire ses brigandages dans la Frise orientale & la Westphalie. Ses troupes qui n'étoient non plus capables de discipline que lui-même, commirent toutes les cruautez imaginables sur les peuples par le fer & le feu. Elles n'épargnérent, ni l'honneur des femmes, ni celui des autels. Mansfeld aprés avoir ravagé le Comté d'Oldembourg, & obligé le Comte à lui paier 100000. imperiales pour lui faire racheter ce qu'il n'avoit pû piller, alla se loger à Liford avec toutes ses troupes, & s'empara de Meppen sur la riviére d'Ems qu'il fit aussi-tôt fortifier. Il s'approcha ensuite de Munster, & pour donner plus de lieu à ses coureurs de s'étendre dans la Westphalie, il prit Wil-

Wildeshusen, Cloppembourg, & diverses places dépendantes de l'Archevêché de Cologne. La garnison que les Hollandois entretenoient dans la ville de Lippe sur la riviére de même nom, excitée par ces progrés de Mansfeld, fit de son côté des courses frequentes dans toute la Westphalie: & ses succés porterent les Etats à la renforcer de nouvelles troupes. Ils donnerent aussi des ordres pour fortifier cette ville, sur le bruit qu'on fit courir à la Haye, que l'armée Espagnole que conduisoit Cordouë s'étant jointe aux troupes des Comtes d'Anholt & d'Isembourg, avoit dessein de l'assieger. Ces derniers, c'est-à-dire, les Espagnols & les Allemans Catholiques, qui se disoient amis & liberateurs du pais, n'y faisoient pas moins de degât & de violences que les Hollandois & les Mansfeldiens. Le Comte d'Anholt reprit Wildeshusen, & fit passer au fil de l'épée la garnison que Mansfeld y avoit mise.

1623.

V. Déportemens de l'Evêque de Halberstat.

Les Espagnols voulant interdire le passage du Weser à l'Evêque de Halberstat firent rompre les ponts des principales villes qui s'é-

1623. separoient les Duchez de Brunswick & de Hanovre d'avec la Westphalie. Ils mirent de fortes garnisons dans Hoxer prés de l'Abbaie de Corwey, dans Hamelen, dans Rintelen, & dans Ucht ou Wecht. Mais le Comte de Stirum étant survenu queques jours aprés avec six mille hommes, força cette derniere ville l'épée à la main, & traita la garnison comme le Comte d'Anholt avoit fait celle de Wildeshusen: action qui lui fit perdre 400. des plus braves de ses soldats. L'Evêque de Halberstat de son côté se rendit maître de Rintelen, & il s'y fortifia pour se mettre en état de disputer le passage du Weser aux Espagnols & aux Impériaux qui sembloient avoir quelques desseins sur le cercle de la basse Saxe.

Le bruit qui en courut alors produisit une assemblée générale de ce Cercle à Gutterbock où les Ambassadeurs du Roi de Danenmarck, de l'Electeur de Brandebourg, des Ducs de Brunswic, de Holstein, & de Mecklebourg, avec les Députez des villes Hanseatiques de Bréme, Hambourg, Lubeck, Lunebourg, & autres villes Im-

Impériales, firent une ligue pour la défense du Cercle contre tous ceux qui entreprendroient d'y entrer avec les armes, & d'y commettre des hostilitez. L'Evêque de Halberstat y fut élû Capitaine général de la basse Saxe: & l'on regarda cette élection comme un moien de le détacher de Mansfeld qui étoit proscrit de l'Empire, & de le faire renoncer à l'alliance des Hollandois & de l'Electeur Palatin, dont il avoit embrassé les interêts. Le Duc de Brunswic son frére aîné [1] se chargea de faire agréer cette élection à l'Empereur, & d'en avertir aussi le Comte de Tilly Lieutenant général de l'armée Impériale pour le détourner d'entrer dans la Basse Saxe. 1623.

[1] Frederic Ulric.

L'Evêque de Halberstat observa fort mal la parole que le Duc son frére avoit donnée à l'Empereur, tant en son nom qu'en celui de toute l'assemblée du Cercle de la basse Saxe. Se voiant à la tête d'une belle armée de 16000. hommes d'infanterie & 5600. chevaux, il méprisa l'amnistie & la reconciliation que le Roi de Dannemarc & l'Electeur de Saxe avoient obtenuë de l'Empe-

1623. reur pour lui, & pour tous ceux qui l'avoient suivi. Cette infidelité fit avancer le Comte de Tilly contre lui. Les Etats de la basse Saxe assemblez à Lunebourg eurent peur de cette marche: & voiant qu'il refusoit les offres réïterées de l'Empereur, ils lui signifiérent qu'il eût à se retirer incessamment des frontiéres de leur Cercle, sous peine d'être déclaré ennemi public de la Patrie. Il repassa promtement le Weser avec son armée dans la resolution de rejoindre Mansfeld qu'il n'avoit jamais eu intention d'abandonner. Il fut battu par Tilly, & son armée taillée en pieces prés de Statlo. Les Hollandois en firent recüeillir les débris, & ils en retinrent 6000. hommes à leur service. Mansfeld n'osant attendre Tilly victorieux, retira sa garnison de Meppen, pilla & desola la ville avant que de l'abandonner, & se retira dans la Frise orientale.

Il est battu par Tilly qui délivre la Vvestphalie des garnisons Hollandoises.

Cette Province se trouvoit alors divisée en diverses factions qui la déchiroient miserablement. Dans la seule ville d'Embden, on voioit trois partis formez, dont l'un tenoit pour le Comte

te & Seigneur naturel du lieu ; l'autre 1625.
pour les Etats des Provinces-unies ; & le troisiéme pour l'Empereur. Tilly qui avoit trouvé moien d'y entretenir des intelligences depuis quelque tems, n'ignoroit pas les mauvais traitemens que les habitans recevoient tous les jours de l'armée de Mansfeld, & des restes de celle de l'Evêque de Halberstat. Il voulut profiter de l'aversion que l'on avoit de l'un & de l'autre, & il joignit l'armée des Impériaux avec celle des Espagnols que conduisoit Gonzalés de Cordouë pour entrer dans le Comté d'Embden. Mais les Etats Généraux des Provinces-unies furent avertis de ses desseins assez à propos pour les prévenir. Ils envoierent des troupes dans Embden sous la conduite du Prince Frederic Henri & du Comte Ernest Casimir de Nassau : & avec une garnison de douze compagnies d'infanterie, non seulement ils s'assurérent de la citadelle & du port, mais ils en chassérent encore tous ceux qui avoient paru affectionnez à l'Empereur ou à l'Espagnol, ou qui étoient seulement soupçonnez d'être dans leurs interêts.

 Cette

1623. Cette précaution des Etats fit perdre à Tilly toutes les vûës qu'il avoit sur la Frise orientale. D'ailleurs voiant qu'il ne pouvoit forcer Mansfeld & Halberstat dans leur camp, où ils s'étoient fortement retranchez, & abondamment munis de toutes sortes de provisions, aprés avoir brûlé les moulins, & entierement ruiné le pais par où les Imperiaux & les Espagnols devoient passer, il fit prendre à son armée la route de Westphalie dans la résolution d'en faire dénicher toutes les garnisons Hollandoises. Il prit d'abord Sparemberg, & quatre ou cinq autres places dont les garnisons furent renvoiées en Frise. Il marcha ensuite contre Lippe ou Lipstat qui étoit la seule ville qui restât aux Etats des Provinces-unies dans la Westphalie, & dont la possession leur étoit de la derniére importance. La garnison qui étoit puissante & nombreuse étoit composée de Hollandois & de François, & elle se trouvoit pourvuë de toutes munitions d'artillerie & & de vivres pour soûtenir un long siége. Tilly la fit investir par le Comte de *Ridberg* sur la fin du mois de Septembre

tembre. Son premier deſſein étoit d'imiter la conduite que Spinola & le Comte Henri de Bergh avoient tenuë pour le ſiége de Juliers. Mais jugeant qu'il ne pourroit boucher les paſſages au ſecours que le Prince d'Orange ou Mansfeld pourroient y conduire, il fit preſſer le ſiége vivement, fit dreſſer des batteries en divers endroits, & donna pluſieurs aſſauts, où il fut ſouvent repouſſé avec perte. Mais la garniſon voiant que Mansfeld qui s'étoit preſenté pour la ſecourir n'avoit oſé hazarder la bataille, & s'étoit retiré, rendit la place par une honorable capitulation, aprés l'avoir vaillamment défenduë. 1625.

VI. Pertes des Hollandois ſur mer en Europe.

Aprés le traité paſſé avec les Corſaires d'Alger & de Tunis pour la ſureté de la navigation, les Hollandois ne furent pas long-tems ſans recevoir des témoignages de ce qu'ils avoient à eſperer de la bonne foy de ces barbares. Ceux d'Alger attaquerent quatre de leurs vaiſſeaux dans la mer de Génes, & aprés un long & rude combat ils ſe rendirent maîtres de trois. Les mariniers du quatriéme voiant les

1623. Corsaires sauter dans leur bord, mirent le feu aux poudres, & se perdirent avec trente de ces barbares. L'Ocean n'étoit pas plus à l'épreuve de leurs pirateries. Ils doublerent le détroit avec un plus nombreux équippage qu'on eût encore vû jusques-là ; ils coururent les côtes de Portugal & de Galice, pillérent plusieurs vaisseaux, & emmenérent un grand nombre de prisonniers, sans vouloir distinguer les Hollandois leurs alliez d'avec les autres.

Les Provinces-unies firent encore d'autres pertes cette année sur les côtes d'Espagne. Par une entreprise adroitement concertée, on arrêta au commencement de Novembre dans les ports de la Corogne, de Lisbonne, de S. Lucar, de Cadix, de Malaga, & d'Alicante, cent soixante navires de Hollandois qui y étoient allez trafiquer, comme appartenant aux marchands de Hambourg & des autres villes hanséatiques. On attribua la cause de cette grande perte à l'Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres D. *Carlos Coloma*, qui fut soupçonné d'avoir

d'avoir fait sçavoir à Madrid les déguisemens dont usoient les Hollandois pour trafiquer sur les côtes d'Espagne. L'avis qu'il avoit reçu à Londres de quelques Anglois jaloux du succés de ce négoce, lui avoit fait envoier en Hollande des personnes fidéles reconnoître les vaisseaux, les marchands & les mariniers. Ensuite il envoia en Espagne les mêmes personnes qui les avoient observez, pour les remarquer dans les ports, & les découvrir. Ce qui fut executé avec tant d'ordre, que tous les vaisseaux se virent arrétez & confisquez presque en même tems dans des ports fort éloignez les uns des autres. 1623.

Mais ces pertes reçuës en Europe se trouvérent avantageusement recompensées par celles que les Hollandois assistez des Anglois faisoient souffrir depuis prés de deux ans aux Portugais & aux Espagnols dans les Indes orientales. On contoit plus de soixante de leurs vaisseaux coulez à fonds, & plus de deux millions d'or enlevez en si peu de tems. Les Hollandois enflez de leurs succés, allérent sur la fin de cette année mettre le siége devant Goa capitale de

1624. l'Inde Portugaiſe dans la preſqu'iſle au deçà du Gange. Mais cette entrepriſe ne leur réüſſit pas, non plus que celle qu'ils eurent enſuite ſur Macao ville de la Chine dans une petite iſle qui regarde les Philippines, & qui appartenoit auſſi aux Portugais. Leurs armes furent plus heureuſes dans le Perou & le Breſil ſous la direction de la nouvelle Compagnie des Indes occidentales.

Le 29. d'Avril 1624.

Combat naval de Lima gagné par l'Hermite.

L'Amiral l'Hermite avoit été envoié au Perou avec une flote de douze vaiſſeaux quatre mois & demi aprés que Willekens fût parti pour le Breſil. Les ordres qu'il avoit reçus de ſes Maîtres portoient commiſſion de découvrir la ſource de ces grands tréſors que le Roi d'Eſpagne faiſoit venir tous les ans de ces contrées, & de chercher les moiens de s'en ſaiſir. Le Viceroi de Lima aiant été averti que la flote Hollandoiſe étoit arrivée aux côtes du Perou, & qu'elle n'étoit compoſée que d'un petit nombre de vaiſſeaux, fit incontinent équipper toute la flote d'Eſpagne qui étoit de trente, & la fit ranger dans le port de Lima dit Calao, pour en défendre l'entrée aux Hollandois. L'Hermite quoique

que tres-persuadé que ses forces étoient 1624.
de beaucoup inferieures à celles de son ennemi, voulut aller l'attaquer dans le port même de la ville. Les Espagnols qui se disposoient à les aller chercher comme des avanturiers ausquels il seroit aisé de donner la chasse, furent surpris de voir que ceux qu'ils n'avoient pas cru en état de pouvoir se battre, les avoient prévenus pour leur présenter le combat. Les deux Amiraux se cramponérent d'abord, & les deux Vice-Amiraux ensuite à leur exemple. L'Amiral des Espagnols qui étoit monté de 800. hommes fut coulé à fonds, & leur Vice-Amiral qui en portoit 500. fut brûlé dans la premiére demi-heure du combat. La perte de ces deux vaisseaux fut suivie de celle de neuf autres, dont six furent brûlez & trois coulez à fonds. Cette premiére attaque qui fut de deux heures fit perir un grand nombre d'Espagnols & fort peu de Hollandois, parce que ceux ci se tenant sous les ponts combattoient à couvert & ne portoient pas de coups inutiles, au lieu que ceux-là étant dessus les ponts pour faire voir leur grand courage, tiroient le plus sou-

1624. vent par dessus les vaisseaux Hollandois sans leur causer beaucoup de dommage. Les Espagnols aprés cet échec voulurent se retirer sous le canon de la ville, & ne l'aiant pû, ils demandérent la paix. Mais ils ne voulurent point la recevoir aux conditions des vaincus, sous prétexte qu'il leur restoit encore un plus grand nombre de vaisseaux qu'aux Hollandois. Sur ces difficultez le combat recommença comme auparavant, & le choc fut si furieux, qu'en moins d'une heure on vit encore quatre vaisseaux Espagnols coulez à fonds, & sept brûlez. Le reste se sauva comme il put, mais en tres-mauvais état. Il n'y eut de la flote Hollandoise que deux vaisseaux brisez, dont les soldats & les équippages furent sauvez. L'allarme & la consternation étoient si grandes dans la ville de Lima, que l'Hermite s'en seroit rendu le maître tres-aisément, s'il eût voulu poursuivre sa victoire. Mais le besoin de réparer son équippage & de rafraîchir son monde l'aiant fait differer jusqu'au lendemain, le Vice-roi eut le loisir d'y faire entrer beaucoup de monde de la campagne pour grossir

la garnison, & faire les travaux nécessaires à sa défense en cas d'attaque. 1624.

L'Amiral Willekens qui conduisoit l'autre flote des Indes occidentales destinée pour le Bresil, aprés avoir été long-tems retardé dans les isles du Cap verd, arriva le VIII. de Mai de l'an 1624. à l'entrée de la Baye de tous les Saints, qui donne le nom à la principale des Capitanies du Bresil, & qui fait un golfe d'environ six lieuës de circuit. Il jetta l'anchre à trois lieuës de la ville de Saint Sauveur ou San-Salvador capitale du pais & siége du Vice-Roi des Portugais, afin de pouvoir préparer son monde sans être apperçu. Sa flote étoit de neuf grands vaisseaux montez de 2000. soldats & de 1500. mariniers. Tous les soldats furent embarquez dans les quatre premiers vaisseaux sous la conduite de l'Amiral, qui fit marcher les autres derriére, pour faire croire qu'ils étoient remplis de gens de guerre comme les premiers. L'Amiral aiant pris terre avec ses 2000. hommes livra le combat aux portes de la ville, & obligea les ennemis de se renfermer dans l'enclos de leurs murailles, aprés leur-

Prise de S. Salvador & de la Baye de tous les Saints par Willekens.

1624. leur avoir tué beaucoup de monde, & avoir perdu de ſon côté quelques ſoldats, un Capitaine de vaiſſeau[1] & un Lieutenant[2]. Le Vice-Amiral conduiſant les 1500. mariniers ſe rendit maître d'une batterie de dix piéces de canon dreſſée ſur un roc fortifié qui avançoit ſur la mer, & d'un fort qui étoit prés de la muraille. Le lendemain dés le matin l'on trouva la ville abandonnée, les portes ouvertes & les ruës entiérement déſertes. Les habitans avoient pris la fuite pendant la nuit dans la perſuaſion que l'armée Hollandoiſe étoit trois fois plus grande qu'elle ne ſe trouvoit en effet, & que toute cette armée étoit deſcenduë en terre pour les forcer. On prit enſuite trois forts qui étoient autour de la Ville, & les garniſons quoique capables de diſputer longtems, ſe rendirent à la promeſſe qu'on leur fit de leur donner la vie & la liberté de ſe retirer. La ville fut entiérement pillée & ſacagée aprés qu'on eût mis à part tout ce qui s'y trouva de marchandiſes, pour en tenir compte à la Compagnie des Indes occidentales. Le Gouverneur ou Vice-Roi *Diego Hurtado*

1. André Niverck.
2. la Main.

do de Mendoza & son fils, l'Evêque du 1624.
lieu, le Provincial des Jesuites au Bresil, le Receveur des Decimes pour le Roi d'Espagne, & quelques autres gens de marques furent arrêtez prisonniers & envoiez en Hollande. Les Eglises qui consistoient en deux Paroisses & quatre Couvens furent pillées & profanées du consentement des chefs, qui retinrent les vases sacrez, les croix & les statues d'or & d'argent pour leur usage particulier.

Le Colonel *Jean Van-Dort* fut établi *Le 14. de Mai,* Gouverneur de la Ville. Aussi-tôt il fit publier par toute la Baye la liberté pour la Religion, & le rétablissement des biens pour tous ceux qui préteroient serment d'obéissance & de fidelité aux Etats des Provinces-Unies & au Prince d'Orange. Il mit de si bonnes garnisons dans les quatre forteresses des environs de la ville, que les Hollandois se vantérent qu'il faudroit plus de 20000. hommes pour les en chasser. Ostentation dont ils portérent la peine peu de tems aprés. Van-Dort pour tendre des piéges aux ennemis des Etats qui viendroient de l'Europe ou des Indes avant

que

1624. que d'avoir reçu la nouvelle de cette révolution, fit ôter de ses vaisseaux les pavillons & les banniéres de Hollande, & mettre ceux d'Espagne en leur place. Cette ruse lui réüssit contre huit navires Espagnols, qui étant arrivez au port de San-Salvador furent arrêtez & pris sans effusion de sang.

Gouv. Fernambouc. Le Gouverneur de Pernambuco qui residoit à Olinde pour les Espagnols, aiant été averti de la perte de S. Salvador & de la Baye de tous les Saints par des Religieux qui s'en étoient sauvez à pied, fit pourvoir à la sureté de toutes les autres Capitanies ou Gouvernemens du Bresil, & manda au Roi d'Espagne ce qui s'étoit passé par ces mêmes Religieux. Le Roi jugeant la perte trop importante pour la négliger, fit arreter au Conseil des Indes que l'on dresseroit au plûtôt une grosse armée navale pour la reparer incessamment, & qu'on en donneroit la conduite à Dom *Fred. de Tolede.* Cependant trois vaisseaux Hollandois que Willekens avoit envoiez à Amsterdam porter la nouvelle de la conquête aiant été renvoiez avec escorte de quelques au-

tres

tres bâtimens, firent sur leur route diverses prises de vaisseaux Portugais & Espagnols chargez de riches marchandises & d'esclaves Mores. On fit à la Haye & dans les autres villes des Provinces des réjouïssances publiques pour tous ces succés. Et les Etats contant déja le Bresil parmi leurs acquisitions les plus assurées & les plus durables, ne songérent plus qu'à faire une semblable conquête sur les côtes de la Guinée en Afrique, pour brider l'Ocean sous la ligne équinoctiale, & se rendre les uniques maîtres de tous les passages aux Indes orientales. 1624.

VII. Mansfeld remercié par les Hollandois, & battu par les troupes de l'Electeur de Cologne.

Cependant le bruit des grands desseins que l'on concevoit à Bruxelles & à Madrid contre la Hollande vint jusques à la Haye, où les Etats délibéroient des moiens les plus surs & les plus honnêtes de se délivrer de Mansfeld & de l'Evêque de Halberstat, dont le secours leur étoit plus onereux qu'utile. Mansfeld manquant de vivres & d'argent dans la Frise orientale où il s'étoit retranché contre les Impériaux, écouta les propositions que lui firent les Etats de lui fournir 300000. florins en leur

1624. leur remettant les Forts qu'il tenoit dans le pais, & prenant parti ailleurs. Par ce moien les Hollandois qui possedoient déja la ville & le Comté d'Embden se virent les maîtres de la meilleure partie de l'Oost-Frise[1] : & ils en firent une forte barriére contre les entreprises des Allemans & des Espagnols sur les Provinces-Unies du côté du Nord-Est. Mansfeld resolu de mener toutes ses troupes sur les terres des Evêchez de Munster & d'Osnabruck, en envoia d'abord quinze compagnies sous la conduite du Colonel *Limbach*, pour se saisir de la petite ville de Frisow ou Frisoyten, où il y avoit 200. hommes en garnison commandez par le Major *Blancard*. Limbach aiant été obligé de se retirer avec honte de devant la place, fut entiérement défait par le Colonel *Erwitz*, Lieutenant du Comte d'Anholt: & ce qui put échapper à la bataille fut pris dans un cimetiére, & mené prisonnier dans la ville. Mais Limbach, les Capitaines & Officiers qui restérent, furent envoiez avec les quinze enseignes au Comte d'Anholt qui étoit à Warendorff. Sur les nouvelles de

1. *Frise Orientale.*

de cet accident, Mansfeld qui se voioit de jour en jour abandonné par ses troupes, passa en Hollande avec quelques Colonels & d'autres Officiers qui faisoient profession de demeurer attachez à lui, & de le suivre dans la bonne & la mauvaise fortune. 1624.

Irruption des Espagnols dans les Provinces-Unies.

La longueur des gelées qui durérent pendant les mois de Janvier & de Février aiant rendu les passages fermes & assurez sur les riviéres, les canaux & les marais, donna lieu aux troupes Espagnoles qui étoient en quartier d'hyver dans le pais de Cléves, de faire deux entreprises à la faveur des glaces : l'une de passer l'Issel pour entrer dans le Velaw & delà dans le fonds de la Hollande, où les Espagnols ne s'étoient promenez en liberté depuis plus de 50. ans : l'autre de faire des courses dans la Seigneurie de Groningue & le pais de Drente. Le Prince d'Orange en eut le présentiment par la nouvelle des grands amas que l'on faisoit dans Anvers de fers à glace pour les chevaux, & de talons de fer à crochet pour les gens de pied. Il fit aussitôt renforcer les garnisons de toutes les places frontiéres ; lever six ou sept mille com-

1624. compagnons de navire pour fendre les glaces des fossez autour des villes & des forteresses;& doubler par tout les gardes de la cavalerie aux passages des riviéres. Sa prévoiance ne put empécher le Comte Henri de Bergh de passer l'Issel avec quarante cornettes de cavalerie, & plus de 10000. hommes de pied entre Doesbourg & Bronchorst place qui étoit au Comte de Stirum, & qui fut depuis ruinée par les Espagnols. Aprés avoir répandu l'allarme dans toute la Gueldre Hollandoise par ce passage inopiné, il fit avancer son armée devant Arnhem, où le Colonel *Marquet* venoit de se jetter avec des troupes par ordre des Etats & du Prince. Mais il ne fut pas long-tems sans s'appercevoir que les rigueurs excessives de la saison l'incommodoient plus que le feu des assiégez, dont la résistance étoit d'ailleurs beaucoup plus grande qu'il ne se l'étoit imaginé. Pour ne pas laisser morfondre une si belle armée devant une place, dont la prise n'étoit pas absolument nécessaire à ses desseins, il la fit avancer dans le pais, & alla camper à Eede, où il apprit que le Prince d'Oran-

ge

ge étoit arrivé à Utrecht avec toutes les forces des Etats & 40. piéces de canon. 1624.

Cette nouvelle rompit toutes ses mesures, & le fit songer à un promt retour par la crainte d'un dégel, qui le tenant enfermé l'exposeroit à une entiére défaite. Il regagna en diligence les bords de l'Issel, qu'il repassa le xxv. de Février huit jours aprés sa descente dans le pais. Son armée se trouva diminuée de prés de la moitié par le froid & la misére, sans avoir fait d'autre conquête que de quelques bestiaux & de quelques prisonniers. Cette retraite précipitée fit accourir les garnisons d'Arnhem, de Zutphen & de Deventer sur son arriére-garde, qui leur laissa beaucoup de son monde. Elle lui attira encore les railleries des Hollandois, qui disoient que comme un nouveau Moïse il n'avoit fait que montrer aux jeunes Espagnols une terre de promission, d'où leurs péres avoient été chassez quarante ans auparavant; mais qu'aprés ce revers ils ne trouveroient point de Josué pour les y introduire.

L'autre expedition des Espagnols dans les Provinces-Unies n'avoit été

en-

1624. entreprise sur le pais de Groningue que pour faire une diversion des forces des Hollandois, qui pût faciliter les desseins du Comte Henri de Bergh. Le Baron de *Monclez* Bourguignon, Gouverneur d'Oldenzeel en Ower-issel, & *Luc Cayro*, Gouverneur de Lingen en Westphalie aiant tiré les meilleures troupes de leurs garnisons qui étoient Espagnoles, les joignirent prés de Meppen le XVI. de Février aux Allemans du Comte d'Anholt conduits par le vieux Capitaine *Gaucher* qui consistoient en sept compagnies de cavalerie & deux regimens d'infanterie, & qui étoient en quartiers d'hiver dans le bas Evêché de Munster. Ils entrérent ensemble dans les terres de la Seigneurie de Groningue deux jours aprés que le Comte Henri de Bergh eût passé l'Issel. Ils donnérent la chasse au Colonel *Stackembroeck* qui s'étoit campé dans Winscot avec trois compagnies de cavalerie & huit d'infanterie. Ils brûlérent neuf ou dix des plus beaux bourgs de la province, & portérent l'effroi jusqu'aux portes de Groningue. Mais ils se retirérent aussi-tôt, n'aiant pas rencontré de

par-

partis à combattre, & ils firent grand nombre de prisonniers tant pour en tirer rançon que pour servir d'ôtage au paiement des contributions. Les Etats Généraux aiant appris que les troupes du Comte d'Anholt Général de l'armée de l'Electeur de Cologne * se trouvoient du nombre de celles qui étoient entrées dans le païs de Groningue, firent leurs plaintes à l'Electeur de cette infraction de la neutralité qui étoit entre-eux & lui. Ils lui firent entendre que s'il ne leur donnoit une promte satisfaction des ravages, incendies & autres dommages que ses troupes avoient causez dans ce païs, ils envoieroient traiter de la même maniére les diocéses de Cologne & de Liége. 1624.

* *Il étoit frére du Duc de Baviére nouvellement fait Electeur par la destitution de l'Electeur Palatin.*

Les Hollandois de la garnison d'Emmerick sur le Rhin au Duché de Cléves, voulant profiter de l'absence du Comte H. de Bergh, sortirent dés qu'ils le virent entré sur les terres des Provinces-unies. Ils allérent assiéger Holde, où l'on avoit mis en garnison quelques compagnies de soldats Espagnols qui se rendirent à la premiére sommation. On ne leur accorda que la vie & la liberté.

Mais

1624. Mais le commandant de la place fut mené prisonnier à Emmerick avec deux ou trois autres officiers.

VIII. Accord entre l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg touchant la succession de Juliers, traversé par les Hollandois & l'Archiduchesse.

LES PAIS de Cléves, de Juliers, de Berg ou Mons, de la Marck, de Ravensberg & de Ravestein ; & à leur occasion les Diocéses de Liége, de Cologne, de Munster & de Paderborn, gemissoient toûjours sous la vexation des gens de guerre Hollandois & Allemans Protestans d'une part ; Espagnols & Allemans Catholiques de l'autre. Le specieux prétexte de ces désolations étoit la querelle qui subsistoit toûjours entre les deux Princes Possédans, c'est-à-dire entre l'Electeur de Brandebourg assisté des Hollandois & des Protestans, & le Duc de Neubourg, soûtenu des Espagnols & Flamans, de la maison d'Autriche & des autres Princes Catholiques d'Allemagne.

Ceux de Juliers & de Berg cherchant à respirer de leur oppression & de leurs miséres, envoiérent au commencement de Mars des Députez au Gouverneur d'Emmerick, qui commandoit pour les Etats des Provinces-unies, & aux Lieutenans de l'Electeur de Brandebourg qui

qui étoient à Cléves pour obtenir quelque traité, ou du moins la permission de faire venir chez eux les provisions les plus necessaires à la vie. On leur promit le soulagement qu'ils demandoient dés que l'on auroit arrêté les conventions qu'on vouloit faire avec l'Archiduchesse de Brabant qui étoit maîtresse de Wesel & de quelques autres places sur le Rhin d'où dépendoit la liberté des passages. 1624.

Cependant les Commissaires de l'Electeur de Brandebourg & du Duc de Neubourg s'assemblérent, & firent du consentement de leurs maîtres un accord pour terminer enfin le different où ils étoient touchant la succession de la maison de Juliers. Par le partage qu'ils dressérent, le Duché de Cléves & les trois Comtez de la Marck, de Ravensberg & de Ravestein échéoient à l'Electeur de Brandebourg; les deux Duchez de Juliers & de Berg ou Mons au Duc de Neubourg. Il n'étoit plus question que de faire agréer la transaction à l'Archiduchesse de Brabant & aux Etats généraux des Provinces-unies, de qui dépendoit l'execution du Traité,

1624. parce qu'ils tenoient toutes les places fortes des païs de cette succession. Le Duc de Neubourg allié & ami de la maison d'Autriche, fit le voiage de Bruxelles avec un grand cortége de noblesse & d'officiers pour en consulter l'Archiduchesse, & prendre avis de son conseil, si l'on continuëroit, ou si l'on refuseroit les contributions aux Hollandois: & pour la prier en même temps d'ôter les garnisons qu'elle tenoit dans les païs de Juliers & de Berg. De l'autre part, le conseil de l'Electeur de Brandebourg députa vers les Etats généraux à la Haye pour y faire ratifier la transaction & y apprendre les moiens de l'effectuer. Mais les deux Princes Possedans éprouvérent en cette occasion combien il est dangereux de recourir à de puissans voisins. Les Etats ne jugérent point à propos de restituer les places du Duché de Cléves qu'ils occupoient sous prétexte d'assurer leurs frontiéres: l'Archiduchesse en usa de même. Ainsi la transaction demeura inutile jusqu'en 1666. quoique d'un consentement mutuel les Princes Possedans se conservassent paisiblement dans le ressort de leur

leur partage, qui n'étoit occupé ni des Hollandois ni des Espagnols. 1621.

Combat naval entre les Hollandois & les Espagnols devant Calais.

L'Archiduchesse non contente de tourmenter les Provinces-unies par terre en y faisant entrer ses troupes vers l'orient, cherchoit a les incommoder encore par mer. C'est à quoi elle emploioit les neuf grands vaisseaux de guerre que Spinola avoit fait venir d'Espagne l'année précedente pour attaquer Berg-op-zoom par son havre, & qui n'étoient arrivez à Dunquerque qu'aprés la levée du siége. Ces vaisseaux n'avoient pas quitté la côte de Flandres & de Zélande depuis ce tems-là. Ils y ruinoient peu à peu la sureté du commerce. Ils prirent au mois de Mars de cette année, outre plusieurs vaisseaux marchands Hollandois & les barques des pescheurs, un navire Anglois chargé de 50. pieces de canon & de munitions au service des Provinces-unies. Les Etats y furent si sensibles, qu'ils firent publier par un placart que celui de leurs sujets qui prendroit au combat un des grands vaisseaux de guerre Espagnols qui étoient à Dunquerque, auroit 10000. florins de récompense & le vaisseau pris qui lui seroit adjugé avec

1624. tout ce qui se trouveroit dedans ; & que des autres navires du port de 80. tonneaux, il auroit 5000. florins. Ces promesses excitérent beaucoup d'officiers de la marine à se mettre en mer, pour tâcher de rencontrer quelques-uns des vaisseaux de Dunkerque. Sur l'avis que le général *Lambert* eut du départ de six de ces vaisseaux de guerre qui prenoient la route d'Espagne, il les poursuivit avec tant de diligence, qu'il les rencontra prés de Calais. Il s'y donna sur l'heure un combat des plus sanglants qu'on eût encore vûs de longtems. Le Général Lambert y fut tué d'un coup de mousquet. Plusieurs des siens y perirent avec lui ; tous les vaisseaux Hollandois furent extrêmement endommagez ; la plupart des soldats & des mariniers qui échapérent furent blessez. Des six vaisseaux Espagnols qui étoient partis de Dunquerque, un fut entierement coulé à fonds avec tout son équippage, un autre échoüa sur le sable: les quatre qui restérent furent fort maltraittez, & ils se sauvérent vers les côtes d'Angleterre.

Autres avanta- Les Hollandois avoient encore d'autres

tres vaisseaux en mer sur les côtes de Portugal, d'Andalousie & d'Afrique emploiez à divertir par leurs incursions les forces que le Roi d'Espagne préparoit pour réconquerir le Bresil sur eux. Entre diverses prises, ils firent celle du vaisseau qui amenoit les meubles & l'argent du Comte de *Lemos* Viceroi de Sicile, dont la perte fut estimée 300000. écus. Les Espagnols d'un autre côté manquant de monde pour fournir les équippages de la flote du Bresil, arrêtérent sur les côtes d'Andalousie cinq vaisseaux François de saint Malo, pour les obliger à servir. L'Ambassadeur de France se plaignit de cette violence à Madrid, & fit voir au Roi Philippe IV. qu'il étoit sans exemple qu'on emploiât par force les sujets d'un autre Prince dans ses interêts particuliers. Ce qu'il put faire fut d'obtenir main-levée pour les personnes, c'est-à-dire pour 400. matelots & quelques autres François de rencontre qui auroient été fâchez de servir contre les Hollandois alliez de la France.

1624. ...ges des Hollandois sur les Espagnols.

Les Etats Généraux sous prétexte de vouloir renouveller leur alliance avec le

IX. Traitté des Etats

1624. le Roi Tres-Chrétien, lui députérent
avec la trois Ambaſſadeurs extraordinaires en
France. leur nom & en celui du Prince d'Orange pour lui demander ſa protection & ſon aſſiſtance contre les progrez de la maiſon d'Autriche. Les Ambaſſadeurs qui étoient *Henri d'Eſſen* Conſeiller de Gueldres & Zutphen, *Nicolas de Bouckhorſt* ſieur de *Nort-wick*, & *Adrien Pauw* ſieur de *Heemſtede*, aiant joint l'Ambaſſadeur ordinaire des Etats qui étoit encore le Baron de Languerack allérent à Compiégne ſalüer le Roi qui les fit défraier depuis le jour de leur arrivée juſqu'à celui de leur retour. Ils répréſentérent ſi vivement les neceſſitez preſſantes de leur Etat, & l'engagement d'honneur où étoit le Roi de leur continuer la bien-veillance que ſon Pere Henri le Grand leur avoit toûjours fait paroître, qu'il leur accorda par un traité du mois de Juillet toute l'aſſiſtance d'hommes & d'argent qu'ils avoient ſouhaitée de lui.

Les Etats de leur côté s'obligérent à ne faire ni paix ni tréve ſans le conſentement exprés & l'intervention de ſa Majeſté. Comme l'Ambaſſadeur *d'Epeiſſes*

peisses que le Roi envoioit à la Haye 1624.
pour succéder à du Maurier étoit Catholique, il fut arrêté qu'il auroit dans sa maison l'exercice libre de sa religion pour tous les officiers & les soldats Catholiques des regimens François que sa Majesté entretenoit dans les Provinces-unies ; & que cette liberté seroit accordée généralement à tous les autres Catholiques qui ne seroient pas sujets des Etats, pourvû que ce fût dans l'enclos de l'hôtel de l'Ambassadeur. Par le même traité, les Etats généraux promirent encore d'associer les sujets du Roi aux Hollandois pour les navigations aux Indes orientales & occidentales ; & de leur laisser le choix des côtes pour y trafiquer en toute liberté. Ils se chargérent même de la réparation du tort que les sujets du Roi avoient souffert sur l'une & l'autre mer de la part de leurs Armateurs, & ils s'engagérent à revoquer les traitez d'alliance qu'ils avoient faits avec les Corsaires de Barbarie, ou à se rendre leur caution.

Dans le même tems les Etats avoient envoié pareillement une ambassade extraordinaire à Londres, pour faire ou *Avec l'Angleterre.*

1624. plûtôt renouveller avec le Roi Jacques la ligue défensive qui avoit déja été établie entre l'Angleterre & la Hollande. Les Ambassadeurs extraordinaires François Aerssens qui avoit été autrefois ordinaire en France & *Albert Joachim* sieur d'Ostende, accompagnez de *Noel de Caron* sieur de Schoonewall Ambassadeur ordinaire des Etats prés de ce Prince, signérent leur traité le v. de Juin avec ses Commissaires. On se promit des secours mutuels tant par terre que par mer pour repousser l'ennemi dont on seroit attaqué. Le Roi Jacques satisfait des excuses qu'on lui donna sur quelques insultes & autres mauvais traitemens que les vaisseaux des Provinces-unies avoient faits à ceux de la nation Angloise depuis environ trois ans, ne se contenta pas de leur fournir de l'argent: mais il leur permit encore de lever 6000. hommes dans ses roiaumes, & d'y faire de perpetuelles recruës pour tenir toûjours ce nombre complet.

X. Siége de Breda par Spinola, & autres.

CE QUI portoit les Etats à rechercher avec tant d'empressement l'appui des deux Rois leurs alliez, étoit le grand appareil de guerre qui se faisoit à Bruxelles.

xelles, où l'on mettoit sur pied une armée de prés de 50000. hommes pour marcher contre-eux. Cette grosse armée étoit partagée en trois corps, dont le premier composé de 26000. hommes de pied & de 4500. chevaux, étoit destiné pour le siége de Breda en Brabant sous la conduite de Spinola. Le second de huit à neuf mille hommes de pied, & de pres de trois mille chevaux, étoit pour le Comte Henri de Bergh qui devoit entreprendre sur les places du Duché de Cléves tenuës par l'Electeur de Brandebourg & les Hollandois. Le troisiéme faisoit le camp volant de *Jean Bravo de Lagunas* qui devoit faire des courses le long de la Meuse & du Vahal pour incommoder les Provinces-unies & ruiner le trafic.

1624. expeditions des Espagnols sur les Hollandois.

Ce que purent faire les Etats Généraux pour s'opposer à ces grands desseins, fut de dresser deux corps d'armée, l'un de 13000. hommes de pied & de 4000. chevaux, commandez par le Prince d'Orange pour resister à Spinola; l'autre de 6000. fantassins & dixhuit cornettes de cavalerie sous la conduite du Prince Frederic Henri son fré-

1624. re pour marcher contre le Comte Henri de Bergh, & conserver ce qu'ils possédoient du pais d'entre le Rhin & la Meuse. Le Prince d'Orange ne sçachant encore a quelle place en vouloit Spinola, envoia du canon & des munitions à Bommel, à Heusden, à saint André, à Crévecœur, & renforça toutes les garnisons des places depuis l'isle de Bommel jusqu'à Bosleduc.

Spinola étant sorti de Bruxelles le XVI. de Juillet pour se rendre en son camp, fit répandre le bruit qu'il alloit à Heusden dans le dessein d'en faire le siége. Cette nouvelle porta le Gouverneur de la ville à faire diligemment couper les bleds du territoire, & à les retirer dans la place. Aprés quoi il fit rompre les écluses de la vieille Meuse & inonder tous les environs de la ville. La feinte de Spinola ne fut point capable de rassurer les esprits dans Breda où la connoissance qu'on avoit des ruses de cet experimenté Capitaine, faisoit tout appréhender de son voisinage. *Justin de Nassau* fils naturel de Guillaume Prince d'Orange qui en étoit Gouverneur, aprés avoir pourvû la ville de vi-

vres

vres & de munitions necessaires pour 1624.
soûtenir un long siége, envoia le xxiv. de Juillet rompre les ponts & les passages des avenuës, ruiner les moulins des environs, détruire tout ce qui pourroit être de quelque utilité aux ennemis. Le Prince Frederic Henri, qui retenoit ses troupes sur les bords du Rhin, usoit de semblables précautions pour assurer Emmerick & Rées contre les desseins du Comte Henri de Bergh, & fit armer les païsans pour défendre les passages aux Espagnols.

Le Comte alla au commencement du mois d'Aoust assiéger le château de Munderberg au païs de Cléves, où l'Electeur de Brandebourg avoit une assez bonne garnison. Les assiégez se défendirent jusqu'à ce qu'aiant vû le canon des assiégeans pointé contre la place, ils l'abandonnérent aux Espagnols par une honnête composition. De Munderberg le Comte mena son armée devant Cléves, où les soldats qui étoient emploiez par l'Electeur de Brandebourg pour la garde & la sureté de la ville, se retirérent incontinent dans le château avec le reste de la garnison. Cette retraite al-

1624. larma les habitans, qui allérent porter les clefs de la ville au Comte, & se mettre sous la protection de l'Archiduchesse. Le château aprés avoir resisté quelque tems, fut rendu au victorieux qui fit conduire la garnison à Griethuys & à Emmerick. Les Espagnols se voiant les maîtres dans Cléves, n'eurent plus la moderation qu'ils sembloient avoir promise en y entrant: & les habitans furent obligez de se rachetter fort chérement du pillage. Le Comte Henri de Berg établit une forte garnison dans le château, & aiant fait préter les sermens au nom du Roi d'Espagne & de l'Archiduchesse, il retourna avec son armée à Mouck sur la Meuse prés de Grave. Il eut ensuite sur cette derniére ville & sur celle de Ravestein quelques entreprises qui n'eurent pas de succez. Mais il trouva moien de se saisir de Calcar, de Griet & de Gennep avant que d'aller joindre Spinola.

Cependant les Hollandois qui mandoient par leurs lettres & publioient dans leurs gazettes, que *la soif avoit étranglé l'armée de Spinola & que les chaleurs de la canicule l'avoient étouffée*, furent

furent surpris & mortifiez d'apprendre 1624.
que Breda étoit investi. Cette ville dont la baronnie étoit du patrimoine du Prince d'Orange, située dans le païs de Kempen au nord du Brabant, étoit l'une des plus fortes & des plus importantes places qu'eussent les Etats des Provinces-unies. Durant les derniéres guerres elle avoit été fortifiée de quatorze grands boulevards ou bastions; de treize ravelins fort épais, de cinq gros ouvrages à cornes & de toutes les autres fortifications les plus réguliéres qu'eussent pû imaginer les Ingenieurs du Prince d'Orange depuis l'an 1590. qu'il l'avoit prise sur les Espagnols par l'heureux stratagême du bateau plein de tourbes. La citadelle de Breda qui étoit le Palais des Barons & Seigneurs du lieu, c'est-à-dire de la maison de Nassau au nord de la ville, étoit environnée d'un double fossé fort large & rempli d'eau, d'un mur tres épais & de trois gros bastions. Elle avoit un arcenal celebre pour son étenduë : il étoit rempli de toutes sortes d'armes imaginables, & d'une grande provision d'artillerie. La ville paroissoit d'autant plus aisée à garder, qu'elle n'a-

voit

1624. voit que trois portes, sçavoir celle de Ginneken, celle d'Anvers, & celle de Bosleduc.

Spinola parfaitement informé de l'état de la place, auroit crû risquer la perte de son armée entiére s'il prenoit le parti de l'attaquer par assaut. Pour épargner son monde & sa poudre, il disposa ses desseins sur le modéle du siége qu'il avoit fait mettre devant Juliers. Résolu de reduire la ville par la famine, ou par la disette des munitions, il commença le XXVII. d'Aoust par faire des tranchées de plus de quatre milles de circuit, afin de la fermer de tous les côtez, & d'empécher tout secours d'y entrer. Sur la ligne de ces tranchées il fit faire des forts & des redoutes au nombre de quarante à cent pas de distance les uns des autres. Il prit son quartier à Ginneken au midi de Breda. Le Comte *d'Isembourg* eut le sien à Hagen vers l'occident; le Baron de *Balançon* à Teteringen & Ter-heiden vers le septentrion. Paul Baglioni à Conninebergh sur le descendant de la riviére de Merck où l'on fit depuis un pont de bateaux. Les forts & les redoutes d'entre

tre le quartier de Spinola & celui de d'Isembourg entre les deux riviéres de Merck & d'Aa qui se joignent dans Breda, étoient gardez par les Italiens du Comte *Franc. Dada*, & par les Lansquenets du Comte Jean de Nassau qui mécontent des Etats s'étoit mis au service d'Espagne ; ceux d'entre le quartier de d'Isembourg & celui de Baglioni par les Allemans du Comte de d'Isembourg, les Irlandois & les troupes du Baron de *Beauvais* ; ceux d'entre le quartier de Baglioni & celui de Balançon par les Italiens de Baglioni & les Flamans ou Wallons de Balançon; ceux d'entre le quartier de Balançon & celui de Spinola par les Allemans du Comte Jean de Nassau, & les Espagnols de *Franc. de Medina*. La cavalerie étoit logée sur toutes les avenuës dans les villages plus éloignez. 1624.

La garnison ordinaire de la ville n'avoit été jusques-là que de 2500. hommes. Mais le Prince d'Orange sur les premieres nouvelles de l'armement de Spinola y avoit encore fait entrer 4500. fantassins avec quelques cornettes de cavalerie, tant de François & d'Anglois

que

1624. que de Hollandois. Le Colonel de *Hauterive* y commanda les François, le Colonel *Morgan* les Anglois, le Colonel *Lobre* les Hollandois. Le quartier de la porte de Ginneken qui regardoit ceux de Spinola & de Jean de Nassau vers les villages de Ginneken & d'Ypelaer échut aux François ; celui de la porte d'Anvers qui regardoit celui du Comte d'Isembourg vers le village de Hagen fut donné aux Hollandois ; celui de la porte de Bosleduc qui regardoit ceux de Balançon & de Baglioni vers les villages de Teteringen & de Terheyden échut aux Anglois.

Baglioni qui s'étoit rendu le maître de la riviére, se saisit dés les premiers jours de trente bateaux chargez de vivres , de marchandises & de munitions de guerre qui montoient à Breda. Cette prise qui fit un tort considerable aux assiégez , produisit un double avantage aux assiégeans. Baglioni se servit des vivres & des munitions pour l'entretien de ses troupes, & les bateaux furent emploiez pour faire le pont dont nous avons parlé.

Cette premiere perte reduisit les assié-

gez

gez dés le commencement au pain de seigle, à l'huile de navette & à la petite biére, Il fut reglé que l'on ne distribueroit point de pain de munition aux soldats, mais qu'on leur donneroit de l'argent dont ils acheteroient le pain des boulangers à leur volonté. Expedient qui fut loüé par le Prince d'Orange & fort approuvé par les Etats, parce que si les soldats & le peuple se trouvoient dans la suite affligez par les maladies, ceux qui resteroient en santé pourroient profiter du pain que les malades laisseroient, & se pourvoieroient d'autant plus long-tems contre les calamitez du siége. Ainsi la vigilance des chefs consistoit moins à recouvrer des vivres qu'à faire trouver de l'argent pour le paiement des soldats. Pour cet effet le Magistrat fit sçavoir à tous les bourgeois de la ville qui auroient de l'argent à préter qu'on leur en feroit une remise avec profit en Hollande, ou en tel autre lieu qu'ils le souhaiteroient. Cet expédient réüssit, pour faire trouver de quoi paier les soldats jusqu'à la Toussaints. 1624.

Le Prince d'Orange qui par le moien du Prince Henri son frére, venoit heureuse-

1624. reusement de reprendre la ville de Cléves sur les Espagnols, étoit encore à la Haye durant les premiers travaux du siége*, affectant de ne paroître pas fort émû de l'entreprise de Spinola, & se flatant d'une issuë pareille à celle du siége de Berg-op-zoom. Il vint neanmoins à Workum sur la fin de Septembre : & quoiqu'il n'eût alors l'esprit occupé que d'un nouveau dessein sur Anvers, il ne laissa pas de faire marcher son armée vers Breda, aprés s'être fait joindre par le Prince son frére. Il alla se loger au mois d'Octobre dans les villages de Maede & de Houten entre Gertrudenberg & Breda à une demi-lieuë des retranchemens des assiégeans. De-là il s'avança jusqu'au village de Pannehuys, d'où il paroissoit aisé de jetter des vivres dans Breda par un endroit où les lignes qui devoient unir & communiquer le quartier de Baglioni avec celui de Balançon n'étoient pas encore jointes. Mais Spinola se trouvant tout nouvellement renforcé des troupes des Comtes Henri de Bergh & Jean de Nassau, alla promptement se mettre en bataille dans l'espace où étoit le défaut

des

des retranchemens. Le Prince d'Orange qui n'avoit que 1500. chevaux & 12000. hommes de pied, ſongeoit moins à ravitailler Breda qu'à procurer de l'amuſement aux troupes de Spinola qui étoit beaucoup plus fort que lui en cavalerie. Auſſi ne s'arrétoit-il dans ces quartiers que pour attendre les nouvelles du ſuccés qu'auroit ſon nouveau deſſein ſur la citadelle d'Anvers, & dont il avoit commis l'execution au Colonel Ryhoven Gouverneur de Berg-op-zoom. 1624.

XI. Seconde entrepriſe ſur Anvers, ſans ſuccés.

C'etoit la ſeconde entrepriſe de ce Prince ſur cette ville depuis la tréve expirée. La nuit du XII. d'Octobre lorſqu'on s'attendoit à voir forcer les lignes des aſſiégeans, ce Prince fit partir quatre mille hommes tant de pied que de cheval de ſon armée, avec ſoixante chariots: & il fit répandre le bruit qu'il les renvoioit à Berg-op-zoom ſous la conduite de Ryhoven pour les faire enſuite paſſer en Friſe. Mais ce détachement n'eut pas plûtôt perdu le camp de vûë, qu'on lui fit prendre la croix bourguignonne & la livrée rouge d'Eſpagne, pour faire croire que c'étoit

un

1624. un convoi qui retournoit de l'armée de Spinola à Lire. Sous cette addreſſe on eſperoit avancer ſans ſoupçon juſques à Berchem à un quart de lieuë de la citadelle d'Anvers, où l'on devoit auſſi tranſporter de Berg-op-zoom tous les préparatifs & les inſtrumens de l'entrepriſe, qui conſiſtoient en échelles pliantes, en petites barques faites de nattes de joncs capables de porter quatre hommes ſur l'eau, en lanternes, en tenailles & en d'autres outils pour arracher les pieux de la paliſſade à l'entrée des foſſez de la citadelle.

Les gens de pied s'étoient déja approchez de ces foſſez à la faveur de la nuit: la cavalerie occupoit déja les avenuës, quatre pieux de la paliſſade étoient arrachez, les barques lancées dans les foſſez, & quatre échelles déja plantées au pied des murailles, lorſque toute l'entrepriſe échoüa par la vigilance d'un ſoldat Eſpagnol de la garniſon, nommé *André Cea.* Ce ſoldat qui étoit en ſentinelle aiant tiré un coup de mouſquet ſur quelque ſoupçon que lui donna le bruit qu'il entendit deux heures aprés minuit, comme de quelques perſonnes qui ramoient

moient & qui résistoient au vent, répandit l'allarme dans la citadelle. Le Capitaine *Jean Bravo* suivi de son Lieutenant *J. Alzega*, mit aussi-tôt sous les armes tous ses soldats, qui bien qu'en petit nombre firent assez de bruit & de vacarme pour jetter l'épouvante parmi les Hollandois. Ceux-cy se retirérent promtement: & tous les instrumens qu'ils furent obligez d'abandonner dans les fossez, firent connoître à ceux d'Anvers la grandeur du peril dont ils sortoient. On fit arrêter trente des bourgeois de la ville soupçonnez de favoriser les Etats des Provinces-unies, & ils furent ensuite conduits à Bruxelles. Dix jours aprés les Hollandois voulurent reprendre leurs desseins, esperant toûjours que les longueurs du siége de Breda leur donneroient lieu de faire quelque nouvelle cōquête par diversion, comme la prise de l'Ecluse avoit été le fruit de celles du siége d'Ostende. Mais cette derniére tentative fut aussi peu heureuse que les autres.

1624.

Continuation du siége de Breda.

Cependant les travaux que Spinola faisoit faire devant Breda avançoient sans que les assiégez pussent en ruiner

aucun

1624. aucun. Le Prince d'Orange qui étoit à Rosendal aprés avoir renvoié son frére dans le Langhstrat avec ses troupes, voioit passer & repasser les convois de l'armée Espagnole sans oser les attaquer, parce qu'ils étoient escortez d'une cavalerie trop nombreuse, & maîtresse de toute la campagne. Aiant tenté inutilement de forcer les lignes du camp de l'ennemi par le chemin de Sprundel, il s'avisa d'aller à Sewemberg où la riviére descend de Breda vers la mer pour y faire une digue dans le dessein d'incommoder l'armée des assiégeans par une inondation. Le chagrin de voir que la chose ne réüssissoit pas d'abord à son gré, & que la fortune traversoit toutes ses autres entreprises, le fit tomber malade au mois de Novembre d'une fiévre assez violente, & dont la durée l'obligea de se faire transporter à la Haye, aiant laissé le commandement de l'armée au Comte Ernest-Casimir de Nassau.

Sur la fin de ce mois les assiégez voiant que les Espagnols avoient approché leurs tranchées des bastions, se mirent à faire grand feu, pour tâcher de se déli-

vrer de la miſere où la longueur du 1624.
ſiége commençoit à les expoſer. Le feu dura ſi long-tems qu'on crut au camp de Spinola que les aſſiégez joüoient de leur reſte, & conſommoient leurs proviſions pour ſe rendre. Mais c'étoit juger trop mal du courage & de la prudence de Juſtin de Naſſau, qui voiant le peu d'effet de ſon canon & de ſes bombes, voulut executer par le moien des eaux ce dont il ne pouvoit venir a bout par le feu. Il fit arréter le cours de la riviére de Merck, qui par ce moien innonda toute la campagne vers le midi où étoit le fort de l'armée des aſſiégeans. Spinola dont le quartier en fut beaucoup plus incommodé que celui des autres, eſſaya de remedier a cet inconvenient par des ſaignées. Mais les puits, les foſſez & les canaux qu'il fit creuſer pour écouler les eaux, furent bien-tôt remplis de telle ſorte qu'ils ſervirent de piége à ſa cavalerie, à qui l'inondation ôtoit la connoiſſance des trous. Il ne reſtoit plus que le quartier du Comte d'Iſembourg où l'infanterie pût aller à ſec, ſur tout depuis que les Hollandois que le Prince d'Orange avoit laiſſez à Sewemberg avoient

1624. avoient fermé l'embouchure de la même riviére de leur côté. Ces eaux que les pluies frequentes augmentérent encore se trouvant jointes aux autres incommoditez de la saison, diminuérent tellement l'armée des assiégeans, qu'à peine y avoit-il 12000. hommes capables de servir sur la fin de Decembre. Ce petit nombre avoit à garder une ligne qui faisoit un circuit de prés de cinq heures de chemin : & Spinola étoit retenu dans son camp par la goutte qui l'affligeoit depuis quelque tems. Mais la sureté de ses grands retranchemens, & les commoditez des contributions qu'il tiroit du Brabant par des convois qui ressembloient à des armées, l'animoient de plus en plus à la continuation du siége.

Le bon ordre que les assiégez gardoient dans la ville servit à le prolonger trois ou quatre mois plus qu'il n'auroit duré par d'autres voies. On fit de sages reglemens pour la conservation des vivres. Le Magistrat aiant achetté tous les bleds & les autres grains qui se trouvérent dans la ville, les revendit sous un certain prix aux Boulangers, qui

qui seuls devoient cuire & vendre tout 1624.
le pain aux bourgeois & aux soldats suivant la taxe mise par le même Magistrat, qui trouva le moien de paier les soldats du surplus qui restoit aprés le paiement fait à ceux de qui il avoit acheté les grains. Cette ingenieuse police dont nous ne trouvons pas beaucoup d'exemples dans l'histoire fit subsister long-tems les assiégez depuis la Toussaints, tandis que les assiégeans ne pouvoient entretenir le siége que par des contributions extraordinaires que leur cavalerie exigeoit des peuples du Brabant soûmis à l'Archiduchesse.

Cependant le Prince d'Orange qui rétablissoit sa santé à la Haye, avoit fait préparer un grand nombre de barques plates, pour porter du secours aux assiégez: & rien ne l'empêcha d'entrer dans Breda que les vents contraires qui Le 17. Decemb.
dissipérent ces barques. Cet accident donna tant de joie aux assiégeans qui se morfondoient dans les marécages, qu'ils reprirent les travaux qu'ils sembloient vouloir abandonner. Spinola quoique sur la litiére, ne laissoit pas de se faire porter par tout. Il fit fortifier

1624. une digue que les Hollandois avoient entrepris de percer, & fit planter quantité de pieux ferrez dans les endroits par où il jugeoit qu'ils pourroient faire passer leurs barques à la faveur des inondations, & jetter du secours dans la ville. Il fit forger en même tems des
1625. talons de fer à crochet pour l'usage des soldats, dans l'espérance que les glaces leur faciliteroient les approches, & qu'ils profiteroient des commoditez que les eaux & les doubles marées avoient fait perdre aux Hollandois. Il se trouva aussi soulagé par l'effort de la riviére de Merck qui fit créver la digue que Justin de Nassau avoit faite à Breda, puis celle que le Prince d'Orange avoit faite à Sewemberg pour la répandre dans le camp des assiégeans. C'est ce qui lui donna lieu d'approcher son canon pour abattre les moulins de dessus les remparts, continuant toûjours dans le dessein de reduire la ville par la nécessité des vivres & des munitions, plûtôt que de la forcer par des assauts. Résolution qui avoit fait quitter la ville dés le premier mois du siége à plusieurs Seigneurs François, qui n'y étoient entrez que pour se signaler. Le

Le Prince Frederic-Henri pour n'être pas inutile aux Etats des Provinces-Unies durant les longueurs du siége qui occupoit toutes le forces de l'ennemi, entra dans le païs de Cléves avec ses troupes : & profitant de l'absence du Comte Henri de Bergh, il alla surprendre la petite ville de Goch, qu'il emporta par le petard. Cette place n'étoit pas d'une grande grande réputation, mais elle étoit tres-utile aux Hollandois. Elle avoit été prise deux ans auparavant par les Espagnols, à qui cette derniére nouvelle donna d'autant plus de chagrin qu'ils avoient dépensé plus de 200000. écus pour la fortifier. Les Hollandois firent achever en diligence ce qui pouvoit manquer aux fortifications de cette ville, dans la résolution de la garder mieux que n'avoient fait les Espagnols. 1625. Prise de Goch par les Hollandois.

XII. Continuation du siége.

L'INFANTE Archiduchesse aiant appris que Mansfeld devoit passer par les Pais-bas avec des troupes Angloises, que le Roi Jacques avoit mises sous sa conduite, pour rétablir son gendre & sa fille dans le Palatinat, avoit fait lever beaucoup de compagnies d'ordon-

1625. nance & d'autres troupes nouvelles, dont elle avoit donné le commandement à D. Carlos Coloma Gouverneur de Cambrai au retour de son ambassade d'Angleterre, & au Prince de Barbançon. Mais aiant sçû que Mansfeld avoit passé d'Angleterre à Flessingues en Zélande, elle fit venir ces nouvelles levées de Namur où étoit leur rendez-vous à Tenremonde, pour aller ensuite renforcer le camp de Spinola, qui se trouvoit reduit à 8000. hommes de pied avec douze à quinze cens chevaux. Le secours de cavalerie que l'Empereur envoia d'Allemagne fort à propos sous la conduite de *Spinelli*, le joignit presque en même tems que les compagnies d'ordonnance de l'Archiduchesse, & les Croates du Comte d'Anholt. De sorte que son armée se trouva composée de 25000. hommes de pied & de 8000. chevaux.

Ce renfort obligea les Etats Généraux & le Prince d'Orange à faire hâter les secours qu'ils avoient fait demander aux Rois de France, d'Angleterre & de Danemarck. Mansfeld fut prié de retarder la marche qu'il avoit com-

commencée vers le Rhin, & de faire 1625.
séjourner ses troupes avec la cavalerie
qu'il attendoit d'Allemagne dans le pais
de Langhstrat entre Gertrudenberg &
Bosleduc, jusqu'à ce qu'on pût le joindre
pour aller faire lever le siége. Le secours
de France qui consistoit presque tout en
cavalerie sous la conduite du Comte de
Roussi & du Marquis de *Rambures*,
fut embarqué à Calais le XXVII. jour de
Février. Mais celui d'Angleterre fut
traversé par la mort du Roi Jacques I.
qui arriva le XXVI. de Mars selon le stile
ancien, aprés une maladie de quatre semaines.
Le Prince de Galles *Charles I.*
son fils unique fut proclamé par les Herauts
dés le même jour Roi de la
Grand'-Bretagne. Aussi-tôt il écrivit
au Roi Tres-Chrétien, puis aux Etats
Généraux & au Prince d'Orange, pour
leur donner avis de son avenement à
la Couronne, & leur demander la continuation
de leur alliance : & six semaines
aprés il épousa Henriette de France
sœur du Roi Louis XIII.

Le Prince d'Orange qu'une fiévre
lente retenoit toûjours à la Haye aiant
reçu le secours de France & celui d'Al-

faire ensuite sur du cuir & sur du carton 1625.
qui avoit cours pour le même prix que celle d'argent par ordonnance du Magistrat. La peste & les autres maladies que produisoit l'infection des vivres, diminuoient de jour en jour le nombre des habitans & des soldats de la garnison : toutefois l'espérance d'un promt & puissant secours que le Gouverneur faisoit attendre d'un moment à l'autre, soûtenoit toûjours ceux qui restoient. Mais le Marquis de Spinola s'étoit tellement fortifié dans ses doubles tranchées entre les attaques de la ville & celles de dehors: que le Prince d'Orange ne pût l'aborder sans se resoudre à l'assiéger dans ses retranchemens qui avoient quatre ou cinq lieuës de circuit, & qu'une armée de trois cens mille hommes n'auroit pû environner.

Mort du Prince d'Orange Maurice, son éloge.

Le chagrin que le Prince en conçut le fit retomber dans la maladie dont il mourut le XXIII. d'Avril âgé de 58. ans, aprés en avoir emploié quarante & un au commandement des Provinces-Unies. Il fut enterré à Delft auprés du Prince Guillaume son pére, & il fut regreté par les Etats comme le restau-

1625. rateur & le conservateur de la République. Le déplaisir de voir qu'il ne pourroit sauver la ville de Breda, dont la Baronnie lui appartenoit en particulier comme un bien patrimonial, l'avoit porté quelques jours auparavant à se démettre de la Charge de Capitaine Général entre les mains du Prince son frére avec l'agrément des Etats. Prévoiant que sa récidive seroit mortelle, il avoit disposé de beaucoup de choses à l'avantage des Etats & du Peuple avec toute la sagesse d'un homme d'expérience, affectionné au bien public. Outre divers legs considérables qu'il avoit faits aux pauvres par son testament dressé depuis quelques années, il leur donna encore à sa mort, 50000. florins, & il destina quelques tonnes d'or pour diverses autres œuvres de pieté.

Ce Prince étoit sans contredit l'un des premiers hommes du siécle, comparable aux plus grands conquerans de l'Antiquité. Il fut également brave, prudent, industrieux, intrepide & infatigable au travail. Il avoit le cœur grand & généreux, l'esprit élevé & pénetrant. Il possedoit parfaitement les

Mathema

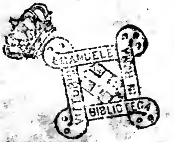
Mathematiques & l'art militaire. Il inventa plusieurs machines pour passer les riviéres, arrêter la mer & former des siéges. Il porta la sçience des fortifications beaucoup au delà de ce que les Ingénieurs avoient pû imaginer jusqu'alors. Il introduisit des reglemens excellens dans la discipline militaire, qu'il fit observer avec une éxactitude toûjours égale. Il se rendit admirable dans l'art d'assiéger & de secourir une place, de fortifier un camp, de surprendre l'ennemi, & sur tout dans le ménagement avec lequel il sçavoit épargner la vie de ses soldats, dont il fut appellé le pére pour ce sujet. Son camp étoit une école où la noblesse de France, d'Allemagne & d'Angleterre alloit apprendre le métier de la guerre; de même que les Italiens, les Espagnols & les Allemans Catholiques se rangeoient sous Spinola pour faire le même apprentissage. Il n'étoit guere moins bon Politique que grand Guerrier, quoi-qu'on ait prétendu que Spinola son unique rival avoit sur lui quelque avantage pour les négociations de la paix. C'est ce qui parut sur tout par le changement qu'il 1625.

fit

1625. fit du gouvernement de la République, lorsqu'il transporta une partie de la souveraineté des Etats particuliers des Provinces-Unies aux Etats Généraux. Ce coup d'autorité sembloit devoir être fatal à la liberté du pais, sur tout aprés la destitution violente qu'il fit des principaux membres des Etats pour y substituer ses créatures. Mais les mesures qu'il avoit prises pour faire passer ensuite la souveraineté des Provinces & des Etats Généraux à lui-même n'aiant pas réüssi, il sçut joindre heureusement la force à la prudence pour maintenir la révolution qu'il avoit introduite contre le parti des Arminiens qui s'étoit déclaré pour l'ancien gouvernement.

Il y avoit trois choses dont il témoigna publiquement se repentir avant que de mourir. La premiére d'avoir donné la bataille de Nieuport, dont la victoire quoique fort glorieuse pour lui & pour les Etats, ne rendit point sa condition meilleure, & ne lui procura point d'autre avantage que celui d'avoir fait perir dix soldats des ennemis contre un des siens. La seconde, de ne s'être pas logé avant que le siége de Breda fût entiérement formé, dans le quartier

où



où Spinola avoit tres-judicieusement 1625.
logé Baglioni. La troisiéme, de n'avoir pas suivi l'avis qu'on lui donna, lorsqu'il prit l'Ecluse, de faire inonder les villes que les Espagnols tenoient sur le Rhin & sur la Meuse.

Fin du premier Tome.

